SENATE SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14-15

Proceedings of the Standing Senate Committee on

LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

Chair:
The Honourable BOB RUNCIMAN

Tuesday, June 9, 2015
Wednesday, June 10, 2015
Thursday, June 11, 2015
Monday, June 15, 2015
Wednesday, June 17, 2015
Thursday, June 18, 2015

Issue No. 33
First, second, third and fourth (final) meetings:
Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts
Third (final) meeting:
Bill C-12, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act
First and second (final) meetings:
Bill C-35, An Act to amend the Criminal Code (law enforcement animals, military animals and service animals)

INCLUDING:
THE THIRTIETH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-12, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act)
THE THIRTY-FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts)
THE THIRTY-SECOND REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-35, An Act to amend the Criminal Code (law enforcement animals, military animals and service animals)

APPEARING:
The Honourable Steven Blaney, P.C., M.P.,
Minister of Public Safety and Emergency Preparedness
The Honourable Peter MacKay, P.C., M.P.,
Minister of Justice and Attorney General of Canada

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président :
L'honorable BOB RUNCIMAN

Le mardi 9 juin 2015
Le mercredi 10 juin 2015
Le jeudi 11 juin 2015
Le lundi 15 juin 2015
Le mercredi 17 juin 2015
Le jeudi 18 juin 2015

Fascicule nº 33
Première, deuxième, troisième et quatrième (dernière) réunions :
Projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexe et corrélative à d'autres lois
Troisième (dernière) réunion :
Projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition
Première et deuxième (dernière) réunions :
Projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel (animaux d'assistance policière, animaux d'assistance militaire et animaux d'assistance)

Y COMPRIS :
LE TRENTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition)
LE TRENTE ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexe et corrélative à d'autres lois)
LE TRENTE-DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel (animaux d'assistance policière, animaux d'assistance militaire et animaux d'assistance))

COMPARAISSENT :
L'honorable Steven Blaney, C.P., député,
ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'honorable Peter MacKay, C.P., député,
ministre de la Justice et procureur général du Canada

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

52216-52219-52228-52238-52242-52248

STANDING SENATE COMMITTEE ON LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Bob Runciman, *Chair*

The Honourable George Baker, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Batters	Joyal, P.C.
* Carignan, P.C. (or Martin)	MacDonald
	McInnis
* Cowan (or Fraser)	McIntyre
	Munson
Dagenais	White
Jaffer	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator Plett (*June 18, 2015*).

The Honourable Senator Beyak was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 16, 2015*).

The Honourable Senator McInnis replaced the Honourable Senator LeBreton, P.C. (*June 16, 2015*).

The Honourable Senator Dagenais replaced the Honourable Senator Wells (*June 16, 2015*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C. (*June 16, 2015*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Dagenais (*June 15, 2015*).

The Honourable Senator LeBreton, P.C., replaced the Honourable Senator McInnis (*June 15, 2015*).

The Honourable Senator Beyak was added to the membership (*June 10, 2015*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Beyak (*June 9, 2015*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Plett (*June 8, 2015*).

The Honourable Senator Boisvenu was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 8, 2015*).

The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., was added to the membership (*June 8, 2015*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable Bob Runciman

Vice-président : L'honorable George Baker, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Batters	Joyal, C.P.
* Carignan, C.P. (ou Martin)	MacDonald
	McInnis
* Cowan (ou Fraser)	McIntyre
	Munson
Dagenais	White
Jaffer	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur MacDonald a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 18 juin 2015*).

L'honorable sénatrice Beyak a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 16 juin 2015*).

L'honorable sénateur McInnis a remplacé l'honorable sénatrice LeBreton, C.P. (*le 16 juin 2015*).

L'honorable sénateur Dagenais a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 16 juin 2015*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénatrice Hervieux-Payette, C.P. (*le 16 juin 2015*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénateur Dagenais (*le 15 juin 2015*).

L'honorable sénatrice LeBreton, C.P., a remplacé l'honorable sénateur McInnis (*le 15 juin 2015*).

L'honorable sénatrice Beyak a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 10 juin 2015*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 9 juin 2015*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 8 juin 2015*).

L'honorable sénateur Boisvenu a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 8 juin 2015*).

L'honorable sénatrice Hervieux-Payette, C.P., a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 8 juin 2015*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, June 4, 2015:

Second reading of Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts.

The Honourable Senator Beyak moved, seconded by the Honourable Senator Enverga, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Beyak moved, seconded by the Honourable Senator Ataullahjan, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, June 17, 2015:

Second reading of Bill C-35, An Act to amend the Criminal Code (law enforcement animals, military animals and service animals).

The Honourable Senator McIntyre moved, seconded by the Honourable Senator Enverga, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator McIntyre moved, seconded by the Honourable Senator McInnis, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 4 juin 2015 :

Deuxième lecture du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexe et corrélative à d'autres lois.

L'honorable sénatrice Beyak propose, appuyée par l'honorable sénateur Enverga, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Beyak propose, appuyée par l'honorable sénatrice Ataullahjan, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 17 juin 2015 :

Deuxième lecture du projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel (animaux d'assistance policière, animaux d'assistance militaire et animaux d'assistance).

L'honorable sénateur McIntyre propose, appuyé par l'honorable sénateur Enverga, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur McIntyre propose, appuyé par l'honorable sénateur McInnis, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 9, 2015
(79)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Beyak, Dagenais, Hervieux-Payette, P.C., Jaffer, Joyal, P.C., McInnis, McIntyre, Runciman and White (11).

In attendance: Julian Walker and Christine Morris, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 4, 2015, the committee began its examination of Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts.

APPEARING:

The Honourable Steven Blaney, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness.

WITNESSES:

Public Safety Canada:

John Ossowski, Associate Deputy Minister;

Lyndon Murdock, Director, Operational and Policing Policy Directorate.

Department of Justice:

Julie Besner, Acting Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

The chair made an opening statement.

The minister made a statement and, together with Ms. Besner, answered questions.

At 10:54 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 10, 2015
(80)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 3 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 9 juin 2015
(79)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 heures, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Beyak, Dagenais, Hervieux-Payette, C.P., Jaffer, Joyal, C.P., McInnis, McIntyre, Runciman et White (11).

Également présents : Julian Walker et Christine Morris, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 4 juin 2015, le comité entreprend son étude du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexe et corrélative à d'autres lois.

COMPARAÎT :

L'honorable Steven Blaney, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

TÉMOINS :

Sécurité publique Canada :

John Ossowski, sous-ministre délégué;

Lyndon Murdock, directeur, Division des armes à feu et de la politique opérationnelle.

Ministère de la Justice :

Julie Besner, avocate-conseil par intérim, Section de la politique en matière de droit pénal.

Le président prend la parole.

Le ministre fait une déclaration puis, avec Mme Besner, répond aux questions.

À 10 h 54, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 10 juin 2015
(80)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 15 heures, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Beyak, Dagenais, Jaffer, Joyal, P.C., McInnis, McIntyre, Plett, Runciman and White (11).

In attendance: Julian Walker and Tayna Dupuis, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 4, 2015, the committee continued its examination of Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts.

WITNESSES:

Public Safety Canada:

Kathy Thompson, Assistant Deputy Minister, Community Safety & Countering Crime Branch;

Lyndon Murdock, Director, Operational and Policing Policy Directorate .

Department of Justice:

Julie Besner, Acting Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

Ontario Federation of Anglers and Hunters:

Greg Farrant, Manager, Government Affairs and Policy.

As individuals:

John Gayder, Constable;

Jessie Mc Nicoll.

Canadian Shooting Sports Association:

Steve Torino, President.

As an individual:

Solomon Friedman, Firearms Law Expert.

Firearms Institute for Rational Education:

Todd Brown, Executive Director.

Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters:

Tony Rodgers, Executive Director (by video conference).

The chair made a statement.

Ms. Thompson, Ms. Besner and Mr. Murdock answered questions.

At 4 p.m., the committee suspended.

At 4:06 p.m., the committee resumed.

Mr. Farrant, Mr. Gayder, Ms. Mc Nicoll and Mr. Torino each made a statement and answered questions.

At 5:02 p.m., the committee suspended.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Beyak, Dagenais, Jaffer, Joyal, C.P., McInnis, McIntyre, Plett, Runciman et White (11).

Également présents : Julian Walker et Tanya Dupuis, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 4 juin 2015, le comité poursuit son étude du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexe et corrélative à d'autres lois.

TÉMOINS :

Sécurité publique Canada :

Kathy Thompson, sous-ministre adjointe, Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime;

Lyndon Murdock, directeur, Division des armes à feu et de la politique opérationnelle.

Ministère de la Justice :

Julie Besner, avocate-conseil par intérim, Section de la politique en matière de droit pénal.

Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario :

Greg Farrant, directeur, Affaires gouvernementales et politiques publiques.

À titre personnel :

John Gayder, agent de police;

Jessie Mc Nicoll.

Canadian Shooting Sports Association :

Steve Torino, président.

À titre personnel :

Solomon Friedman, spécialiste des lois sur les armes à feu.

Firearms Institute for Rational Education :

Todd Brown, directeur exécutif.

Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters :

Tony Rodgers, directeur exécutif (par vidéoconférence).

Le président prend la parole.

Mme Thompson, Mme Besner et M. Murdock répondent aux questions.

À 16 heures, la séance est suspendue.

À 16 h 6, la séance reprend.

M. Farrant, M. Gayder, Mme Mc Nicoll et M. Torino font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 17 h 2, la séance est suspendue.

At 5:07 p.m., the committee resumed.

Mr. Friedman, Mr. Brown and Mr. Rodgers each made a statement and answered questions.

At 5:18 p.m., the committee suspended.

At 5:54 p.m., the committee resumed.

The witnesses answered questions.

At 6:27 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 17 h 7, la séance reprend.

MM. Friedman, Brown et Rodgers font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 17 h 18, la séance est suspendue.

À 17 h 54, la séance reprend.

Les témoins répondent aux questions.

À 18 h 27, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, June 11, 2015
(81)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:30 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Beyak, Dagenais, Jaffer, Joyal, P.C., McInnis, McIntyre, Plett, Runciman and White (11).

In attendance: Julian Walker; and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 4, 2015, the committee continued its examination of Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts.

WITNESSES:

Coalition for Gun Control:

Wendy Cukier, President.

Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient):

Heidi Rathjen, Spokesperson.

The chair made an opening statement.

Ms. Cukier and Ms. Rathjen each made a statement and answered questions.

At 11:27 a.m., the committee suspended.

At 11:33 a.m., the committee resumed.

OTTAWA, le jeudi 11 juin 2015
(81)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Beyak, Dagenais, Jaffer, Joyal, C.P., McInnis, McIntyre, Plett, Runciman et White (11).

Également présents : Julian Walker et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 4 juin 2015, le comité poursuit son étude du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexe et corrélative à d'autres lois.

TÉMOINS :

Coalition pour le contrôle des armes à feu :

Wendy Cukier, présidente.

Groupe des étudiants et diplômés de la Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient) :

Heidi Rathjen, porte-parole.

Le président prend la parole.

Mmes Cukier et Rathjen font chacune une déclaration et répondent aux questions.

À 11 h 27, la séance est suspendue.

À 11 h 33, la séance reprend.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 28, 2015, the committee continued its examination of Bill C-12, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 32.*)

WITNESSES:

Public Safety Canada:

Ian Broom, Senior Policy Analyst, Corrections and Criminal Justice Division;

Ari Slatkof, Team Leader and Senior Counsel, Legal Services.

The witnesses answered questions from time to time.

It was agreed to proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-12.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title stand postponed.

The chair asked whether clause 2 carry.

Debate arose thereon.

After debate, it was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the bill be reported to the Senate.

At 11:39 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 28 mai 2015, le comité poursuit son étude du projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 32 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Sécurité publique Canada :

Ian Broom, analyste principal des politiques, Division des affaires correctionnelles et de la justice pénale;

Ari Slatkof, chef d'équipe et avocat-conseil, Services juridiques.

Les témoins répondent à des questions de temps à autre.

Il est convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-12.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Le président demande si l'article 2 est adopté.

Débat.

Après débat, il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu de faire rapport du projet de loi au Sénat.

À 11 h 39, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, June 15, 2015
(82)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 6:33 p.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Beyak, Hervieux-Payette, P.C., Jaffer, Joyal, P.C., LeBreton, P.C., McIntyre, Plett, Runciman, Wells and White (12).

OTTAWA, le lundi 15 juin 2015
(82)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 18 h 33, dans la pièce 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Beyak, Hervieux-Payette, C.P., Jaffer, Joyal, P.C., LeBreton, P.C., McIntyre, Plett, Runciman, Wells et White (12).

In attendance: Tanya Dupuis and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 4, 2015, the committee continued its examination of Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts.

WITNESSES:

Public Safety Canada:

Lyndon Murdock, Director, Operational and Policing Policy Directorate .

Department of Justice:

Julie Besner, Acting Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

Public Safety Canada:

Robert Abramowitz, Counsel.

The chair made an opening statement.

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved that the letter received from the Government of Québec be appended to the minutes of proceedings of the committee. (*See appendix, p. 33:181.*)

The question being put on the motion, it was adopted.

The witnesses answered questions.

It was agreed to proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-42.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title stand postponed.

It was agreed, with leave, to group the remaining clauses in groups of 10.

It was agreed that clauses 2 to 10 carry, on division.

It was agreed that clauses 11 to 20 carry, on division.

It was agreed that clauses 21 to 30 carry, on division.

It was agreed that clauses 31 to 38 carry, on division.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Runciman, Baker, Batters, Beyak, LeBreton, McIntyre, Plett, Wells and White — 9

Également présents : Tanya Dupuis et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le jeudi 4 juin 2015, le comité poursuit son étude du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

TÉMOINS :

Sécurité publique Canada :

Lyndon Murdock, directeur, Division des opérations et de la politique opérationelle.

Ministère de la Justice :

Julie Besner, avocate-conseil par intérim, Section de la politique en matière de droit pénal.

Sécurité publique Canada :

Robert Abramowitz, avocat.

Le président prend la parole.

L'honorable sénateur Joyal, C.P., propose que la lettre reçue du gouvernement du Québec soit annexée au procès-verbal de la séance. (*Voir annexe, p. 33:183.*)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les témoins répondent aux questions.

Il est convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-42.

Il est convenu de reporter l'adoption du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Avec la permission des membres du comité, il est convenu de regrouper les articles suivants par groupe de 10.

Il est convenu d'adopter les articles 2 à 10, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 11 à 20, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 21 à 30, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 31 à 38, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Le projet de loi, mis aux voix, est adopté de la façon suivante.

POUR

Les honorables sénateurs

Runciman, Baker, Batters, Beyak, LeBreton, McIntyre, Plett, Wells et White — 9

NAYS

The Honourable Senators

Hervieux-Payette, Jaffer and Joyal — 3

It was agreed that the bill be reported to the Senate.

At 6:39 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

CONTRE

Les honorables sénateurs

Hervieux-Payette, Jaffer et Joyal — 3

Il est convenu de faire rapport du projet de loi au Sénat.

À 18 h 39, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, June 17, 2015
(83)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:50 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Dagenais, Jaffer, Joyal, P.C., McInnis, McIntyre, Munson, Plett, Runciman and White (11).

In attendance: Julian Walker and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 17, 2015, the committee began its consideration of Bill C-35, An Act to amend the Criminal Code (law enforcement animals, military animals and service animals).

APPEARING:

The Honourable Peter MacKay, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada.

WITNESSES:

Department of Justice:

Carole Morency, Director General and Senior General Counsel, Criminal Law Policy Section;

Michael E. Zigayer, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

The chair made an opening statement.

The minister made a statement and answered questions.

At 6 p.m., the committee suspended.

At 6:04 p.m., the committee resumed.

The officials answered questions.

At 6:27 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mercredi 17 juin 2015
(83)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 50, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Dagenais, Jaffer, Joyal, C.P., McInnis, McIntyre, Munson, Plett, Runciman et White (11).

Également présents : Julian Walker et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 17 juin 2015, le comité entreprend son étude du projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel (animaux d'assistance policière, animaux d'assistance militaire et animaux d'assistance).

COMPARAÎT :

L'honorable Peter MacKay, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

TÉMOINS :

Ministère de la Justice :

Carole Morency, directrice générale et avocate générale principale, Section de la politique en matière de droit pénal.

Michael E. Zigayer, avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal.

Le président prend la parole.

Le ministre fait une déclaration et répond aux questions.

À 18 heures, la séance est suspendue.

À 18 h 4, la séance reprend.

Les fonctionnaires répondent aux questions.

À 18 h 27, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, June 18, 2015
(84)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:30 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Dagenais, Jaffer, Joyal, P.C., MacDonald, McInnis, McIntyre, Plett, Runciman and White (11).

Also present: The official reporters of the Senate.

In attendance: Julian Walker and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 17, 2015, the committee continued its consideration of Bill C-35, An Act to amend the Criminal Code (law enforcement animals, military animals and service animals).

WITNESSES:

Canadian Federation of Humane Societies:

Barbara Cartwright, Chief Executive Officer.

Canadian Police Canine Association:

Stephen Kaye, President.

Canadian National Institute for the Blind:

Diane Bergeron, Executive Director, Strategic Relations and Engagement.

Criminal Lawyers' Association:

Michael Spratt, Member and Criminal Defence Counsel.

Edmonton Police Canine Unit:

Troy Carriere, Staff Sergeant, Section Commander of Canine/Flight Operations (by video conference).

Canadian Council of Criminal Defence Lawyers:

Brian Hurley, Representative (by video conference).

The chair made an opening statement.

Ms. Cartwright, Mr. Kay and Ms. Bergeron each made a statement and answered questions.

At 11:29 a.m., the committee suspended.

At 11:50 a.m., the committee resumed.

Mr. Spratt, Mr. Carriere and Mr. Hurley each made a statement and answered questions.

At 12:36 p.m., the Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator Plett as a member of the committee.

The witnesses were excused.

OTTAWA, le jeudi 18 juin 2015
(84)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Dagenais, Jaffer, Joyal, C.P., MacDonald, McInnis, McIntyre, Plett, Runciman et White (11).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Également présents : Julian Walker et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 17 juin 2015, le comité poursuit son étude du projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel (animaux d'assistance policière, animaux d'assistance militaire et animaux d'assistance).

TÉMOINS :

Fédération canadienne des sociétés d'assistance aux animaux :

Barbara Cartwright, chef de la direction.

Canadian Police Canine Association :

Stephen Kaye, président.

Institut national canadien pour les aveugles :

Diane Bergeron, directrice exécutive, Relations stratégiques et engagement.

Criminal Lawyers' Association :

Michael Spratt, membre et criminaliste.

Edmonton Police Canine Unit :

Troy Carriere, sergent d'état-major, commandant de section, Opérations aériennes et escouade canine (par vidéoconférence).

Conseil canadien des avocats de la défense :

Brian Hurley, représentant (par vidéoconférence).

Le président prend la parole.

Mme Cartwright, M. Kaye et Mme Bergeron font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 11 h 29, la séance est suspendue.

À 11 h 50, la séance reprend.

M. Spratt, M. Carriere et M. Hurley font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 36, l'honorable sénateur MacDonald remplace l'honorable sénateur Plett à titre de membre du comité.

Les témoins sont invités à quitter la salle.

At 12:59 p.m., it was agreed to proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-35, An Act to amend the Criminal Code (law enforcement animals, military animals and service animals).

WITNESSES:

Department of Justice:

Carole Morency, Director General and Senior General Counsel, Criminal Law Policy Section;

Michael E. Zigayer, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

The officials were called to the table and answered questions.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title stand postponed.

It was agreed that clause 2, carry.

It was agreed that clause 3, carry.

It was agreed that clause 4, carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the bill be reported to the Senate.

At 1:01 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 12 h 59, il est convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel (animaux d'assistance policière, animaux d'assistance militaire et animaux d'assistance).

TÉMOINS :

Ministère de la Justice :

Carole Morency, directrice générale et avocate générale principale, Section de la politique en matière de droit pénal;

Michael E. Zigayer, avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal.

Les fonctionnaires sont invités à répondre aux questions.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu de faire rapport du projet de loi au Sénat.

À 13 h 1, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, June 11, 2015

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

THIRTIETH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-12, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act, has, in obedience to the order of reference of Thursday, May 28, 2015, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Monday, June 15, 2015

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

THIRTY FIRST REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts, has, in obedience to the order of reference of Thursday, June 4, 2015, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Thursday, June 18, 2015

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

THIRTY-SECOND REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-35, An Act to amend the Criminal Code (law enforcement animals, military animals and service animals), has, in obedience to the order of reference of Wednesday, June 17, 2015, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 11 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

TRENTIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 28 mai 2015, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le lundi 15 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

TRENTE ET UNIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexe et corrélative à d'autres lois, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 4 juin 2015, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le jeudi 18 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

TRENTE-DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel (animaux d'assistance policière, animaux d'assistance militaire et animaux d'assistance), a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 17 juin 2015, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

BOB RUNCIMAN

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 9, 2015

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts, met this day at 10 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good day and welcome colleagues, invited guests and members of the general public who are watching today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

We are meeting today to begin our study on Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts.

Bill C-42 amends the Firearms Act to simplify and clarify the firearms licensing regime for individuals, to limit the discretionary authority of chief firearms officers and to provide for the sharing of information on commercial importation of firearms. It also amends the Criminal Code to strengthen the provisions relating to orders prohibiting the possession of weapons, including firearms, when a person is sentenced for an offence involving domestic violence. Lastly, it defines "non-restricted firearm" and gives the Governor-in-Council the authority to prescribe a firearm to be non-restricted and expanded authority to prescribe a firearm to be restricted.

To begin our study on the bill, we welcome again, the Honourable Steven Blaney, P.C., MP, Minister of Public Safety and Emergency Preparedness. Mr. Blaney is accompanied by the following officials who will be with him at the table: John Ossowski, Associate Deputy Minister, Public Safety Canada; Lyndon Murdock, Director, Operational and Policing Policy Directorate, Public Safety Canada; and also in the room is Julie Besner, Acting Senior Counsel, Criminal Law Policy Section, Justice Canada.

Before we begin, I'd like to remind senators that today we are only meeting for one today to hear from the minister and to allow members to ask him questions. The officials from Public Safety will return tomorrow afternoon to answer any technical questions that you might have.

Minister Blaney, we will begin with your opening statement.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 9 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexe et corrélative à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 10 heures, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, chers collègues, chers témoins et chers auditeurs du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Soyez les bienvenus.

Nous entreprenons aujourd'hui l'étude du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Ce projet de loi modifie la Loi sur les armes à feu afin de simplifier le régime de délivrance de permis d'armes à feu aux particuliers et d'y apporter des précisions, de limiter le pouvoir discrétionnaire des contrôleurs des armes à feu et de permettre le partage de renseignements relatifs à l'importation commerciale d'armes à feu. Il modifie également le Code criminel afin de renforcer les dispositions relatives aux ordonnances d'interdiction de possession d'armes, notamment d'armes à feu, en cas de condamnation pour une infraction avec violence familiale. Enfin, il définit l'expression « arme à feu sans restriction » et confère au gouverneur en conseil le pouvoir de désigner par règlement une arme à feu comme étant une arme à feu sans restriction. Enfin, il étend la portée du pouvoir du gouverneur en conseil de désigner par règlement une arme à feu comme étant une arme à feu à autorisation restreinte.

Pour entreprendre notre étude du projet de loi, nous accueillons de nouveau l'honorable Steven Blaney, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Il est accompagné des représentants de son ministère, qui seront à ses côtés, MM. John Ossowski, sous-ministre délégué et Lyndon Murdock, directeur de la Division des armes à feu et de la politique opérationnelle. De plus, une fonctionnaire de Justice Canada, Mme Julie Besner, avocate-conseil par intérim à la Section de la politique en matière de droit pénal, sera dans la salle.

Avant de commencer, je rappelle à mes collègues que la séance d'aujourd'hui ne durera qu'une heure, pour entendre le ministre, puis leur permettre de le questionner. Les fonctionnaires de la Sécurité publique reviendront demain après-midi pour répondre à vos éventuelles questions techniques.

Monsieur le ministre, commençons par écouter votre déclaration préliminaire.

Hon. Steven Blaney, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness: Thank you, Senator Runciman. I should also say hello again, honourable members of the Senate. I am very pleased to be here today, in front of you, for this bill which is an important measure to a law that had been passed many decades ago.

Let me just start, as we are at the end of this process, to say that the Common Sense Firearms Licensing Act is actually the first substantive change to the firearms licensing regime since it was brought in 20 years ago. We certainly need those updates after such a long period and to bring in some common sense.

I would first like to thank Senator Beyak, as a sponsor of the legislation, for introducing the bill in the Senate. I had an opportunity to review her remarks in the Senate Chamber this past Thursday. You took the words right out of my mouth, senator. I could not have done it better and I thank you for that. This is certainly a bill that is increasing public safety in this country and also streamlining and showing respect to the community of which you are a part as a hunter and a sport's shooter.

Well, actually, what we might not know is that Senator Beyak is involved in what is called Cowboy Action Shooting. So I have that revelation to make this morning. This is a specific type of three-gun competition that involves historical situations. One of most interesting parts of this sport is the development of stage names and personalities. I understand that Senator Beyak goes by the alias of "Buttercup," which seems wholly appropriate given her consistently pleasant demeanor.

That's what I discovered, actually, in this portfolio, over the course of two years is that there is a vivid community that is involved and engaged, and that certainly has great Canadian values.

[*Translation*]

So why have we introduced this bill? First and foremost, it is in the interest of public safety, but it is also meant as a show of respect for a key Canadian value tied to our heritage. Sport shooting and hunting are an important part of that heritage.

[*English*]

These are not homogeneous activities. There are many subsets, whether it be hunting big game or waterfowl, precision rifle shooting, bull's-eye shooting or skeet shooting, amongst others.

Actually, hunters, anglers and fishermen are the best conservationists in Canada.

[*Translation*]

Hunters and anglers have an intimate relationship with nature and, as such, have developed an understanding of both plant and animal ecosystems in order to achieve their objectives.

L'honorable Steven Blaney, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile : Merci, sénateur. Mesdames et messieurs les sénateurs, je suis très heureux de vous revoir pour parler de ce projet de loi qui modifie significativement une loi adoptée il y a de nombreuses décennies.

Pour commencer, permettez-moi, vu que nous sommes à la fin du processus, de dire que la Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu est la première modification substantielle apportée au régime des permis d'armes à feu depuis sa création il y a 20 ans. Après tant de temps, nous avons certainement besoin de ces actualisations dictées par le bon sens.

Je tiens d'abord à remercier la sénatrice Beyak d'avoir bien voulu parrainer le projet de loi en le déposant au Sénat. Dans les observations qu'elle a formulées dans la salle du Sénat jeudi dernier, elle a exprimé on ne peut plus clairement ma pensée. Je n'aurais pas pu faire mieux. Je l'en remercie. Le projet de loi accroît sûrement la sécurité publique au pays et il simplifie la loi tout en montrant du respect pour les chasseurs et les tireurs sportifs dont vous faites partie.

Vous ignoriez peut-être que la sénatrice Beyak est une amatrice d'une activité appelée *Cowboy Action Shooting*. Alors je vous l'annonce. C'est une sorte de concours de tir avec trois modèles d'armes à feu qui replonge les concurrents dans des situations historiques. L'un des aspects des plus intéressants de ce sport est l'apparition de personnages et de pseudonymes. Celui de la sénatrice serait « Buttercup ». Il lui convient tout à fait, vu ses manières toujours aimables.

C'est ce que j'ai découvert dans ce dossier est que, au bout de deux ans, il s'est formée une communauté dynamique et active, des valeurs certainement bien canadiennes.

[*Français*]

Alors, pourquoi avons-nous présenté le projet de loi? C'est d'abord et avant tout, bien sûr, dans une optique de sécurité publique et afin de démontrer notre respect pour l'une des grandes valeurs canadiennes liées à notre héritage. Le tir sportif ainsi que la chasse sont une partie importante de cet héritage.

[*Traduction*]

Les activités trouvent toujours à se diversifier en nombreux sous-ensembles, comme la chasse du gros gibier ou de la sauvagine, le tir de précision au fusil, le tir au noir ou le tir au pigeon d'argile, entre autres.

En fait, les chasseurs, les pêcheurs à la ligne et les autres pêcheurs sont les meilleurs agents de conservation au Canada.

[*Français*]

Les chasseurs et les pêcheurs sont en contact avec la nature d'une manière intime et développent une compréhension de nos écosystèmes, autant du règne végétal qu'animal, pour être en

Organizations such as Ducks Unlimited Canada, which has become one of the foremost protectors and defenders of Canadian wildlife, are a testament to that.

[*English*]

Of course, all these activities require different equipment. No one ought to be treated like criminals for enjoying their hobbies and what I just referred to as a Canadian heritage activity.

I have an example of this attitude that we have to overcome. Honourable senators may know Keith Beasley. He's one of the stars of the television program *Canada in the Rough*. Here is a story that he recently told about his son.

Mr. Beasley had been on a hunting trip to northern British Columbia where he had harvested a large moose. He brought back the shell casing that he had used to give to his son. His son was as proud as could be and wanted to show it to his friends at school. For this, he was suspended from school.

Let's be clear. This young boy brought a simple inert piece of metal to school, in full compliance with all our Canadian laws. It was seen as something so dangerous, so violent, that he ought to be punished.

Well, there was obviously a misunderstanding in that situation.

[*Translation*]

It's time to dispel and correct the perception that Canadians who partake in hunting, fishing and sport shooting are somehow second-class citizens. It's a view that is much too prevalent, one that shows disdain for firearms owners, who all too often are treated as criminals in our society.

Hence the importance of this bill. It's intended to ensure that Canadians who engage in traditional activities are once again treated with respect. I have repeatedly called for gun control policies that strike the right balance between common sense and public safety, and that is the purpose of the bill before you.

Now, as we near the end of the legislative process, I'd like to lay to rest some of the myths, rumours and urban legends that have been circulated about the bill and describe for you its measures for what they really are.

First of all, the bill will strengthen the ban on the possession of weapons by those who are convicted of domestic violence offences. They will face a lifetime prohibition on the possession of firearms. Anyone who is convicted of an indictable offence involving domestic violence will automatically be stripped for life of their licence to possess or acquire firearms, because we believe

mesure d'atteindre leurs objectifs. On l'a vu, par exemple, dans le cas de l'organisme Canards Illimités Canada, qui est devenu l'un des plus grands protecteurs et défenseurs de la faune canadienne.

[*Traduction*]

Bien sûr, toutes ces activités exigent un attirail différent. Personne ne devrait être traité comme un criminel pour trouver du plaisir dans un passe-temps et dans une activité qui, comme je viens de le dire, fait partie de notre héritage canadien.

Voici un exemple d'attitude avec laquelle nous devons en finir. Vous connaissez peut-être Keith Beasley. C'est l'une des vedettes de l'émission télévisée *Canada in the Rough*. Voici une anecdote qu'il m'a contée, dernièrement, au sujet de son fils.

Dans une expédition de chasse dans le nord de la Colombie-Britannique, M. Beasley avait tué un gros orignal. Il a rapporté à son fils la douille de la cartouche qu'il avait tirée. Tout fier qu'il était, son fils a voulu la montrer à des amis, à l'école. Cela lui a valu une suspension.

Soyons clairs. Cet objet inerte de métal apporté à l'école, qui n'enfreignait aucune loi canadienne, on l'a perçu comme si dangereux et si violent que l'élève devait être puni.

De toute évidence, il y a eu malentendu.

[*Français*]

Cette vision selon laquelle, d'une certaine façon, les Canadiennes et les Canadiens qui pratiquent les sports de chasse, de tir et de pêche sont des citoyens de seconde classe doit être combattue et corrigée. Elle est beaucoup trop répandue et elle dépeint une attitude parfois méprisante envers les propriétaires d'armes à feu que, trop souvent, nous avons tendance à traiter comme des criminels.

C'est pour cela que ce projet de loi est important. Il vise à restaurer le respect envers les Canadiens et les Canadiennes qui s'adonnent à des activités traditionnelles. J'ai affirmé plusieurs fois que nos politiques visant les armes à feu doivent être raisonnables et sécuritaires, et c'est l'objectif d'atteindre cet équilibre que nous visons dans le cadre du projet de loi dont vous êtes saisis.

J'aimerais d'abord vous décrire les mesures pour ce qu'elles sont, et non les rumeurs et les légendes urbaines qui ont été véhiculées, afin de détruire certains mythes à l'égard de ce projet de loi, maintenant que nous arrivons au terme du processus législatif.

D'abord, nous allons renforcer les interdictions pour celles et ceux qui pourraient être condamnés pour violence conjugale. Ces individus se verront dépossédés de leurs armes à feu à vie. Toute personne qui se verra reconnue coupable de violence conjugale, par voie de mise en accusation, se verra automatiquement départie à vie de son permis de possession et d'acquisition

that the best predictor of future performance is past behaviour and that firearms should not be allowed in unstable domestic environments.

Second of all, the bill will make it mandatory for new gun owners to successfully complete a firearms safety training course, ensuring they all have a common understanding of how to handle a gun safely in a civil environment.

[*English*]

You may know that I have taken the Canadian Restricted Firearms Safety Course. I found it quite informative and convenient. I had a lot of things to learn. Once again, this is where I certainly came into contact with the respect that is shown by the firearms community toward our Canadian laws and our Canadian regulations. Just to give you an example: How to cross a fence with a rifle is a challenge, and I was successful in achieving it. I could show you, but maybe I would need a little update.

What's more, the proposed legislation will improve information sharing between the RCMP and the CBSA. The third measure is with regard to the RCMP and CBSA. I came before the Senate committee to say that the left hand of the government shall know what the right hand is doing. This is exactly the case by making mandatory the process of the exchange of information between the RCMP and the CBSA, our border agency responsible for the import of firearms. We will limit and reduce the risk of illegal firearms being imported into our country.

These three strong measures are in the bill.

We also have measures to streamline the process for law-abiding citizens. These don't have much to do with public safety but have more to do with red tape and this attitude change we need to correct. Let me just give you some examples.

We have the intention to merge the possession-only licence with the possession and acquisition licence. This is will give from 500,000 to 600,000 experienced firearm owners the right to make new purchases. This is a right they have not enjoyed for the past 20 years since the initial introduction of the law. These are experienced and skilled hunters who have long experience with firearms. We will just simplify the process by merging those two licences.

We also have the intention to streamline and make uniform the ability of chief firearms officers to make arbitrary decisions. The Firearms Act is a federal law. There should be no patchwork of different rules and procedures from province to province on a federal law.

[*Translation*]

Furthermore, the bill will put in place a six-month grace period at the end of a five-year licence. Currently, under the Criminal Code, a gun owner whose licence expired on April 8 and who

d'armes à feu, et ce, parce qu'un comportement adopté dans le passé est sûrement la meilleure façon de prédire les résultats futurs, et que les armes à feu ne devraient pas être présentes dans les situations domestiques instables.

Deuxièmement, nous souhaitons rendre obligatoires les cours de maniement sécuritaire d'armes à feu pour les nouveaux propriétaires. Tous auront ainsi une compréhension commune des pratiques permettant de manier les armes à feu de façon sécuritaire, dans un environnement civil.

[*Traduction*]

Vous savez peut-être que j'ai suivi le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte. Je l'ai trouvé instructif et pratique. J'avais beaucoup à apprendre. Encore une fois, il m'a permis de voir le respect que démontrent les utilisateurs d'armes à feu pour nos lois et nos règlements. Seulement pour vous en donner un exemple : comment franchir une clôture quand on porte un fusil. J'y suis parvenu. Je pourrais vous montrer comment, mais j'aurais peut-être besoin d'un petit cours de recyclage.

De plus, le projet de loi améliorera la communication de renseignements entre la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC. La troisième mesure concerne ces deux organismes. Je suis venu vous dire que la main gauche du gouvernement doit savoir ce que fait la main droite. C'est exactement ce que vise l'obligation de communiquer des renseignements entre ces deux organismes dont l'un est chargé de superviser l'importation des armes à feu. Nous limiterons et réduirons le risque d'importation d'armes à feu illégales dans notre pays.

Ces trois mesures énergiques sont prévues dans le projet de loi.

Nous rationaliserons aussi le processus pour les honnêtes citoyens. Il ne s'agit pas tant de sécurité publique que de réduction de la paperasse et de la nécessité de changer certaines attitudes. Permettez-moi de citer des exemples.

Nous avons l'intention d'unifier le permis de possession seulement et le permis de possession et d'acquisition. Cette conversion accordera le droit à 500 000 à 600 000 propriétaires expérimentés d'armes à feu de s'en procurer de nouvelles. Ils n'ont pas pu en profiter depuis les 20 dernières années, depuis l'adoption de la loi. Ces chasseurs consommés possèdent une longue expérience des armes à feu. L'unification des permis simplifiera le processus.

Nous avons aussi l'intention de limiter et d'uniformiser le pouvoir des contrôleurs des armes à feu de prendre des décisions arbitraires. La Loi sur les armes à feu est fédérale. On ne devrait pas greffer sur une loi fédérale un ensemble hétéroclite de règles et de procédures de chaque province.

[*Français*]

De plus, nous allons accorder une période de grâce de six mois à l'expiration d'un permis de cinq ans. Ainsi, un propriétaire d'arme à feu dont le permis a expiré le 8 avril et qui se retrouve à

happens to be out of the country on April 9 — such as a member of the military deployed abroad — is considered to be in possession of a firearm illegally and may therefore be charged with a criminal offence that carries a penalty of 3 to 5 years in prison. The six-month grace period will prevent a gun owner whose licence has expired from being charged with an offence under the Criminal Code. During that period, however, the gun owner will not be allowed to use their gun or purchase ammunition. The measure will give the gun owner an opportunity to rectify the situation.

The bill will put an end to unnecessary red tape associated with obtaining authorizations to transport prohibited or restricted firearms. These authorizations will automatically be included in the licences of individuals who are eligible for restricted firearms possession. The bill contains these measures because authorizations to transport firearms in no way enhance public safety since the information they contain is not shared with police, making the act of applying for them a pointless exercise in red tape.

The bill will give elected officials the discretion to fix classification errors made under the Canadian Firearms Program. Last fall, we observed arbitrary decisions being made with respect to firearms classification. On the advice of experts, I intend to reclassify two firearms, the CZ-858 and the Swiss Arms family of rifles, in order to rectify the highly embarrassing position we were in. Law-abiding Canadians who had in good faith acquired firearms many years prior found themselves on the wrong side of the law, and that is absolutely unacceptable. On the advice of experts, the bill will introduce a mechanism to correct errors that may arise in the classification and reclassification of firearms.

That is what the bill entails. Of course, falsehoods about the bill have made the rounds.

[*English*]

For example, false information has been circulated around this bill. It is important for public safety reasons to discard completely those frivolous statements that have been made.

The Liberal Party of Canada has put out fundraising advertisements claiming that, as a result of this bill, handguns will be able to be taken into grocery stores and hockey arenas. This is completely ridiculous. This is totally untrue. This is really a shocking statement, and it is totally the opposite, actually. There are strict rules regarding the manner in which restricted firearms are transported and they are all retained. Let's be clear: There is no change in the handling of firearms, whether restricted or non-restricted, in this proposed legislation.

l'extérieur du pays le 9 avril — comme les militaires en déploiement — est passible d'une peine criminelle de trois à cinq ans, étant donné que, en vertu du Code criminel, il est en possession d'une arme illégale. La période de grâce de six mois évitera au propriétaire d'une arme à feu dont le permis a expiré d'être accusé d'infraction en vertu du Code criminel. Toutefois, pendant cette période, il ne pourra pas utiliser son arme à feu ni acheter de munitions. Cette mesure permettra au propriétaire d'une arme à feu de régler sa situation.

Nous allons mettre fin à la paperasse inutile liée aux autorisations de transport des armes à feu restreintes et prohibées. Ces dernières feront partie intégrante du permis des personnes qui se qualifient pour la possession d'armes à autorisation restreinte. Nous avons adopté ces mesures, parce que cette autorisation de transport ne comporte aucun avantage sur le plan de la sécurité publique, puisque cette information n'est pas transmise aux autorités policières et qu'elle crée une lourdeur administrative inutile.

Nous allons donner à nos élus le pouvoir de corriger les erreurs de classification du Programme canadien des armes à feu. L'automne dernier, nous avons été témoins de décisions arbitraires concernant la classification des armes. En me basant sur l'avis d'experts, j'ai l'intention de procéder à la reclassification de deux armes, soit le modèle CZ-858 et les carabines Swiss Arms, puisque nous nous sommes retrouvés dans une situation très embarrassante. Des citoyens canadiens respectueux des lois, qui avaient acquis une arme à feu de bonne foi depuis plusieurs années, se sont retrouvés dans une situation illégale, ce qui est tout à fait inacceptable. En tenant compte des avis d'experts, nous mettrons en place un mécanisme pour corriger les erreurs qui pourraient survenir dans la classification et la reclassification des armes à feu.

Voici en quoi consiste le projet de loi. Il y a eu, bien sûr, des faussetés véhiculées à son sujet.

[*Traduction*]

Par exemple, on a fait circuler sur le projet de loi des faussetés. Il importe, pour des motifs de sécurité publique, de démentir ces déclarations frivoles.

Le Parti libéral du Canada a prétendu, dans des publicités à des fins de financement, que le projet de loi autoriserait le port d'armes de poing dans les épiceries et les patinoires de hockey. Complètement ridicule! Totalement faux! Cette déclaration est vraiment scandaleuse. Bien au contraire, des règles rigoureuses régissent le transport des armes à feu à autorisation restreinte, et aucune n'est abrogée. Je le répète : le projet de loi ne modifie pas les règles sur la manutention des armes à feu, à autorisation restreinte ou sans restriction.

Second, we have heard some individuals say that the requirement to take a safety course will be unduly onerous on those from rural or remote areas. Individuals need to attend in person to challenge the exam; so they have to travel anyway. We believe that the public safety benefit is clear.

Third, some have suggested that the new power for elected officials to lower the classification of firearms would allow automatic firearms to be considered non-restricted. This is obviously not the intention of our government or any government. We are there to make policy based on public safety and technical analysis. We want to make sure we fix those mistakes.

In a nutshell, this is it. Let me end by saying what we heard about the *National Post* in the other place. The committee heard from hunters, sport shooters, police, university professors and others. I understand you will also hear from many of these experts as well. The view of the *National Post* editorial board had the following to say about the bill:

> Bill C-42, the Common Sense Firearms Licensing Act, will soon become law. This is good news for responsible gun owners, and good news, as the name suggests, for common sense —

Canada's millions of lawful firearm owners are not a threat to the public — which is why gun crime is so vanishingly rare here despite widespread civilian gun ownership. As Bill C-42 shows, it is possible to streamline the process of legally acquiring a firearm without reducing the already stringent controls on their ownership, and we welcome its imminent passage. Honourable senators, with your support and your help, I would be more than open to answer your questions to achieve this objective.

The Chair: I have a long list of questioners and would remind senators that we will adjourn at 10:55. Hopefully, we can get all questions directed to the minister. Minister, I hope you will keep that in mind in terms of responses, as well. We will begin with the Deputy Chair of the Committee, Senator Baker.

Senator Baker: I will direct one question, but perhaps to the officials. First, I congratulate the minister. It's good to see him again. He's done an excellent job for the Government of Canada in his position. Certainly, on the face of it, this appears to be good proposed legislation.

My question for one of the officials is: The bill proposes to amend on pages 11 and 12 various sections of the Criminal Code, 99(1), 99(2), 101 and 102. I'll read the words into the record:

Ensuite, certains ont affirmé que les exigences pour suivre un cours de sécurité seront excessives pour les ruraux et les habitants des régions éloignées. Comme il faut être présent en personne pour subir l'examen, il faut se déplacer de toute manière. Je crois que l'avantage pour la santé publique est évident.

Enfin, certains ont laissé entendre que le nouveau pouvoir qu'auront les élus d'abaisser le niveau de classement des armes à feu autoriserait le classement des armes à feu automatiques dans la catégorie des armes sans restriction. Ce n'est manifestement pas l'intention de notre gouvernement ni d'aucun autre. Notre rôle est de fonder nos politiques sur la sécurité publique et l'analyse technique. Nous tenons à corriger ces erreurs.

En un mot, voilà ce dont il s'agit. Permettez-moi de conclure en disant ce que nous avons entendu au sujet du *National Post* à l'autre endroit. Le comité a entendu des chasseurs, des tireurs sportifs, des policiers, des professeurs d'université et d'autres. Je comprends que beaucoup de ces spécialistes s'adresseront aussi à vous. L'équipe des éditorialistes du *National Post* avait ceci à dire sur le projet de loi :

> Le projet de loi C-42, Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu, sera bientôt adopté. Voilà une bonne nouvelle pour les propriétaires d'armes à feu responsables et, comme le titre de la loi le dit, pour la simplicité et le bon sens...

Les millions de Canadiens légalement propriétaires d'une arme à feu ne menacent pas le public — voilà pourquoi, dans notre pays, les armes à feu sont de plus en plus rarement employées à des fins criminelles, malgré le nombre important de civils qui en possèdent. Le projet de loi C-42 montre qu'on peut simplifier l'acquisition légale d'une arme à feu sans réduire les contrôles déjà rigoureux pour son propriétaire. Nous saluons son adoption imminente. Honorables sénateurs, avec votre appui et votre aide, je serai plus qu'heureux de répondre à vos questions pour atteindre cet objectif.

Le président : La liste des intervenants est longue. Je rappelle à mes collègues que la séance prendra fin à 10 h 55. J'ai bon espoir que nous pourrons poser toutes les questions au ministre. Monsieur le ministre, j'espère que vous en tiendrez compte dans vos réponses aussi. Commençons par le vice-président du comité, le sénateur Baker.

Le sénateur Baker : Ma question s'adresse peut-être aux fonctionnaires. D'abord, je félicite le ministre. Je suis heureux de le revoir. Il a fait de l'excellent travail pour le gouvernement du Canada, dans le poste qu'il occupe. Ce projet de loi, à première vue, semble excellent.

Ma question pour l'un des fonctionnaires est la suivante : le projet de loi propose de modifier, aux pages 11 et 12, divers articles, 99(1), 99(2), 101 et 102, du Code criminel. Je lis le passage, pour qu'il figure dans le compte rendu :

. . . a prohibited weapon, a restricted weapon, . . . a prohibited device, any ammunition or any prohibited ammunition knowing that the person is not authorized to do so under the *Firearms Act* or any other Act of Parliament or any regulations made under any Act of Parliament.

The words that are objectionable, I believe, are "any ammunition or any prohibited ammunition." This is repeated in proposing to amend those three sections of the Criminal Code. "Ammunition or any prohibited ammunition," first of all, wouldn't it be just as simple to say "any ammunition"?

Second, the punishment is a mandatory minimum sentence in jail, an indictable offence. It appears to me as if one would interpret that to mean possession of any ammunition or any prohibited ammunition.

People in rural areas have ammunition in their homes. It could be left over from old guns and so on. But to make that an indictable offence with a mandatory minimum punishment, I'm wondering whether the officials can clear up my confusion. I'm obviously confused here. This can't mean what I suspect it means, that actual possession would mean an indictable offence if someone has ammunition left over from an old gun they had 50 years ago and it's in their barn or anywhere in their home. Surely it doesn't mean that. Could you clear that up, first of all?

Julie Besner, Acting Senior Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice: Certainly. I believe the key offence provision would be section 91 of the Criminal Code, which is the "simple possession" offence, a hybrid offence without a minimum penalty. Since the mid-1990s —

Senator Baker: I'm sorry, this bill says it's indictable. The punishment section, 23(1), gives the offence, and 23(2) states that every person who commits an offence under (1) will be subject to this, that and the other thing.

Mr. Blaney: If I may just step in, Senator Baker. I thank you for your comments. The kind of question you raise is always to strike this balance between streamlining the process, but keeping public safety as the top priority.

Last night in Moncton I learned that a police officer was shot and killed in cold blood by a member of a right-wing extremist group. We are in an environment where we always have to work with the firearm community but always making sure that, as a government, our first priority is to make sure that those who are making use of illegal firearms will be fully prosecuted, fully charged and that society has zero tolerance for anyone who is making inappropriate use of a firearm.

The intent of the bill in that sense is to make sure that if you were found to use a firearm in an inappropriate manner and using ammunition, this has to go hand-in-hand. We tried to, while streamlining the process, always be aware that a firearm is under the Criminal Code for a very good reason.

[...] une arme prohibée, une arme à autorisation restreinte, [...] un dispositif prohibé, des munitions ou des munitions prohibées sachant qu'il n'y est pas autorisé en vertu de la Loi sur les armes à feu, de toute autre loi fédérale ou de leurs règlements.

Le passage critiquable est, je crois, « des munitions ou des munitions prohibées ». Il se répète dans le texte qui modifie les trois articles en question du Code criminel. Tout d'abord, ne serait-il pas plus simple de simplement dire « des munitions »?

Ensuite, la peine obligatoire est une peine minimale de prison, pour un acte criminel. Il me semble qu'on interpréterait cela comme la possession de munitions ou de munitions prohibées.

Les ruraux gardent des munitions chez eux. Ce pourrait être des munitions qui restent de vieilles armes et ainsi de suite. Mais en faire un acte criminel passible d'une peine minimale obligatoire... Je me demande si les fonctionnaires peuvent m'éclairer. Visiblement, je comprends mal. Ça ne peut pas signifier ce que je pense, que la possession de vieilles munitions dépareillées d'un vieux fusil datant de 50 ans, dans sa grange ou chez lui serait un acte criminel. Ça ne peut certainement pas signifier cela. Pourriez-vous, tout d'abord, m'éclairer?

Julie Besner, avocate-conseil par intérim, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice : Bien sûr. Je crois que l'infraction relève principalement de l'article 91 du Code criminel, qui définit l'infraction de « possession simple », une infraction hybride qui n'est pas sanctionnée par peine minimale. Depuis le milieu des années 1990...

Le sénateur Baker : Je suis désolé, mais le projet de loi parle d'acte criminel. Le paragraphe 23(1), sur les sanctions, nomme l'infraction, tandis que le paragraphe 23(2) précise que son auteur est passible de ceci, de cela et d'une autre peine.

M. Blaney : Si vous me permettez d'intervenir. Je vous remercie pour vos observations. Le genre de question que vous posez vise toujours à concilier la simplification du processus et le maintien, comme priorité, de la sécurité publique.

À Moncton, hier soir, j'ai appris qu'un agent de police a été tué par un membre d'un groupe extrémiste de droite. Dans la situation actuelle, nous devons toujours compter sur la collaboration des propriétaires d'armes à feu, tout en nous assurant, toujours, puisque nous sommes le gouvernement, que notre priorité est d'intenter des poursuites contre les utilisateurs d'armes à feu illégales, sans oublier un seul chef d'accusation, et que la société ne tolère absolument pas l'emploi inapproprié d'une arme à feu.

L'intention du projet de loi, en ce sens, est de s'assurer que l'emploi inapproprié d'une arme à feu entraîne nécessairement l'emploi de munitions. Nous avons essayé, pendant la rationalisation du processus, de toujours être conscients que le Code criminel a une excellente raison pour viser les armes à feu.

That would be my general answer now. Maybe Ms. Besner wants to bring more legal clarity.

Ms. Besner: The only thing I would add is that the provisions that are being amended that the senator referenced are being amended to add the new term "non-restricted firearm" to those provisions. There is otherwise no substantive change to those provisions.

I'll leave it at that. The minister has otherwise answered the question.

Senator Beyak: The minister answered my question in his presentation. It was about the small communities and the onerous taking of the test, but he addressed that. Thank you, minister. You could elaborate.

Mr. Blaney: If you refer to the fact, senator, that the mandatory training will be applicable for every Canadian. Some former police officers and military members came to me and said, "Look, I know how to use a firearm. I know all the technicalities of a firearm." My question to them would be this: "If you go hunting, do you know how to cross a fence with a firearm? You are now a civilian, so you have to learn how to use a firearm as a civilian, and that's why the course is mandatory for every Canadian."

Of course, some Canadians living in remote areas would have to travel to take their course. We are working with all the wildlife federations across the country. To get a licence you have to pass a test, so you have to travel in order to pass that test.

What we say is, "Why don't you travel to get the course and pass the test?" Maybe you will have to stay overnight. I know the Supreme Court feels that to have a firearm is a privilege. I feel it is also more a responsibility and a privilege, but it's a responsibility. I said it's a right that comes with responsibility, but I don't want to undertake a debate with the Supreme Court. However, we agree on the principle that there must be responsible action taken in order to acquire and maintain your licence, and that's why mandatory training is widely approved by all organizations. Wildlife federations are supportive of transmitting that knowledge, but also the responsibility and behaviour that is expected from anyone who has a firearm.

To answer your question, yes, we feel that there are more benefits, even if you are living in a remote part of the country, to travel to take that test, but also get the training and the course.

Senator Beyak: I agree. Thank you very much, minister.

Senator Jaffer: Minister, you know what happened in Edmonton last night. When I work with security or police authorities, I hear that their biggest fear is going into a home

Ce serait ma réponse générale. Peut-être que Mme Besner voudra projeter un éclairage plus juridique.

Mme Besner : J'ajouterai seulement que les dispositions auxquelles le sénateur a fait allusion sont modifiées pour qu'on y ajoute la nouvelle expression « arme à feu sans restriction ». C'est leur seule modification substantielle.

J'en reste là. Le ministre a par ailleurs répondu à la question.

La sénatrice Beyak : Le ministre a répondu à ma question dans son exposé. C'était au sujet des petites communautés et de la pénible nécessité de passer l'examen, mais il y a répondu. Je vous remercie, monsieur le ministre. Pourriez-vous cependant en dire un peu plus à ce sujet.

M. Blaney : Si vous parlez de la formation obligatoire pour tous les Canadiens. D'anciens agents de police et soldats m'ont dit qu'ils savaient comment utiliser une arme à feu, qu'ils en connaissaient tous les aspects techniques. Je leur ai répondu par une question : À la chasse, savez-vous comment franchir une clôture en portant une arme à feu? Comme vous êtes maintenant des civils, vous devez apprendre à utiliser une arme à feu comme un civil. Voilà pourquoi le cours est obligatoire pour tous les Canadiens.

Bien entendu, certains Canadiens qui vivent dans des régions éloignées devront se déplacer pour suivre le cours. Nous collaborons avec toutes les fédérations de la faune du pays. Pour obtenir un permis, il faut passer un examen, et pour ce faire, il faut se déplacer.

Nous disons ceci : « Pourquoi ne pas vous déplacer pour suivre le cours et passer l'examen? » Il se peut que les gens doivent passer la nuit là-bas. Je sais que la Cour suprême est d'avis que posséder une arme à feu est un privilège. Je pense que c'est plutôt une responsabilité en plus d'être un privilège. J'ai dit que c'est un droit qui vient avec une responsabilité, mais je ne veux pas commencer un débat avec la Cour suprême. Toutefois, nous nous entendons sur le principe suivant : une personne qui veut obtenir et conserver un permis doit agir de façon responsable. C'est pourquoi le cours obligatoire reçoit un large appui des organisations. Les fédérations de la faune appuient non seulement les mesures relatives à la transmission des connaissances, mais également celles portant sur la responsabilité dont doit faire preuve toute personne qui possède une arme à feu et sur le comportement qu'elle devrait adopter.

Pour répondre à votre question, je dirais que même si une personne vit en région éloignée, il y a plus d'avantages tant à se soumettre à un examen, qu'à suivre le cours.

La sénatrice Beyak : Je suis d'accord avec vous. Merci beaucoup, monsieur le ministre.

La sénatrice Jaffer : Monsieur le ministre, vous savez ce qui s'est passé hier soir à Edmonton. Lorsque je travaille avec des autorités responsables de la sécurité ou des autorités policières,

because they don't know what kind of firearms may be there, and it's very sad. We must reflect on the families who have lost their loved ones.

The area that I work on is domestic violence, and the greatest fear is for the women when spouses have access to firearms. I have to commend you on your mandatory weapons prohibition and the discretionary aspect.

Minister, I want you to reflect on this, and especially your department, the majority of cases I deal with, they don't even get to that stage. There are lots of peace bonds and restraining orders in the civil court which won't even cover this. My experience around domestic violence is that, yes, if there's a conviction, those were the extreme cases. Yes, if there is a discretion of the judge, but I would like to have seen even more. What happens if a peace bond is issued? What is in place for the justice of the peace in dealing with issues of firearms? I would like you to expand on that.

We know, according to the 2013 report measuring violence against women, that spouses were the most common perpetrators in violent crimes against women, 45 per cent, and, further, more than two-thirds of violent incidents, 69 per cent, against women were committed in private residences.

Mr. Blaney: Thank you, Senator Jaffer. I think we are all shocked this morning to learn of the tragedy that took place in Edmonton. I believe you would share with me that our thoughts are with the family of Constable Daniel Woodall who was killed in Edmonton, and Sergeant Jason Harley who was wounded in the line of duty last night. It reminds us of the risks that our police officers take on a daily basis. I was in Moncton last week for the commemoration of the tragedy that took place a year ago.

Our government, in the last decade, has probably adopted the most stringent regulations toward possession of illegal firearms and toward crimes committed with firearms, especially those horrible crimes. We've moved legislation forward. We have seen the rate of homicides going down, but that is no excuse. We have to do everything we can to prevent any tragedy from happening.

Last week I was in Codiac where the tragedy took place. I attended the briefing that police officers do every morning to get prepared, and they face a lot of challenges. There are a lot of individuals who represent a threat to our society. They know they are out there. They cannot necessarily make arrests and charge them because they don't have enough evidence.

elles me disent que ce qu'elles craignent le plus, c'est d'entrer chez les gens, car elles ne savent pas quel type d'armes à feu peut s'y trouver; et c'est très malheureux. Nous devons penser aux familles qui ont perdu des êtres chers.

Mes dossiers portent sur la violence familiale, et ce sont les femmes qui ont le plus peur lorsque leur conjoint a accès à des armes à feu. Je dois vous féliciter pour les mesures sur l'ordonnance obligatoire d'interdiction de port d'arme et l'aspect discrétionnaire.

Monsieur le ministre, je veux que vous réfléchissiez à ce qui suit, et en particulier votre ministère : la majorité des causes dont je m'occupe ne se rendent même pas à cette étape. Beaucoup d'engagements de ne pas troubler l'ordre public et d'injonctions au civil ne couvrent même pas cela. D'après mon expérience concernant les causes sur la violence familiale, s'il y a condamnation, ce sont des cas extrêmes. Oui, si cela relève du pouvoir discrétionnaire du juge, mais j'aurais aimé voir plus. Qu'arrive-t-il si le tribunal impose un engagement de ne pas troubler l'ordre public? Qu'est-ce que le juge de paix a à sa disposition pour les causes liées aux armes à feu? J'aimerais que vous nous en disiez davantage à cet égard.

Comme l'indique le rapport intitulé *Mesure de la violence faite aux femmes* de 2013, nous savons que le plus souvent, ce sont des conjoints qui sont les auteurs des crimes violents contre les femmes — 45 p. 100 —; par ailleurs, plus des deux tiers, soit 69 p. 100, des actes violents envers les femmes ont été commis dans des résidences privées.

M. Blaney : Merci, sénatrice Jaffer. Je crois que nous avons tous été bouleversés lorsque nous avons appris la nouvelle du drame qui a eu lieu à Edmonton. Je crois que vous vous joindrez à moi pour dire que nous sympathisons avec la famille de l'agent de police Daniel Woodall, qui a été tué, et avec le sergent Jason Harley, qui a été blessé dans l'exercice de ses fonctions hier soir. Cet événement nous rappelle que nos policiers prennent des risques tous les jours. La semaine dernière, j'étais à Moncton pour la commémoration des événements tragiques de l'an dernier.

Au cours des 10 dernières années, notre gouvernement a probablement adopté les dispositions les plus rigoureuses sur la possession d'armes à feu illégales et sur les crimes commis avec des armes à feu, surtout ce type de crimes horribles. Nous avons présenté des projets de loi. Le taux d'homicides a baissé, mais cela ne justifie rien. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour éviter que d'autres tragédies se produisent.

La semaine dernière, j'étais à Codiac, là où le drame a eu lieu. J'ai assisté à la séance d'information que les agents de police tiennent chaque matin pour se préparer, et ils font face à beaucoup de difficultés. Dans notre société, beaucoup de gens représentent une menace. Ils savent qu'ils sont là. Ils ne peuvent pas nécessairement les arrêter et les accuser, car ils n'ont pas suffisamment de preuves.

That's why, as you know in the matter of terrorism, I came before the Senate, to lower thresholds so they are better equipped in terms of legislation. Also, as you know, it is important to make sure they are provided with sufficient equipment and resources. That is certainly a commitment that we are fully embracing.

But Senator Jaffer, what they also told me was that, of course, every time they enter into a house, they have to assume that there could potentially be a firearm. That's why, in many ways, as was indicated, this bill is reinforcing the regime, especially for domestic violence. May I remind you that at this point in time that we also have what we call the "continuous screening eligibility." There is a continuous screening of any firearm owner in the country on a daily basis. So if any firearm owner has had some behavior, then it is automatically shared from the database with the police officer. This is the continuous eligibility screening.

We have to do everything that we can to reduce those issues and we will continue in the same direction. That would be an answer.

Senator Jaffer: But can you answer my question: Will you be —

The Chair: Senator McIntyre.

[*Translation*]

Senator McIntyre: Thank you, minister, for joining us today. I gather that, to help shape the bill, you undertook formal consultations involving police, Aboriginal and other stakeholders. I also gather that Public Safety Canada conducted consultations as well. Could you tell us more about those consultations?

Mr. Blaney: Thank you, Senator McIntyre. My first meetings were here, in Ontario, with the Ontario Federation of Anglers and Hunters, with whom I consulted on the approach that should be used. I also have an advisory committee on gun control, whose top priority is public safety. At its most recent meeting, the committee discussed issues related to mental health. Always with a view to moving forward, we thought about how to identify potential gun owners who might pose a risk as a result of mental health issues, while upholding the laws of the land.

So that tells you what a strong sense of responsibility the members of the gun control advisory committee and the representatives of various Quebec and Canadian hunters and anglers associations feel. Why? Because they have suffered and continue to suffer every time someone commits a crime using a firearm. The entire gun-owning community is penalized and has therefore assumed tremendous responsibility. I believe

C'est pourquoi, comme vous le savez, dans le dossier du terrorisme, et j'ai comparu devant le comité sénatorial à ce sujet, nous abaissons les seuils, de sorte qu'ils sont mieux outillés sur le plan législatif. En outre, comme vous le savez, il est important de s'assurer qu'ils ont le matériel et les ressources voulues. Nous remplissons cet engagement.

Or, sénatrice Jaffer, ils m'ont dit également que, bien sûr, chaque fois qu'ils entrent dans une maison, ils doivent tenir pour acquis qu'il pourrait y avoir une arme à feu quelque part. C'est pourquoi, comme on l'a indiqué, le projet de loi renforce le régime de diverses façons, surtout en ce qui a trait à la violence familiale. Puis-je vous rappeler qu'à ce moment-ci, nous avons également ce que nous appelons « la vérification continue de l'admissibilité ». Il y a une vérification continue, de sorte que si un propriétaire d'arme à feu agit d'une certaine façon, l'agent de police reçoit automatiquement l'information à partir de la base de données. Il s'agit de la vérification continue de l'admissibilité.

Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour réduire ces problèmes et nous poursuivrons dans la même voie. C'est la réponse que je vous donne.

La sénatrice Jaffer : Pouvez-vous cependant répondre à ma question...

Le président : Sénateur McIntyre.

[*Français*]

Le sénateur McIntyre : Merci, monsieur le ministre, d'être parmi nous aujourd'hui. Je comprends que vous avez mené un processus officiel de consultations en vue d'élaborer ce projet de loi, auquel ont participé des représentants de services de police, de communautés autochtones, et cetera. Je comprends également que les représentants de Sécurité publique Canada ont aussi mené des consultations. Pourriez-vous nous en dire davantage sur la nature de ces consultations?

M. Blaney : Merci, sénateur McIntyre. Les premières rencontres que j'ai eues se sont tenues ici, en Ontario, avec l'Ontario Federation of Anglers and Hunters. Je l'ai consultée sur l'approche que nous pouvions adopter. J'ai aussi un comité consultatif sur les armes à feu, qui a pour priorité la sécurité publique. À titre d'exemple, lors de la dernière rencontre, les enjeux liés à la santé mentale étaient l'un des éléments sur lesquels le comité s'est penché. On doit toujours aller de l'avant, et nous nous sommes interrogés sur la façon de repérer, en respectant les lois du pays, les personnes qui auraient une certaine vulnérabilité au niveau de la santé mentale et qui seraient propriétaires d'armes à feu.

C'est pour vous donner une idée à quel point les membres de ce comité consultatif sur le contrôle des armes à feu et les représentants des différentes associations québécoises et canadiennes de chasseurs et de pêcheurs ont un sens aigu des responsabilités. Pourquoi? Parce qu'ils ont souffert et qu'ils souffrent chaque fois qu'un individu commet un crime avec une arme à feu. Toute la communauté est pénalisée; elle est

Mr. Latraverse, the head of the Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, supports these measures. I hope you will have a chance to hear from him.

One Quebecer had this to say in English, and I quote:

[*English*]

> This bill very much targets the needs of Quebec hunters because it simplifies the procedures for awarding a permit for users who follow the law, while strengthening safety and education.

So one of the priorities of the hunters and the sports shooters is to increase public safety by using common sense measures. They support that bill.

We've consulted a lot with the Canadian Police Association. They've expressed their views. I'm certainly proud of the overwhelming support that the bill has received from those who are impacted and those who care about public safety.

[*Translation*]

Senator Joyal: Welcome, minister. In your response to Senator McIntyre's question, you said you had conducted consultations. Did you receive feedback on the measures in the bill from the provincial governments, in particular that of Quebec?

Mr. Blaney: Yes and no. We're actually still in contact with the Quebec government through Lise Thériault. We were in talks when the bill was introduced. And we intend to continue those talks because gun control is sometimes a shared responsibility with the province, as in Quebec's case. We plan to implement the legislation while taking into account that specific context.

In short, I did have discussions at the provincial level. I would say there were some concerns but I think I was able to address some of the concerns expressed by my counterpart.

Senator Joyal: What concerns did Quebec's government have regarding the bill?

Mr. Blaney: I received a highly publicized letter. I had to reassure the provincial government that nothing would change with respect to the transportation of firearms. Given how complex the issue is and the fact that it was new to me, I had to become very familiar with the file.

For example, there are rules dictating how non-restricted firearms are to be handled. The rules are even more stringent for restricted firearms. All firearms, regardless of type, must always be unloaded and disabled by way of a locking mechanism, whether that means the trigger is secured or the gun is stored in a locked and secure box. That is mandatory for all firearms.

donc extrêmement responsabilisée. Je pense, par exemple, à M. Latraverse, président de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, qui appuie ces mesures. J'espère que vous aurez l'occasion de le rencontrer.

Je vous cite les propos d'un Québécois, qui s'est exprimé ainsi en anglais :

[*Traduction*]

> Ce projet de loi satisfait grandement les chasseurs du Québec puisqu'il simplifie les démarches d'octroi de permis pour les utilisateurs respectueux de la loi, tout en renforçant la sécurité et l'éducation.

C'est donc dire que l'une des priorités des chasseurs et des tireurs sportifs, c'est de renforcer la sécurité publique à l'aide de mesures sensées. Ils appuient le projet de loi.

Nous avons beaucoup consulté l'Association canadienne des policiers. Elle a exprimé son point de vue. Je suis fier de l'appui considérable que le projet de loi a reçu des gens qu'il touche et des gens qui se soucient de la sécurité publique.

[*Français*]

Le sénateur Joyal : Bienvenue, monsieur le ministre. Vous avez mentionné, dans votre réponse au sénateur McIntyre, que vous aviez mené des consultations. Avez-vous reçu des commentaires de la part des gouvernements provinciaux, en particulier celui du Québec, au sujet des dispositions contenues dans ce projet de loi?

M. Blaney : Oui et non. En fait, nous sommes toujours en contact avec le gouvernement québécois par l'intermédiaire de Lise Thériault. Nous avons eu des échanges au moment du dépôt du projet de loi. Nous avons également l'intention de poursuivre ces échanges, puisque le contrôle des armes à feu, dans certains cas, comme au Québec, est une responsabilité partagée avec le gouvernement provincial. Nous allons veiller à la mise en œuvre de la loi en tenant compte de ce contexte particulier.

Bref, j'ai eu des échanges au niveau provincial. Je pense avoir ressenti quelques inquiétudes, mais je crois avoir été en mesure de dissiper certaines des inquiétudes soulevées par mon homologue.

Le sénateur Joyal : De quelle nature étaient les réserves exprimées par le gouvernement du Québec au sujet du projet de loi?

M. Blaney : Une lettre qui m'avait été envoyée a été amplement médiatisée. Au chapitre du contrôle des armes à feu, il s'agissait de les rassurer qu'il n'y a aucun changement concernant le transport des armes à feu. C'est un domaine assez complexe et, étant néophyte, j'ai eu à me familiariser avec le dossier.

Par exemple, dans le cas des armes non restreintes, il y a des règles qui sont liées au maniement de ces armes. Pour les armes restreintes, c'est encore plus sévère. Toute arme, peu importe son type, doit toujours être déchargée et désactivée par un mécanisme avec serrure, que ce soit au niveau de la gâchette ou d'un coffret sécurisé. C'est obligatoire pour les armes.

In the case of prohibited firearms, two layers of protection are mandatory, and the rules are even stricter. Under the bill, in the case of restricted firearms — such as those used by sport shooters — hunters with a restricted firearms licence will be authorized to transport their firearm. The gun must be disabled, locked and stored in a secure cabinet or padlocked box, and the gun owner is authorized to transport the firearm only between home and a shooting club, a gunsmith, the border in the case of an activity outside the province or country, or the place of a chief firearms officer for administrative purposes.

Senator Joyal: You said the legislation wasn't being enforced consistently across the country and that the bill was meant to introduce some consistency. How is the legislation being enforced inconsistently?

Mr. Blaney: For instance, in the case of an authorization to transport a restricted firearm, known as an ATT, the rules differ from one province to another, despite the fact that the legislation is federal. In some provinces, hunters have to apply for another licence every single time they want to travel with a restricted firearm. Other provinces, however, don't have that requirement. So we are harmonizing and streamlining the process.

Furthermore, chief firearms officers can also impose additional requirements. I have to tell you, I hear a lot from law-abiding hunters who have to jump through bureaucratic hoops that in no way enhance public safety. The purpose of the bill is to establish federal legislation enforceable under the Criminal Code. We want to make sure that those who are responsible for enforcing the law respect the intent of lawmakers.

Senator Joyal: Would we be able to get a copy of that letter?

[*English*]

Senator Batters: I have a quick one on this, but I will tell you what my second one is, too. My home province is Saskatchewan and I think that your changes included in this bill will be welcome.

Earlier, when you were discussing the mandatory safety training and trying to make some accommodations regarding availability, you spoke briefly about working with the wildlife federations. Can you give us a bit more information about that? I know people in Saskatchewan will be interested to hear about that.

Also, I would ask you to address this: The leader of the Liberal Party said that this bill would allow restricted firearms to be taken anywhere, including grocery stores and hockey arenas. Is that accurate?

Mr. Blaney: No, senator.

En ce qui concerne les armes prohibées, il doit y avoir une double protection, et les règles sont encore plus strictes. En vertu du projet de loi, dans le cas des armes restreintes — par exemple, les armes utilisées par les sportifs —, les chasseurs qui ont un permis de possession restreinte auront l'autorisation de se déplacer : l'arme doit être désactivée, cadenassée, entreposée dans une armoire sécurisée ou un coffret sécurisé et cadenassé, et le propriétaire doit se déplacer uniquement de la résidence vers un club de tir, l'armurier, à la frontière, s'il s'agit d'une activité à l'extérieur du pays ou de la province, ou chez le contrôleur des armes à feu pour des mesures administratives.

Le sénateur Joyal : Vous avez mentionné qu'il y a une application inégale de la loi à travers le Canada et que le projet de loi vise une sorte de normalisation. De quelle façon y a-t-il application inégale de la loi?

M. Blaney : Par exemple, dans le cas de l'autorisation dite ATT — l'autorisation de voyager avec une arme restreinte — les règles ne sont pas les mêmes d'une province à l'autre, alors qu'il s'agit d'une loi fédérale. Dans certaines provinces, les chasseurs doivent demander un permis additionnel chaque fois qu'ils désirent se déplacer avec une arme restreinte, alors que dans d'autres provinces, il n'y a pas de restriction. Nous uniformisons donc le processus en le simplifiant.

Il y a aussi certaines mesures additionnelles qui peuvent être ajoutées par les contrôleurs d'armes à feu. Je dois vous dire que je reçois beaucoup de correspondance de la part de chasseurs qui sont respectueux de la loi, mais qui font face à une forme d'acharnement bureaucratique qui n'a aucune valeur ajoutée pour la sécurité publique. Nous souhaitons créer une loi fédérale qui s'applique en vertu du Code criminel. Nous voulons nous assurer que les agents d'application de la loi respectent la volonté du législateur.

Le sénateur Joyal : Pourrions-nous obtenir une copie de la lettre?

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : J'ai une brève question à ce sujet, mais je vais vous en poser une deuxième également. Ma province d'origine, c'est la Saskatchewan, et je pense que les modifications qui figurent dans le projet de loi y seront bien accueillies.

Tout à l'heure, lorsque vous parliez du cours obligatoire de maniement sécuritaire des armes à feu et du fait d'essayer de trouver des solutions concernant la disponibilité, vous avez dit brièvement avoir travaillé avec des fédérations de la faune. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à cet égard? Je sais que les gens de la Saskatchewan seront contents d'en entendre parler.

J'aimerais aussi vous poser une question sur un autre sujet. Le chef du Parti libéral a dit que le projet de loi permettrait aux gens d'apporter des armes à feu à autorisation restreinte n'importe où, y compris dans les épiceries et les arénas. Est-ce exact?

M. Blaney : Non, sénatrice.

With respect to the first part of your question, I have a quote from the Firearms Chairman and past-president of the Saskatchewan Wildlife Federation, Mr. Greg Illerbrun. He said about the bill:

> . . . I understand that there are serious disconnects between the legitimate firearms users and those for whom the very mention of the word "gun" strikes unwarranted fear into their hearts. Sadly, this is the reality, which is continuously fuelled by a politically motivated and sensationalist media agenda. . . .
>
> Today's measures do represent common-sense improvements, and for that I thank you. Legitimate firearms users are ready to get to work. We will help you foster the discussion and assist in creating a common-sense act that stops criminalizing the traditional lifestyle of legitimate firearms users in Canada.

I think I described the measures that increase public safety, such as mandatory training; removal of licence for domestic violence; mandatory sharing of information; and better control actually of the import of legal and illegal firearms by connecting the RCMP and CBSA.

To get back to the second part of your question, it's somewhat disappointing to see political parties trying to score a cheap political point by misleading Canadians on very important safety issues. Canadians can be proud of having a system that is robust and that protects them, but not so proud of a system that overtly imposes a bureaucratic burden on law-abiding citizens; so that's what this bill is all about.

There is a lot of misunderstanding around the requirements for the possession of a firearm. In my case, for example, I had to get the support of my spouse, who happens to be the same one for the last two years so I didn't have to give another name. There is a lot of legitimate scrutiny into anyone who would be willing to possess and acquire a firearm.

You cannot go to Canadian Tire. You have to go through a thorough process, which will be even more stringent with the mandatory training. You cannot just take the test. You have to take the mandatory course provided by organizations, such as the Saskatchewan Wildlife Federation, that have a clear understanding of the responsibility that goes with a firearm, as well as the duty to ensure that anyone who legally acquires a firearm will be an added value to the safety of this country and not cause tragedies that impact so negatively and build distrust between the firearms community and Canadians who practise other activities.

Senator White: Again, our condolences for the loss of the officer in Edmonton to his family and the officers in the community.

Pour répondre à votre première question, je vais citer Greg Illerbrun, président, Armes à feu, et président sortant de la Saskatchewan Wildlife Federation. Voici ce qu'il a dit au sujet du projet de loi :

> [...], je comprends qu'il y a de sérieux écarts entre ceux qui utilisent des armes à feu de façon légitime et ceux pour qui la seule mention des mots « arme à feu » évoque une peur profonde injustifiée. Malheureusement, c'est la réalité, qui est continuellement alimentée par une couverture médiatique sensationnaliste et politiquement motivée.
>
> Les mesures à l'étude aujourd'hui représentent des améliorations fondées sur le gros bon sens, et je vous en remercie. Les utilisateurs légitimes d'armes à feu sont prêts à se mettre au travail. Nous allons vous aider à promouvoir la discussion et à créer une loi tout à fait logique qui cessera de criminaliser un style de vie traditionnel, préconisé par les utilisateurs légitimes d'armes à feu au Canada.

Je crois avoir décrit les mesures qui renforcent la sécurité publique : formation obligatoire, retrait du permis en cas de condamnation pour une infraction avec violence familiale, partage de renseignements obligatoire; et amélioration du contrôle de l'importation d'armes à feu légales et illégales par l'établissement de liens entre la GRC et l'ASFC.

Pour revenir à votre autre question, il est un peu décevant que des partis politiques essaient de marquer des points sur l'échiquier politique en induisant les Canadiens en erreur sur des questions de sécurité très importantes. Les Canadiens peuvent être fiers d'avoir un bon régime qui les protège, mais moins fiers d'avoir un système qui impose ouvertement un fardeau administratif à des citoyens respectueux des lois; c'est ce sur quoi porte le projet de loi.

Il y a beaucoup d'incompréhension à l'égard des exigences relatives à la possession d'une arme à feu. Dans mon cas, par exemple, j'ai dû obtenir l'aide de mon épouse, qui se trouve à être la même qu'auparavant, de sorte que je n'ai pas dû fournir un autre nom. Un examen minutieux d'un grand nombre d'éléments est effectué pour quiconque veut posséder une arme à feu.

On ne peut pas aller chez Canadian Tire. Il faut suivre un processus rigoureux, que le cours obligatoire rendra encore plus rigoureux. On ne peut pas simplement passer l'examen. Il faut suivre le cours obligatoire offert par des organismes, comme la Saskatchewan Wildlife Federation, pour bien comprendre la responsabilité qui vient avec la possession d'une arme à feu, de même que l'obligation de s'assurer que toute personne qui fait légalement l'acquisition d'une arme à feu sera une valeur ajoutée à la sécurité de notre pays et ne causera pas d'événements tragiques qui ont une incidence tellement négative et qui créent un climat de méfiance entre les utilisateurs d'arme à feu et les Canadiens qui pratiquent d'autres activités.

Le sénateur White : Encore une fois, nos condoléances à la famille de l'agent d'Edmonton et à tous les agents de la collectivité.

Ms. Besner, I'll go back to the question on peace bonds so we are not left with the opinion that a judge or justice of the peace doesn't have the ability to restrict firearm access for anyone under a peace bond anywhere There are a number of conditions in place. Could you walk us through them for the public who might be listening?

Ms. Besner: There are other authorities in the Criminal Code that allow the courts to impose prohibition orders in a preventive fashion without an individual having been convicted. There is section 111 of the Criminal Code, which is a preventive prohibition order. An application can be made before the court if there are concerns about someone's safety or if threats have been issued.

In the context of a bail hearing, a justice of the peace or a judge is authorized to impose restrictions on the possession of firearms and also in the context of peace bonds.

Senator White: People talk about possession-only licences and acquisition licences. There is a misunderstanding among the public that realistically someone with a possession-only licence for a 33 rifle they use for hunting was in a difficult position to even purchase ammunition for that weapon to continue hunting without an acquisition licence. It was not just about buying more weapons but about ammunition as well. I think the public would suggest that even those who don't support the bill would say it made no sense that you couldn't buy ammunition for your weapon.

Mr. Blaney: Are you saying that with a possession-only licence you cannot buy ammunition?

Senator White: That's right.

Mr. Blaney: I am always learning something. This is another ridiculous thing: You have a firearm and you cannot buy ammunition, although you legally own it. Thank you for bringing this to light, senator.

This is like a licence that is not issued any more that goes back to the introduction of the law. The typical owner of this licence is probably in his sixties. The law was introduced more than 20 years ago. He is a long-time firearm user who is well aware of all the responsibilities but, as you mentioned, was not able to buy the ammunition. It put such individuals into an uncomfortable position. .

POL holders are allowed to buy ammunition.

Senator White: They are? Oh, then I apologize. I have both so I wasn't worried about it.

Mr. Blaney: Okay. Thanks to my associate deputy minister, I won't be giving any misleading information.

Madame Besner, je vais revenir sur la question des engagements de ne pas troubler l'ordre public, de sorte que nous ne pensions pas qu'un juge ou un juge de paix n'est pas en mesure de restreindre l'accès aux armes à feu à une personne qui fait l'objet d'un engagement de ne pas troubler l'ordre public. Un certain nombre de conditions sont en place. Pourriez-vous les passer en revue pour les gens qui sont peut-être en train de nous écouter?

Mme Besner : Le Code criminel comprend des dispositions qui permettent aux tribunaux d'émettre une ordonnance d'interdiction de façon préventive même si une personne n'a pas été condamnée. Il y a l'article 111 du Code criminel, qui porte sur l'ordonnance d'interdiction préventive. Une demande peut être faite devant le tribunal si l'on craint pour la sécurité d'une personne ou si des menaces ont été proférées.

Dans le contexte d'une audience sur le cautionnement, un juge de paix ou un juge est autorisé à imposer des restrictions sur la possession d'arme à feu et également dans le contexte des engagements de ne pas troubler l'ordre public.

Le sénateur White : Des gens parlent de permis de possession seulement et de permis d'acquisition. Une partie de la population ne comprend pas que concrètement, une personne qui n'a qu'un permis de possession seulement pour un calibre .33 qu'elle utilise pour la chasse avait de la difficulté à acheter des munitions pour pouvoir continuer à chasser avec cette arme sans permis d'acquisition. Il ne s'agissait pas seulement d'acheter plus d'armes, mais des munitions également. Je crois que la population estimerait que — même les gens qui n'appuient pas le projet de loi — qu'il est illogique qu'il soit impossible d'acheter des munitions pour une arme qu'on possède.

M. Blaney : Êtes-vous en train de dire qu'un détenteur de permis de possession seulement ne peut pas acheter de munitions?

Le sénateur White : C'est exact.

M. Blaney : Je ne cesse d'apprendre des choses. Voilà une autre chose ridicule. Une personne possède une arme à feu, mais elle ne peut pas s'acheter des munitions même si elle en possède une légalement. Je vous remercie de l'avoir soulevé, sénateur.

C'est comme un permis qui n'est plus délivré, ce qui remonte à la présentation des mesures législatives. Les gens qui possèdent ce permis sont probablement dans la soixantaine pour la plupart. Les mesures ont été adoptées il y a plus de 20 ans. Il s'agit de gens qui utilisent une arme à feu depuis longtemps et qui connaissent bien toutes leurs responsabilités, mais qui ne pouvaient pas acheter de munitions, comme vous l'avez mentionné. Cette situation met ces gens dans une position délicate.

On me dit que les détenteurs de permis de possession seulement sont autorisés à acheter des munitions.

Le sénateur White : Ils le sont? Oh, alors je m'excuse. Comme j'ai les deux, cela ne me préoccupait pas.

M. Blaney : D'accord**.** Je remercie mon sous-ministre délégué. Je ne vous donnerai plus de renseignements erronés.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you very much, minister. Back in 1990, I was responding to a domestic violence call and when I arrived on the scene, my police cruiser was the target of thirteen .303 calibre bullets. As you can imagine, you don't forget an experience like that. So, on behalf of police officers responding to domestic violence complaints, which can be extremely dangerous situations, I would like to thank you.

When it comes to gun control measures, powerful special interest groups like the pro-gun lobby want to have their voices heard. The bill contains references to the term "non-restricted firearm." Would you mind telling us what that means?

Mr. Blaney: Essentially, it refers to the majority of firearms in circulation around the country that, to some extent, haven't been defined under the law. The definition of a firearm focused on what it was not, as opposed to what it was. Take, for example, the Winchester that my grandfather left to my father and that my father will one day pass on to me. At that point, I will be in legal possession of a firearm. It's a hunting rifle, a long gun, which meets the typical definition of a non-automatic firearm and, thus, the definition of a non-restricted firearm.

Restricted firearms are semi-automatic firearms or handguns. Prohibited firearms are those that aren't available to the civilian population.

The reason we had to proceed this way has to do with the reclassification that was done a few months ago, whereby a non-restricted weapon became a restricted weapon. All of a sudden, numerous gun owners who didn't have a licence to possess a restricted firearm found themselves in possession of a firearm illegally. That's why I extended amnesty to gun owners, allowing them to own and use their firearm.

The weapon had to be reclassified for two reasons. First of all, in the case of these firearms, it was to correct a classification error. Second of all, even though these gun owners are now allowed to possess and use their firearm legally, they cannot transport it anywhere because it is classified as a restricted weapon and is therefore subject to more stringent rules. And so they aren't able to take their gun to a shooting club. And that's why it's so important to make sure that firearms are properly classified on the basis of their technical features. That's also why it became necessary to establish a designation for all of the firearms available throughout the country, meaning non-restricted firearms.

[*English*]

Senator McInnis: Thank you, good to see you and your officials again.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup, monsieur le ministre. En 1990, je répondais à un appel de violence conjugale et j'ai été reçu par une rafale de 13 balles de calibre .303 qui visaient mon auto-patrouille. Vous comprendrez que l'on n'oublie pas une telle expérience. Alors merci, au nom des policiers qui répondent à des appels de violence conjugale et qui peuvent s'avérer très dangereux.

Lorsqu'on parle d'armes à feu, des groupes de pression aussi puissants que le lobby pro-armes veulent se faire entendre. Dans cette loi, on fait apparaître le terme « arme à feu sans restriction ». Pouvez-vous nous dire quelles en sont les implications?

M. Blaney : Essentiellement, on parle de la plupart des armes qui sont en circulation au pays et qui, en quelque sorte, n'ont pas de définition légale. On définissait une arme selon ce qu'elle n'était pas, et non selon ce qu'elle est. Prenons l'exemple de la Winchester que mon grand-père a léguée à mon père et que ce dernier me léguera éventuellement. Je posséderai alors légalement une arme à feu. C'est une arme de chasse et une arme d'épaule, ce qui répond typiquement à la définition d'une arme qui n'est pas automatique, et donc, à la définition d'une arme non restreinte.

Les armes restreintes sont des armes semi-automatiques ou encore des armes de poing. Les armes prohibées sont celles qui ne sont pas en circulation pour la population civile.

La raison pour laquelle nous avons dû procéder ainsi est liée à la reclassification qui s'est faite, il y a déjà quelques mois, dans le cadre de laquelle nous avons classé une arme non restreinte de sorte qu'elle devienne une arme restreinte. Du coup, plusieurs propriétaires d'armes à feu qui n'avaient pas de permis de possession pour arme restreinte se trouvaient en possession illégale d'une arme à feu. C'est pourquoi j'ai instauré une amnistie pour la possession simple de l'arme à feu et son utilisation.

On doit reclassifier l'arme pour deux raisons. Premièrement, pour ces armes, il s'agit d'une erreur de classification. Deuxièmement, même si les gens aujourd'hui sont propriétaires de cette arme de façon légale et peuvent l'utiliser, ils ne peuvent aller nulle part, parce qu'elle est classifiée comme restreinte et est donc assujettie à des règles plus sévères. Ainsi, ils ne peuvent pas s'en servir dans les clubs de tir. C'est la raison pour laquelle il est important d'assurer une classification adéquate des armes à feu en fonction de leurs qualités techniques. C'est pourquoi, aussi, il est devenu nécessaire de donner une dénomination à l'ensemble des armes à feu que l'on retrouve au pays, soit l'arme non restreinte.

[*Traduction*]

Le sénateur McInnis : Merci. Je suis heureux de vous revoir, vous et vos collaborateurs.

In Canada, any discussion on firearms evokes controversy, it seems, and unfortunate untruths that emanate out of the discussion, partly by the media and partly by individuals who don't understand the sports that evolve out of hunting and shooting ranges and so on.

I read some of the comments that were made in the other place. You were going to take the classification of weapons out of the hands of the RCMP, and apparently you were going to do it in your own office. The transporting, as Senator Batters mentioned, they were going to be in malls and all over the place. There was the criticism of the grace period with respect to automatic renewal of licences.

Do you think your mistake was that you called it the "Common Sense Firearms Licensing Act"?

Mr. Blaney: You are right, senator, that this is a very sensitive issue because of the very nature of firearms and also of the tragedy that we have witnessed. Being a Quebecer, having studied civil engineering, I can certainly relate to that.

[*Translation*]

As the old saying goes, you don't throw the baby out with the bathwater.

[*English*]

As government, our first duty is public safety. As I was given the opportunity to share with Senator Jaffer, we are the government that has introduced mandatory minimum sentences for illegal possession of a firearm and that has put in place tougher sentences for anyone who commits a crime with a firearm. There is a decrease of homicides committed with a firearm, but we always have to increase public safety and that's why there are measures in this bill that address this issue.

In the meantime, this doesn't mean we have to ostracize those impacted by tragedy and are in no way related to those horrific acts of violence.

This bill is about restoring respect to law-abiding citizens who have been ostracized for too many decades. That's what this bill is about, while reinforcing public safety. That's why I believe this bill is welcome.

I quoted the *National Post* editorial board, and I also quoted the Wildlife Federation that has such a keen interest in public safety and the safe handling of firearms. I believe you will be able to hear for yourselves that this bill is willing to achieve this. Hopefully, we are going in the right direction and we seek your approval on it.

Au Canada, il semble que toute discussion sur les armes à feu provoque la controverse, et des faussetés sont exprimées, en partie par les médias et en partie par des gens qui ne connaissent pas les sports liés à la chasse et aux champs de tir, et cetera.

J'ai lu certaines des observations qui ont été faites à l'autre endroit. On disait que vous alliez retirer à la GRC la responsabilité de la classification des armes, et qu'apparemment, c'est vous qui vous en occuperiez. Comme la sénatrice Batters l'a dit, on disait que les gens allaient se déplacer avec des armes dans les centres commerciaux et n'importe où. On a émis des critiques concernant la période de grâce pour le renouvellement automatique des permis.

Croyez-vous que votre erreur a été d'utiliser le titre « Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu »?

M. Blaney : Vous avez raison, sénateur; c'est une question très délicate en raison de la nature même des armes à feu et également du drame dont nous avons été les témoins. Je suis un Québécois et j'ai étudié en génie civil. Je peux certainement comprendre.

[*Français*]

Il y a une expression selon laquelle il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

[*Traduction*]

Le devoir premier de notre gouvernement, c'est de veiller à la sécurité publique. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à la sénatrice Jaffer, c'est notre gouvernement qui a mis en place les peines minimales obligatoires pour la possession illégale d'une arme à feu et des peines plus sévères pour toute personne qui commet un crime avec une arme à feu. Le nombre d'homicides commis avec une arme à feu a diminué, mais nous devons toujours renforcer la sécurité publique et c'est pourquoi le projet de loi contient des mesures à cet égard.

Par ailleurs, cela ne veut pas dire que nous devons ostraciser les gens qui ont été touchés par un drame et qui n'ont rien à voir avec ces actes de violence horribles.

Le projet de loi vise à rétablir le respect des citoyens respectueux des lois qui ont été ostracisés depuis bien trop longtemps. Voilà l'objectif du projet de loi — en plus de celui de renforcer la sécurité publique. Voilà pourquoi le projet de loi est le bienvenu.

J'ai cité l'équipe des éditorialistes du *National Post* et également la Fédération de la faune, qui s'intéresse vivement à la sécurité publique et au maniement sécuritaire des armes à feu. Je crois que vous pourrez comprendre que le projet de loi permettra d'accomplir cela. Il est à espérer que nous allons dans la bonne direction, et nous vous demandons votre appui.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: I can't figure out why the RCMP wouldn't have the necessary expertise to continue overseeing the classification of firearms or why a single authority reporting to you and the government is better suited to the job of making sure that firearms are properly classified.

Mr. Blaney: I have the utmost respect for the Royal Canadian Mounted Police and the work of its members in controlling guns. As I, myself, observed, there is no review process in place. But it seems perfectly normal to me that any system would be equipped with a review process, and that's what we have proposed in the Common Sense Firearms Licencing Act.

Senator Joyal: Could you kindly provide the clerk with a copy of the letter you received from the Quebec government regarding the bill?

Mr. Blaney: I will check, Senator Joyal. To my knowledge, it is already available to the public. I just need to make sure that it won't break any rules.

Senator Joyal: That way, it would appear in the record.

Mr. Blaney: I would be happy to provide that. If it doesn't break any rules, I will happily share it with the members of the committee.

[*English*]

Senator Baker: When does your card expire?

Mr. Blaney: On my 50-something birthday, senator.

Senator Baker: Oh, that's 10 years from now.

The Chair: Thank you, minster and officials. We will see the officials again tomorrow.

Minister, I suspect we may see you again before the summer recess as well.

Mr. Blaney: Thank you. It's up to you.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 10, 2015

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts, met this day at 3 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good day, and welcome colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Je ne vois pas pourquoi la GRC n'aurait pas la compétence voulue pour continuer d'être chargée de la classification appropriée des armes, et pourquoi un seul expert, qui se rapporterait à vous et au gouvernement, serait mieux placé pour veiller à ce que les armes soient classifiées de façon appropriée.

M. Blaney : J'ai le plus grand respect pour la Gendarmerie royale du Canada et pour le travail qui est fait quant au contrôle des armes à feu. Comme je l'ai moi-même constaté, il n'y a aucun processus de révision. Alors, il m'apparaît normal que, dans tout système, il y ait un processus de révision, et c'est ce qui est proposé dans la Loi sur l'enregistrement sécuritaire et simple des armes à feu.

Le sénateur Joyal : Pourriez-vous remettre au greffier une copie de la lettre que vous avez reçue du gouvernement du Québec au sujet du projet de loi?

M. Blaney : Je vais vérifier, sénateur Joyal. À ma connaissance, elle a déjà été diffusée au public. Je veux simplement m'assurer qu'il n'y a pas de bris.

Le sénateur Joyal : Ainsi, cela apparaîtra dans le procès-verbal.

M. Blaney : Je le ferai avec plaisir. S'il n'y a aucun bris, je serai heureux de la partager avec les membres du comité.

[*Traduction*]

Le sénateur Baker : Quand votre carte expirera-t-elle?

M. Blaney : Le jour de mon anniversaire, où j'aurai cinquante et quelques années.

Le sénateur Baker : Oh, c'est donc dans 10 ans.

Le président : Je remercie le ministre, de même que ses collaborateurs que nous reverrons demain d'ailleurs.

Monsieur le ministre, j'imagine que nous vous reverrons peut-être avant le congé d'été.

M. Blaney : Merci. C'est à vous de décider.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 10 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexe et corrélative à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 15 heures, afin d'étudier le projet de loi.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je souhaite la bienvenue à mes collègues, à nos invités et aux membres du public qui suivent aujourd'hui les délibérations du Comité sénatorial permanent des

Constitutional Affairs. We are meeting today to continue our study of Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts.

As a reminder, these committee hearings are open to the public and available via webcast on the parl.gc.ca website.

Before we begin, I would mention that there is a deferred vote scheduled for 5:30 p.m. today. We will be required to suspend the third panel briefly to allow members to vote, and then the plan is to resume immediately after the vote.

For our first panel today, please welcome, from Public Safety Canada, Kathy Thompson, Assistant Deputy Minister, Community Safety & Countering Crime Branch; Lyndon Murdock, Director, Operational and Policing Policy Directorate; and from Justice Canada, Julie Besner, Acting Senior Counsel, Criminal Law Policy Section. Also available, if required, is Robert Abramowitz, who is counsel with Public Safety Canada.

We are not looking forward to any opening statements at this stage, so we will begin with questions, starting with the deputy chair of the committee, Senator Baker.

Senator Baker: Thank you, Mr. Chair, and thank you to the witnesses. Perhaps I could start with a question that I asked while the minister was here and that Ms. Besner was halfway through explaining until the minister took over the answer. I'd like to give her an opportunity to further explain.

She mentioned the word "hybrid." I mentioned the word "indictable" as being mandatory under the provision. However, she did say it's a hybrid offence, which means it can go either indictably or summarily. Can you explain to me how I am incorrect in the reading of at least three provisions of this bill that which would criminalize, as I see it, the possession of ammunition, not just prohibited ammunition, but as it says in this bill all "ammunition or prohibited ammunition."

I pointed out that somebody with bullets in a shed, a vehicle or a home could be left over from 20 or 30 years ago. Unknowingly, that person, as I read those sections of the bill, would automatically become liable to an indictable offence of up to 10 years imprisonment and a mandatory minimum sentence. That's the way I read the bill.

affaires juridiques et constitutionnelles. Nous nous réunissons aujourd'hui pour poursuivre l'étude du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Je vous rappelle que les audiences du comité sont ouvertes au public, qu'elles sont diffusées sur le Web et qu'elles peuvent être suivies à l'adresse www.parl.gc.ca.

Avant que nous commencions, je mentionne qu'un vote différé est prévu pour 17 h 30 aujourd'hui. Nous allons devoir faire une pause pendant la comparution du troisième groupe d'experts afin de permettre aux membres du comité d'aller voter. Nous planifions de reprendre nos activités immédiatement après le vote.

Nous accueillons notre premier groupe d'experts composé des représentants de Sécurité publique Canada suivants : Kathy Thompson, sous-ministre adjointe, Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime, et Lyndon Murdock, directeur, Division des armes à feu et de la politique opérationnelle. Le groupe comprend également une représentante de Justice Canada, Julie Besner, avocate-conseil par intérim, Section de la politique en matière de droit pénal. Au besoin, nous pouvons également consulter Robert Abramowitz, un avocat de Sécurité publique Canada.

Pour le moment, nous ne prévoyons pas entendre de déclarations préliminaires. Par conséquent, nous allons commencer par les séries de questions qu'amorcera le vice-président du comité, le sénateur Baker.

Le sénateur Baker : Merci, monsieur le président, et merci, chers témoins. Je pourrais peut-être commencer par une question que j'ai posée pendant la visite du ministre. Mme Besner était au milieu de ses explications lorsque le ministre a pris le contrôle de la réponse. J'aimerais lui donner l'occasion de nous fournir des explications supplémentaires.

Elle a mentionné le mot « mixte », alors que j'ai mentionné qu'aux termes de la disposition, l'infraction était obligatoirement « punissable par mise en accusation ». Toutefois, elle a déclaré qu'il s'agissait d'une infraction mixte, ce qui signifie qu'elle peut faire l'objet de poursuites par voie sommaire ou par voie de mise en accusation. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi j'interprète incorrectement au moins trois des dispositions du projet de loi qui, à mon sens, criminaliseront la possession non seulement de munitions prohibées, mais aussi de toute munition, puisque le projet de loi parle des activités touchant « aux munitions ou aux munitions prohibées » dans leur ensemble?

J'ai signalé que les balles que quelqu'un possède dans sa remise, son véhicule ou sa maison pourraient avoir été laissées derrière il y a 20 ou 30 ans. Selon mon interprétation de ces articles du projet de loi, à son insu, cette personne serait automatiquement tenue responsable d'une infraction passible d'une peine minimale obligatoire et d'une peine maximale de 10 années d'emprisonnement. C'est ainsi que j'interprète le projet de loi.

I leave it to you, Ms. Besner, to say what you were about to say at the last meeting but didn't have time to do so.

Julie Besner, Acting Senior Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice: Thank you for the opportunity to elaborate on the response. I also had the benefit of looking at the transcript and was able to see that your questions were posed in relation to sections 99, 100 and 101 of the Criminal Code that deal with trafficking and smuggling and possession for the purpose of trafficking. You'll see that's why those offence provisions are strictly indictable, with minimum penalties.

For situations where someone is simply in possession of ammunition, other offence provisions would apply for just possession of regulated articles without a licence. They would be under section 91, which is what I pointed to yesterday, which is a hybrid offence without a minimum penalty.

To reiterate one point I made yesterday, those provisions of the Criminal Code that are being amended here are just to add the new term "non-restricted firearm." Otherwise, there is no substantive change to those provisions.

Senator Baker: If I understand you correctly with regard to sections 99, 100, 101, 102 — I don't know if it's 103, but it certainly goes up to 102 — words are being included which do not substantially change what I brought to your attention, which was "ammunition or prohibited ammunition" or "any prohibited ammunition." You're saying that those provisions are in a section of the act that deals only with trafficking and with being a part of a criminal organization, or something like that. Are you saying that for somebody in possession of any ammunition or any prohibited ammunition, those provisions would apply only to the trafficking provisions? In other words, they will be trafficking in the ammunition. Is that what you are saying?

Ms. Besner: What I'm trying to explain is that section 99, which deals with trafficking in firearms or other regulated items, including things like prohibited ammunition and ammunition, is a straight indictable offence, or smuggling of the same. If it's just a simple possession matter, that is addressed in section 91, which is also amended by this bill to add the new term "non-restricted firearm" among the list of regulated items. Those other offence provisions like section 91 do not include minimum penalties when it is just a question of simple possession.

Senator Baker: Ms. Besner, the other part of the question related to the actual words that are used. It says "ammunition or any prohibited ammunition." Why is the term defined as such? Why wouldn't it just simply be "ammunition"? To my knowledge,

Madame Besner, je vous permets de dire ce que vous vous apprêtiez à déclarer au cours de la dernière séance, mais que vous avez passé sous silence faute de temps.

Julie Besner, avocate-conseil par intérim, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice : Je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée d'étoffer ma réponse. J'ai également eu la chance d'examiner la transcription, et j'ai été en mesure de constater que vos questions étaient liées aux articles 99, 100 et 101 du Code criminel, qui traitent du trafic, de la contrebande et de la possession en vue de faire le trafic d'armes. Vous verrez que c'est la raison pour laquelle ces infractions font rigoureusement l'objet de poursuites et sont assujetties à des peines minimales.

Dans les cas où une personne a simplement en sa possession des munitions faisant l'objet de restrictions sans être titulaire d'un permis, d'autres dispositions s'appliquent. Elles figurent à l'article 91, c'est-à-dire l'article que j'ai mentionné hier et qui prévoit une infraction mixte sans peine minimale.

Pour reprendre l'argument que j'ai fait valoir hier, ces dispositions du Code criminel sont modifiées simplement pour procéder à l'ajout du nouveau terme « arme à feu sans restriction ». Ceci mis à part, elles ne font l'objet d'aucun changement substantiel.

Le sénateur Baker : Si je vous ai bien comprise, des mots sont ajoutés aux articles 99, 100, 101, 102 — je ne sais pas si l'article 103 en fait partie, mais cela touche certainement l'article 102 — qui ne modifient pas substantiellement la question des « munitions prohibées » ou des activités touchant « aux munitions ou aux munitions prohibées » sur lesquelles j'ai attiré votre attention. Vous dites que ces dispositions figurent dans un article de la loi qui porte uniquement sur le trafic, le fait d'appartenir à une organisation criminelle ou quelque chose de ce genre. Êtes-vous en train de dire que, dans le cas d'une personne ayant en sa possession toute munition ou toute munition prohibée, ces dispositions s'appliquent seulement aux dispositions relatives au trafic? Autrement dit, la personne doit faire le trafic des munitions. Est-ce ce que vous affirmez?

Mme Besner : Ce que je tente de vous expliquer, c'est que l'article 99, qui traite du trafic d'armes à feu ou d'autres articles faisant l'objet de restrictions, dont des munitions ou des munitions prohibées, ou de la contrebande des mêmes marchandises, prévoit une infraction directement punissable. Une simple question de possession est cernée par l'article 91, que le projet de loi modifie également, afin d'ajouter le nouveau terme « arme à feu sans restrictions » à sa liste d'articles réglementés. Les autres infractions, comme celle prévue à l'article 91, ne comportent pas de peines minimales lorsqu'il ne s'agit que d'une simple possession.

Le sénateur Baker : Madame Besner, l'autre partie de la question est liée aux mots employés. La disposition parle des activités touchant « aux munitions ou aux munitions prohibées ». Pourquoi les termes sont-ils définis de cette façon? Pourquoi ne

I don't think there is any other type of ammunition apart from ammunition or prohibited ammunition. Why is that distinction made?

Ms. Besner: There are regulations on prohibited ammunition, things like ammunition that will explode upon discharge and full metal jackets. If I'm not mistaken, there is a short list of ammunition that's prohibited, meaning banned outright and not to be used by —

Senator Baker: Ammunition does not include prohibited ammunition, and prohibited ammunition does not include ammunition, as defined under the act?

Ms. Besner: Prohibited ammunition is specific things listed in the regulations. Ammunition in general is a cartridge or shell shot that can be used in a firearm.

Senator Beyak: Thank you very much for coming.

I asked the minister yesterday and wondered if you would elaborate a little more regarding small rural communities that have to go a ways to take the tests. I don't want anyone reimbursed, but if they'll be talking to groups that may be giving the tests in small rural communities, if they fail, if they will be able to take it again within a certain time period, we'd much appreciate that in the small areas.

Kathy Thompson, Assistant Deputy Minister, Community Safety & Countering Crime Branch, Public Safety Canada: Thank you for the question.

The new requirements for testing will be rolled out through the chief firearms officers in all of the provinces. We're quite certain that they are going to look at that requirement for small or northern communities as they're organizing the training.

As it is, that training is offered in different northern communities. They actually do fly in to some of the northern, more remote communities to offer the training at specified times of the year. We're certain that with the new requirement for all new PAL — possession acquisition licence — holders to be trained, not only to challenge the test, that they will look at that requirement as well.

In addition, and I don't know if the minister mentioned this yesterday, although I'm sure he likely did, the Aboriginal Peoples of Canada Adaptations Regulations will make special accommodations as well for people from First Nation and Aboriginal communities, as required.

Senator McIntyre: Thank you for being here today.

parle-t-on pas simplement de « munitions »? À ma connaissance, il n'y a aucun autre type de munitions à l'exception des munitions ou des munitions prohibées. Pourquoi cette distinction est-elle faite?

Mme Besner : Les munitions prohibées, comme celles qui explosent après la décharge et les balles blindées, font l'objet de réglementation. Si je ne me trompe, il y a une courte liste de munitions prohibées, c'est-à-dire de munitions carrément bannies qui ne doivent pas être utilisées par...

Le sénateur Baker : Selon les définitions mentionnées dans la loi, les munitions ne comprennent pas les munitions prohibées, et les munitions prohibées ne comprennent pas les munitions tout court?

Mme Besner : Les munitions prohibées sont des articles particuliers mentionnés dans le règlement. En général, les munitions sont des cartouches qui peuvent être utilisées dans une arme à feu.

La sénatrice Beyak : Je vous remercie beaucoup d'être venus.

Hier, j'ai interrogé le ministre à ce sujet, et je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus à propos des petites collectivités rurales dont les membres devront parcourir de grandes distances pour passer les examens. Je ne veux pas qu'on rembourse les frais de qui que ce soit, mais, si vous parlez aux groupes qui feront peut-être passer les examens dans les petites collectivités rurales, j'aimerais savoir si, en cas d'échec, les gens pourront passer de nouveau l'examen après une certaine période de temps. Nous, les membres des petites collectivités, vous en serions très reconnaissants.

Kathy Thompson, sous-ministre adjointe, Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime, Sécurité publique Canada : Je vous remercie de votre question.

Les nouvelles exigences relatives aux examens seront mises en œuvre par les contrôleurs des armes à feu de toutes les provinces. Lorsqu'ils organiseront la formation, nous sommes tout à fait certains qu'ils analyseront cette exigence et son incidence sur les petites collectivités ou les collectivités du Nord.

À l'heure actuelle, cette formation est offerte dans diverses collectivités du Nord. Ils se rendent par avion dans certaines collectivités éloignées afin d'offrir les cours de formation à des moments particuliers de l'année. Nous sommes certains que, compte tenu du fait que tous les nouveaux titulaires de PPA — de permis de possession et d'acquisition — devront suivre une formation, entre autres, pour passer l'examen, ils étudieront cette exigence eux aussi.

En outre — et j'ignore si le ministre l'a mentionné hier, bien qu'il soit probable qu'il l'ait fait —, au besoin, le Règlement d'adaptation visant les armes à feu des peuples autochtones du Canada prévoira aussi des accommodements spéciaux pour les peuples des Premières Nations et les collectivités autochtones.

Le sénateur McIntyre : Je vous remercie d'être venus aujourd'hui.

Critics of the bill are suggesting that there are provisions weakening the powers of the chief firearm officer. In looking at the bill, and correct me if I'm wrong, I didn't see where it contains any provisions to limit the power of the chief firearms officer. It seems to me the government is giving itself the power to ensure that the national program will continue to be national, and this is simply a power the government is giving itself to ensure that there will be a certain uniformity across Canada and that's the reason it needs that power. Am I correct in that assumption?

Ms. Thompson: The bill does not actually make any provisions for limiting the CFO authority. It provides an authority for the government should it wish to limit the discretionary authority to bring some uniformity to what is a federal firearms program.

Senator McIntyre: The proposed amendment to the Firearms Act refers to a port of entry or exit. Am I correct in saying that the port of entry doesn't have to be a land port, that it can also be an airport?

Ms. Thompson: That's correct.

Senator McIntyre: So if you take firearms from New Brunswick to the United States, for example, I assume that you would have to check with both jurisdictions. You would need the paperwork in New Brunswick, from the chief firearms officer, and then you would have to do more paperwork at the border.

Ms. Thompson: That's correct.

Senator Joyal: Mr. Murdock, I think you were in the room yesterday when the minister testified.

Lyndon Murdock, Director, Operational and Policing Policy Directorate, Public Safety Canada: Yes.

Senator Joyal: You will remember that I raised questions with the minister about the letter that he received from the Minister of Public Safety in Quebec, Lise Thériault. Are you in a position to inform us more about the substance of the letter from Ms. Thériault?

Mr. Murdock: Beyond what the minister indicated in terms of nature of the correspondence, I don't have anything further to add.

Senator Joyal: The letter was released to the papers. I have here an article published July 30, 2014, which is a long time ago, more than 10 months ago. It seems, from what I read in the article published in *Le Devoir*, that there are at least two, three elements in the letter that express the concern of the minister. I will read it because it seems that, since it's a public document, I'm not leaking anything here, a public document in the sense that it was published almost a year ago. I will read part of the letter, which states:

Les critiques du projet de loi soutiennent que certaines dispositions affaiblissent les pouvoirs du contrôleur des armes à feu. N'hésitez pas à me corriger si j'ai tort, mais, au cours de mon examen du projet de loi, je n'ai décelé aucune disposition qui limite les pouvoirs du contrôleur des armes à feu. Il me semble que le gouvernement se donne les pouvoirs nécessaires pour garantir que le programme national conserve son caractère national. Ce sont des pouvoirs qui lui permettent simplement de faire en sorte qu'une certaine uniformité existe à l'échelle nationale, et c'est la raison pour laquelle il a besoin de ces pouvoirs. Mon hypothèse est-elle correcte?

Mme Thompson : Le projet de loi ne prévoit, en fait, aucune disposition visant à limiter l'autorité du contrôleur des armes à feu. Le projet de loi autorise le gouvernement à limiter, s'il le souhaite, les pouvoirs discrétionnaires afin d'apporter une certaine uniformité à ce qui constitue un programme fédéral des armes à feu.

Le sénateur McIntyre : Les modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur les armes à feu font allusion à un port d'entrée ou de sortie. Ai-je raison de dire que le port d'entrée n'est pas forcément un port terrestre, qu'il peut s'agir également d'un aéroport?

Mme Thompson : C'est exact.

Le sénateur McIntyre : Donc, si vous transportez des armes à feu du Nouveau-Brunswick aux États-Unis, par exemple, je présume que vous devrez procéder à des vérifications auprès des deux administrations. Vous devrez obtenir les formulaires requis auprès du contrôleur des armes à feu du Nouveau-Brunswick, puis vous devrez remplir d'autres formulaires à la frontière.

Mme Thompson : C'est exact.

Le sénateur Joyal : Monsieur Murdock, je pense que vous étiez dans la salle hier lorsque le ministre a témoigné.

Lyndon Murdock, directeur, Division des armes à feu et de la politique opérationnelle, Sécurité publique Canada : Oui.

Le sénateur Joyal : Vous vous souviendrez que j'ai soulevé des questions auprès du ministre à propos de la lettre qu'il a reçue de la ministre de la Sécurité publique du Québec, Lise Thériault. Êtes-vous en mesure de nous en dire davantage à propos de la teneur de la lettre de Mme Thériault?

M. Murdock : Je n'ai rien de plus à ajouter à ce que le ministre a déclaré au sujet de la nature de la correspondance.

Le sénateur Joyal : La lettre a été publiée dans les journaux. J'ai sous les yeux un article qui a paru le 30 juillet 2014, il y a plus de 10 mois de cela, ce qui représente beaucoup de temps. D'après ce que j'ai lu dans l'article publié dans le journal *Le Devoir*, au moins deux ou trois éléments de la lettre expriment les craintes de la ministre. Étant donné qu'il s'agit d'un document public, en ce sens qu'il a été publié il y a près d'un an, et que, par conséquent, je ne semble pas divulguer quoi que ce soit de confidentiel, je vais lire une partie de la lettre, qui dit ce qui suit :

[*Translation*]

After the long-gun registry was abolished in 2012, it is disappointing to see with the measures announced last week that our government seems to want to further relax gun control in Canada.

[*English*]

So write Minister Thériault and the Intergovernmental Affairs Minister Jean-Marc Fournier. They add:

[*Translation*]

In addition, all of these interventions are occurring without prior consultation with Quebec.

[*English*]

It seems that the first comment from the letter — I'm not qualifying the comment — the first element of the letter is that there has been no prior consultation, at least with the Minister of Public Safety in Quebec. Can you confirm that statement in the letter?

Ms. Thompson: I am not in a position to confirm other than that I'm aware that there was an exchange of correspondence between the ministers. We are following up. I know that the minister made certain undertakings yesterday when he appeared before the committee, and we're following up with our parliamentary affairs group to see what information can be made available. Beyond that, I can't confirm what other consultations the minister might have had with his counterpart in Quebec.

Senator Joyal: If I may continue to read the letter, to put it on the record the way it has been published, the Minister of Public Safety continues about Bill C-42. The Quebec controller of firearms:

[*Translation*]

. . . would no longer have the same capacity for action to protect the public.

[*English*]

In other words, they contend that the firearms officer in Quebec would not have the same capacity or position to better protect the public. That's one of the comments or conclusions they draw from the reading of Bill C-42.

They continue:

[*Français*]

Après l'abolition du registre des armes d'épaule en 2012, il est décevant de constater avec les mesures annoncées la semaine dernière, que votre gouvernement semble vouloir assouplir encore davantage le contrôle des armes à feu au pays.

[*Traduction*]

Voilà ce qu'écrivent la ministre Thériault et le ministre responsable des Affaires intergouvernementales, Jean-Marc Fournier. Ils ajoutent :

[*Français*]

De surcroît, toutes ces interventions surviennent sans consultation préalable avec le Québec.

[*Traduction*]

Le premier commentaire de la lettre semble — je ne caractérise par ce commentaire... Le premier élément de la lettre indique qu'aucune consultation antérieure n'a eu lieu, du moins pas auprès de la ministre de la Sécurité publique du Québec. Pouvez-vous confirmer cette affirmation qui figure dans la lettre?

Mme Thompson : Je ne suis pas en mesure de confirmer quoi que ce soit, si ce n'est le fait que je suis au courant que les ministres ont échangé des lettres. Nous assurerons un suivi. Je sais que, lorsque le ministre a comparu devant le comité hier, il a entrepris certaines initiatives, et nous nous informons auprès de notre groupe responsable des affaires parlementaires afin de déterminer les renseignements qui peuvent être obtenus. Ceci mis à part, je ne peux confirmer les autres consultations que le ministre pourrait avoir menées auprès de son homologue du Québec.

Le sénateur Joyal : Si vous me le permettez, je vais continuer à lire la lettre afin qu'elle figure dans le compte rendu, telle qu'elle a été publiée. La ministre de la Sécurité publique continue de discuter du projet de loi C-42. Le contrôleur des armes à feu du Québec...

[*Français*]

[...] n'aurait plus la même capacité d'action pour protéger le public.

[*Traduction*]

Autrement dit, ils soutiennent que le contrôleur des armes à feu du Québec n'aura plus la même capacité de mieux protéger le public. C'est l'une des observations ou des conclusions qu'ils tirent de leur lecture du projet de loi C-42.

Ils poursuivent en indiquant que :

[*Translation*]

Your government's avowed intention would restrict without cause the discretionary power of the chief firearms officer of Quebec, who currently responds effectively to the will of Quebec when it comes to gun control.

[*English*]

The minister continues in the letter that the firearms officer of Quebec:

[*Translation*]

. . . has always used that power fairly, objectively and justly . . .

[*English*]

It seems to me that there is an element of commonality that calls for a reaction with facts to the allegations made by the two Quebec ministers who signed that letter 10 months ago.

Can you add anything to that, or are we left wanting at this stage in the study of the bill in relation to the reaction of a province to Bill C-42?

Ms. Thompson: To reiterate the question beforehand, I think that was one the elements raised by Ms. Thériault in the letter with respect to the discretionary authority of CFOs. There is nothing in the bill that limits the authority of the CFOs. It provides that the government may, through regulation, bring some uniformity to the authority of the CFOs, but nothing currently in the bill limits the authority of the CFOs, if that clarifies that matter.

Senator Plett: Some of us are of the opinion that there has been a considerable amount of fear mongering around this legislation. There have been claims made that this legislation will allow restricted firearms to be outside of grocery stores, shopping malls and so on. Could you explain some of the rules surrounding the transportation of restricted firearms with respect to the locations they can be taken, the route that must be taken and maybe the locking systems that must be used, some of the safety measures around this?

Ms. Thompson: With respect to the provisions in the bill on the authorization to transport, it is proposed that we would streamline two separate applications. Currently, you have your licensing application and a separate provision for applying for an authority to transport. We are talking about streamlining that process so that the authorization to transport under certain conditions, not all conditions, would become a condition of the licence, to try to streamline it for firearms owners and chief

[*Français*]

L'intention affichée par votre gouvernement viendrait restreindre sans raison le pouvoir discrétionnaire du contrôleur des armes à feu du Québec, qui répond présentement de façon efficace à la volonté québécoise en matière de contrôle des armes à feu.

[*Traduction*]

Dans la lettre, la ministre ajoute que le contrôleur des armes à feu du Québec :

[*Français*]

[...] a toujours usé de ce pouvoir de façon équitable, objective et juste [...]

[*Traduction*]

Il me semble que nous sommes en présence d'un élément commun qui demande que l'on réponde aux allégations des deux ministres du Québec, qui ont signé la lettre il y a de cela 10 mois, en présentant des faits pertinents.

Pouvez-vous ajouter quoi que ce soit à cet égard, ou, à ce stade de l'étude du projet de loi, sommes-nous laissés sur notre faim relativement à la réaction d'une province au projet de loi C-42?

Mme Thompson : Pour répéter la question avant d'y répondre, je précise qu'à mon avis, l'une des questions soulevées par Mme Thériault dans la lettre concerne le pouvoir discrétionnaire des contrôleurs des armes à feu. Rien dans le projet de loi ne limite le pouvoir des contrôleurs des armes à feu. Si cela peut clarifier la situation, je signale que le projet de loi permet au gouvernement de prendre des règlements qui pourraient uniformiser dans une certaine mesure les pouvoirs des contrôleurs des armes à feu, mais, en ce moment, aucune disposition ne circonscrit leurs pouvoirs.

Le sénateur Plett : Certains d'entre nous sont d'avis que la mesure législative a fait l'objet d'un nombre considérable de déclarations alarmistes. Certaines personnes soutiennent que la mesure législative permettra aux propriétaires d'armes à feu à autorisation restreinte de les garder à l'extérieur des supermarchés, des centres commerciaux, et cetera. Pourriez-vous expliquer certaines des règles qui régissent le transport des armes à feu à autorisation restreinte, qui limitent les endroits où elles peuvent être apportées, et qui dictent des itinéraires qui doivent être suivis, et pourriez-vous décrire les systèmes de verrouillage qui doivent être utilisés et certaines des mesures de sécurité qui doivent être adoptées à cet égard?

Mme Thompson : En ce qui a trait aux dispositions du projet de loi concernant l'autorisation de transport, il est proposé que nous simplifiions deux demandes distinctes. À l'heure actuelle, les gens doivent présenter une demande de permis, et une disposition distincte porte sur la demande d'autorisation de transport. Nous parlons de tenter de simplifier ce processus pour les propriétaires d'armes à feu ainsi que les contrôleurs des armes à feu afin que, dans certaines circonstances, mais non la totalité d'entre elles, le

firearms officers as well. It would be limited to still transporting from one specific area to another specific area. For restricted firearms, for example, if you were authorized to have a restricted firearm for the purposes of going to a shooting range, then the authorization to transport could be issued for you to transport your firearm to a shooting range.

The way it works currently is that you can apply for an authorization to transport. There are two different kinds of what we call ATTs, authorization to transport. Some of them are short term, for one specific visit to a shooting range.

Senator Plett: From your home to a shooting range.

Ms. Thompson: Correct, from your home to a shooting range. Some of them are long term and can be applied for the duration of the licence, which is five years. The authorization to transport, in that case, would simply be a condition of the licence, which is five years, which already existed in some cases. Some people would apply for an ATT, and they would be granted an ATT long term, to travel from their home to the shooting range, for example.

There are specific cases where an authorization to transport could be included as part of the condition of the licence — going to or from an approved shooting range or shooting competition, to and from your home when you're taking possession of the firearm. The shooting range or the competition has to be within the province. If you are travelling from Quebec to Manitoba, you would have to apply in different provinces.

Senator Plett: All the way through.

Ms. Thompson: Correct. It's only specific to your province, as well as going to and from a gunsmith, a gun show, a Canadian port of entry.

We discussed a few minutes ago how, if you were travelling to the United States, you would need authorization not only from Canada but from a foreign authority — in this case, the U.S. — and also to visit a peace officer or a chief firearms officer, either for disposal of the firearm or a certification.

Those are the limited conditions. It does not open it to all travel with a firearm; it's only in those specific instances that the ATT will become a condition on the licence and not require a separate approval and document. But all the checks are still in place.

Senator Plett: On the five-year licence to transport, that would be primarily from a home to a shooting range, as you said. Would I need to map out that route? If in that five-year period of time I

permis devienne conditionnel à l'autorisation de transport. Cette autorisation se limiterait encore au transport d'une zone précise à une autre. En ce qui concerne les armes à feu à autorisation restreinte, par exemple, si vous étiez autorisé à détenir une telle arme pour vous en servir à un champ de tir, une autorisation de transport pourrait être délivrée afin que vous puissiez apporter votre arme à feu à ce champ de tir.

En ce moment, on peut présenter une demande d'autorisation de transport. Il existe deux sortes d'autorisations de transport que nous appelons des AT. Certaines d'entre elles sont de courte durée; elles sont accordées pour une visite particulière à un champ de tir.

Le sénateur Plett : De votre domicile à un champ de tir.

Mme Thompson : C'est exact, de votre domicile à un champ de tir. D'autres autorisations sont accordées à long terme. On peut demander que leur durée soit identique à la période de validité du permis, soit cinq ans. Alors, l'autorisation de transport devient simplement une condition du permis, qui est valide pendant cinq années et qui, dans certains cas, existe déjà. Certaines personnes qui présenteront une demande d'AT, se verront accorder une AT à long terme qui leur permettra de transporter leur arme de leur domicile au champ de tir, par exemple.

Dans certains cas particuliers, une autorisation de transport pourrait faire partie des conditions du permis — par exemple, pour permettre au détenteur de faire des allers-retours entre un champ de tir approuvé ou une compétition de tir et son domicile, lorsqu'il prend possession de l'arme à feu. Toutefois, le champ de tir ou la compétition de tir doit se trouver dans sa province. Si vous voyagez du Québec au Manitoba, il faudra que vous présentiez des demandes d'autorisation de transport dans différentes provinces.

Le sénateur Plett : D'un bout à l'autre du parcours.

Mme Thompson : C'est exact. Et l'autorisation s'applique seulement à votre province, ainsi qu'à des allers-retours entre votre domicile et un armurier, une exposition d'armes à feu ou un port d'entrée canadien.

Il y a quelques minutes, nous avons discuté du fait que, si vous vous rendiez aux États-Unis, vous auriez besoin de l'autorisation non seulement du Canada, mais aussi de l'autorité étrangère — des États-Unis dans le cas discuté —, et il vous faudrait visiter un agent de la paix ou un contrôleur des armes à feu, soit pour disposer de l'arme à feu, soit pour obtenir un certificat.

Voilà en quoi consistent les conditions limitées. L'autorisation ne permet pas de voyager partout avec une arme à feu; c'est seulement dans ces cas précis que l'AT deviendra une condition du permis et qu'un processus d'approbation et un document distincts ne seront pas nécessaires. Cependant, tous les contrôles sont encore en place.

Le sénateur Plett : En ce qui concerne le permis de transport de cinq ans, il autorisera principalement le détenteur à transporter son arme de son domicile à un champ de tir, comme vous l'avez

move to another home, would I need to go back in and explain that I have moved, just in case I get picked up somewhere along the designated route?

Ms. Thompson: The travel from your home to a shooting range or a shooting competition always has to be the most direct route. You don't have to map it out, but law enforcement will have to do what they do every day, which is exercise common sense in their judgment to map that out. But that's a requirement in law; it always has to be the most direct route.

If you do move, you do have to inform a Canadian chief firearms officer of the fact that you have moved to a new location. In that case, I believe you would be required to get a separate ATT, but I will confer with my colleague.

Mr. Murdock: The CFO would in all likelihood require a new ATT.

Senator, you also asked about the requirements in relation to the actual transfer of firearms. Right now there are fairly stringent measures in place. For example, a restricted firearm would have to be transported unloaded, in an opaque container, with a secure locking device rendering the firearm inoperable.

Senator McInnis: Further to Senator McIntyre's question, I wanted to get clarification. The chief firearms officer can add some conditions if it's in the interests of public safety. So what we're doing with this bill is we're giving the power to the executive council to bring about regulations. Are we talking about a blanket regulation? We're not going to put a regulation through for each and every decision that the minister doesn't agree with. Is this a blanket set of regulations giving the minister the power to override?

Ms. Thompson: No regulation is proposed at this time or that we are working on at this time. It's simply an authority for the government to bring forward a regulation if they wanted to, for example, bring some national standards to the program.

Senator McInnis: That's what I mean. I know there are none now. This would be a blanket regulation in that each time they disagree with the CFO, they're not going to pass a regulation.

Mr. Murdock: As Ms. Thompson has referenced, there are no regulations in the works right now, but any regulation would apply to CFOs across the board. That said, the discretionary authority provided to CFOs per section 58 of the Firearms Act remains in place.

indiqué. Vais-je devoir tracer mon itinéraire? Si, pendant cette période de cinq ans, je déménage dans une autre habitation, va-t-il falloir que je visite de nouveau les autorités afin de leur expliquer que j'ai déménagé, juste au cas où l'on m'arrêterait quelque part sur l'itinéraire désigné?

Mme Thompson : Votre déplacement de votre domicile à un champ de tir ou une compétition de tir doit toujours suivre le chemin le plus direct. Il n'est pas nécessaire que vous traciez votre itinéraire, mais les agents d'exécution de la loi devront faire ce qu'ils font quotidiennement, c'est-à-dire faire preuve de bon sens et de jugement lorsqu'ils tracent l'itinéraire. Cependant, la loi exige qu'on emprunte toujours le parcours le plus direct.

Si vous déménagez, vous devez effectivement indiquer à un contrôleur des armes à feu canadien que vous résidez à un nouvel endroit. Dans une telle situation, je crois que vous serez tenu d'obtenir une AT distincte, mais je vais en discuter avec mon collègue.

M. Murdock : Il est probable que le contrôleur des armes à feu exigera que vous demandiez une nouvelle AT.

Sénateur, vous avez également demandé quelles étaient les exigences en matière de transfert actuel des armes à feu. À l'heure actuelle, des mesures plutôt rigoureuses sont mises en œuvre à cet égard. Par exemple, une arme à feu à autorisation restreinte doit être déchargée avant d'être transportée; il faut aussi qu'elle soit placée dans un contenant opaque et dotée d'un dispositif de verrouillage sûr qui rend l'arme à feu inutilisable.

Le sénateur McInnis : Pour donner suite à la question du sénateur McIntyre, je tiens à obtenir des précisions. Le contrôleur des armes à feu peut ajouter certaines conditions si elles sont dans l'intérêt de la sécurité publique. Donc, dans le cadre du projet de loi, nous accordons au conseil exécutif le pouvoir de prendre des règlements. Parlons-nous de règlements généraux. Nous n'allons pas prévoir un règlement pour chacune des décisions que le ministre pourrait désapprouver. S'agit-il d'un ensemble de règlements généraux qui donnent au ministre le pouvoir d'annuler une décision?

Mme Thompson : Aucun règlement n'est proposé ou n'est en cours d'élaboration pour le moment. Le gouvernement dispose simplement du pouvoir de prendre un règlement s'il souhaite, par exemple, établir des normes nationales pour le programme.

Le sénateur McInnis : C'est ce que je voulais dire. Je sais qu'il n'y a aucun règlement en ce moment. Toutefois, tout règlement devra être général, en ce sens que le gouvernement ne peut pas adopter un règlement chaque fois qu'il n'approuve pas les décisions d'un contrôleur des armes à feu.

M. Murdock : Comme Mme Thompson l'a mentionné, aucun règlement n'est en cours d'élaboration en ce moment. Toutefois, tout règlement pris s'appliquerait à tous les contrôleurs des armes à feu du Canada. Cela dit, le pouvoir discrétionnaire accordé aux contrôleurs des armes à feu en vertu de l'article 58 de la Loi sur les armes à feu demeure en place.

Senator McInnis: So if I'm a gunsmith and I'm importing restricted or prohibited firearms from the United States, now I'll have to go and fill out a form with the RCMP, and I presume that a copy of that will go to CBSA. Could you tell me what information will be in there?

Then the application or the order goes off for these firearms. How do they get back in? Do they come directly to me as a gunsmith; is that how it works? How is the control there? That's my point.

Ms. Thompson: The bill provides that the CBSA can share information with the RCMP. Currently, under section 107 of the Customs Act, the CBSA can share certain information with law enforcement but not in this particular area that we're going to include in the bill; they can't share this kind of importation information with the RCMP.

In this case, the RCMP will develop a form; it will be an RCMP form. If you were not an individual but a business owner importing firearms — because this does not affect individuals importing firearms — you would complete the form, send it to the RCMP, and you would include a copy with your importation package. A lot of times businesses will use bonded carriers, for example, so a bonded carrier would include a copy with the package.

If there is any discrepancy between what was included in the form filed with the RCMP before the importation and what CBSA is actually taking stock of, that information now would legally be shared with the RCMP for them to consider for further action.

Again, it does not apply to individuals but to businesses. It will not contain personal information, but the file is still yet to be developed in consultation with the RCMP.

Senator McInnis: So if I'm a gunsmith, the crate of firearms that I ordered will arrive at my door unopened, not counted, nothing. Am I correct?

Mr. Murdock: In terms of the importation process, CBSA requires a customs invoice. Assuming all the documentation and licences are appropriate and you've got all the other requirements, such as description of goods and things of that nature, and no flags are identified, then the importation process should proceed. Ultimately, yes, senator, your firearms would end up at your door.

That said, the Canada Border Services Agency does apply a risk-based approach to what they will examine. To address your question, by and large the firearms crates will not be opened, but

Le sénateur McInnis : Par conséquent, si je suis un armurier et que j'importe des armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte des États-Unis, je devrai maintenant remplir un formulaire de la GRC, et je présume qu'une copie de ce formulaire sera acheminée à l'ASFC. Pourriez-vous me dire quels renseignements figureront sur ce formulaire?

Puis la demande ou la commande pour ces armes sera envoyée. Comment ces armes me reviendront-elles? Me seront-elles expédiées directement en ma qualité d'armurier; est-ce ainsi que cela fonctionnera? Comment le contrôle est-il exercé? Voilà l'argument que je fais valoir.

Mme Thompson : Le projet de loi prévoit que l'ASFC pourra échanger des renseignements avec la GRC. En ce moment, aux termes de l'article 10 de la Loi sur les douanes, l'ASFC peut communiquer certains renseignements aux forces de l'ordre, mais non dans le domaine que nous allons intégrer dans le projet de loi; pour le moment, les employés de l'ASFC ne sont pas autorisés à transmettre à la GRC ces types de renseignements importants.

Dans le cas présent, la GRC concevra un formulaire, un formulaire qui lui appartiendra. Si vous êtes un propriétaire d'entreprise qui importe des armes à feu plutôt qu'un particulier — car cette disposition ne vise pas les particuliers qui importent des armes à feu —, vous remplirez le formulaire, vous l'enverrez à la GRC, et vous insérerez une copie du formulaire dans votre trousse d'importation. Souvent, les entrepreneurs utiliseront des transporteurs cautionnés, par exemple. Le transporteur cautionné insérera donc une copie du formulaire dans la trousse.

Si ce qui a été inscrit sur le formulaire de la GRC avant l'importation ne coïncide pas avec l'inventaire dressé par l'ASFC, ces renseignements seront communiqués légalement à la GRC afin qu'elle envisage la possibilité de prendre d'autres mesures.

Je répète encore une fois que cette disposition s'applique aux entreprises, mais non aux particuliers. L'information transmise ne contiendra pas de renseignements personnels, mais le dossier doit encore être élaboré en consultation avec la GRC.

Le sénateur McInnis : Donc, si je suis un armurier, la caisse d'armes à feu que j'ai commandée arrivera à ma porte sans avoir été ouverte et sans que son contenu ait été répertorié, n'est-ce pas?

M. Murdock : Dans le cadre du processus d'importation, l'AFSC doit obtenir une facture des douanes. À supposer que tous les documents et les permis soient adéquats, que vous ayez satisfait à toutes les autres exigences, comme la nécessité de décrire les marchandises et de prendre d'autres mesures de ce genre, et qu'aucune alarme n'ait été déclenchée, le processus d'importation devrait aller de l'avant. Oui, sénateur, au bout du compte, vos armes à feu devraient être livrées à votre porte.

Cela dit, l'Agence des services frontaliers du Canada adopte une approche fondée sur les risques pour déterminer les envois qu'elle examinera. Pour répondre à votre question, je dirais qu'en

if there are reasons that the CBSA has a flag or there is a risk, they do have the authority to examine those goods.

Senator Batters: In a speech given in the chamber by the Senate Liberal critic on this matter, she mentioned something about automatic licence renewal, putting public safety at risk. To clear up a myth here, could you tell us if anything in in bill does allow for the automatic renewal of possession and acquisition licences?

Ms. Thompson: There is nothing in the bill that allows for the automatic renewal of licences.

Senator Batters: Thank you.

Some have also suggested that there is no background check done for a firearms licence. Again addressing another myth, could you explain some of the procedures with respect to the background check, as well as the continuous screening that is undertaken for all licensed firearm owners?

Ms. Thompson: There is a comprehensive process undertaken for providing a licence. You'll understand in a moment why, while there is no automatic renewal of licences, there is a facilitative process because of the continuous eligibility requirement, screening requirement that applies to licence holders.

First, for an individual to be eligible to hold a licence, within the previous five years they cannot have been convicted of criminal offence, including violence, trafficking, exporting or manufacturing of drugs, criminal harassment, or any offence related to firearms or weapons. In addition, they cannot in the past five years have been treated for a mental illness associated with violence or a threat to an individual. They can't have a history of violent behaviour.

So in order to obtain a licence, you have to complete a comprehensive questionnaire that has mandatory fields. If fields are left blank, you cannot be issued a licence. These mandatory fields will require information on criminal history, for example; mental health; information on spouses, common law partners or partners for the last two years; and it requires references and attestations from two individuals, as well as a picture that's attested to by a witness.

As well, of course, you have to complete the mandatory testing, especially now with the provision that will be included in the bill for possession and acquisition licences. There will be mandatory

règle générale, les caisses d'armes à feu ne seront pas ouvertes. Toutefois, s'il y a des raisons de déclencher l'alarme ou si un risque existe, l'ASFC a le pouvoir d'examiner ces marchandises.

La sénatrice Batters : Au cours d'un discours prononcé au Sénat, la porte-parole libérale dans ce domaine a émis des paroles à propos du renouvellement automatique des permis qui met en péril la sécurité publique. Pour dissiper un mythe, pourriez-vous nous dire si des dispositions quelconques du projet de loi autorisent le renouvellement automatique des permis de possession et d'acquisition?

Mme Thompson : Rien dans le projet de loi n'autorise le renouvellement automatique de permis.

La sénatrice Batters : Merci.

D'autres personnes ont également laissé entendre qu'aucune vérification des antécédents n'était effectuée avant d'accorder un permis d'armes à feu. Pour dissiper encore une fois un autre mythe, pourriez-vous nous expliquer quelques-unes des procédures qui sont utilisées relativement à la vérification des antécédents, ainsi que le contrôle continu de l'admissibilité auquel tous les titulaires de permis d'armes à feu sont soumis?

Mme Thompson : Avant de délivrer un permis, un processus détaillé est entrepris. Dans un moment, vous comprendrez la raison pour laquelle le processus de renouvellement des permis est facilité, bien que les permis ne fassent l'objet d'aucun renouvellement automatique. Cette raison est liée à l'obligation de contrôler continuellement l'admissibilité des titulaires de permis.

Premièrement, pour qu'une personne soit admissible à la détention d'un permis, elle ne doit pas, au cours des cinq dernières années, avoir été reconnue coupable d'une infraction criminelle, notamment une infraction liée à un comportement violent, au trafic, à l'exportation ou à la fabrication de drogues, au harcèlement criminel ou à toute infraction relative à des armes blanches ou à des armes à feu. De plus, la personne ne peut avoir été traitée pour une maladie mentale liée à un comportement violent ou à des menaces proférées envers une personne, au cours des cinq dernières années. Elle ne peut pas avoir des antécédents de comportement violent.

Donc, pour obtenir un permis, vous devez remplir un questionnaire détaillé qui comporte des champs obligatoires. Vous ne pourrez obtenir aucun permis si vous omettez de remplir certains champs. Pour remplir les champs obligatoires, vous devrez fournir des renseignements sur vos antécédents criminels, par exemple, ainsi que sur votre santé mentale, et vos époux, conjoints de fait et partenaires des deux dernières années. Il est également nécessaire de fournir des références et des attestations provenant de deux personnes, ainsi qu'une photo accompagnée de l'attestation d'un témoin.

Bien entendu, vous devez aussi réussir l'examen obligatoire, surtout maintenant que le projet de loi prévoira une disposition relative aux permis de possession et d'acquisition. Les

testing, and you are no longer allowed to challenge the test. Also, there is the application fee. All of that is sent in to the Canadian Firearms Program.

For restricted firearms, all first-time applicants have an in-depth background check conducted. As well for non-restricted firearms, there is a sample of individuals that have an in-depth background check conducted. I'll talk about that in a moment.

Also, if anyone for any reason has a flag that pops up during the application process, again a background check would be completed. That goes beyond checking CPIC and associated databases. It could also include an open-source search or interviewing references, for example. Those are the kinds of background checks that go into providing a licence.

Once you actually have a licence, you are required and subject to continuous eligibility screening, which means everyone that has a licence is run against the CPIC records every day. That's not just criminal offence records but any record that is associated with CPIC, including parole, probation or new charges that have been laid, for example. That happens for anyone flagged in the system for possible concerns over violent behaviour. So everyone that has a licence is checked every day against that for continuous eligibility screening.

Included now in the bill is the six-month provision, the grace period, where anyone whose licence has expired is subject to the six-month continuous eligibility screening, where previously your licence simply expired. In addition now, you are run against CPIC and all those databases every day for an additional six months.

Senator Batters: That is extremely comprehensive. Thank you.

Senator Baker: Let me ask you a general question so that people will understand what we're talking about.

If I understand you correctly, if you take a farmer on his farm or a fisherman on the coast and they own a 12-gauge shotgun — not a restricted weapon — or a 10 gauge, a .22, no matter what, they still have to apply for something in order to utilize that non-restricted weapon. Is that what you're saying?

Ms. Thompson: If they are already in possession of a licence, they either have a POL, a possession only licence, if they were grandfathered and owned a licence for many years, or they have a

demandeurs devront passer l'examen obligatoire, et ne pourront plus contester ses résultats. Enfin, des frais de demande sont imposés. Tous ces renseignements sont envoyés au Programme canadien des armes à feu.

Toutes les personnes qui présentent pour la première fois une demande de permis d'armes à feu à autorisation restreinte feront l'objet d'une vérification approfondie de leurs antécédents. Toutefois, seulement un échantillon de personnes présentant des demandes de permis d'armes à feu sans autorisation sera soumis à ce même genre de vérifications. Je parlerai de ce processus dans un moment.

De plus, si au cours du processus de demande, une alarme est déclenchée pour quelque raison que ce soit, une vérification des antécédents sera effectuée une fois de plus. Cette vérification ne se limite pas à la consultation de la base de données du CIPC et des bases de données connexes. Elle pourrait comprendre une recherche dans des sources ouvertes ou la conduite d'entretiens avec des répondants, par exemple. Voilà le genre de vérifications des antécédents qui contribuent à la délivrance d'un permis.

Une fois que vous êtes titulaire d'un permis, vous faites l'objet d'un contrôle continu de votre admissibilité, ce qui veut dire que votre nom est recherché quotidiennement dans les dossiers du CIPC, dans le but non seulement de repérer les infractions criminelles que vous pourriez avoir commises, mais aussi de détecter tout enregistrement lié au CIPC, comme une libération conditionnelle, une probation ou de nouvelles accusations. Ces vérifications sont effectuées pour toute personne que le système signale en raison d'éventuelles préoccupations liées à un comportement violent. Par conséquent, l'admissibilité de tout titulaire d'un permis est contrôlée quotidiennement à l'aide de ces bases de données.

De plus, le projet de loi prévoit maintenant la disposition relative aux six mois de prolongation de la période de validité, c'est-à-dire à un délai de grâce, en vertu duquel toute personne dont le permis a expiré fait l'objet d'une vérification continue de son admissibilité pendant six mois, alors qu'auparavant son permis expirait simplement. En outre, votre nom est désormais recherché quotidiennement dans toutes les bases de données liées au CIPC pendant six mois supplémentaires.

La sénatrice Batters : Votre exposé est extrêmement détaillé. Merci.

Le sénateur Baker : Permettez-moi de vous poser une question générale afin que les gens comprennent ce dont nous parlons.

Si je vous ai bien compris, un agriculteur sur sa ferme ou un pêcheur sur la côte qui possède un fusil de calibre 12 ou 10 — non pas une arme à autorisation restreinte —, ou une arme de calibre .22, doit, quoi qu'il arrive, toujours présenter une demande de permis afin d'utiliser cette arme sans restriction. Est-ce ce que vous déclarez?

Mme Thompson : S'ils sont déjà titulaires d'un permis, ils détiennent soit un PPS, un permis de possession seulement, si leurs droits acquis ont été maintenus et qu'ils sont titulaires d'un

possession and acquisition licence. If they are a farmer who wants to acquire a firearm for the first time, for an unrestricted licence they will have to apply for a possession and acquisition licence.

Senator Baker: So in other words, nothing has really changed over the years. A perfectly innocent person owning a firearm on a farm or in a rural area or in a fishing community in Canada is still subject to these procedures and is still on the RCMP list and on the little computer that the police have in their vehicles saying that that person owns a firearm and is therefore marked as somebody who they have to give extra care to if effecting a warrant or court order.

So nothing has really changed over the years. Somebody who has a firearm is registered and they have to submit to periodic checks. They're still restricted, even though we've been told over the years we're going to get rid of these things. In effect what you're saying is that these farmers and fishermen are still registered, checked and rechecked and are still part of this complicated procedure that you have outlined.

Ms. Thompson: There's no requirement to register.

Senator Baker: Oh, so you're not in the computer? You don't have a licence? Is that it?

Ms. Thompson: You have a licence, but there's no requirement for registering your firearm. There was in the past, but there is no longer a requirement to register.

Senator Baker: If you buy ammunition, do you have to show that?

Ms. Thompson: Not for —

Senator Baker: So you can buy ammunition without evidence that you own a non-registered weapon? To buy ammunition, you don't need anything to prove that you have a licence?

Ms. Thompson: Or a hunting rifle, that's correct.

Senator Baker: You don't have to show anything?

Ms. Thompson: Not for a hunting rifle. I just mean you don't need to register your ammunition or your hunting rifle.

Senator Baker: I will ask you the general question again.

An ordinary Canadian, the innocent farmer or fisherman using a non-restricted weapon, is still required to go through all of these hoops that the government claimed they were going to remove.

I shouldn't have said that last thing. I take back, Mr. Chair, what I just said about the government.

permis depuis de nombreuses années, soit un permis de possession et d'acquisition. S'il s'agit d'un agriculteur qui désire acheter une arme à feu sans restriction pour la première fois, il devra présenter une demande de permis de possession et d'acquisition.

Le sénateur Baker : Autrement dit, rien n'a vraiment changé au fil des ans. Une personne parfaitement innocente qui possède une arme à feu sur sa ferme, dans une région rurale ou dans une collectivité de pêche du Canada, est toujours assujettie à ces procédures et figure toujours sur la liste de la GRC et dans le petit ordinateur dont sont dotés les véhicules des agents de police. Le petit ordinateur indique que la personne possède une arme à feu et, par conséquent, elle sera étiquetée comme étant quelqu'un qu'un agent de police devra aborder avec plus de prudence s'il cherche à exécuter un mandat ou une ordonnance.

Donc, rien n'a vraiment changé au fil des ans. Une personne possédant une arme à feu est enregistrée et fait l'objet de vérifications périodiques. Elle subit toujours des restrictions même si, au fil des ans, nous avons déclaré que nous supprimerions ces mécanismes. En fait, vous indiquez que ces agriculteurs et ces pêcheurs sont toujours enregistrés, qu'ils font l'objet de vérifications à répétition et qu'ils participent toujours à la procédure compliquée que vous avez décrite.

Mme Thompson : Ils ne sont pas tenus de s'enregistrer.

Le sénateur Baker : Oh, donc, vous ne figurez pas dans l'ordinateur? Vous ne détenez pas de permis, n'est-ce pas?

Mme Thompson : Vous êtes titulaire d'un permis, mais vous n'êtes pas tenu d'enregistrer votre arme à feu. Vous l'étiez dans le passé, mais ce n'est plus le cas.

Le sénateur Baker : Devez-vous montrer votre enregistrement pour acheter des munitions?

Mme Thompson : Pas pour...

Le sénateur Baker : Donc, vous pouvez acheter des munitions sans avoir à prouver que vous possédez une arme non enregistrée? Vous n'êtes pas tenu de prouver que vous êtes titulaire d'un permis pour pouvoir acheter des munitions?

Mme Thompson : Ou un fusil de chasse; c'est exact.

Le sénateur Baker : Vous n'êtes pas forcé de montrer quoi que ce soit?

Mme Thompson : Pas pour un fusil de chasse. Je veux simplement dire que vous n'avez pas besoin d'enregistrer vos munitions ou votre fusil de chasse.

Le sénateur Baker : Je vais vous poser de nouveau la question générale.

Un Canadien ordinaire, un agriculteur ou un pêcheur innocent qui utilise une arme sans restriction est encore forcé de sauter dans tous ces cerceaux que le gouvernement a prétendu qu'il supprimerait.

Je n'aurais pas dû prononcer cette dernière phrase. Monsieur le président, je retire ce que je viens de dire à propos du gouvernement.

But they're still on the books and they're still on the police computers as owning or purchasing ammunition for a firearm.

Ms. Thompson: There is no requirement to register your ownership of a firearm that's a hunting rifle or the ammunition, but there is a requirement for licensing and proper safety training on the use and handling of a firearm, that's correct. And there are requirements for proper transportation as well.

Senator Baker: The first part of your explanation, though, really doesn't fit because I have everything that one can have as far as registration with firearms is concerned. You cannot have a gun in Canada today without having that card identifying who you are, and you cannot purchase any ammunition without showing it, and you are on all of the police computers. So nothing has really changed over the years.

Thank you for your evidence.

Senator Beyak: I have a practical question. For those who have a POL that will become a PAL and then they want to transfer a gun to the gun range, is it going to be automatic? What are the paperwork steps once this legislation is passed? If they have a one-year ATT, will that just go with the new transfer, or will they have to reapply for three years or five years?

Mr. Murdock: Senator, the requirement for restricted and prohibited firearms is that you will have to have an appropriate licence with those privileges attached. Assuming that is the case, what is provided for in the legislation is when a CFO is asked to approve the transfer of a restricted firearm — for example, for the purposes of going to and from a shooting range — then at that time the transportation privileges are automatically attached.

Senator Beyak: That's for the expiration of the licence?

Mr. Murdock: Generally speaking, authorizations to travel are for the duration of the licence, but not in all cases.

Senator Beyak: For the benefit of those watching who understood it is automatic when the law passes, what exceptions are there?

Mr. Murdock: As I say, generally speaking, the authorization to transport is for the same duration as the five-year licence. However, I understand that some jurisdictions have a shorter ATT, and it is at the discretion of chief firearms officers to set those periods of time.

Senator White: I have a short commentary before I jump into a question.

Cependant, ces gens figurent toujours dans les registres et dans les ordinateurs des agents de police à titre de détenteurs ou d'acheteurs de munitions pour une arme à feu.

Mme Thompson : Il n'est nullement nécessaire d'enregistrer le fait que vous possédez une arme à feu sous forme de fusil de chasse et des munitions, mais il est vrai qu'il faut obtenir un permis et suivre une formation adéquate en matière d'utilisation ou de maniement sécuritaire d'une arme à feu. Et il y a également des exigences relatives au transport adéquat de cette arme.

Le sénateur Baker : La première partie de votre explication ne cadre vraiment pas, par contre, car j'ai tout ce qu'on peut avoir en fait d'enregistrement des armes à feu. Au Canada, il est actuellement impossible de posséder une arme à feu sans cette carte d'identité et d'acheter des munitions sans la présenter; et votre profil se trouve sur tous les ordinateurs de la police. Alors rien n'a vraiment changé au fil des ans.

Merci de votre témoignage.

La sénatrice Beyak : J'ai une question pratique à poser. Pour le titulaire d'un permis PPS qui deviendra un permis PPA, est-ce que le transfert d'une arme à feu à la salle de tir se fera automatiquement? Quelles seront les démarches à suivre une fois que ce projet de loi aura été adopté? S'ils ont une autorisation de transport d'un an, accompagnera-t-elle le nouveau transfert ou devront-ils présenter une nouvelle demande pour trois ou cinq ans?

M. Murdock : Madame la sénatrice, pour posséder une arme à feu à autorisation restreinte et prohibée, il faut être titulaire d'un permis approprié qui donne ces privilèges. Le cas échéant, le projet de loi prévoit que lorsqu'on demande à un CAF d'approuver le transfert d'une arme à feu à autorisation restreinte — par exemple, afin de se rendre à un centre de tir et d'en revenir —, le permis s'accompagne automatiquement de privilèges de transport.

La sénatrice Beyak : C'est en ce qui touche l'échéance d'un permis?

M. Murdock : En règle générale, les autorisations de voyager sont accordées pour la durée du permis, mais pas dans tous les cas.

La sénatrice Beyak : Pour les téléspectateurs qui ont compris que cela se fait automatiquement lorsque la loi est adoptée, quelles sont les exceptions?

M. Murdock : Comme je disais, en règle générale, l'autorisation de transport a la même durée que le permis de cinq ans. Cependant, je crois comprendre que certaines administrations ont une autorisation de transport plus courte, et c'est aux contrôleurs des armes à feu qu'il revient de fixer ces périodes.

Le sénateur White : J'ai un commentaire bref à formuler avant de poser une question.

Just so we are clear, following up on Senator Baker's comments, the long-gun registry no longer exists in Canada. Is that correct?

Ms. Thompson: That's correct.

Senator White: Realistically what has changed over the past 20 years is that the fisherman, hunter or farmer, as Senator Baker referred to, who has a .22 rifle or a .303 or whatever he uses to hunt, no longer registers that. We've had firearms acquisition certificates for decades before we ever had a firearm registry, where people would have to have that permit to be able to purchase a weapon and other things.

Today we have a possession and acquisition licence and possession only licence that we will, if this legislation passes, convert into one, which will require people to have that licence to be able to purchase weapons going down the road. But, ultimately, we no longer have a long-gun registry. Is that correct?

Ms. Thompson: That's correct.

Senator White: Thank you. I will get to my question now. I know Senator Baker left it out there; I wanted to make sure we were clear.

When we talk about the CPIC checks, does that also include persons not charged by often under-investigation by the police and listed on CPIC? Would it also include that? It's referred to as PIP, a person of interest to police. Or is it only those where charges have been laid that would trigger the police to identify that someone has a licence, which means they may have firearms — because we no longer have a registry — or would it also include persons of interest to police?

Ms. Thompson: The list that is checked against CPIC on a daily basis does not only include those that have been convicted of a criminal offence, but it includes also wanted persons, persons subject to probation or parole, prohibition orders or previously refused a firearms licence, individuals accused of a criminal offence — which I think was your question, senator — and caution flags assigned to individuals in specific police records.

Senator White: Perfect. Thank you very much.

Senator Joyal: I want to come back to the minister's letter, because it raises a point in the bill that I think is important. It's about the restricted arms CZ858 and those of the Swiss Arms family. According to the minister, those arms, when they realized that they could be transformed into automatic arms, the RCMP requested that they be submitted to a different kind of regime.

Pour donner suite aux commentaires du sénateur Baker, si j'ai bien compris, le registre des armes d'épaule n'existe plus au Canada. C'est bien cela?

Mme Thompson : C'est exact.

Le sénateur White : De façon réaliste, ce qui a changé au cours des 20 dernières années est que — comme l'a mentionné le sénateur Baker — le pêcheur, le chasseur ou l'agriculteur qui a un fusil de calibre .22, .303 ou autre pour chasser n'a plus besoin de l'enregistrer. Nous avons eu un système de certificats d'autorisation d'acquisition d'armes à feu pendant des décennies avant d'avoir même un registre des armes à feu dans le cadre duquel il fallait un permis pour pouvoir acheter une arme à feu et d'autres choses.

Aujourd'hui, nous avons un permis de possession et d'acquisition et un permis de possession simple que nous fusionnerons, si le projet de loi est adopté. Il fera en sorte que les gens soient tenus d'obtenir un permis avant de pouvoir acheter des armes. Cependant, au bout du compte, nous n'avons plus de registre des armes d'épaule. C'est bien cela?

Mme Thompson : C'est exact.

Le sénateur White : Merci. Je vais maintenant poser ma question. Je sais que le sénateur Baker l'a mentionné; je voulais être certain que nous étions bien clairs.

Est-ce que les vérifications du CIPC visent aussi les personnes contre lesquelles des accusations ne sont pas portées, mais qui font l'objet d'une enquête policière et dont les noms figurent sur la liste du CIPC? Est-ce qu'elles les viseraient aussi? Il est question de PIP, c'est-à-dire de personnes d'intérêt pour la police. Ou est-ce seulement dans le cas où des accusations ont été portées que la police déterminerait que cette personne a un permis, donc qu'elle a peut-être des armes à feu — étant donné que nous n'avons plus de registre — ou cela engloberait-il aussi les personnes d'intérêt pour la police?

Mme Thompson : La liste que CIPC vérifie quotidiennement ne comprend pas seulement les noms des personnes trouvées coupables d'une infraction criminelle, mais aussi des personnes recherchées, des personnes faisant l'objet d'une libération conditionnelle ou d'une ordonnance d'interdiction ou de celles à qui on a déjà refusé un permis d'armes à feu, des personnes accusées d'avoir commis une infraction criminelle — je crois que c'est ce sur quoi portait votre question, sénateur — et des mises en garde concernant des personnes dans des dossiers policiers précis.

Le sénateur White : Parfait. Merci beaucoup.

Le sénateur Joyal : Je veux revenir à la lettre du ministre, car elle soulève un point dans le projet de loi qui, selon moi, est important. Il porte sur les armes à autorisation restreinte et celles de la famille Swiss Arms. Selon le ministre, lorsque la GRC a pris conscience du fait que ces armes pouvaient être transformées en armes automatiques, elle a demandé qu'elles soient visées par un

Apparently, the minister decided to offer an amnesty to those gun owners up to 2016. The Quebec minister, in his letter, added the following:

[*Translation*]

> . . . no firearms club in Quebec has the authorization required to allow the use of those kinds of firearm. . .

[*English*]

In other words, those arms are deemed dangerous. No firearms club would be authorized for the use of those arms. Nevertheless, the bill would still maintain the capacity to use them at least up to the end of 2016.

It's surprising. Could you comment on that generally, not the situation of those arms that can be transformed into automatic arms? What is their status presently and what will the bill do with that?

Mr. Murdock: As Minister Blaney indicated yesterday, the proposed legislation has a provision that would enable the Governor-in-Council to prescribe certain firearms as either non-restricted or restricted. The minister has indicated that it is the government's intention to move forward with the exercising of that power with respect to the two firearms that you have mentioned.

Senator Joyal: What is the status now of the provincial firearms officers that are presently overseeing the arms use? Following the adoption of Bill C-42, what will be changed in terms of the status of those officers? Will their powers be limited or will their mandate be restated? What is the bill's effect on the status of the firearms officers that are presently acting in the provinces?

Ms. Thompson: Mr. Chair, at this time there are no changes in the bill that will change the status or the authorities of the chief firearms officers.

Senator Baker: Their discretion changes.

Ms. Thompson: Yes.

Senator Joyal: By authority, of course, as my colleague Senator Baker means, the discretion, the power and the role they have in implementing the provisions of the act. That's essentially the question.

Ms. Thompson: Again, Mr. Chair, there is nothing in the bill that fetters their discretion.

Senator Joyal: As my colleague is trying to —

Senator Baker: To limit the discretionary authority of the chief firearms officers.

régime différent. Apparemment, le ministre a décidé d'offrir une amnistie aux propriétaires d'armes à feu jusqu'à 2016. Dans sa lettre, le ministre du Québec a ajouté ce qui suit :

[*Français*]

> [...] aucun club de tir du Québec ne possède les autorisations nécessaires permettant l'usage de ces types d'armes à feu [...]

[*Traduction*]

Autrement dit, ces armes sont jugées être dangereuses. Aucun club d'armes à feu ne serait autorisé à les utiliser. Quoi qu'il en soit, le projet de loi permettrait leur utilisation au moins jusqu'à la fin de 2016.

C'est surprenant. Pourriez-vous vous prononcer sur ce point en général et non sur la situation des armes qui peuvent être transformées en armes automatiques? Quel est leur statut à l'heure actuelle et qu'en fera le projet de loi?

M. Murdock : Comme le ministre Blaney l'a mentionné hier, le projet de loi contient une disposition qui permettrait au gouverneur en conseil de déterminer que certaines armes à feu sont à autorisation restreinte ou sans restriction. Le ministre a affirmé que le gouvernement avait l'intention d'exercer ce pouvoir en ce qui concerne les deux armes à feu que vous avez mentionnées.

Le sénateur Joyal : Quel est le statut des préposés aux armes à feu des provinces qui supervisent maintenant l'utilisation des armes à feu? Quel effet aura l'adoption du projet de loi C-42 sur le statut de ces préposés? Leurs pouvoirs seront-ils limités ou leur mandat reformulé? Quel effet aura le projet de loi sur le statut des préposés aux armes à feu actuellement en poste dans les provinces?

Mme Thompson : Monsieur le président, à l'heure actuelle, le projet de loi ne modifie en rien le statut ou les pouvoirs des contrôleurs des armes à feu.

Le sénateur Baker : Leur pouvoir discrétionnaire change.

Mme Thompson : Oui.

Le sénateur Joyal : Bien entendu, lorsqu'il parle de pouvoir, mon collègue, le sénateur Baker, veut parler du pouvoir discrétionnaire et du rôle qu'il joue dans la mise en œuvre des dispositions de la loi. C'est, en gros, la question.

Mme Thompson : Encore une fois, monsieur le président, il n'y a rien dans le projet de loi qui entrave leur pouvoir discrétionnaire.

Le sénateur Joyal : Comme mon collègue essaie de...

Le sénateur Baker : Limiter le pouvoir discrétionnaire des contrôleurs des armes à feu.

Senator Joyal: Yesterday, when I was listening to the minister, my colleague Senator Baker pointed it out to me, but I had already underlined it. I read the summary of the bill:

> This enactment amends the Firearms Act to simplify and clarify the firearms licensing regime for individuals —

— and listen to this one —

> — to limit the discretionary authority of chief firearms officers and to provide for the sharing of information on commercial importations of firearms.

The intention of the legislator is to limit the discretionary authority of chief firearms officers. How do you explain that with your statement?

Ms. Thompson: The bill clarifies that the discretionary authority of a CFO may be limited by regulation. The bill clarifies that, but there are no regulations and there is nothing in the bill, certainly, that limits the authority or discretion of CFOs.

Senator Joyal: That was my next question: Will the regulation in fact limit the authority, the discretion of the firearms officers? The bill allows the minister or the Governor-in-Council to adopt regulations. So the bill doesn't do it directly, but in fact it's the intention of the bill to do it through regulations. That's the way I have to interpret your answer.

Ms. Thompson: Again, Mr. Chairman, the bill provides that regulations can be brought forward by the government. What the bill simply does is clarify that regulations can be brought forward for the purpose of bringing some uniformity to the program. But there is nothing in the bill that limits the authority of CFOs or the discretion of CFOs, and no regulations are proposed at this time.

Senator Joyal: Yes, but you understand that you are playing on words, because the bill's intention in the summary of the bill states that the objective of this bill is to "limit." So the intention is to make sure that, through regulations — of which we don't have the text now; we have to approve it blindly — but we can expect that by the end of third reading of this bill, if it happens, then there will be limits to the discretionary authority of the chief firearms officers. We can't ignore it and say, "It's not in the letter of the bill. Don't try to find a page or a section; it's not there. But in fact it is our intention to do it." In French it says:

[*Translation*]

> The text amends the *Firearms Act* in order to simplify the regime for licensing firearms to individuals and to make clarifications, limit the discretionary authority of firearms officers . . .

Le sénateur Joyal : Hier, lorsque j'écoutais le ministre, mon collègue le sénateur Baker me l'a fait remarquer, mais je l'avais déjà souligné. J'ai lu le résumé du projet de loi :

> Le texte modifie la Loi sur les armes à feu afin de simplifier le régime de délivrance de permis d'armes à feu aux particuliers...

— et écoutez bien ce passage —

> ... et d'y apporter des précisions, de limiter le pouvoir discrétionnaire des contrôleurs des armes à feu et de permettre le partage de renseignements relatifs à l'importation commerciale d'armes à feu.

L'intention du législateur est de limiter le pouvoir discrétionnaire des contrôleurs d'armes à feu. Comment expliquez-vous cela avec votre déclaration?

Mme Thompson : Le projet de loi précise que le pouvoir discrétionnaire d'un CAF peut être limité par règlement. Il apporte cette clarification, mais il n'y a ni règlement ni disposition du projet de loi qui limite les pouvoirs ou le pouvoir discrétionnaire des CAF.

Le sénateur Joyal : C'était ma prochaine question. La réglementation limitera-t-elle, en fait, les pouvoirs des contrôleurs des armes à feu et leur pouvoir discrétionnaire? Le projet de loi permet au ministre ou au gouverneur en conseil de prendre des règlements. Alors, le projet de loi ne le fait pas directement, mais en fait, c'est son intention de le faire au moyen d'un règlement. C'est ainsi que j'interprète votre réponse.

Mme Thompson : Encore une fois, monsieur le président, le projet de loi prévoit qu'un gouvernement peut prendre un règlement. Le projet de loi ne fait que clarifier qu'il est possible de prendre un règlement pour uniformiser le programme. Cependant, il n'y a rien dans le projet de loi qui limite les pouvoirs des CAF ou leur pouvoir discrétionnaire, et il n'est pas question de prendre un règlement à l'heure actuelle.

Le sénateur Joyal : Oui, mais vous comprenez que vous jouez avec les mots, car l'intention du projet de loi dans le résumé énonce qu'il a pour objectif de « limiter ». Alors son intention est de faire en sorte que, par le truchement d'un règlement — pour lequel nous n'avons pas encore le libellé; nous devons l'approuver à l'aveuglette — le pouvoir discrétionnaire des contrôleurs des armes à feu soit limité, si cela se produit d'ici la fin de la troisième lecture. Nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte et dire : « Il n'en est pas question dans le libellé du projet de loi. N'essayez pas de trouver une page ou un article, vous ne trouverez rien. Mais, en fait, nous avons l'intention de le faire. » En français, il dit ce qui suit :

[*Français*]

> Le texte modifie la *Loi sur les armes à feu* afin de simplifier le régime de délivrance de permis d'armes à feu aux particuliers et d'y apporter des précisions, de limiter le pouvoir discrétionnaire des contrôleurs des armes à feu [...]

[*English*]

How can I ignore that this is the intention of the bill and that in fact what we are implementing in this bill is the capacity to limit the discretionary authority of the firearms officers? I can't dispute the provincial Minister of Public Safety in Quebec to be concerned by that — even though, as you stated, it's not clearly stated in the section of the bill, but it is the intention to achieve the result.

The Chair: Senator Plett.

Senator Plett: Right now, the RCMP, I take it, has the authority to determine if a weapon is a restricted weapon, prior to this bill. Is that correct?

Ms. Thompson: The Canadian Firearms Program assesses firearms against the definition in the Criminal Code and the lists that are included in regulation.

Senator Plett: With the passage of this bill, the minister will have the sole discretion to declare a firearm restricted, or is that not correct?

Ms. Thompson: The provision in the bill provides that by GIC the government can deem a firearm to be restricted or non-restricted. The minister has indicated to do that. It's envisioned that this would be used exceptionally, but to do this the minister would rely on the advice of experts.

Senator Plett: In part of his questions at the start, Senator Joyal talked about these Swiss Army rifles that somebody deemed to be a restricted weapon and the minister came along and said he didn't agree. Am I correct?

Ms. Thompson: In fact, the Swiss Arms and the CZ were deemed to be prohibited firearms after a number of years of being deemed unrestricted or restricted.

Senator Plett: They are now prohibited?

Ms. Thompson: They were deemed to be prohibited upon review by the RCMP, but the minister has introduced an amnesty — which was referred to a few minutes ago and which is in place to 2016 at this time — to maintain their previous classification.

Senator Plett: I'm not sure whether "deemed to be prohibited" and "prohibited" are different. I say "prohibited" and you say "deemed to be prohibited." Is there are a difference between the two? After 2016, the government would believe that they should not be prohibited. How would that go about making them not deemed to be prohibited after 2016?

Mr. Murdock: Thank you for the question.

In Bill C-42 there is a mechanism, as Ms. Thompson alluded to, for an authority of the Governor-in-Council to prescribe or deem firearms either non-restricted or restricted. It would be through a regulatory process whereby the Governor-in-Council

[*Traduction*]

Comment puis-je ne pas tenir compte du fait qu'il s'agit de l'intention du projet de loi et que, en fait, il nous sert à limiter le pouvoir discrétionnaire des contrôleurs des armes à feu? Je ne peux blâmer la ministre de la Sécurité publique du Québec d'éprouver quelques réserves à cet égard — même si, comme vous l'avez mentionné, cela n'est pas clairement énoncé dans cette partie du projet de loi, mais son intention est bien d'atteindre ce résultat.

Le président : Le sénateur Plett a la parole.

Le sénateur Plett : En ce moment, en attendant que le projet de loi ne soit adopté, je crois savoir que la GRC a le pouvoir de déterminer si une arme est à autorisation restreinte. Est-ce exact?

Mme Thompson : Le Programme canadien des armes à feu évalue les armes à feu en fonction de la définition du Code criminel et des listes qui figurent dans la réglementation.

Le sénateur Plett : Avec l'adoption de ce projet de loi, le ministre sera le seul habilité à déclarer qu'une arme à feu est à autorisation restreinte, n'est-ce pas?

Mme Thompson : La disposition du projet de loi prévoit que le gouvernement peut restreindre ou non l'autorisation d'une arme à feu par décret. Le ministre a dit qu'il le ferait. On envisage de n'avoir recours à cette méthode qu'en cas exceptionnel, mais pour ce faire, le ministre suivrait les conseils d'experts.

Le sénateur Plett : Dans une partie des questions qu'il a posées en commençant, le sénateur Joyal a parlé des fusils Swiss Arms que quelqu'un estimait être des armes à autorisation restreinte, et le ministre a, pour sa part, affirmé qu'il n'était pas d'accord. Ai-je raison?

Mme Thompson : En fait, les Swiss Arms et CZ ont été jugées être des armes à feu prohibées après avoir été considérées comme des armes à autorisation restreinte ou non restreinte pendant un certain nombre d'années.

Le sénateur Plett : Elles sont maintenant prohibées?

Mme Thompson : Après examen, la GRC a jugé qu'elles l'étaient, mais le ministre a accordé une période d'amnistie — dont il a été question il y a quelques minutes et qui durera jusqu'à 2016 à ce stade — pour garder leur classification précédente.

Le sénateur Plett : Je ne suis pas certain si « jugées être prohibées » et « prohibées » sont deux choses différentes. Je dis « prohibées » et vous dites « jugées être prohibées ». Y a-t-il une distinction entre les deux? Après 2016, le gouvernement croirait qu'elles ne devraient pas être prohibées. En quoi cela ferait-il en sorte qu'elles ne soient pas prohibées après 2016?

M. Murdock : Merci d'avoir posé la question.

Le projet de loi C-42 contient un mécanisme, comme l'a laissé entendre Mme Thompson, afin d'autoriser le gouverneur en conseil à déterminer ou à juger que les armes à feu sont à autorisation restreinte ou non restreinte. Il exercerait ce pouvoir

would exercise that authority. As was just referenced, it would be on exceptional circumstances and, as the minister indicated previously, further to the advice provided by technical experts.

dans le cadre d'un processus de réglementation. Comme il vient d'être mentionné, cette mesure serait prise dans des circonstances exceptionnelles et, selon le ministre, elle le serait sur recommandation des experts techniques.

Senator Plett: If I get my licence to buy a gun, not register a gun and take the training, I can go to Canadian Tire or a gun shop and buy myself a 12-gauge shotgun. Do I need to take further training? I understand I can't go to Canadian Tire or a gun shop to buy a restricted weapon, but do I need further training to get a restricted weapon?

Le sénateur Plett : Si j'obtiens mon permis pour acheter une arme à feu, que je n'enregistre pas d'arme et que je suis la formation, je peux aller chez Canadian Tire ou un magasin d'armes et m'acheter un fusil de calibre 12. Ai-je besoin de suivre une autre formation? Je crois comprendre que je ne peux pas aller chez Canadian Tire ou un magasin d'armes à feu pour acheter une arme à feu à autorisation restreinte, mais ai-je besoin de suivre une formation supplémentaire pour obtenir une telle arme?

Ms. Thompson: This bill proposes that anyone who is acquiring a licence for the first time or a possession and acquisition licence — because the two licences that currently exist will be merged into one — will have to take mandatory training. Previously, there was an option to challenge the test. Now there will be a requirement for everyone to take the mandatory training.

Mme Thompson : Ce projet de loi propose que quiconque acquière un permis pour la première fois ou un permis de possession et d'acquisition — parce que les deux permis qui existent actuellement seront fusionnés — devra suivre la formation obligatoire. Auparavant, on avait l'option de simplement tenter de passer l'examen. Maintenant, tout le monde sera tenu de suivre la formation obligatoire.

Senator Plett: The second part is that mandatory training allows me to buy a .22-calibre rifle or a .30-30 shotgun. I suppose it would allow me to buy and carry a restricted weapon under the proper rules.

Le sénateur Plett : La seconde partie est que la formation obligatoire me permet d'acheter un fusil de calibre .22 ou de calibre .30-30. Je suppose qu'elle me permettrait d'acheter et de porter une arme à utilisation restreinte en vertu des règles applicables.

Ms. Thompson: There are two types of training. One is for an unrestricted firearm and a separate training is for a restricted firearm.

Mme Thompson : Il y a deux types de formation : une pour les armes à utilisation non restreinte et l'autre pour les armes à utilisation restreinte.

Senator Plett: I asked earlier about transportation and storage. You gave me a good explanation of the transportation and storage of the weapon or the firearm. I'm not sure whether you said that the ammunition has to be in a separate case. Is there a spread between the ammunition and the gun? Can they both be in the same trunk?

Le sénateur Plett : J'ai posé une question tout à l'heure au sujet du transport et de l'entreposage. Vous m'avez bien expliqué comment on s'y prenait. Je ne suis pas certain que vous ayez dit que les munitions devaient être dans un étui à part. Y a-t-il un espace entre les munitions et l'arme? Peuvent-elles se trouver dans le même coffre?

Mr. Murdock: Briefly, the firearm can be in the same trunk, but the firearm needs to be unloaded and rendered inoperable, so separate from the ammunition.

M. Murdock : Brièvement, l'arme à feu peut se trouver dans le même coffre, mais elle doit être déchargée et inutilisable, alors les munitions doivent être à part.

Senator McIntyre: On the issue of regulations, isn't there an obligation on the part of the Governor-in-Council or cabinet to ask if they consent or not within a certain time frame, say 30 days?

Le sénateur McIntyre : En ce qui touche la réglementation, le gouverneur en conseil ou le cabinet n'a-t-il pas l'obligation de demander le consentement dans un certain délai, par exemple, de 30 jours?

Ms. Thompson: Those regulations are posted and consulted through the *Canada Gazette* for a period of 30 days, usually, for consultation. People are invited to provide comments in writing.

Mme Thompson : La réglementation est affichée et consultée dans la *Gazette du Canada* pendant une période de 30 jours, habituellement, aux fins de consultation. Les gens sont invités à formuler des commentaires par écrit.

Senator McIntyre: In the case of domestic violence, the Crown can proceed summarily or by indictment. I understand that if it proceeds by summary conviction, the court retains discretion whether or not to impose a probation order. It can do so with the proposed amendments in this bill for all classes of firearms. However, if the Crown proceeds by indictment, the probation will be for life or restricted or prohibited. In the case of non-restricted,

Le sénateur McIntyre : Dans le cas de la violence conjugale, l'État peut procéder par voie sommaire ou par mise en accusation. Je crois comprendre que s'il procède par voie sommaire, la cour conserve le pouvoir discrétionnaire d'imposer ou non une ordonnance de probation. Elle peut le faire en proposant des amendements au projet de loi pour toutes les catégories d'armes à feu. Cependant, si l'État procède par mise en accusation, la

it will be from 10 years to life. The big change that I see in this bill is that you will need a conviction on indictment if you want to ban for life.

Ms. Besner: There was always the requirement to ban for life for restricted or prohibited for conviction on indictment for offences that carried a maximum penalty of 10 years or more. When it's a domestic violence offence, it's the threshold of 10 years or more that is being changed here. If someone is convicted for an offence involving violence against a spouse, a descriptive criterion for domestic violence is provided. Regardless of that penalty threshold, if convicted on indictment they could get a prohibition for life for restricted or prohibited or minimum of 10 years for non-restricted.

If they're convicted on the summary conviction option, a new provision in the bill would authorize the courts to make the duration longer than previously set out in the law, which I believe was five years. Now it proposes to be open-ended as it could be life for any class of firearm. It provides more flexibility to the courts.

Senator McIntyre: Ms. Thompson, there is a different process for aboriginals regarding certification and training. Could you briefly touch on that, please?

Ms. Thompson: A separate process is provided for under the Aboriginal Peoples of Canada Adaptations Regulations (Firearms), whereby elders, for example, can be exempt from the requirement to take the training provided they can demonstrate to the chief firearms officer in their area of the province that they have the required knowledge, not only from a firearms safety perspective but also in terms of the law governing firearm use, handling, storage and transportation.

As well, if an Aboriginal or First Nation individual would like to forego the training and testing, they need to have the confirmation of the elder that the individual possesses the required knowledge on firearm use and safety and the laws on firearm use.

Senator McInnis: Further to that, Senator Joyal is partially correct, I think. The chief firearms officer still has discretion to make decisions. However, the authority that this bill proposes to give the minister is such that if bad decisions are made that bring about inconsistencies across the country, then regulations can be put in place to correct that. That's why I used the word "overriding" earlier. It will override bad decisions. That's the purpose of it.

probation sera à vie ou l'utilisation de l'arme sera restreinte ou prohibée. Dans le cas des armes à autorisation non restreinte, la durée serait entre 10 ans et à vie. Le grand changement que je vois dans ce projet de loi est qu'il faudra obtenir une condamnation dans le cas d'une mise en accusation pour imposer une interdiction à vie.

Mme Besner : L'interdiction à vie s'est toujours appliquée aux armes à autorisation restreinte ou prohibées dans les cas de déclarations de culpabilité par mise en accusation pour des infractions passibles de peines de 10 ans ou plus. Pour les cas de violence conjugale, c'est le seuil de 10 ans ou plus qui est ici modifié. Si une personne est trouvée coupable d'une infraction impliquant de la violence à l'endroit d'un conjoint, un critère descriptif de violence conjugale est fourni. Quel que soit le seuil de cette pénalité, si une personne est déclarée coupable par mise en accusation, elle pourrait être frappée d'une interdiction à vie de posséder une arme à autorisation restreinte ou prohibée ou d'un minimum de 10 ans pour une arme à autorisation non restreinte.

Si la personne est trouvée coupable à l'issue de la déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une nouvelle disposition du projet de loi autoriserait les tribunaux à prolonger la durée par rapport aux cinq années, je crois, que la loi prévoit. Maintenant, il propose que ce soit ouvert, car la peine pourrait être à vie pour toute catégorie d'arme à feu. Elle offre plus de marge aux tribunaux.

Le sénateur McIntyre : Madame Thompson, le processus de certification et de formation est différent pour les Autochtones. Pourriez-vous en parler brièvement?

Mme Thompson : Le Règlement d'adaptation visant les armes à feu des peuples autochtones du Canada prévoit un processus distinct dans le cadre duquel les anciens, par exemple, peuvent être soustraits à l'exigence de suivre la formation du moment qu'ils sont en mesure de démontrer au contrôleur des armes à feu dans leur région de la province qu'ils possèdent les connaissances requises, non seulement du point de vue de la sécurité des armes à feu, mais aussi de la loi qui gouverne l'utilisation des armes à feu, leur maniement, leur entreposage et leur transport.

De plus, si un Autochtone ou un membre des Premières Nations veut renoncer à la formation et à l'examen, un ancien doit confirmer que cette personne possède les connaissances requises en matière d'utilisation d'armes à feu et de sécurité ainsi que des lois gouvernant l'utilisation des armes à feu.

Le sénateur McInnis : En outre, le sénateur Joyal a raison en partie, je pense. Le contrôleur des armes à feu a toujours le pouvoir discrétionnaire de prendre des décisions. Cependant, le pouvoir que le présent projet de loi propose de conférer au ministre est tel que si l'on prend de mauvaises décisions qui donnent lieu à des incohérences à la grandeur du pays, il sera possible de prendre un règlement pour y remédier. Voilà pourquoi j'ai utilisé le terme « annuler » tout à l'heure. Il annulera les mauvaises décisions. C'est son objectif.

Secondly, sometimes questions are asked in the other place, the House of Commons. They're not as efficient or effective as we are here. We like to get clarification to make sure that everyone understands. With respect to classification of the firearms, the minister will have the authority, and that's natural as that's the way legislation works. He will put in place an expert panel or group of individuals, whether they are gunsmiths or engineers — people who know about these things. That's what will exist. It's not the minister sitting in his office making a determination on classification.

Ms. Thompson: The minister has been very clear and has spoken to this issue a number of times. Should this provision be used — and it will be used exceptionally — he has indicated interest in using the deeming provision with respect to the CZ858 and the Swiss Arms firearms, and the minister will rely on experts to bring forward advice for the GIC.

Senator Joyal: Are technical advisers determined by the profession or their responsibility in relation to arms? "Technical adviser" is a generic term that means everything and nothing. Could you be more precise?

Ms. Thompson: With respect to the experts — and we are still working to define those standards — we would anticipate there would be representatives from law enforcement as well as from firearms manufacturers, possibly.

The Chair: Thank you all for your assistance and your contribution to our deliberations. It is much appreciated.

For our second panel today, from the Ontario Federation of Anglers and Hunters, we have Greg Farrant, Manager, Government Affairs and Policy for the organization. Appearing as individuals, we have Constable John Gayder, and Jessie Mc Nicoll. Representing the Canadian Shooting Sports Association, we have Steve Torino, President.

You all have opening statements. Mr. Farrant, the floor is yours.

Greg Farrant, Manager, Government Affairs and Policy, Ontario Federation of Anglers and Hunters: Good afternoon, Mr. Chair, and members of the committee.

On behalf of the Ontario Federation of Anglers and Hunters, the largest conservation-based organization in the province, our 100,000 members, supporters and subscribers and our 725 member clubs across Ontario thank you for the courtesy of inviting me to appear before the committee to speak to Bill C-42.

It's clear from the rhetoric that has developed around this piece of legislation, both in the media and during debate in the house, that there is either a troubling lack of understanding of what the legislation does or does not do or a deliberate attempt to misrepresent what the government is seeking to do by suggesting it will open the floodgates to a proliferation of irresponsible behaviour on the part of legal, licensed law-abiding firearms

Deuxièmement, il arrive que les députés posent des questions à la Chambre des communes. Ils ne sont pas aussi efficaces ou efficients que nous le sommes ici. Nous aimons obtenir des clarifications pour nous assurer que tout le monde comprend. En ce qui touche la classification des armes à feu, le ministre aura les pouvoirs, et c'est naturel puisque c'est ainsi que fonctionne la loi. Il formera un groupe d'experts ou de personnes, qu'il s'agisse d'armuriers ou d'ingénieurs — des gens qui s'y connaissent. C'est ce qui se passera. Ce ne sera pas le ministre qui déterminera la classification assis dans son bureau.

Mme Thompson : Le ministre a été très clair et il a abordé cette question à un certain nombre de reprises. Si l'on fait appel à cette disposition — et ce ne sera qu'exceptionnellement —, il est intéressé à utiliser la disposition déterminative en ce qui concerne les armes à feu CZ858 et Swiss Arms, et le ministre s'en remettra aux experts pour formuler des avis au gouverneur en conseil.

Le sénateur Joyal : Les conseillers techniques sont-ils choisis en fonction de leur profession ou de leur responsabilité en ce qui touche les armes à feu? « Conseiller technique » est un terme générique qui signifie tout et rien. Pourriez-vous être plus précise?

Mme Thompson : En ce qui concerne les experts — et nous travaillons toujours à définir ces normes —, nous nous attendrions à ce qu'il y a ait des représentants des organismes d'application de la loi ainsi que, peut-être, des fabricants d'armes à feu.

Le président : Merci à tous pour votre aide et votre contribution à nos délibérations. Nous vous en savons gré.

Dans notre deuxième panel, nous accueillons aujourd'hui Greg Farrant, directeur, Affaires gouvernementales et politiques publiques, de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario. Nous entendrons aussi l'agent de police John Gayder et Jessie Mc Nicoll qui témoigneront à titre personnel. Nous accueillons enfin Steve Torino, président de la Canadian Shooting Sports Association.

Vous avez tous des remarques liminaires à prononcer. Monsieur Farrant, la parole est à vous.

Greg Farrant, directeur, Affaires intergouvernementales et politiques publiques, Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario : Bonjour, monsieur le président, et bonjour aussi aux membres du comité.

Au nom de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario, premier organisme de conservation de la province, nos 100 000 membres, partisans et abonnés et nos 725 clubs membres en Ontario vous remercient de m'avoir invité à témoigner devant vous concernant le projet de loi C-42.

Si on en juge par le débat qu'a suscité ce projet de loi, tant dans les médias qu'à la Chambre des communes, il est clair que, soit on comprend peu son objectif — ce qui est troublant —, soit on tente délibérément de donner une mauvaise impression de ce que le gouvernement cherche à faire en laissant entendre que le projet de loi entraînera toute une série de comportements irresponsables de la part des personnes qui possèdent des armes à feu en toute

owners in this country. It has even been suggested that once passed, the bill will sanction behaviour reminiscent of the Wild West. This is wrong and frankly irresponsible, but it is remarkably similar in nature to the comments and language heard during the debate around legislation scrapping the long-gun registry.

It was disappointing during debate on Bill C-42 in the house that, in the interest of partisan politics, it was suggested that the bill is a bribe to one group in the firearms community; "payola" to not testify against other government legislation; a gift to the broader firearms community; politically partisan legislation benefiting only those who represent ridings where firearms ownership is the norm; or, worse still, that it is the product of a "gun lobby" with a U.S. influenced ideology, a suggestion that frankly we find offensive.

The comment has been made that the legislation will benefit only those in rural and northern parts of the country. I would respectfully point out that firearm owners come from many places and from many backgrounds. In fact, for anyone who thinks that there is a rural/urban divide on long-gun ownership in particular, I would respectfully suggest that they think again.

A survey of three urban centres — Windsor, London and Ottawa — showed that over 4,500 of our members who own firearms live in those cities. When it comes to a big urban centre like Toronto, almost 290,000 non-restricted firearms are owned by residents of Canada's biggest city, and 85,000 are legally licensed to possess a firearm. Of those, roughly 32,000 are licensed to possess restricted or prohibited firearms, which in 2012 translated into 90,000 legally registered restricted and prohibited firearms being registered in the GTA.

Firearms owners in Canada come from all walks of life. They are judges, lawyers, farmers, electricians, mechanics, plumbers, accountants and even federal politicians, many of whom live in and represent urban ridings. They are not criminals or gang members but rather lawful firearms owners who obey the law and use, store and transport their firearms safely. The changes proposed in Bill C-42 will have no effect on how these people conduct their business or how they behave when it comes to using their firearms responsibly.

Despite this, at least one member of Parliament attempted to link this debate over Bill C-42, and the changes it will make, to the behaviour of terrorists. Others, both inside and outside of Parliament, have suggested that the application of an ATT to a

légalité au Canada. On a même laissé entendre qu'une fois qu'il serait adopté, le projet de loi autorisera des comportements qui rappelleront ceux du Far West. C'est faux et franchement irresponsable, mais cela ressemble grandement aux commentaires et aux termes utilisés dans le cadre du débat entourant la mesure législative visant à abolir le registre des armes d'épaule.

Il a été décevant que, pendant le débat sur le projet de loi C-42 à la Chambre, l'on suggère que — dans l'intérêt des politiques partisanes — le projet de loi cherche à suborner un groupe du milieu des armes à feu; qu'il s'agit de « pots-de-vin » pour ne pas témoigner contre d'autres projets de loi gouvernementaux; d'un cadeau au milieu des armes à feu en général; d'une mesure législative partisane qui ne profite qu'à ceux qui représentent les circonscriptions où la propriété d'armes à feu est la norme; ou, pire encore, que c'est le fruit des efforts d'un « lobby des armes à feu » dont l'idéologie est influencée par celle des États-Unis, suggestion que, honnêtement, nous trouvons insultante.

On a mentionné que ce projet de loi ne profitera qu'aux personnes qui habitent dans les régions rurales et septentrionales du pays. Avec tout le respect que je vous dois, j'aimerais faire remarquer que les propriétaires d'armes à feu viennent de divers endroits et de divers milieux. En fait, je dirais à ceux qui pensent qu'il existe un fossé entre les propriétaires d'armes d'épaule en région rurale et en région urbaine en particulier qu'ils ont tort.

Une enquête menée à Windsor, London et Ottawa a révélé que plus de 4 500 de nos membres qui sont propriétaires d'armes à feu vivent dans ces villes. Les habitants de grands centres urbains comme Toronto, première ville du Canada, sont propriétaires de près de 290 000 armes à feu à autorisation non restreinte, et 85 000 personnes ont des permis en bonne et due forme pour posséder une arme à feu. De ce nombre, environ 32 000 personnes sont titulaires d'un permis pour posséder une arme à feu à autorisation restreinte ou prohibée; c'est donc dire qu'en 2012, 90 000 armes à feu à autorisation restreinte et prohibées étaient enregistrées légalement dans le Grand Toronto.

Les propriétaires d'armes à feu au Canada viennent de toutes les sphères de la société. Il s'agit de juges, d'avocats, d'agriculteurs, d'électriciens, de mécaniciens, de plombiers, de comptables et même de politiciens fédéraux, dont bon nombre vivent dans des centres urbains et en représentent. Il ne s'agit ni de criminels ni de membres de gangs, mais plutôt de propriétaires d'armes à feu respectueux des lois qui utilisent, entreposent et transportent leurs armes à feu en toute sécurité. Les changements que le projet de loi C-42 propose d'apporter n'auront aucune incidence sur la façon dont ces personnes mènent leurs affaires ou se comportent lorsqu'il est question d'utiliser leurs armes à feu de manière responsable.

Malgré cela, au moins un député a tenté de créer un lien entre le débat sur le projet de loi C-42 et les modifications qu'il apportera et le comportement des terroristes. D'autres au Parlement et ailleurs ont laissé entendre que l'application d'une autorisation de

licence will suddenly result in legal, law-abiding firearms owners threatening public safety, which is abject nonsense.

transport à un permis transformerait du jour au lendemain le comportement des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois, à savoir qu'ils seraient une menace à la sécurité publique, ce qui est totalement insensé.

Bill C-42 does some very simple things, some of which in fact are specifically designed to greatly enhance public safety. The rest are nothing more than common-sense proposals that pose no additional risk to the public despite all the hyperbole.

Le projet de loi C-42 apporte des modifications toutes simples, dont certaines qui visent précisément à accroître la sécurité publique. Les autres ne sont rien de plus que des propositions sensées qui ne posent aucun risque supplémentaire pour le public, malgré toutes les hyperboles.

In my last couple of minutes, I will touch briefly on a couple of key aspects.

Je vais consacrer mes dernières minutes à certains aspects importants.

The grace period for licence renewal comes with an incentive to renew. It addresses an administrative error on the part of the licencee that immediately and unfairly places them in violation of the Criminal Code. It also comes with restrictions that ensure that until the error is corrected, they cannot use their firearms or purchase ammunition. This does not extend the terms of licence, something alluded to by the Coalition for Gun Control.

La période de grâce pour le renouvellement du permis comprend une mesure incitative à le faire. Cela s'applique dans le cas d'une erreur administrative de la part d'un titulaire de permis qui serait autrement immédiatement et injustement considéré comme un criminel en vertu du Code criminel. Cette mesure contient également des restrictions pour nous assurer que, d'ici à ce que l'erreur soit corrigée, ces personnes ne peuvent pas utiliser leurs armes à feu ou acheter des munitions. Cela ne prolonge pas la durée du permis, contrairement à ce qu'a laissé entendre la Coalition pour le contrôle des armes.

The bill proposes to merge possession only licences with possession and acquisition licences. Canadians who have a POL have owned and used firearms responsibly for decades. The very fact that their licence status will change is hardly a reason for them to suddenly and inexplicably become irresponsible.

Le projet de loi propose de fusionner le permis de possession simple, ou PPS, et le permis de possession et d'acquisition. Les Canadiens qui détiennent un PPS possèdent et utilisent des armes à feu de manière responsable depuis des décennies. Ces personnes ne deviendront pas irresponsables tout d'un coup et sans raison, parce que le nom de leur permis change.

Bill C-42 contains two very important changes that, taken alone or together, will actually help to enhance public safety, something that many parliamentarians and anti-gun groups have been arguing for and something that we strongly support.

Le projet de loi C-42 contient deux modifications très importantes qui, individuellement ou ensemble, contribueront à accroître la sécurité publique, ce que nombre de parlementaires et de groupes qui militent contre les armes à feu préconisent et ce que nous appuyons aussi sans réserve.

The first, which has been a long-standing policy of my organization and one that we have supported for some time, is the requirement that all new or first-time firearms owners will no longer be able to simply challenge a test to get a licence. They will have to take the Canadian Firearms Safety Course. You would think the coalition would applaud this move, but instead they have focused on what they believe are discrepancies on how the course is taught across the country.

La première, qui est une politique de longue date de mon organisation et une politique que nous soutenons depuis longtemps, précise que tous les nouveaux propriétaires d'armes à feu ne pourront plus tout simplement réussir un examen pour obtenir un permis et devront plutôt suivre le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu. Nous serions en droit de penser que même un groupe comme la Coalition pour le contrôle des armes à feu se réjouirait d'une telle modification. Or, la coalition a choisi de mettre l'accent sur ce qu'elle considère comme des lacunes dans la manière dont le cours est donné à l'échelle du pays.

The second change that relates to public safety pertains to sections 109 and 110 of the code, broadening the definition of "intimate partners" and adding to mandatory and discretionary prohibition orders.

La deuxième modification relative à la sécurité publique vise les articles 109 et 110 du Code criminel, l'élargissement de la définition de « partenaire intime » et les ordonnances d'interdiction obligatoires et discrétionnaires.

With respect to discretionary prohibition orders, Bill C-42 provides that in circumstances involving the use or threat of violence, prohibition orders may be imposed for life or any

En ce qui concerne l'ordonnance d'interdiction discrétionnaire, le projet de loi C-42 prévoit que, dans les cas d'usage ou de menace de violence, l'ordonnance d'interdiction peut s'appliquer

shorter period as opposed to the current maximum length of 10 years. Surely this is something that should be applauded.

Lastly, I'll touch on the portion of bill that amends section 19 of the act, pertaining to the circumstancing under which authorization to transport restricted or prohibited firearms is granted.

The Chair: We will move on.

Next witness, your opening statement, please, and try to keep it to five minutes, or the same result.

John Gayder, Constable, as an individual: Thank you for the invitation to appear before the committee. It's an honour.

I will be speaking as an individual in support of the passage of Bill C-42. Rather than to speak directly to each of the ways Bill C-42 makes changes to current legislation and practices, I will spend my time talking about why bills like Bill C-42 are so important.

If you have any questions pertaining to the specific amendments, I would be pleased to try to discuss them afterwards, but I suspect you will be hearing from several other witnesses who already have or will be willing to discuss them in greater detail.

The proposed common sense firearms licensing act is as important as the one which led to the elimination of the long-gun registry. As a natural next step, Bill C-42 is equally important because it helps to restore citizens' trust in the political process while once again correcting more of the bad policies lingering from previous governments. That trust is a vital component in restoring the relationship between law-abiding gun owners, their government and the police. When that trusting relationship exists, the job of law enforcement is made safer and more efficient.

It's a political constant that people will only have respect for a legal system when that legal system has respect for them. It is wrong and counterproductive to unduly interfere with the gifts left to honest and hard-working citizens by our previous generations of veterans. It is also wrong and counterproductive to have laws which are so complex that people cannot easily understand them.

That same complexity is bad for the police, too. When an officer graduates from the police college, he or she does so with extremely limited knowledge of the matters we have been discussing here. When asked questions about firearms law by citizens on the street, they will most likely be forced to refer the person to a specialist in the field or to the Internet. This is a situation that does not inspire a lot of confidence in police knowledge about the law.

à perpétuité ou pour toute autre durée, alors qu'actuellement la période maximale est de 10 ans. C'est certainement un élément dont nous devrions nous réjouir.

Enfin, je souhaite aborder la partie du projet de loi qui vise à modifier l'article 19 de la loi portant sur les circonstances dans lesquelles les autorités peuvent accorder une autorisation de transport d'armes à feu prohibées ou d'armes à feu à autorisation restreinte.

Le président : Nous allons passer au prochain témoin.

Le prochain témoin peut faire sa déclaration, et je vous demanderai d'essayer de ne prendre que cinq minutes, sinon il faudra aussi couper.

John Gayder, agent de police, à titre personnel : Merci de m'avoir invité à témoigner devant votre comité. C'est un honneur.

Je vais prendre la parole à titre personnel en vue d'appuyer l'adoption du projet de loi C-42. Au lieu de traiter directement des manières dont le projet de loi C-42 modifie les lois et les pratiques, je vais consacrer mon temps à vous expliquer la grande importance des projets de loi comme le projet de loi C-42.

Si vous avez des questions sur des modifications précises, je serai ravi d'essayer d'en discuter plus tard, mais je présume que vous avez déjà entendu plusieurs autres témoins qui vous en ont parlé ou qui seront ravis d'en discuter en détail avec vous.

Le projet de loi, à savoir la Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu, est aussi important que la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule. Le projet de loi C-42 est ce qui vient naturellement ensuite, et c'est tout aussi important, parce qu'il contribue à rétablir la confiance des citoyens dans le processus politique, tout en corrigeant encore une fois de mauvaises politiques qui persistent des précédents gouvernements. Cette confiance est un élément essentiel en vue de rétablir la relation entre les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois, leur gouvernement et les forces de l'ordre. Lorsqu'une telle relation de confiance existe, le travail des policiers est plus sécuritaire et plus efficace.

C'est une constante sur le plan politique; les gens respecteront seulement le système judiciaire si ce système les respecte aussi. Il est mal avisé et contre-productif d'interférer indûment avec le legs des précédentes générations de vétérans aux citoyens honnêtes qui travaillent d'arrache-pied. Il est également mal avisé et contre-productif d'adopter des lois tellement complexes que les gens n'arrivent pas facilement à les comprendre.

Une telle complexité est aussi négative pour les policiers. Lorsqu'un policier termine ses études à l'école de police, il possède très peu de connaissances sur les questions dont nous discutons ici. Si des citoyens lui posent des questions dans la rue concernant la Loi sur les armes à feu, il devra fort probablement les orienter vers un spécialiste dans le domaine ou leur dire d'aller sur Internet. Cette situation n'inspire pas beaucoup confiance dans les connaissances des policiers sur la loi.

I would like to think I know a little more about firearms than the average officer, but when reading the executive summary of the proposed bill and the bill itself, I came to realize that our firearms laws are 10 times more complicated than they need to be. I know this complexity is a natural and unavoidable result of many factors and that Bill C-42 will help to untangle only a few small portions of those laws, but, seriously, this can be very complex material, especially for laymen but sometimes even for professionals.

I think it is also important to remember that virtually everything being discussed here is not about dealing with the people who carry and are ready to use a firearm to commit robberies or settling disputes within the illegal drug trade.

For emphasis, I will say this another way: The current discourse around gun ownership tends to gloss over the fact that gang members and criminal sociopaths don't get licences, ATTs or transport and store their firearms according to the regulations. In fact, the only people that seem to be torturing themselves over these details are the people represented in this room.

Luckily, when the police do come across individuals under obviously violent or nefarious circumstances, the law is far more knowable, straightforward and clear-cut, but I'm sure that in your own reading of just this small portion of what makes up volumes of firearms law, you will have also seen that there are many potential pitfalls awaiting the honest citizen who just wants to hunt or engage in target practice during his or her days off. Those legal pitfalls carry serious, life-altering penalties for what are essentially non-violent regulatory infractions.

I will close by stating that as a front-line officer who works at the interface of where the laws created by Parliament and the Senate get applied to the public, I want the attention of those bodies to go toward things which are proven to assist in the discouragement, detection and apprehension of real criminals.

I'll submit that many of my colleagues feel the same, and we need easier-to-understand laws as opposed to costly, complex ones which have also had the unintended consequence of driving wedges between us and the honest members of the public we swore to protect.

Bill C-42, the common sense firearms licensing act, is a good step in the right direction. Thank you very much.

[*Translation*]

Jessie Mc Nicoll, as an individual: Good afternoon, senators. This is my first time participating in a Senate committee meeting. I am quite overwhelmed about being here, and I hope that you will go easy on me.

Je crois que j'en sais un peu plus au sujet des armes à feu que le policier moyen, mais j'ai réalisé que nos lois sur les armes à feu sont 10 fois plus complexes que nécessaire. Je m'en suis rendu compte en lisant le sommaire du projet de loi et le projet de loi en soi. Je sais que cette complexité est le résultat naturel et inévitable de beaucoup de facteurs et que le projet de loi C-42 contribuera à démêler seulement quelques petites parties de ces lois, mais ce sont honnêtement des documents très complexes, en particulier pour de simples citoyens et parfois même pour des professionnels.

À mon avis, il est également important de nous rappeler que tous les points dont nous discutons aujourd'hui ne visent pas les gens qui portent une arme à feu et qui sont prêts à l'utiliser pour commettre des vols ou régler des comptes dans le milieu du commerce illicite des drogues.

Pour insister sur cet aspect, je vais le dire d'une autre manière. Le débat sur la possession d'armes à feu a tendance à passer sous silence que les membres de gangs et les criminels sociopathes ne cherchent pas à obtenir de permis ou d'autorisations de transport et qu'ils ne transportent pas et n'entreposent pas leurs armes à feu conformément aux règlements. En fait, les seules personnes qui semblent se casser la tête à ce sujet sont les personnes représentées dans cette pièce.

Par chance, lorsque les policiers sont confrontés à des personnes dans des circonstances évidemment violentes ou odieuses, la loi est beaucoup mieux connue et plus claire et plus directe, mais je suis persuadé que, dans votre lecture de cette petite partie de l'énorme Loi sur les armes à feu, vous avez également remarqué que beaucoup de pièges potentiels guettent l'honnête citoyen qui veut seulement chasser ou pratiquer le tir à la cible durant ses temps libres. Ces pièges juridiques prévoient l'imposition de peines graves qui chamboulent une vie pour en gros des infractions réglementaires non violentes.

En conclusion, à titre de policier de première ligne qui est témoin de l'application des lois que le Parlement et le Sénat créent, je souhaite que l'attention de vos organismes se tourne vers des mesures qui se sont révélées efficaces pour décourager, détecter et arrêter les vrais criminels.

Je vous confirme que bon nombre de mes collègues sont du même avis, et nous avons besoin de lois plus faciles à comprendre au lieu de lois dispendieuses et complexes qui ont également eu la conséquence imprévue de créer un fossé entre nous et les honnêtes citoyens que nous avons juré de protéger.

Le projet de loi C-42, la Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu, est un pas dans la bonne direction. Merci beaucoup.

[*Français*]

Jessie Mc Nicoll, à titre personnel : Bonjour, sénateurs et sénatrices. C'est la première fois que j'assiste à un comité sénatorial. Je suis très impressionnée d'être ici, et j'espère que vous serez indulgents avec moi.

I live in Quebec, and I own firearms. My boyfriend is a firearms enthusiast, and he is on the board of directors of the Valcartier recreational shooting club, where he is a shooting official. I grew up in the country, in a house where there were always firearms. From the age of 10, I sometimes did target practice with my father.

In Quebec, a woman who understands the pleasure associated with firearms is not recognized. The only thing you hear people talk about is more control, without regard for the effectiveness of the measures or the undesirable side effects.

My mother has firearms that she has not used for many years but keeps for sentimental reasons, hoping that they will remain in the family and that I will own them one day. Currently, I only have a .22 rifle, even though I have a licence to possess restricted firearms, because Quebec does not respect federal firearms jurisdiction.

After the massacre at Dawson College, the government turned to the minister of education, leisure and sport to create legislation regarding firearms.

Bill 9 states that we must be members of a shooting club and shoot at least once a year with each of our restricted firearms so that the serial number can be registered at the club to prove that each firearm has been used. If more than a year passes without the restricted weapon having been used, we lose this right, and the results of the course that we had to take are no longer valid.

A lot of people keep firearms for their sentimental value, even though they are no longer usable. However, they must be members of a shooting club, go once a year with their broken firearms to pretend to shoot them so that they can have them registered and therefore retain their right to keep these weapons.

I took the Black Badge training offered by the International Practical Shooting Confederation simply for the pleasure of learning better shooting techniques, because I am not interested in competition. However, the course that interested me the most, which made me decide to get my possession and acquisition licence, or PAL, was the course offered by the Canadian Academy of Practical Shooting, which is defensive firearms training that prepares you for carrying a weapon.

Obviously, a civilian is not allowed to carry a weapon, but until recently, it was possible to take the same training as those who can carry a weapon. Dave Young is the course instructor. Dave is allowed to give courses to civilians across Canada, but he no longer can in Quebec because of the firearms officer's interpretation of the bill. Returning control of firearms to the RCMP will render Bill 9 invalid and will allow for a more uniform application of the Firearms Act.

Je vis au Québec et je suis propriétaire d'armes à feu. Mon amoureux est un passionné d'armes à feu, et il participe au conseil d'administration du Club de tir récréatif de Valcartier, où il est officiel de tir. J'ai grandi à la campagne, dans une maison où il y a toujours eu des armes à feu. Dès l'âge de 10 ans, je pratiquais le tir, à l'occasion, avec mon père.

Au Québec, une femme qui comprend le plaisir associé aux armes à feu n'a pas droit de cité. Le seul discours qui prévaut est celui d'un plus grand contrôle, sans égard à l'efficacité des mesures ni à leurs effets secondaires indésirables.

Ma mère possède des armes à feu qu'elle n'utilise plus depuis de nombreuses années, mais qu'elle garde pour des raisons sentimentales, dans l'espoir qu'elles restent dans la famille, et que j'en prenne possession un jour. Pour l'instant, je ne possède qu'une carabine .22, même si j'ai un permis de possession d'armes restreintes, parce que le Québec ne respecte pas la compétence fédérale en matière d'armes à feu.

Après la tuerie qui a eu lieu au Collège Dawson, le gouvernement s'est tourné vers le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour légiférer en matière d'armes à feu.

En vertu de la Loi 9, nous devons être membres d'un club de tir et tirer au moins une fois par année avec chacune de nos armes restreintes, de façon à ce que le numéro de série soit enregistré au club de tir pour prouver que chaque arme est utilisée. Si plus d'une année s'écoule sans que nous nous servions de nos armes restreintes, nous perdons ce droit, et les résultats du cours que nous avons suivi ne sont plus valides.

Beaucoup de gens conservent des armes qui ne sont plus en état d'être utilisées pour leur valeur sentimentale. Or, ils doivent être membres d'un club de tir, se rendre une fois par année avec leurs armes hors d'usage pour faire semblant de tirer afin de pouvoir les inscrire au registre et conserver ainsi leur droit de garder ces armes.

Par ailleurs, j'ai suivi la formation Black Badge offerte par l'International Practical Shooting Confederation seulement pour le plaisir d'apprendre de meilleures techniques de tir, puisque la compétition ne m'intéresse pas. Cependant, le cours qui m'intéressait le plus, celui qui a fait en sorte que j'ai décidé d'obtenir mon permis de possession et d'acquisition (PPA), c'est le cours offert par l'Académie canadienne de tir pratique, qui est une formation en tir défensif préparatoire au port d'armes.

Évidemment, un civil n'a pas le droit de porter une arme, mais jusqu'à tout récemment, il était possible de suivre la même formation que ceux qui peuvent porter une arme. L'instructeur de ce cours est Dave Young. Dave a le droit de donner des cours à des civils partout au Canada, mais il n'a plus le droit de le faire au Québec, en raison de l'interprétation que le contrôleur des armes à feu donne à la loi. Le fait de rapatrier le contrôle des armes à feu à la GRC rendra invalide la Loi 9 et permettra une application plus uniforme de la Loi sur les armes à feu.

Furthermore, since my boyfriend and I live 150 kilometres apart, it would be complicated for me to have restricted firearms in my name. I would not be allowed to transport them to shoot with him on the Valcartier base because I would not be authorized to transport them and could not be a member of the Valcartier recreational shooting club.

Changing the rules on transport would make my life easier. Taking the discretionary power away from the provinces would allow me to free my mother of the burden of keeping weapons at her home and would allow me to accompany my boyfriend to Valcartier.

On another topic, the grace period in the bill would rectify certain injustices. In Quebec, for example, the bailiff is sent to the door the day after the PAL expires, even if the delay is due to a cardiovascular event, which is what happened to Dr. Dubord.

For people concerned about the easing of the requirements under the bill, I would like to pass around a graph to support my remarks. Know that using a firearm to commit murder has been on the decline since the 1970s, and that no legislation has had an impact on this trend.

All the proposed measures to ease the requirements in Bill C-42 are desirable because they avoid criminalizing honest citizens, they would reduce red tape, and they eliminate needless fees, all without compromising the safety of Canadians.

The tightening up that appears most worthwhile to me is the lifetime ban on possessing firearms for anyone known for their violent behaviour, specifically in terms of spousal violence. From 1991 to 2000, 58 per cent of homicides involving a spouse involved a reported history of family violence between the perpetrator and the victim.

Giving greater teeth to the legislation in these specific cases is a measure that responds to the demand of New Brunswick, where 37.5 per cent of victims of spousal homicide are killed with a firearm. This measure makes sense, and it deserves to be adopted.

[*English*]

Steve Torino, President, Canadian Shooting Sports Association: Thank you, Mr. Chairman and members of the committee, for having invited me to speak on behalf of the members of the Canadian Shooting Sports Association. This association and its members completely support Bill C-42. We would like to draw the attention of this committee to a few areas that require either additional attention or clarification.

Changes to the order-in-council powers regarding classification: Previous legislation has incorrectly classified many firearms. Canadians, in order to comply with our laws, have the right to expect rationality in our statutes. These powers were put in place with the inception of the Firearms Act created

Par ailleurs, comme mon amoureux et moi vivons à 150 kilomètres l'un de l'autre, il serait compliqué pour moi d'avoir des armes à feu restreintes à mon nom. Je n'aurais pas le droit de les transporter pour aller tirer avec lui à la base de Valcartier, parce que je n'aurais pas d'autorisation de transport, ne pourrait pas être membre du Club de tir récréatif de Valcartier.

La modification des règles sur le plan du transport me simplifierait la vie. De plus, le retrait du pouvoir discrétionnaire aux provinces me permettrait de libérer ma mère du fardeau de garder des armes chez elle et me permettrait d'accompagner mon amoureux à Valcartier.

Dans un autre ordre d'idées, le délai de grâce que propose le projet de loi permettra de corriger certaines injustices. Au Québec, par exemple, on envoie l'huissier à la porte au lendemain de l'expiration du PPA, et ce, même si le retard est attribuable à un accident cardiovasculaire, comme c'est arrivé au Dr Dubord.

Pour ceux qui sont inquiets des allégements proposés par la loi, j'aimerais faire circuler un graphique pour appuyer mes dires. Sachez que l'utilisation d'une arme à feu dans le but de commettre un homicide est en déclin depuis les années 1970, et qu'aucune loi n'a eu d'impact sur cette tendance.

Toutes les mesures d'assouplissement proposées dans le projet de loi C-42 sont nécessairement souhaitables, car elles évitent de criminaliser des citoyens honnêtes, elles allègent la bureaucratie et elles éliminent des frais inutiles, le tout sans compromettre la sécurité des citoyens.

Le resserrement qui m'apparaît le plus intéressant est celui qui permet d'interdire à vie la possession d'armes à feu aux personnes qui sont reconnues pour leur comportement violent, plus particulièrement en matière de violence conjugale. De 1991 à 2000, 58 p. 100 des homicides entre conjoints comportaient des antécédents rapportés de violence familiale entre l'auteur et la victime.

Le fait de donner des dents à la loi dans ces cas particuliers est une mesure qui répond à la demande du Nouveau-Brunswick, où 37,5 p. 100 des victimes d'homicide conjugal sont tuées à l'aide d'une arme à feu. Cette mesure tombe sous le sens, et elle mérite d'être adoptée.

[*Traduction*]

Steve Torino président, président, Canadian Shooting Sports Association : Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, de m'avoir invité à venir discuter avec vous au nom de la Canadian Shooting Sports Association. Notre association et ses membres appuient sans réserve le projet de loi C-42. Nous aimerions attirer votre attention sur divers aspects qui nécessitent plus d'attention ou de précisions.

J'aimerais parler des modifications concernant les décrets en ce qui concerne la classification. De précédentes mesures législatives ont incorrectement classé beaucoup d'armes à feu. Les Canadiens ont le droit de s'attendre à ce que nos lois soient logiques, s'ils doivent les respecter. Ces pouvoirs ont été établis au moment de

by the previous government. In that legislation, the minister was granted the ability, through order-in-council, to put any firearm into the restricted or prohibited category. The addition of this new provision now levels the playing field by allowing the minister to place firearms into the non-restricted category as well.

l'entrée en vigueur de la Loi sur les armes à feu créée par le gouvernement précédent. Cette loi a donné au ministre la capacité, au moyen de décrets, de classer toute arme à feu dans la catégorie des armes à autorisation restreinte ou celle des armes prohibées. L'ajout de la nouvelle disposition uniformiserait maintenant les règles du jeu en permettant au ministre de classer également des armes à feu dans la catégorie des armes à feu sans restriction.

The Firearms Act provides for the classification of firearms but does not state who has that authority to provide that classification. With numerous prior classification issues, it seems the current system requires some oversight over classification decisions to ensure their correctness to the citizens of our country.

La Loi sur les armes à feu prévoit la classification des armes à feu, mais ne précise pas qui est chargé de s'en occuper. Compte tenu des nombreux problèmes de classification survenus par le passé, il semble qu'il faudrait assurer une certaine surveillance quant aux décisions de classification pour en garantir l'exactitude aux citoyens canadiens.

Insofar as merging the POLs and PALs is concerned, persons that have possession only licences have had them continuously since 1995. Inquiries made to the RCMP illustrate identical safety records between the holders of POLs and PALs. The holders of possession only licences can demonstrate that they have learned all the lessons of the Canadian Firearms Safety Course. It stands to reason that all holders of firearms licences in Canada have revealed the culture of safety that our community is well known for.

Pour ce qui est de la fusion des PPS et des PPA, les titulaires de permis de possession simple les détiennent de façon continue depuis 1995. Les demandes de renseignements présentées à la GRC illustrent des dossiers de sécurité identiques chez les titulaires de PPS et de PPA. Les titulaires de permis de possession simple ont fait la preuve qu'ils ont appris les leçons du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu. Il va de soi que tous les titulaires de permis d'armes à feu au Canada sont l'incarnation de la culture de sécurité qui fait la renommée de notre pays.

It must also be remembered that all firearms licence holders in Canada are subject to the RCMP continuous eligibility program, which was commented on earlier. It is a comprehensive program that been in place since the beginning, cross-referencing every firearm owner in Canada, every day.

Nous devons également nous rappeler que tous les titulaires de permis d'armes à feu au Canada sont soumis au programme de vérification continue de l'admissibilité de la GRC, dont il a été question plus tôt. Ce programme exhaustif, qui est en place depuis le début, effectue chaque jour des recherches sur tous les propriétaires d'armes à feu au Canada.

With regard to oversight of section 58(1), CFO discretionary powers, clause 12 of the bill provides a potential limitation to the discretionary powers of the chief firearms officer in Canada. Currently CFOs may add any condition to any licence or authorization that they deem to be in the interest of public safety. However there does not seem to be any litmus test as to what "public safety" constitutes. As currently contained in the Firearms Act, the decision is about public safety merely because the CFO says it's about public safety. There is no appeal and no mechanism to override that decision effectively.

En ce qui concerne la surveillance du paragraphe 58(1), soit le pouvoir discrétionnaire, l'article 12 du projet de loi prévoit une limite possible au pouvoir discrétionnaire dont jouissent actuellement les contrôleurs des armes à feu au Canada. Actuellement, les contrôleurs peuvent assortir de toute condition un permis ou une autorisation, s'ils estiment que c'est dans l'intérêt de la sécurité publique. Toutefois, il ne semble pas y avoir de critère décisif pour déterminer ce qu'est la « sécurité publique ». Selon les dispositions de la Loi sur les armes à feu, une telle décision concerne la sécurité publique, tout simplement parce que le contrôleur des armes à feu le dit. Il n'y a pas de mécanisme pour contester et faire annuler une telle décision.

Bill C-42 places the most moderate oversight on the powers of section 58(1) by permitting the government of the day to override a decision by means of passing regulations, providing some scrutiny over discretionary acts of the chief firearms officer.

Le projet de loi C-42 établit les mesures de surveillance les plus modérées à l'égard des pouvoirs prévus au paragraphe 58(1). Il permet au gouvernement d'annuler une décision en adoptant un règlement, ce qui assure une certaine surveillance quant aux décisions des contrôleurs des armes à feu.

With regard to the changes to authorization to transport, as far we are concerned, an individual cannot apply for authorization to transport unless they previously have the necessary firearms licence and registration certificate to be issued one and there are no problems with illegality, or the permit holder's licence could be revoked. This is a separate permit that no one can apply for

Pour ce qui est des modifications apportées aux autorisations de transport, d'après nous, un particulier ne peut pas présenter une demande pour une telle autorisation, s'il n'est pas déjà titulaire d'un permis de possession d'armes à feu, qu'il n'a pas de certificat d'enregistrement et que c'est illégal, autrement son permis pourrait être révoqué. Il s'agit d'un permis distinct pour

without prior qualifications to receive it. It is almost never refused or revoked, so what use is it really? By including the ATT in a possession and acquisition licence, the situation is addressed, freeing up valuable resources for more important matters.

lequel les gens ne peuvent pas présenter une demande s'ils n'y sont pas déjà admissibles. Les demandes à cet égard ne sont pratiquement jamais refusées ou révoquées. Quelle est donc son utilité? En fusionnant l'autorisation de transport et le permis de possession et d'acquisition, nous réglons le problème et libérons de précieuses ressources pour nous occuper de questions plus importantes.

In summary, the Canadian Shooting Sports Association supports Bill C-42. Our members believe it is a positive step towards fairness for lawful firearms owners, without any negative impact on public safety. It permits the reallocation of valuable government resources to where they can be better utilized.

Pour récapituler, la Canadian Shooting Sports Association appuie le projet de loi C-42. Nos membres croient qu'il s'agit d'une étape positive vers l'équité pour les propriétaires d'armes à feu légitimes et que cela n'a aucune conséquence négative sur la sécurité publique. Cela permet de réaffecter les ressources précieuses du gouvernement là où elles peuvent être plus utiles.

The Chair: Thank you for editing your presentation because it gives senators more time the questions. We will begin with Senator Baker.

Le président : Merci d'avoir adapté votre déclaration; cela donnera plus de temps aux sénateurs pour poser des questions. Nous commencerons par le sénateur Baker.

Senator Baker: Thank you to the witnesses for excellent presentations.

Le sénateur Baker : Merci aux témoins de leur excellente déclaration.

As has been outlined before this committee by the officials and the minister, we have a very complex system for registering firearms and purchasing ammunition in Canada. As I understand it, an ex-spouse is still telephoned for a character reference upon application or renewal. It's a very complex and intrusive system for anybody to have a firearm in Canada.

Comme des représentants du ministère et le ministre l'ont expliqué devant notre comité, nous avons un système très complexe au Canada pour l'enregistrement des armes à feu et l'achat de munitions. Selon ce que j'en comprends, les autorités communiquent encore avec l'ex-conjointe pour vérifier la personnalité d'un titulaire dans le cas d'une demande de permis ou de son renouvellement. Il s'agit d'un système très complexe et très envahissant pour quiconque veut posséder une arme à feu au Canada.

What does this actually do to simplify matters for a firearm owner, as the summary says it does? That's my question for any of you to answer. What does it actually do to simplify and relieve people of these enormous pressures that they have?

Qu'est-ce que le projet de loi fait pour simplifier les choses pour les propriétaires d'armes à feu, comme le sommaire le prétend? Je vous pose la question à vous tous. Qu'est-ce que le projet de loi fait pour simplifier la vie des gens et réduire leur fardeau?

And to Mr. Gayder, you are a constable in a police force. Have you ever been involved with or do you know about the issuing of summonses or search warrants for homes? Have you ever been involved in those things?

Monsieur Gayder, vous êtes agent de police. Êtes-vous au courant de la procédure pour délivrer des sommations ou des mandats de perquisition pour fouiller un domicile? Y avez-vous déjà participé?

Mr. Gayder: Not recently, but I have in the past.

M. Gayder : Pas récemment, mais c'est déjà arrivé par le passé.

Senator Baker: But you do know the procedure. Do you know what a hard entry is when somebody issues a warrant to search a home?

Le sénateur Baker : Par contre, vous connaissez la procédure. Savez-vous ce qu'est une irruption pour exécuter un mandat et fouiller un domicile?

Mr. Gayder: Yes, sir.

M. Gayder : Oui, monsieur.

Senator Baker: Yes, you do. A hard entry is when you just break that door without announcing your arrival and you might throw in a stun grenade in advance. Those things are done because the home you're entering is a home in which there is a firearm. Well, it's not the only reason — I can see Senator White going to object and Senator Dagenais — they are just going to kill me after this. Let me be more exact; it could be one of the factors. Let me put it that way.

Le sénateur Baker : Évidemment, vous le savez. Une irruption pour exécuter un mandat consiste à défoncer la porte sans vous annoncer et à peut-être lancer à l'avance une grenade neutralisante. Ces gestes sont posés, parce que vous entrez dans un domicile où il y a une arme à feu. Eh bien, ce n'est pas la seule raison. Je peux voir que les sénateurs White et Dagenais me contrediront. Ils vont m'en vouloir à mort après coup. Permettez-moi de préciser ma pensée. Cela pourrait être l'un des facteurs. Disons-le ainsi.

If anywhere on the police computer, in doing up the warrant — we all read case law here. We're senators and we read the case law. We see that in those warrants, if one the reasons for hard entries is that somebody possesses a weapon, then that can be used against the police. There's no doubt about it. But it sets up two classifications of people in Canada: those who own firearms and the other who don't.

I don't see anything changing in any of this legislation to lessen that distinction that's made against a firearm owner in Canada. As a constable, have you any suggestions to make whereby these people will be treated as ordinary law-abiding citizens, as they should?

There are two questions. What does this legislation actually do, Mr. Farrant, to actually simplify matters for gun owners?

And to you, Mr. Gayder, could you comment why we have a hard entry, sometimes, for persons just because they own a firearm?

Mr. Gayder: Senator, you've covered a lot of ground. I'll try to keep up.

Senator Baker: Sorry about that.

Mr. Gayder: That's okay, sir.

You mentioned how this new bill will simplify the licensing. It is going lessen the burden on people who own possession only licences, which will get rolled into possession and acquisition licences. You're exactly correct about it being confusing. Streamlined licensing is going to help the government because they have a bit of a problem with expiring possession only licenses, so it makes sense.

But the background checks and the intrusiveness that you mentioned about former spouses, that's still going to happen. It's up for debate as to whether that's intrusiveness or thoroughness.

Moving to your other area of questioning about hard entries, certainly the known presence of firearms at a residence that is the subject of a search warrant is a factor. However, as we discussed with the Bill C-19 legislation that eliminated the gun registry, most of the things that bite police officers in the back side are the unknowns, the things that are not known.

You talked about whether a person is registered or known to have a firearm. If a person has restricted firearms, that is knowable to police officers on the street. If a person is a licensed gun owner that may only have long firearms, that is also known.

Si une information apparaît dans l'ordinateur des policiers au moment d'exécuter le mandat — nous avons tous vu les précédents. Nous sommes des sénateurs, et nous avons pris connaissance de la jurisprudence. Nous constatons que, si l'une des raisons pour avoir recours à une irruption pour exécuter un mandat est qu'une personne possède une arme, cela peut être utilisé contre les policiers. Cela ne fait aucun doute. Toutefois, cela crée deux catégories de citoyens canadiens : ceux qui possèdent des armes à feu et ceux qui n'en possèdent pas.

Je constate que le projet de loi ne fera absolument rien pour atténuer cette distinction qui est faite à l'égard des propriétaires d'armes à feu au Canada. À titre d'agent de police, auriez-vous des suggestions pour que ces personnes soient traitées comme des citoyens ordinaires respectueux des lois, comme cela devrait être le cas?

Il y a deux questions. Monsieur Farrant, qu'est-ce que le projet de loi fait pour vraiment simplifier les choses pour les propriétaires d'armes à feu?

Monsieur Gayder, pourriez-vous nous expliquer pourquoi nous avons parfois recours à une irruption pour exécuter un mandat, tout simplement parce que les occupants possèdent une arme à feu?

M. Gayder : Sénateur, vous avez touché plusieurs éléments. Je vais essayer de ne rien oublier.

Le sénateur Baker : Je m'en excuse.

M. Gayder : Ce n'est pas grave, monsieur.

Vous avez mentionné que le projet de loi simplifierait la question des permis. Cela diminuerait le fardeau des titulaires de permis de possession simple, qui seront fusionnés avec les permis de possession et d'acquisition. Vous avez tout à fait raison de dire que c'est déroutant. La simplification des permis aidera le gouvernement, parce que l'expiration des permis de possession simple pose problème aux autorités. C'est donc logique.

Cependant, la vérification des antécédents et l'intrusion dont vous avez parlé à propos des ex-conjoints vont se poursuivre. Le débat est ouvert quant à savoir s'il s'agit d'intrusion ou de rigueur.

Pour ce qui est de l'autre volet de votre question, au sujet des irruptions, il est clair que la présence connue d'armes à feu dans une résidence faisant l'objet d'un mandat de perquisition est un facteur à considérer. Toutefois, comme nous l'avions dit lors des discussions sur le projet de loi C-19 qui a éliminé le registre des armes à feu, ce qui inquiète principalement les policiers, c'est l'incertitude, ce sont les choses qu'ils ne savent pas.

Vous avez parlé des personnes qui possèdent une arme à feu enregistrée ou qui sont connues pour avoir une arme à feu. Si une personne possède des armes à feu à autorisation restreinte, les policiers sur le terrain le savent. Si le titulaire d'un permis d'arme à feu ne peut posséder que des armes longues, ils le savent également.

The Chair: We're going to have to move on. The long preambles to these questions are going to preclude our witnesses from responding fully, I'm afraid.

Senator Beyak: Thank you very much, Ms. Mc Nicoll, for so clearly and eloquently stating what has plagued ordinary gun owners for so many years across Canada, and especially in Quebec.

Thank you, also, Mr. Gayder, for being so clear on what it's like to be a police officer under the old laws.

My questions are for Mr. Farrant and Mr. Torino. I was impressed with the number of members in your organizations. Can you tell me the economic impact of 600,000 new transferees from the POL to the PAL system?

Mr. Farrant: That would call for some speculation, senator. I appreciate the question.

There are 600,000 POL holders in this country right now. As to how many of those will purchase additional firearms once the legislation passes, it's unknown. It's difficult to then give you an economic clarification.

I can tell you that for hunters, recreational shooters and outfitters in this country and the activities they engage in, it's a $15.2 billion a year industry as it is currently, but it's hard to say how many of those additional licensees will purchase firearms.

Senator Beyak: That's a comprehensive answer. Thank you very much.

Mr. Torino: Mr. Farrant touched upon the economic total of $15.2 billion. If we were to take the 600,000 POLs and convert them into PALs and assume even 25 per cent would actually become more active, either purchasing more firearms and related equipment, camping equipment, et cetera, you're looking at definitely another $4 billion touching the $20 billion. The last study that was done was very close to that amount. I can see an impact going that far without any question in the very beginning, probably the first year or two.

Already the firearms industry has seen an interest in the number of people who show interest; younger people who are taking the courses, and so I think it will have a good impact in that area.

[*Translation*]

Senator Joyal: Ms. Mc Nicoll, I would like to go back over a few points from your presentation. You said that Quebec does not respect federal jurisdiction. Could you explain what you meant by that, based on your experience?

Le président : Nous allons devoir poursuivre. Malheureusement, nos témoins ne pourront fournir une réponse complète en raison du long préambule à ces questions.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup, madame Mc Nicoll, d'avoir souligné de façon claire et éloquente ce qui tourmente les propriétaires ordinaires d'armes à feu depuis des années au Canada, et en particulier au Québec.

Je vous remercie également, monsieur Gayder, d'avoir expliqué si clairement ce que c'est, pour un policier, que d'appliquer les anciennes lois.

Mes questions s'adressent à M. Farrant et à M. Torino. J'ai été impressionnée de voir le nombre de personnes qui sont membres de vos organisations. Pourriez-vous me parler des conséquences du transfert des 600 000 PPS vers le système de PPA sur l'économie?

M. Farrant : Il me faudra émettre des hypothèses, sénatrice. Je vous remercie de la question.

Il y a actuellement 600 000 titulaires de PPS au pays. Nous ne savons pas combien d'entre eux achèteront d'autres armes à feu après l'adoption du projet de loi. Par conséquent, il m'est difficile de vous donner des précisions sur les conséquences économiques.

Je peux vous dire que les chasseurs, les adeptes du tir sportif et les pourvoyeurs de ce pays, ainsi que les activités auxquelles ils s'adonnent, représentent actuellement une industrie de 15,2 milliards de dollars par année, mais il est difficile de savoir combien de titulaires de permis achèteront d'autres armes à feu.

La sénatrice Beyak : C'est une réponse complète. Merci beaucoup.

M. Torino : M. Farrant a parlé d'un total de 15,2 milliards de dollars sur le plan économique. Si on convertit les 600 000 PPS en PPA et qu'on suppose que seulement le quart des titulaires joueront un rôle plus actif en achetant d'autres armes et du matériel connexe, du matériel de camping, et cetera, on peut facilement ajouter 4 milliards de dollars, ce qui donnerait près de 20 milliards de dollars. Dans la dernière étude qui a été réalisée, on est arrivé à peu près à ce montant. Je suis persuadé que les effets pourraient être à ce point importants au tout début, probablement dans les deux premières années.

Selon l'industrie des armes à feu, il y a déjà plus de gens qui se montrent intéressés, notamment les jeunes qui suivent les cours. Je pense donc que les effets seront positifs.

[*Français*]

Le sénateur Joyal : Mme Mc Nicoll, j'aimerais revenir sur certains points de votre déclaration. Vous avez dit que le Québec ne respectait pas la compétence fédérale. Pouvez-vous nous expliquer dans vos termes, selon votre expérience, ce que vous entendez par cette affirmation?

Ms. Mc Nicoll: Quebec brought in Bill 9, which has no impact on safety, but which makes the procedures more cumbersome for owners of restricted firearms. Quebec is also thinking of creating a long-gun registry. It is not respecting the fact that this is a federal obligation and is imposing additional regulations on us. We are very concerned about this because Quebec wants to discourage people from possessing firearms. We expect that our weapons will be registered and they will tax us for each weapon. We are very concerned in Quebec.

Senator Joyal: You think that Bill 9 has no practical impact?

Ms. Mc Nicoll: On safety, absolutely not.

Senator Joyal: Why do you think it has no impact?

Ms. Mc Nicoll: Its very makeup. It came into force following the massacre at Dawson College. The amendments made to the bill were meant to prevent massacres like the one at Dawson College. But, when we look at the criteria, the killer met all the requirements of the bill, except for receiving a fine for taking the bus. In concrete terms, the mechanics of the bill have not been thought to be effective, but to give the impression that something was done and to complicate the lives of firearms owners.

The course is like an introduction to the shooting range and, then, the application of the bill is —

Senator Joyal: Random.

Ms. Mc Nicoll: Yes. For example, take the obligation to practice at a shooting range. The Dawson shooter was a member of a shooting club. He went and did target practice, and possessed firearms legally. So there were no provisions in the bill that would have in any way prevented what happened.

We are aware of that and, as a result, we are concerned about the true motivation underlying this legislation.

[*English*]

Senator Joyal: Thank you, Mr. Torino, for your presentation. In point four of your brief, in reference to clause 12 of the bill, you say that there have been discretionary reactions over the decisions of chief firearms officers that are not acceptable, in your opinion. Could you be more specific about past decisions of firearms officers that would illustrate your proposal?

Mr. Torino: Thank you, senator, for the question.

I think that probably the biggest area would be uniformity in the application of federal law in the different jurisdictions. Eastern, western, central, there are differences. Some of them are required because you have regional differences, but others seem to be in the application and interpretation of the law. If some kind of mechanism is in place that can take a second look or act as

Mme Mc Nicoll : Le Québec a adopté la loi 9, qui n'a aucun impact sur la sécurité, mais qui vient alourdir les procédures pour les propriétaires d'armes à feu restreintes. Le Québec songe à créer un registre d'armes d'épaule également. Il ne respecte pas le fait qu'il s'agit d'une obligation fédérale et nous impose des règlements supplémentaires. Nous sommes très inquiets de ce fait, car il veut décourager les gens de posséder des armes à feu. On imagine que nos armes seront enregistrées et qu'on émettra une taxe pour chaque arme. Nous en sommes très inquiets, au Québec.

Le sénateur Joyal : Vous estimez que la loi 9 n'a aucun impact en pratique?

Mme Mc Nicoll : Sur la sécurité, absolument pas.

Le sénateur Joyal : Qu'est-ce qui vous fait croire qu'elle n'a aucun impact?

Mme Mc Nicoll : Sa constitution même. Elle a été prise à la suite de la tuerie du Collège Dawson. Les modifications apportées à la loi visaient à éviter des tueries comme celle du Collège Dawson. Cependant, lorsqu'on en examine les critères, le tueur répondait à tous les critères, sauf à celui d'avoir reçu une amende pour s'être déplacé en autobus. Concrètement, la mécanique de la loi n'a pas été pensée pour être efficace, mais pour donner l'impression que quelque chose était fait et pour compliquer la vie aux propriétaires d'armes à feu.

Le cours ressemble à une introduction aux champs de tir et, ensuite, l'application de la loi est...

Le sénateur Joyal : Aléatoire.

Mme Mc Nicoll : Oui. Par exemple, en ce qui a trait à l'obligation d'aller aux champs de tir pour pratiquer le tir, le tueur de Dawson était membre d'un club de tir. Il y allait pour pratiquer le tir et possédait des armes légalement. Il n'y a donc aucune disposition de la loi qui aurait pu entraver d'une quelconque façon ce qui est arrivé.

Nous sommes conscients de cela et, par conséquent, nous sommes inquiets de la motivation réelle de cette loi.

[*Traduction*]

Le sénateur Joyal : Je vous remercie de votre exposé, monsieur Torino. Au quatrième point de votre mémoire, au sujet de l'article 12 du projet de loi, vous dites que certaines réactions concernant des décisions prises par des contrôleurs des armes à feu ne sont pas acceptables, selon vous. Pourriez-vous nous donner des exemples de décisions prises dans le passé par les contrôleurs des armes à feu qui illustreraient votre affirmation?

M. Torino : Je vous remercie de la question, sénateur.

Je crois que le principal élément serait l'uniformité dans l'application de la loi fédérale dans les diverses provinces. Il existe des différences entre les provinces de l'Est, de l'Ouest et du centre. Certaines différences sont nécessaires en raison des particularités régionales, mais il semble y en avoir d'autres qui concernent l'application et l'interprétation de la loi. Si on mettait en place un

oversight on the discretionary powers that will be determined by regulation — and no one seems to know what is in there at this point — as long as uniformity is applied, I think you will go a long way to addressing some of these issues.

Senator Joyal: In other words, you would want to have an appeal mechanism for a decision that a gun owner would feel not justified or not rational or not based on a sound reading of reality. That's what you seem to contend.

Mr. Torino: There are already appeal procedures in other areas of the Criminal Code and legislation across Canada. Why not here? That would be one way to look at it.

The uniformity and the application of federal law is probably one of the main areas to be taking a look at. If we have a federal law, why is it not being applied uniformly, allowing for regional differences that occur? No matter what, there is a uniform principle. Parliament has determined that this will be the legislation and this is how it is to be applied uniformly.

Senator McInnis: Thank you all for coming.

A number of years ago, the Senate did a study on rural Canada. Rural Canada is suffering because a lot of people want to live in urban centres. I don't know why. I live in the country myself. The Senate talked about the economy and what this means.

In my hometown, down on the eastern shore of Nova Scotia, in the spring, summer and fall, fishing and hunting, the lodges and all of spinoff is absolutely astounding. I know that you mentioned $15 billion. Was that revenue or was that economic benefits?

Mr. Farrant: That's annual contribution to the national economy.

Senator McInnis: That's fine, but I think you should talk more about that. I think it's very important, particularly in rural Canada.

Can I ask you these two quick questions? I know each province has a hunters and anglers association, but do you have a national body?

Mr. Farrant: Currently there is not a private sector national body. However, a couple of years ago the Prime Minister created a panel known as the Hunting and Angling Advisory Panel, which brings together the 25 largest hunting and fishing conservation organizations in the country. It reports to the Minister of Environment and the Minister of Fisheries and Oceans. That panel met just a week ago. I'm one of the co-chairs of that panel, and it deals with issues like this and conservation and hunting and fishing issues across Canada, on a national and regional basis. So there is that.

mécanisme qui permettrait de réexaminer la situation ou d'exercer une surveillance des pouvoirs discrétionnaires qui seront déterminés par règlement — et personne ne semble être au courant du contenu à ce stade-ci —, pourvu qu'il y ait une uniformité, je pense que cela contribuerait grandement à régler certains de ces problèmes.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, vous aimeriez qu'on offre un mécanisme d'appel aux propriétaires d'armes à feu qui considèrent qu'une décision est non justifiée, qu'elle n'est pas raisonnable ou qu'elle ne repose pas sur une interprétation juste des faits. C'est ce que vous semblez soutenir.

M. Torino : Des procédures d'appel sont déjà prévues dans d'autres dispositions du Code criminel et d'autres lois au Canada. Pourquoi pas ici? Ce serait une façon d'envisager les choses.

L'uniformité et l'application de la loi fédérale sont probablement les principaux éléments à examiner. Si nous avons une loi fédérale, pourquoi ne serait-elle pas appliquée de manière uniforme, tout en autorisant les disparités régionales? Quoi qu'il arrive, il y a un principe d'uniformité. Le Parlement a déterminé que ce sera la loi, et elle sera appliquée de façon uniforme.

Le sénateur McInnis : Merci à tous d'être ici.

Il y a quelques années, le Sénat a mené une étude sur les régions rurales du Canada. Les collectivités rurales sont aux prises avec des difficultés, car beaucoup de gens veulent vivre dans les centres urbains. J'ignore pourquoi. J'habite moi-même à la campagne. Le Sénat a parlé des conséquences de cette situation sur l'économie.

Dans ma ville natale, sur la côte est de la Nouvelle-Écosse, au printemps, en été et en automne, les retombées des activités de chasse et de pêche et des pourvoiries sont absolument incroyables. Vous avez parlé de 15 milliards de dollars. S'agissait-il des revenus ou des retombées économiques?

M. Farrant : Il s'agit de la contribution annuelle à l'économie nationale.

Le sénateur McInnis : C'est très bien; je pense que vous devriez en parler davantage. C'est très important, surtout dans les régions rurales du Canada.

J'aimerais vous poser deux petites questions. Je sais que chaque province a une association de chasseurs et de pêcheurs, mais y a-t-il un organisme national?

M. Farrant : Actuellement, il n'y a pas d'organisme national du secteur privé. Toutefois, il y a quelques années, le premier ministre a créé le Comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne, qui regroupe les 25 organisations de chasse, de pêche et de conservation de la nature les plus importantes du pays. Le comité relève du ministre de l'Environnement et du ministre des Pêches et des Océans. Ses membres se sont réunis il y a tout juste une semaine. Je suis l'un des coprésidents du comité. Nous nous penchons sur les questions relatives à la conservation de la nature, aux activités de chasse et de pêche partout au Canada, à l'échelle nationale et régionale. Il y a donc ce comité.

Senator McInnis: But you don't a permanent staff or anything like that?

Mr. Farrant: There is a secretariat attached to that. It was provided for when the secretariat was created. It does the reports, sets up the meetings, does records of decisions and things like that. The panel meets a minimum of twice a year.

Senator McInnis: What role do you play in the firearms test? Do you find instructors? Do you participate in putting on the classes? Are you satisfied that, at the end of the day, we're going to have a class of hunters that know what they're doing from a safety point of view?

Mr. Farrant: I'll speak to Ontario. The Ontario Federation of Anglers and Hunters provides hunter education in Ontario on behalf of the Ministry of Natural Resources. We have 302 instructors. The number of people taking hunter education has increased, over the last decade, each year. Last year, we put 25,000 people through the hunter education. Those same instructors are the ones in Ontario who also provide the Canadian Firearms Safety Course, sometimes together with the hunter ed., which is called a one-stop course, sometimes separately. Many of them also provide the restricted firearms course. It was asked earlier: Are there separate courses for non-restricted and restricted? Yes, there are.

Senator Jaffer: Thank you for coming. I found your presentations very interesting.

In the time I have, I would like to ask a question of you, Mr. Gayder, because you are a police officer. I work with women who suffer domestic violence. One of the greatest worries they have is to enter a home that has a firearm that they don't know about. Often, they or the spouse gets hurt. I won't repeat, in the limited time we have, the statistics of women suffering violence.

I was very interested when you talked about strengthening the tools. What tools can we strengthen to keep the women safe?

Mr. Gayder: Trust I'm hoping is what you meant, that we would be able to strengthen the trust between gun owners and the police.

A lot of officers will talk about their concerns with firearms going into a home, but I'm afraid that we, as a nation, have come to a bit of a funny tipping point where, if a firearm is believed to be in a home or known to be in a home in the case of a licensed gun owner, because so many officers nowadays haven't grown up with firearms, there is some unnecessary paranoia attached to that.

Le sénateur McInnis : Mais vous n'avez pas d'employés permanents, par exemple?

M. Farrant : Nous avons un secrétariat; il était prévu lors de sa création. Il s'occupe de la rédaction des rapports, de l'organisation des réunions, des comptes rendus des décisions, et ainsi de suite. Le comité se réunit au moins deux fois par année.

Le sénateur McInnis : Quel est votre rôle en ce qui concerne l'examen sur les armes à feu? Trouvez-vous des instructeurs? Participez-vous à la classification? Considérez-vous qu'au bout du compte, nous aurons une catégorie de chasseurs qualifiés, du point de vue de la sécurité?

M. Farrant : Je vais parler de l'Ontario. La Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario offre un cours de formation des chasseurs en Ontario au nom du ministère des Ressources naturelles. Nous avons 302 formateurs. Au cours de la dernière décennie, le nombre de personnes ayant suivi cette formation a augmenté chaque année. L'an dernier, 25 000 personnes ont suivi le cours de formation des chasseurs. Ce sont les mêmes formateurs qui offrent le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu en Ontario, parfois parallèlement au cours de formation des chasseurs — ce qu'on appelle un cours en une seule étape —, et parfois séparément. Bon nombre d'entre eux offrent également le cours de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte. Tout à l'heure, on a demandé si des cours distincts étaient offerts pour les armes à feu sans restrictions et les armes à feu à autorisation restreinte. La réponse est oui.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie d'être parmi nous. J'ai trouvé vos exposés fort intéressants.

Pendant le temps dont je dispose, j'aimerais vous poser une question, monsieur Gayder, parce que vous êtes policier. Je travaille auprès de femmes victimes de violence familiale. L'une des choses qu'elles craignent le plus, c'est d'entrer dans une résidence où il y a une arme à feu et de ne pas être au courant de la présence de l'arme. Bien souvent, elles sont blessées ou leur conjoint est blessé. Étant donné que notre temps est limité, je ne répèterai pas les statistiques concernant les femmes victimes de violence.

J'ai trouvé très intéressant ce que vous avez dit au sujet du renforcement des outils. Quels outils pouvons-nous renforcer afin d'assurer la sécurité des femmes?

M. Gayder : Je pense que vous voulez dire la confiance, que nous pourrions renforcer le lien de confiance entre les propriétaires d'armes à feu et la police.

Beaucoup de policiers disent être préoccupés par la présence d'armes à feu lorsqu'ils entrent dans une résidence. Or, je crains qu'au pays, nous en soyons arrivés à un point critique où la présence possible ou la présence connue — parce que le propriétaire de l'arme possède un permis — d'une arme à feu dans une résidence suscite une certaine réaction paranoïaque, de nos jours, chez les policiers qui n'ont pas grandi dans un environnement où il y avait des armes à feu.

A home with a licensed owner who is experiencing domestic abuse should not raise huge red flags for an officer visiting. Law-abiding firearms owners, by their nature, are law-abiding. Some of the cases, perhaps what Senator Baker was indicating about the smashing the door down and rolling the grenades in type of thing — and those happen — are, unfortunately, in many cases, an overreaction.

Senator Jaffer: What should be done? How do we build that?

Mr. Gayder: Education; relaxing the laws.

Senator Jaffer: Education of whom, the police officers?

Mr. Gayder: Yes, ma'am.

There is a large paranoia built into police training about citizens owning firearms, and it's wrong. Law-abiding Canadians who own firearms are some of the most wonderful people in the world. They are subject to continuous screening. As was mentioned earlier by the panel — you may not have been here for it — licensed gun owners are checked through CPIC and other databases every 24 hours. So in the case of domestic violence, if even something small were to pop up, it's on the computer right way and the police can follow up on it.

Un policier qui répond à un appel lié à de la violence familiale à la résidence d'un titulaire de permis d'arme à feu ne devrait pas s'inquiéter outre mesure. Les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois sont, de nature, des citoyens respectueux des lois. Dans certains cas, par exemple dans le genre de situation dont parlait le sénateur Baker, où l'on défonce la porte et on envoie une grenade neutralisante — et cela se produit — il y a bien souvent, malheureusement, une réaction excessive.

La sénatrice Jaffer : Que faut-il faire? Quelle est la solution?

M. Gayder : C'est la sensibilisation, l'assouplissement des lois.

La sénatrice Jaffer : La sensibilisation de qui, des policiers?

M. Gayder : Oui, madame.

La formation des policiers comporte une croyance déraisonnable au sujet des citoyens qui possèdent des armes à feu, et c'est inacceptable. Les Canadiens respectueux des lois qui possèdent des armes à feu comptent parmi les meilleures personnes au monde. Ils font constamment l'objet de vérifications. Comme on l'a mentionné un peu plus tôt — vous n'étiez peut-être pas présente — les propriétaires d'armes à feu titulaires d'un permis font l'objet d'une vérification au moyen du CIPC et d'autres bases de données toutes les 24 heures. Dans les cas de violence familiale, si quoi que ce soit apparaît à l'ordinateur, le policier le voit tout de suite et peut intervenir.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you to our guests. Ms. Mc Nicoll, I am from Quebec, and I understand you quite well. Things are not always easy in Quebec.

For information purposes, when Jacques Dupuis, Quebec's minister of public safety, announced Anastasia's law at Dawson college, I was the president of the Association des policiers provinciaux du Québec, so I was a police officer and I was with him. I think that Mr. Charest was there as well. It was more of a political announcement. That certainly corresponds with your concern.

Mr. Gayder, I listened to your presentation carefully. I am a former police officer and, as a police officer, the calls we fear the most are the ones related to spousal violence situations where, often, we have to show up and face an armed man. By way of background, I have been greeted by a torrent of .303 calibre bullets. There were 13 in the patrol car but, thank God, I am still here today.

Under the bill, individuals charged in a spousal violence situation will, from now on, no longer be able to hold a firearms licence for the rest of their life. I was with Minister Blaney this morning, and he confirmed that.

What do you think of that provision of the bill? Obviously, it may be reassuring for police officers. I would not tell you that a similar situation would never happen, but what do you think about that aspect of the bill?

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci à nos invités. Madame Mc Nicoll, je suis originaire du Québec, et je vous comprends très bien. Ce n'est pas toujours facile au Québec.

À titre d'information, au moment où le ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Jacques Dupuis, a annoncé la Loi Anastasia au Collège Dawson, j'étais président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, donc j'étais policier, j'étais avec lui, et je crois que M. Charest y était également. C'était une annonce qui se voulait surtout politique. Cela répond sûrement à votre préoccupation.

Monsieur Gayder, j'ai bien écouté votre présentation. Je suis un ancien agent de police et, en tant que policier, un des appels qu'on craint le plus, ce sont les appels liés à des situations de violence conjugale où, souvent, on doit se présenter et faire face à un homme armé. À titre de renseignement, j'ai déjà été accueilli par une rafale de balles de calibre .303. Il y en a eu 13 dans l'auto-patrouille, mais, Dieu merci, je suis encore ici aujourd'hui.

Selon le projet de loi, désormais, les gens qui seront accusés dans une situation de violence conjugale ne pourront plus détenir de permis d'armes à feu pour le reste de leur vie. J'étais avec le ministre Blaney, ce matin, qui me l'a confirmé.

Que pensez-vous de cette disposition du projet de loi? Évidemment, pour les policiers, cela peut être sécurisant. Je ne vous dis pas qu'une situation semblable n'arrivera plus, mais comment percevez-vous cette portion du projet de loi?

[*English*]

Mr. Gayder: The prohibitions that occur on sentencing happen quite a bit downstream from where street level police officers are practising their trade. That is done on sentencing, and it's sort of out of our area. To borrow a phrase from fishing, we just catch them; we don't clean them.

Practically speaking, any time someone is convicted of a violent offence, they can probably forget about ever owning firearms again because they're going to have this flag in the computer. I think the firearms officers and the people who determine the suitability to have a licence will probably disregard the application.

Senator Plett: The main questions that I was going to ask were asked when we were talking about the economy, but I have a couple of very brief questions.

Mr. Gayder, in your presentation you mentioned, and maybe I misunderstood, that you felt you were more qualified in firearms than many others. Do you recall what you said and, if you do, could you explain that?

Mr. Gayder: I mentioned that I like to feel I know a little more about firearms than many officers.

Senator Plett: Why is that? Why do you feel you know more than other officers? Is it training?

Mr. Gayder: Yes. I grew up in a policing home. My father was a policeman. He had a large firearms collection. I joined the military and spent seven years as an infantryman, and I have since spent 26 years front-line policing.

The politics and law surrounding firearms have always interested me.

Senator Plett: It has nothing to do with the bill, but I appreciate your answer to that.

Mr. Torino, in your gun clubs across the country, we have been talking economics and sport, hunting and fishing, what that does to the economy.

With target shooting, people coming to your club, do for the Canadian economy? How many people in the gun clubs use restricted weapons versus simply using shotguns, going skeet shooting and using rifles they can get because they have a licence?

Mr. Torino: There are a little over 7 million firearms. There were 7 million long guns in Canada before the registry and, with the last count I saw, about 800,000 or 900,000 restricted or prohibited firearms. You're looking at 250,000 or 300,000 permits to transport out there at this present time.

[*Traduction*]

M. Gayder : Les interdictions sont imposées lors de la détermination de la peine, soit nettement en aval du travail des policiers qui patrouillent dans les rues. Elles sont imposées lors de la détermination de la peine, et c'est en quelque sorte à l'extérieur de notre rayon d'action. Pour emprunter une expression propre aux pêcheurs, nous les attrapons, mais nous ne les nettoyons pas.

Concrètement, quand une personne est reconnue coupable d'un crime violent, elle ne pourra probablement plus jamais posséder d'armes à feu, car un message le signalera dans l'ordinateur. Je pense que les contrôleurs des armes à feu et les personnes qui déterminent si le demandeur est apte à posséder un permis rejetteront probablement la demande.

Le sénateur Plett : Les principales questions que je voulais poser ont été posées lorsque nous avons parlé d'économie, mais j'ai quelques questions très brèves.

Monsieur Gayder, dans votre exposé, vous avez affirmé qu'à votre avis — mais j'ai peut-être mal compris —, vous étiez davantage qualifié que bien des gens en ce qui concerne les armes à feu. Vous rappelez-vous l'avoir dit et, dans l'affirmative, pourriez-vous nous expliquer cette affirmation?

M. Gayder : J'ai mentionné que j'aime à penser que j'en connais un peu plus sur les armes à feu que bien des policiers.

Le sénateur Plett : Pourquoi? Pourquoi estimez-vous en connaître davantage que d'autres policiers? Est-ce en raison de votre formation?

M. Gayder : Oui. J'ai grandi dans une famille de policiers. Mon père était policier et il avait une importante collection d'armes à feu. Je me suis engagé dans l'armée et j'ai été sept ans dans l'infanterie. Cela fait 26 ans que je suis policier de première ligne.

Je me suis toujours intéressé aux politiques et aux lois relatives aux armes à feu.

Le sénateur Plett : Cela n'a rien à voir avec le projet de loi, mais je vous remercie de votre réponse.

Monsieur Torino, dans vos clubs de tir au pays... Nous avons parlé de l'économie et du sport, de la chasse et de la pêche, et des effets sur l'économie.

Quels sont les effets sur l'économie canadienne du tir à la cible, des gens qui viennent à votre club? Quelle est la proportion de gens, dans les clubs de tir, qui utilisent des armes à autorisation restreinte par rapport à ceux qui utilisent simplement des fusils de chasse, qui font du tir au pigeon d'argile et qui se servent des carabines qu'ils peuvent obtenir parce qu'ils ont un permis?

M. Torino : Il y a un peu plus de 7 millions d'armes à feu. Il y avait 7 millions d'armes longues au Canada avant la création du registre, et selon les dernières données que j'ai consultées, environ 800 000 ou 900 000 armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées. Il y a actuellement 250 000 ou 300 000 permis de transport.

Senator Plett: How many?

Mr. Torino: About 250,000. That's a rough number. I don't have the latest figures; I'm sorry, senator.

Insofar as the use of the club, many hunters who wish to ensure that they are actually going to hit their target properly and put the game down so they can take it home will go to gun clubs to practise in July, August, just prior to hunting season. There are 1.9 million licensed firearms owners in Canada and 600,000, as Mr. Farrant said, are POLs that will be converted into PALs, assuming this legislation passes. Most of these people will want to go out when it comes time for hunting season to practise with their firearm and make sure everything is in working order.

As to the economic impact of firearms directly from the figure Mr. Farrant quoted, you're looking at about $6 billion to $7 billion a year directly related to firearms according to the last study I saw that came out about two years ago.

Senator McIntyre: Thank you all for your presentations.

Mr. Farrant, I understand your ministry meets on a regular basis with the Ontario Federation of Anglers and Hunters. You also meet with other organizations for the purpose of emphasizing the need for safe and responsible use of firearms. How do you do this? Do you do this through your television show, radio show, annual reports, press releases, magazines and so on?

Mr. Farrant: The Ontario Federation of Anglers and Hunters uses a number of venues — and you have mentioned a couple, including television, radio shows and *Ontario Out of Doors* magazine — to report on and receive feedback on firearms issues. We also meet with the Chief Firearms Officer of Ontario on a regular basis in connection with the Canadian Shooting Sports Association at least twice a year, sometimes three or four times a year.

There is also a panel called the Canadian Firearms Advisory Committee that provides advice to the Minister of Public Safety, which meets on a regular basis. It has representation, including Mr. Gayder and myself, from across the country, police officers, academics, people representing hunting and shooting clubs, et cetera. So there is continual discussion and dialogue between us, the ministries, the chief firearms officer and our members.

We do a great deal of education with our 100,000 members, supporters and subscribers. We spend great deal of time talking about responsible firearms use with those folks to ensure they are out there employing the use of their firearms safely.

Senator McIntyre: Research has shown that it is crucial to properly manage wildlife, which means keeping it under control. My understanding is if you don't keep it under control, what

Le sénateur Plett : Combien?

M. Torino : Environ 250 000. C'est un chiffre approximatif. Malheureusement, je n'ai pas les chiffres les plus récents, sénateur.

Pour ce qui est de l'utilisation des champs de tir, de nombreux chasseurs qui veulent s'assurer d'atteindre leur cible et de ramener du gibier à la maison se rendent dans des clubs de tir pour s'exercer en juillet et en août, juste avant le début de la saison de la chasse. Il y a 1,9 million de propriétaires d'armes à feu titulaires de permis au Canada, et 600 000 d'entre eux, comme l'a dit M. Farrant, possèdent un PPS qui sera converti en PPA si le projet de loi est adopté. Durant la saison de la chasse, la plupart de ces gens voudront aller s'exercer au tir avec leur arme à feu et s'assurer qu'elle fonctionne bien.

Quant aux effets des armes à feu sur l'économie, si on se fonde directement sur le chiffre qu'a mentionné M. Farrant, on parle d'environ 6 à 7 milliards de dollars par année de retombées directement liées aux armes à feu, selon la dernière étude qui a été publiée il y a environ deux ans.

Le sénateur McIntyre : Merci à tous de vos exposés.

Monsieur Farrant, je crois comprendre que le ministère rencontre régulièrement la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario. Vous rencontrez également d'autres organisations afin de souligner l'importance d'une utilisation sécuritaire et responsable des armes à feu. Comment procédez-vous? Utilisez-vous votre émission télévisée, l'émission de radio, les rapports annuels, les communiqués de presse ou les magazines, par exemple?

M. Farrant : La Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario utilise un certain nombre de tribunes — et vous en avez mentionné quelques-unes, comme les émissions de télévision et de radio, ainsi que le magazine *Ontario Out of Doors* — pour faire le point et recueillir des commentaires sur les questions relatives aux armes à feu. Nous rencontrons aussi régulièrement le contrôleur des armes à feu de l'Ontario, avec la Canadian Shooting Sports Association, soit au moins deux fois l'an, et parfois trois ou quatre fois.

Il y a également le Comité consultatif canadien sur les armes à feu, qui se réunit régulièrement et qui fournit des conseils au ministère de la Sécurité publique. Il a des représentants partout au pays, dont M. Gayder et moi-même; ce sont des policiers, des universitaires, des gens qui représentent les chasseurs et les clubs de tir, et cetera. Il y a donc des discussions continues entre nous, les ministères, le contrôleur des armes à feu et nos membres.

Nous faisons beaucoup d'éducation auprès de nos 100 000 membres, sympathisants et adhérents. Nous passons beaucoup de temps à parler de l'utilisation responsable des armes à feu avec ces personnes pour qu'elles les utilisent en toute sécurité.

Le sénateur McIntyre : La recherche nous apprend qu'il est crucial de bien gérer la faune, ce qui sous-entend de la garder sous contrôle. D'après ce que je comprends, quand on en perd le

results are culls. Could you explain what culls are all about? Is it an acknowledgment of the failure of a policy to properly manage wildlife?

Mr. Farrant: You're bang on, senator. That's exactly what it is.

If you look at the policies of the Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry, it states that hunting is the most valuable wildlife management tool they have available to them. Without regulated hunting and scientific management of our populations, which includes hunting, the result is exactly as you painted it. There is an overpopulation and overabundance of wildlife for the care and capacity of any particular habitat, which results in culls. And culls are an admitted failure on the part of the ministry to properly manage wildlife.

Senator Batters: Mr. Gayder, thank you for your support of this bill and stating in your opening statement that Bill C-42 is a good step in the right direction.

As a front-line law enforcement officer, have you ever had utility for the authorization to transport, and do you feel this has either kept you safe or aided you in solving crimes?

Mr. Gayder: Never have I seen an ATT, except by people at the gun range, and I have never had to ask for one. They really are an invisible thing.

As far as solving crimes, no, I have never seen one solved by one.

I think if ATTs were effective and really used, any time you looked in the paper and saw that the X, Y, Z Store had been held up at gun point, you would be able to go to the ATTs and look to see who had one on that route. But of course it doesn't work that way. Criminals don't get ATTs.

Senator Batters: Just as they don't register their long guns.

Mr. Torino, can you highlight the problems with the decision of the RCMP to reclassify the Swiss Arms family of rifles and the CZ858?

Mr. Torino: I haven't seen all the reports, only what has been made public, and there seems to be a difference opinion on those items. Frankly, I'm not qualified at this point to state what the differences would be at this stage. I would need more information.

Once this bill is passed or not, I'm sure there will be some issuance of a report from the minister's office and maybe we can readdress this because right now I don't think it's possible to do it.

Senator Batters: Does anyone else have a comment on that?

contrôle, on doit se résoudre à faire de l'abattage sélectif. Pouvez-vous m'expliquer le phénomène? Est-ce une façon d'admettre qu'une politique de gestion de la faune ne fonctionne pas?

M. Farrant : Vous frappez en plein dans le mille, sénateur. C'est exactement cela.

D'après les politiques du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, la chasse est l'outil le plus précieux de gestion de la faune à la disposition du ministère. Faute de chasse réglementée et de gestion scientifique de nos populations, notamment par la chasse, le résultat est exactement celui que vous décrivez. Il y a surpopulation et surabondance d'animaux pour la capacité d'un habitat donné, d'où les abattages sélectifs. Les abattages sélectifs sont un constat d'échec de la part du ministère chargé de la bonne gestion de la faune.

La sénatrice Batters : Monsieur Gayder, je vous remercie d'appuyer ce projet de loi et d'avoir dit dans votre déclaration préliminaire que le projet de loi C-42 constitue un pas dans la bonne direction.

En tant qu'agent d'application de la loi de première ligne, avez-vous déjà utilisé une autorisation de transport pour assurer votre sécurité ou élucider un crime?

M. Gayder : Je n'ai jamais vu d'autorisation de transport, sauf dans les champs de tir, et je n'ai jamais eu besoin d'en demander une. Elles sont vraiment invisibles.

En outre, non, je n'ai jamais vu de crime élucidé grâce à une autorisation de transport.

Je pense que si ces autorisations étaient efficaces et utilisées à bon escient, dès qu'on lit dans les journaux que le magasin X, Y, Z a fait l'objet d'un vol armé, il suffirait d'aller voir la liste des autorisations pour savoir qui en détenait une dans le coin. Mais bien sûr, ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent. Les criminels ne demandent pas d'autorisation de transport.

La sénatrice Batters : Tout comme ils n'enregistrent pas leurs armes d'épaule.

Monsieur Torino, pouvez-vous nous décrire les problèmes qu'engendre la décision de la GRC de reclassifier la famille d'armes à feu Swiss Arms et le CZ858?

M. Torino : Je n'ai pas lu tous les rapports, seuls ceux rendus publics, et il semble y avoir divergence d'opinions à cet égard. Bien honnêtement, je n'ai pas les compétences nécessaires pour vous dire quelles seraient ces différences. J'aurais besoin d'obtenir plus d'information.

Une fois que ce projet de loi sera adopté ou non, je suis certain que le cabinet du ministre va publier un rapport et que nous pourrons en reparler, parce que pour l'instant, je n'estime pas possible de le faire.

La sénatrice Batters : Y a-t-il quelqu'un d'autre qui voudrait intervenir à ce propos?

Mr. Farrant: While Mr. Torino is quite correct, the general perception when those particular families of firearms were reclassified is that these are firearms that were in the country and were considered to be in the hands of legal, law-abiding firearms owners for many years before suddenly there was a change.

One of the concerns about the way firearms are reclassified in this country is that in many contexts — and this appears to be one of them — they look scary or because suddenly someone decided that something could be changed and therefore there is a need to suddenly change the classification of these firearms. It's not that it was generated by a particular incident, but rather somebody decided to look at this: "Oh, it looks scary or like a hybrid of something that is a prohibited firearm, so surely this also should be one." That is not a rationale for reclassification, particularly when the RCMP was involved in the importation of those firearms at the time and they have been in this country as non-restricted for many years. How suddenly did they become different? That's not the basis for reclassification. It's not scientific or logical.

The Chair: I thank the witnesses for being here and taking time out of their schedules to assist the committee in its deliberations. It is very much appreciated.

As members appreciate, we're under time constraints this evening as we will be called to the chamber for a vote, which will occur at 5:30 p.m. I'm hopeful that we can hear all opening statements prior to committee members having to leave. That's the intent. Following the vote, we will return to the witnesses and senators' questions.

On our third panel is Solomon Friedman, who is appearing as an individual. Representing the Firearms Institute for Rational Education is Todd Brown, Executive Director; and from the Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters, appearing by video conference from Halifax, is Tony Rodgers, Executive Director.

As you've witnessed, we try to keep you on a five-minute schedule. It is especially important this evening. We will begin with Mr. Rodgers.

Tony Rodgers, Executive Director, Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters: Thank you very much, Mr. Chair, and good afternoon. On behalf of the Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters, I'd like to thank the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs for this opportunity.

It was just over 20 years ago when former Minister of Justice Allan Rock started to make statements in the media that indicated he was pushing for more gun control in Canada. At that time, reports were attributed to him such as the police and military should be the only people to possess guns in Canada and that firearms should be removed from all cities and stored in armories.

M. Farrant : M. Torino a bien raison, mais la perception générale, lorsque ces modèles d'armes à feu ont été reclassifiés, était que ces armes circulaient déjà dans le pays et qu'elles étaient considérées entre les mains de détenteurs d'armes à feu respectueux de la loi avant ce changement soudain.

L'un des problèmes que pose la reclassification d'armes à feu au pays, c'est que dans beaucoup de contextes — et cela semble en être un exemple —, les armes à feu font peur ou que quelqu'un décide soudainement qu'on pourrait changer quelque chose et qu'il faut soudainement modifier la catégorie des armes à feu X. Ce n'est pas parce qu'elles ont causé un incident, mais plutôt parce que quelqu'un s'est dit : « Oh! Cela fait peur, on dirait le modèle hybride d'une arme à feu prohibée, donc ce doit sûrement en être une. » Cela ne justifie pas une reclassification, surtout que la GRC a participé à l'importation de ces armes à feu à l'époque et que ce sont des armes à feu sans restriction au Canada depuis longtemps. En quoi ont-elles changé soudainement? Cette reclassification n'est pas fondée. Il n'y a pas de raison scientifique ou logique à cela.

Le président : Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui. Merci de prendre le temps de venir aider le comité dans ses délibérations. C'est très apprécié.

Comme les membres du comité le savent, nous avons des contraintes de temps, ce soir, puisque nous serons appelés à aller voter au Sénat à 17 h 30. J'espère que nous pourrons entendre les exposés au complet avant de partir. C'est l'intention. Après le vote, nous reviendrons aux témoins et aux questions des sénateurs.

Notre troisième groupe se compose de Solomon Friedman, qui comparaît à titre personnel. Nous recevons aussi Todd Brown, directeur exécutif du Firearms Institute for Rational Education, ainsi que Tony Rodgers, directeur exécutif de la Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters, qui comparaît par vidéoconférence.

Comme vous l'avez remarqué, nous essayons de vous limiter à cinq minutes chacun. C'est particulièrement important ce soir. Nous commencerons par M. Rodgers.

Tony Rodgers, directeur exécutif, Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters : Merci infiniment, monsieur le président, et bon après-midi. Au nom de la Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters, j'aimerais remercier le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles de m'offrir cette tribune.

J'avais à peine plus de 20 ans quand l'ancien ministre de la Justice Allan Rock a commencé à faire des déclarations dans les médias qui indiquaient qu'il exerçait des pressions en faveur d'un plus grand contrôle des armes à feu au Canada. À l'époque, il aurait dit que seuls les policiers et les militaires devraient posséder des fusils au Canada et que les armes à feu devraient être exclues de toutes les villes et entreposées dans des systèmes d'armurerie.

This was a wakeup call to the firearms community. In turn, it created a strong unity in Nova Scotia and Canada. Our firearms committee will never be reactive again but rather a proactive group with strong communications across the country.

The responsible firearms owners of Nova Scotia organizations represent 100,000 hunters in the province as well as gun collectors, target shooters and farmers. It is also supported by 32 hunting and fishing clubs and 60 shooting clubs. Over the past years, these people have demonstrated the resolve to fight bad firearms legislation to the end, using whatever legal means necessary.

The cancellation of the long-gun registry by Prime Minister Harper's government was a very good beginning in bringing back respect to the firearms community. For the past 20 years, we had lived under a dark cloud that betrayed us as criminals because of our hobbies. We strongly support the passage into law of Bill C-42, the common sense firearms licensing act, and look forward to its implementation.

There are specific amendments that will change the Firearms Act and the Criminal Code. Streamlining of the licensing system, eliminating the possession only licence and converting all existing POLs to possession and acquisition licences will have a very positive effect on hunting in Canada as it will allow many hunters that held the old POLs to purchase new firearms. Hopefully this change will also attract some of the people who left hunting to come back and once again contribute to the conservation of this country's wildlife by purchasing licences and giving back to their hunting heritage.

One of the main problems with the legislation as it is today is creating many paper criminals — people who did not have the right piece of paper for the right firearm under the old registration system or forgetting to send in their licence renewal. Creating a six-month grace period at the end of the five-year licence period to stop people from immediately becoming criminalized for paperwork delays around licence renewal is a very positive move and will be welcomed by the firearms community.

Safety has always been the hallmark of the Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters. Making classroom participation in firearms safety training mandatory for the first time for licence applicants really is a no-brainer. I can appreciate that areas of Canada, especially in the North, may not have the ability to provide the service, but I believe it will pay dividends to the rest of the country having everyone classroom trained from this point on.

Ces déclarations ont réveillé le milieu des armes à feu et créé une forte unité en Nouvelle-Écosse et au Canada. Notre comité sur les armes à feu ne sera plus jamais simplement réactif; ce sera plutôt un groupe proactif qui diffusera des communications fortes partout au Canada.

Les organisations qui représentent les propriétaires d'armes à feu responsables en Nouvelle-Écosse défendent 100 000 chasseurs de la province, de même que des collectionneurs d'armes à feu, des tireurs à la cible et des agriculteurs. Elles reçoivent également l'appui de 32 clubs de chasse et pêche et d'une soixantaine de clubs de tir. Au cours des dernières années, ces personnes se sont montrées déterminées à lutter jusqu'au bout contre les mauvaises lois sur les armes à feu, par tous les moyens légitimes nécessaires.

Le démantèlement du registre des armes d'épaule par le gouvernement du premier ministre Harper a été un très bon début pour rétablir le respect du milieu des armes à feu. Depuis une vingtaine d'années, un gros nuage noir planait au-dessus de nos têtes et menaçait de faire de nous des criminels en raison de nos loisirs. Nous appuyons fortement l'adoption du projet de loi C-42, Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu, et nous nous réjouissons déjà de sa mise en œuvre.

Certaines modifications viendront changer la Loi sur les armes à feu et le Code criminel. La simplification du régime de permis, l'élimination du permis de possession seulement (le PPS) et la conversion de tous les permis de possession seulement actuels en permis de possession et d'acquisition auront un effet très positif sur la chasse au Canada, puisqu'il permettra à beaucoup de chasseurs titulaires d'un PPS d'acheter de nouvelles armes à feu. Nous espérons que ce changement convaincra d'anciens adeptes de la chasse de recommencer à chasser, et ainsi de contribuer de nouveau à la conservation de la faune canadienne par l'achat de permis et la transmission de la passion de la chasse.

L'un des principaux problèmes que présente ce projet de loi dans sa forme actuelle, c'est qu'il crée beaucoup de criminels administratifs, des gens qui n'avaient pas le bon document pour la bonne arme à feu dans l'ancien système d'enregistrement ou qui avaient oublié d'envoyer leur demande de renouvellement. La création d'une période de grâce de six mois à l'expiration du permis de cinq ans marquera la fin de la criminalisation immédiate attribuable à des retards administratifs dans le renouvellement d'un permis, un changement très positif que le milieu des armes à feu accueillera avec joie.

La sécurité a toujours été la marque de la Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters. Il va de soi de rendre obligatoire la participation à une formation en classe sur la sécurité dans le maniement des armes à feu pour les demandeurs de permis, comme ce projet de loi le fait pour la première fois. Je comprends que dans certaines régions du Canada, particulièrement dans le Nord, il peut être difficile d'offrir ce service, mais je pense que dans tout le reste du pays, il sera bénéfique que tout le monde reçoive une formation en classe à partir de maintenant.

Transporting a firearm to the shooting range from a gunsmith should not require a separate piece of paper, in my view. To end needless paper work around authorizations to transport by making them a condition of the licence for certain routine and lawful activity is positive and will have the side effect of reducing costs within the firearms office.

Il ne devrait pas falloir de document séparé pour pouvoir transporter une arme de la boutique de l'armurier jusqu'au champ de tir, à mon avis. Il est positif de mettre fin à l'interminable paperasserie inutile pour obtenir des autorisations de transport en en faisant des conditions de permis pour certaines activités légitimes de routine, une mesure qui aura par ricochet l'effet de réduire les coûts du bureau des armes à feu.

I have heard stories from my colleagues across Canada of the abuse of power by some chief firearms officers in Canada by using their own interpretation of the Firearms Act or the Criminal Code to fit their personal likes and dislikes with respect to firearms and firearms owners. A change to provide for the discretionary authority of the chief firearms officers to be subject to and limited by regulation works for me. The CFOs will administer the act as it is written and not through individual interpretation.

J'ai entendu toutes sortes d'histoires de mes collègues d'un peu partout au Canada sur les abus de pouvoir de certains contrôleurs des armes à feu du Canada, qui faisaient leur propre interprétation de la Loi sur les armes à feu et du Code criminel en fonction de leurs préférences personnelles concernant les armes à feu et leurs propriétaires. La modification qui assujettit le pouvoir discrétionnaire des contrôleurs des armes à feu aux limites réglementaires me convient. Les contrôleurs des armes à feu administreront la loi telle qu'elle est écrite et non selon leur propre interprétation.

It is also important for the Canada Border Services Agency and the RCMP to share information on newly imported restricted and non-restricted firearms into Canada, so the change to authorize firearm importation information sharing when restricted and prohibited firearms are imported into Canada by Canadian businesses is good. This last amendment was prompted by the classification of firearms by the RCMP, which made hundreds of Canadians criminal overnight. The Swiss Arms Classic Green army rifle had its status changed from restricted firearm to prohibited firearm with a stroke of a pen. That decision was made after the importers had worked with the RCMP on the original classification. The changes will allow this government to leave the final say on classification decisions following the receiving of independent expert advice.

Il importe aussi que l'Agence des services frontaliers du Canada et la GRC échangent des renseignements sur les armes à feu à autorisation restreinte et sans restriction nouvellement importées au Canada. Il est donc bon que le projet de loi permette l'échange d'information sur l'importation d'armes à feu lorsque des entreprises canadiennes importent au Canada des armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte. Cette dernière modification a été rendue nécessaire par la classification des armes à feu par la GRC, qui a fait de centaines de Canadiens des criminels du jour au lendemain. En effet, le statut de l'arme militaire Classic Green de Swiss Arms est passé d'arme à feu à autorisation restreinte à arme à feu prohibée en un coup de crayon. Cette décision a été prise même si les importateurs avaient travaillé avec la GRC à la classification d'origine. Ce changement permettra au gouvernement de se réserver le dernier mot en matière de classification, après avoir reçu les conseils d'experts indépendants.

The good news is that all these changes will go a long way to foster a positive relationship between the firearms community, government and police.

La bonne nouvelle, c'est que tous ces changements vont contribuer beaucoup à une relation positive entre le milieu des armes à feu, le gouvernement et la police.

Solomon Friedman, Firearms Law Expert, as an individual: Mr. Chair, Mr. Deputy Chair and honourable senators, thank you for inviting me to address you today on the subject of Bill C-42, the proposed common sense firearms licensing act.

Solomon Friedman, spécialiste des lois sur les armes à feu, à titre personnel : Monsieur le président, monsieur le vice-président, honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole devant vous aujourd'hui sur le projet de loi C-42, Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu.

I am pleased to testify in support of this proposed legislation and to highlight the importance of its provisions to law-abiding gun owners in Canada. I want to clarify and pre-empt some of the criticisms of this bill, criticisms that in my opinion are based on fundamental misunderstandings of the way firearms are used, transported and regulated under the Firearms Act and the Criminal Code.

C'est avec plaisir que je témoigne à l'appui de ce projet de loi et que je souligne l'importance de ses dispositions pour les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi au Canada. Je tiens à réfuter clairement certaines des critiques exprimées contre ce projet de loi, des critiques à mon avis fondées sur une mauvaise compréhension fondamentale de la façon dont les armes à feu sont utilisées, transportées et réglementées aux termes de la Loi sur les armes à feu et du Code criminel.

This bill is important in several respects. First, it blunts, to some degree at least, the criminal consequences for law-abiding citizens whose only crime is to fall behind, inadvertently or otherwise, in matters of administrative paperwork. Recall that as

Ce projet de loi est important à plusieurs égards. Premièrement, il allège, dans une certaine mesure au moins, les conséquences criminelles auxquelles s'exposent les citoyens respectueux de la loi dont le seul crime consiste à avoir pris du

of the introduction of Firearms Act in 1995, the mere peaceable possession of a firearm, no criminal intent or act required, became a criminal offence unless the individual held a valid firearms licence.

This was no mere tinkering. It was a sea change that transformed millions of Canadians overnight into presumptive criminals. In other words, instead of the scalpel of social policy and regulation, Parliament used the sledgehammer of the criminal law. Those who failed to comply, even with the most minute detail of the overall scheme, faced criminal consequences, including arrest, detention and imprisonment.

Clauses 14 and 16 of this bill would give licensed firearms owners a six-month grace period, during which they cannot be subject to the criminal liability under section 91 of the code, in order to return to compliance with the law. This provision recognizes the reality of firearms ownership and the longstanding criminal law principle that individuals should not be subject to criminal liability for inadvertent or unintentional actions. It distinguishes between the truly criminal use of firearms and the type of conduct that the Supreme Court of Canada described as a "licensing infraction," which carries "minimal blameworthiness."

Once this bill becomes law, some 2 million licensed gun owners can rest easier, knowing that they will not become paperwork criminals overnight simply for inadvertently failing to renew their licences.

In addition, this bill addresses the transportation of restricted and certain prohibited firearms. Specifically, it requires that an authorization to transport be issued as a condition to a firearms licence. Until now, the provincial chief firearms officers, through their issuance of authorizations to transport, added an unnecessary and burdensome layer of red tape while providing no further safeguards or oversight.

Bill C-42 would simplify and centralize this process. Moreover, this makes a great deal of common sense and is in fact faithful to the intent of the Firearms Act as originally drafted. In fact, subsection 61(3) of the Firearms Act explicitly states that:

> An authorization to . . . transport may take the form of a condition attached to a licence.

As my co-authors and I note in *Annotated Firearms Act, 2013*, "to date, authorizations to transport have not, in practice, been attached as licence conditions." However, there are no valid public policy or safety reasons why this has not occurred.

retard, par inadvertance ou autrement, dans leurs affaires administratives. N'oublions pas que depuis l'adoption de la Loi sur les armes à feu de 1995, la simple possession pacifique d'une arme à feu, sans intention ni acte criminel, est devenue une infraction criminelle, à moins que la personne ne détienne un permis valide de possession d'armes à feu.

Ce n'était pas qu'un simple rafistolage. Cela a créé un raz-de-marée qui a transformé des millions de Canadiens en présumés criminels du jour au lendemain. Autrement dit, plutôt que d'utiliser le scalpel de la réglementation et de la politique sociale, le Parlement a utilisé la massue du droit criminel. Toute personne en situation de non-conformité, même pour le plus menu détail, est devenue passible de conséquences criminelles dont l'arrestation, la détention et l'emprisonnement.

Les articles 14 et 16 de ce projet de loi donneraient aux titulaires de permis d'armes à feu une période de grâce de six mois, pendant laquelle ils ne pourraient subir de conséquences criminelles en vertu de l'article 91 du code, le temps de régulariser leur situation au regard de la loi. Cette disposition tient compte de la réalité de la possession d'armes à feu et du principe de droit criminel de longue date selon lequel une personne ne devrait pas être tenue criminellement responsable de gestes involontaires ou posés par inadvertance. Elle établit une distinction entre l'usage vraiment criminel des armes à feu et le genre de comportements que la Cour suprême du Canada a décrits comme une « infraction réglementaire » découlant d'une « faible culpabilité morale ».

Quand ce projet de loi acquerra force de loi, quelque 2 millions de titulaires de permis d'armes à feu pourront dormir plus tranquilles, sachant qu'ils ne deviendront pas des criminels administratifs du jour au lendemain simplement pour avoir omis par inadvertance de renouveler leur permis.

De plus, ce projet de loi régit le transport des armes à feu à autorisation restreinte et de certaines armes à feu prohibées. Plus précisément, il dicte que l'autorisation de transport sera une condition associée au permis de possession d'armes à feu. Jusqu'à maintenant, les contrôleurs des armes à feu des provinces, par l'octroi d'autorisations de transport, ajoutaient un fardeau inutile à la paperasse requise sans pour autant accroître la surveillance ou la protection.

Le projet de loi C-42 aura pour effet de simplifier et de centraliser le processus. C'est très logique, de toute façon, et c'est fidèle à l'intention d'origine de la Loi sur les armes à feu. En effet, le paragraphe 61(3) de la Loi sur les armes à feu dicte explicitement que :

> Les autorisations [...] de transport peuvent aussi prendre la forme d'une condition d'un permis.

Comme mes coauteurs et moi le soulignons dans *Annotated Firearms Act, 2013*, à ce jour, les autorisations de transport ne prennent pas, dans la pratique, la forme de conditions de permis. Cependant, il n'y a aucune raison de sécurité valide à cela ni aucune politique publique qui le justifie.

Now, there are those who have claimed that Bill C-42 would somehow relax the laws and regulations governing the transportation of restricted firearms. This is absolutely false, and I would urge you to reject such suggestions. The Senate of Canada is the home of sober second thought, not irresponsible fear mongering.

Let me be perfectly clear: First of all, the manner of transportation would continue to be dictated by the applicable regulations. Nothing in Bill C-42 amends that.

Second, the places to and from which restricted firearms could be transported are the very same places that were previously authorized by the chief firearms officers in their stand-alone authorizations.

Third, the current requirement that all transportation of restricted firearms be "reasonably direct" is in no way affected by this legislation.

I would like to conclude with an observation. This bill is an important step forward in the fair treatment of gun owners in this country, but it is only one step along that road.

The Chair: I will have to stop you right there and move on to our next presented, Mr. Brown.

Todd Brown, Executive Director, Firearms Institute for Rational Education: Good afternoon, Mr. Chair. Thank you for the invitation to speak on Bill C-42.

I have been doing in-depth research on the Firearms Act. I have written over a dozen articles and reviews on current and proposed gun legislation. I am co-founder of the Concerned Gun Owners of Alberta as well as the Executive Director for the Firearms Institute for Rational Education. I was a firearms instructor for over 10 years.

There are two proposed changes in Bill C-42 that have me concerned. Attempts to restrict the chief firearms officer's power to make arbitrary decisions in the legislation have left a large back door. The intent is admirable, but the solution will create more of a problem. As drafted, the proposed amendment to section 58 of the Firearms Act reads:

> (1.1) However, a chief firearms officer's power to attach a condition to a licence, an authorization to carry or an authorization to transport is subject to the regulations.

The problem here is in the last five words, "is subject to the regulations." Since the regulations are not attached to Bill C-42, nor has a circulation draft been made available, I must ask: What are the regulations, who is writing these regulations and are these regulations subject to change under section 117 of the Firearms Act by the Governor-in-Council?

Making limitation on the CFO's powers subject to regulations created after the bill is passed could create a problem. Further, since the regulations are subject to amendment under section 117

Cela dit, il y a des gens qui prétendent que le projet de loi C-42 rendrait plus laxistes les lois et les règlements régissant le transport d'armes à feu à autorisation restreinte. C'est absolument faux et je vous exhorte à rejeter ces affirmations. Le Sénat du Canada est le lieu du second examen objectif et non des campagnes de peur irresponsables.

Je tiens à être parfaitement clair : premièrement, la méthode de transport restera régie par les règlements applicables. Il n'y a rien dans le projet de loi C-42 qui y change quoi que ce soit.

Deuxièmement, les endroits en provenance et à destination desquels les armes à feu à autorisation restreinte pourront être transportées sont exactement les mêmes que ceux qui étaient autorisés jusque là par les contrôleurs des armes à feu au moyen d'autorisations séparées.

Troisièmement, l'obligation actuelle que tout transport d'arme à feu à autorisation restreinte soit « raisonnablement direct » ne change pas sous l'effet de ce projet de loi.

J'aimerais conclure sur une observation. Ce projet de loi est un pas en avant important vers le traitement juste des propriétaires d'armes à feu au Canada, mais ce n'est qu'un pas parmi d'autres le long du chemin.

Le président : Je vais devoir vous arrêter ici et donner la parole à notre prochain témoin, M. Brown.

Todd Brown, directeur exécutif, Firearms Institute for Rational Education : Bonjour, monsieur le président. Je vous remercie de m'avoir invité à venir vous parler du projet de loi C-42.

J'ai étudié en profondeur la Loi sur les armes à feu. J'ai écrit plus d'une dizaine d'articles et d'analyses sur les lois actuelles et les projets de loi concernant les armes à feu. Je suis cofondateur des Concerned Gun Owners of Alberta et directeur exécutif du Firearms Institute for Rational Education. J'ai été instructeur de tir pendant plus de 10 ans.

Il y a deux modifications proposées dans le projet de loi C-42 qui m'inquiètent. La tentative de limiter le pouvoir du contrôleur des armes à feu de prendre des décisions arbitraires ouvre grand la porte aux échappatoires. L'objectif est admirable, mais la solution créera un problème plus grand. Voici le libellé de la modification proposée à l'article 58 de la Loi sur les armes à feu :

> (1.1) Toutefois, le pouvoir du contrôleur des armes à feu d'assortir de conditions les permis et les autorisations de port et de transport est assujetti aux règlements.

Le problème, ici, ce sont les quatre derniers mots : « est assujetti aux règlements ». Puisque les règlements ne sont pas annexés au projet de loi C-42 et qu'aucune version provisoire n'est disponible, il faut se demander quels sont ces règlements. Qui les rédige? Sont-ils sujets à des modifications par le gouverneur en conseil aux termes de l'article 117 de la Loi sur les armes à feu?

Assujettir les limites du pouvoir du contrôleur des armes à feu à des règlements pris après l'adoption du projet de loi pourrait être problématique. De plus, comme le gouverneur en conseil peut

of the Firearms Act by the Governor-in-Council, the government's intent with Bill C-42 at this point could be fatally undermined and changed at will by any future cabinet without consulting Parliament.

I would recommend the following changes.

The CFO's powers under this section of Bill C-42 should be defined and embedded in the text of the act itself. Therefore, any amendment would require Parliament's consent.

The CFO's discretion informed by personal beliefs and opinions must not be part of the process of creating policies. Policy decisions must be backed up by verified facts, and any policies must have a vetting process approved by the Minister of Justice. This process must be retroactive to the Royal Assent to the Firearms Act to correct the regulatory overreach of the CFO to date.

For greater certainty in respect of the scope of the powers of the CFO, we propose that subsection 58(1) be amend as follows:

> A chief firearms officer who issues a licence, an authorization to carry or an authorization to transport may attach any justifiable condition to it that is in the interests of the safety of the holder.

Again, for greater certainty in respect to a CFO's powers, we propose that subsection 75(3) be amended to shift the burden of proof from the applicant or holder to the CFO. Subsections 58(1) and 75(3), as amended, would not be subject to regulations yet to be written and/or made public. They could only be changed by an act of Parliament, and they would define and circumscribe the powers of the CFO.

The proposed six-month grace period for licence renewal is also a great idea if it were not for the addition of the proposed amendment to section 64 of the Firearms Act with proposed subsection (1.2). If the intent of the change and additions to section 64 of the Firearms Act is to cut down on paperwork violations, this addition would change the status quo very little and potentially put people into another legal quandary. The ability to buy guns or ammunition would be self-regulating by the vendors when the licence is shown to be in the grace period, but if the holder of the licence is unaware the licence is expired and continues to use the firearms for legal purposes, the licence holder would be put in the same position as those who now find themselves with an expired licence. These people could still be charged with possession of a firearm without a licence under section 91 of the Criminal Code of Canada. A clause like this that is buried in the legislation would only add to the confusion of the Firearms Act and would not reduce the number of paperwork criminals.

modifier les règlements en vertu de l'article 117 de la Loi sur les armes à feu, l'objectif du gouvernement, à ce moment-ci, avec son projet de loi C-42 pourrait être irrémédiablement miné et modifié à volonté par tout cabinet futur sans le consentement du Parlement.

Je recommanderais les modifications suivantes.

Le pouvoir du contrôleur des armes à feu visé à cet article du projet de loi C-42 devrait être défini et intégré au libellé de la loi elle-même. Par conséquent, toute modification devrait être approuvée par le Parlement.

Le pouvoir discrétionnaire du contrôleur des armes à feu reposant sur des croyances et des opinions personnelles ne doit pas faire partie du processus d'élaboration de politiques. Les décisions politiques doivent reposer sur des faits vérifiés, et les politiques doivent être assujetties à un processus de contrôle approuvé par le ministre de la Justice. Ce processus doit être rétroactif à la sanction royale de la Loi sur les armes à feu, afin de limiter les trop grands pouvoirs que les règlements accordent au contrôleur des armes à feu.

Pour accroître la certitude entourant la portée des pouvoirs du contrôleur des armes à feu, nous proposons de modifier ainsi le libellé du paragraphe 58(1) :

> Le contrôleur des armes à feu peut assortir les permis et les autorisations de port et de transport des conditions justifiables en vue de la sécurité de leur titulaire.

Encore une fois, en ce qui concerne les pouvoirs du contrôleur des armes à feu, nous proposons de modifier le libellé du paragraphe 75(3) pour que la charge de la preuve n'incombe plus au requérant, mais au contrôleur des armes à feu. Les paragraphes 58(1) et 75(3), dans leur version modifiée, ne seraient pas assujettis à des règlements qui ne sont pas encore rédigés ou publiés. Ils pourraient être modifiés par une loi fédérale et ils définiraient et limiteraient les pouvoirs du contrôleur des armes à feu.

Le délai de grâce proposé pour le renouvellement du permis est une excellente idée, si ce n'est de l'ajout du paragraphe (1.2) à l'article 64 de la Loi sur les armes à feu. Si l'objectif des modifications à l'article 64 de la loi est de réduire les infractions administratives, cet ajout ne change presque rien au statu quo et place possiblement les gens devant un autre dilemme juridique. La capacité d'acheter des armes ou des munitions serait réglementée par les vendeurs lorsque le permis fait l'objet d'un délai de grâce, mais si le titulaire du permis ne sait pas que son permis n'est plus valide et qu'il continue d'utiliser ses armes à des fins licites, il se trouverait dans la même situation que ceux qui, à l'heure actuelle, ont un permis qui n'est plus valide. Il pourrait toujours être accusé de possession d'une arme à feu sans permis aux termes de l'article 91 du Code criminel du Canada. Une telle disposition cachée dans la loi ne ferait qu'ajouter à la confusion de la loi et ne réduirait pas le nombre de criminels administratifs.

I would recommend the following changes.

Eliminate the words "use their firearms or."

To eliminate any chance of confusion and to simplify the legislation and keep from creating more paperwork criminals, the proposed amendment of no use or acquisition in proposed subsection 64(1.2) should be eliminated. This option would simplify the legislation even more, as no more regulations would have to be written to cover this section.

In conclusion, the concerns raised are subject to two guiding principles: first, that the discretion in the exercise of powers under the Criminal Code of Canada should be limited by explicit definition in statutes and not left to subsequent delegated legislation; and, second, any change in how Criminal Code powers are exercised should be subject to Parliament's review and consent. Finally, these principles would strengthen the rule of law, both in respect of explicitly defining the CFO's powers, accountability and giving greater predictability as to what is required of law-abiding, responsible gun owners in Canada.

Thank you.

The Chair: Thank you all. We appreciate the timely way you conducted that.

As I indicated earlier, I am going to suspend while members return to the chamber for a vote. I would encourage all members to return as quickly as possible and respect the generosity our witnesses are affording us by remaining in place. Then we'll get on with questions following the vote.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: Again, I thank you three gentlemen for your patience. We will begin questions with the deputy chair of the committee, Senator Baker.

Senator Baker: I thank all the witnesses for their excellent presentations to the committee.

I'll restrict my question to one witness, Mr. Friedman, and point out the great contribution he has made to Canadian law before the Supreme Court of Canada recently and the Court of Appeal of Ontario and the Superior Court of Ontario on a fairly consistent basis. He's a very busy lawyer and an excellent one.

Mr. Friedman, how will the new definition of "non-restricted firearm," or any other definitions that are of great importance to the administration of this proposed act, affect the RCMP classification of such a firearm?

Mr. Friedman: Thank you. It's an interesting question.

Je recommanderais les changements suivants.

Supprimer les mots « utiliser ses armes à feu ou ».

Pour éliminer toute confusion possible, pour simplifier la loi et pour éviter qu'il y ait plus de criminels administratifs, la modification proposée visant à interdire toute utilisation ou acquisition par le paragraphe 64(1.2) devrait être supprimée. Cette solution simplifierait davantage la loi, puisqu'il ne serait plus nécessaire de rédiger des règlements pour l'application de cet article.

En conclusion, les préoccupations soulevées concernent deux principes directeurs : d'abord, le pouvoir discrétionnaire utilisé dans l'exercice des pouvoirs prévus au Code criminel du Canada devrait se limiter à la définition explicite figurant dans la loi plutôt que d'être laissé à la législation déléguée subséquente; de plus, toute modification de la manière dont les pouvoirs prévus dans le Code criminel sont exercés devrait être soumise à l'examen et à l'approbation du Parlement. Enfin, ces principes renforceraient la primauté du droit en définissant explicitement les pouvoirs et les responsabilités du contrôleur des armes à feu et en assurant une plus grande prévisibilité au sujet de ce qui est exigé des propriétaires de fusil responsables et respectueux de la loi au Canada.

Merci.

Le président : Merci à tous. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir procédé rondement.

Comme je l'ai indiqué précédemment, je vais suspendre la séance pendant que les membres du comité retournent à la chambre pour voter. J'encouragerais tous les membres à revenir aussi rapidement que possible et à respecter la générosité dont nos témoins font preuve à notre égard en restant sur place. Nous passerons à la période de questions après le vote.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

Le président : Je remercie de nouveau nos trois témoins de leur patience. C'est le vice-président du comité, le sénateur Baker, qui posera les premières questions.

Le sénateur Baker : Je remercie tous les témoins des excellents exposés qu'ils ont présentés au comité.

Je n'interrogerai que M. Friedman, dont je souligne la formidable contribution qu'il a faite au droit canadien devant la Cour suprême du Canada récemment et, sans relâche, devant la Cour d'appel et la Cour supérieure de l'Ontario. Il s'agit d'un excellent avocat qui est fort occupé.

Monsieur Friedman, quelle incidence la nouvelle définition d'« arme à feu sans restriction » ou les autres définitions importantes pour l'administration de ce projet de loi auront-elles sur la classification des armes à feu de la GRC?

M. Friedman : Merci. Voilà une question intéressante.

It was always a bit of a mystery to me why the Firearms Act, among all its definitions, never defined the term "non-restricted firearm." "Restricted firearm" was defined and "prohibited firearm" was defined, but never "non-restricted firearm."

There is a reason for that: It's by design. It was originally designed to allow the Governor-in-Council to reclassify firearms in only one direction, that is, to take them only from non-restricted to restricted or to prohibited categories. In other words, guns could only become more restricted.

There is no way for Parliament to overrule an opinion of the RCMP or to determine on its own that a firearm ought to be non-restricted. In my opinion, this is a good example of the power going back to where it ought to be.

We have to remember that the RCMP has no legal ability to classify firearms. Nowhere in law does it say that their determination is binding. Rather, they're giving a technical opinion based on work done in a laboratory, not based on public policy considerations or legally reviewable issues, in general.

This allows the Governor-in-Council to determine whether, for example where people have relied for years on the RCMP's classification, it ought to be non-restricted. It's an important step forward in recognizing that the purpose of the Governor-in-Council is not only to make firearms more restricted but also to recognize that there are different types of firearms that ought to be put in different categories.

Senator Baker: Thank you for your efforts. This committee has struggled over the years with the definition of "firearm" being a barreled instrument that shoots a projectile. Of course, we pointed out in this committee when the legislation went through many years ago that that definition would cover an air gun. Recently you litigated a case concerning that, and it went to the Court of Appeal of Ontario. Thank you for your definition.

Did you want to add anything?

Mr. Friedman: When I argued that at the Supreme Court of Canada, I wish you had been there to testify about what Parliament intended.

Senator Beyak: I wonder if you could answer a practical question that I hear all the time, one from the side of law enforcement.

In the old days of the gun registry, they never went into a home assuming that a gun registry was telling them about a weapon. They might be stabbed going through the door or hit by a baseball bat or some other projectile. Is it true that more people are stabbed in Canada each year than are shot?

Je me suis toujours demandé pourquoi la Loi sur les armes à feu ne comptait pas, parmi ses définitions, celle d'« arme à feu sans restriction ». Elle comprend une définition d'« arme à feu à autorisation restreinte » et d'« arme à feu prohibée », mais jamais celle d'« arme à feu sans restriction ».

Il y a une raison pour cela. On a agi à dessin. La loi visait initialement à permettre au gouverneur en conseil de reclassifier les armes à feu en un sens seulement, c'est-à-dire en les faisant passer uniquement dans les catégories d'arme à autorisation restreinte ou d'arme prohibée. Autrement dit, les fusils ne pouvaient que devenir plus restreints.

Le Parlement ne peut d'aucune façon renverser une opinion de la GRC ou déterminer de son propre chef qu'une arme à feu devrait être sans restriction. Selon moi, c'est un bon exemple de pouvoir résidant là où il le devrait.

Nous devons nous rappeler que la GRC n'a pas le pouvoir de classifier des armes à feu. Nulle loi ne stipule que ses décisions sont exécutoires. Elle donne plutôt une opinion technique fondée sur des travaux effectués en laboratoire, et non sur des considérations de politique publique ou des questions assujetties à un examen juridique, en général.

Voilà qui permet au gouverneur en conseil de déterminer qu'une arme devrait être sans restriction, alors que les gens se fiaient à la classification de la GRC depuis des années, par exemple. C'est un progrès important qui permet de reconnaître que le gouverneur en conseil peut non seulement rendre les armes à feu plus restreintes, mais aussi décider que certaines d'entre elles devraient se trouver dans des catégories différentes.

Le sénateur Baker : Merci de vos efforts. Notre comité est aux prises depuis des années avec la définition d'« arme à feu » voulant qu'il s'agisse d'un instrument doté d'un canon qui tire des projectiles. Évidemment, quand la loi a été adoptée il y a bien des années, le comité a fait remarquer que cette définition engloberait les fusils à air comprimé. Vous avez récemment défendu une affaire à ce sujet, laquelle s'est retrouvée devant la Cour d'appel de l'Ontario. Merci de votre définition.

Vouliez-vous ajouter quelque chose?

M. Friedman : Quand j'ai présenté mes arguments à la Cour suprême du Canada, j'aurais voulu que vous soyez là pour faire part de l'intention du Parlement.

La sénatrice Beyak : Je me demande si vous pourriez répondre à une question d'ordre pratique que j'entends constamment de l'autre côté de l'exécution de la loi.

À l'époque du registre des armes d'épaule, les agents ne pénétraient jamais dans une maison en présumant qu'un registre les renseignait au sujet des armes. Ils peuvent être poignardés, frappés à coup de bâton de baseball ou recevoir un autre projectile. Est-il vrai qu'il y a chaque année au Canada plus de gens qui sont poignardés que blessés par un projectile d'arme à feu?

Mr. Friedman: A firearm is an implement for homicide and is far in the minority. You can look at the Statistics Canada report on that subject.

When I talk about police use of the gun registry, I have to remind everyone, even legislators, that the police have access to a system called CFRO, Canadian Firearms Registry Online. For example, if my name is run as a licensed firearms owner, it will show up in every interaction I have with the police, regardless of whether I have a registered firearm. If an individual is licensed, that comes up in every interaction because the police have that information.

We've heard consistently from front-line police officers that it is in fact injurious and dangerous to the safety of police officers to over-rely on registry data. This came out in the coroner's findings in that terrible tragedy in Laval, Quebec, when a young police officer was killed because she mistakenly assumed that just because a registry check came up clean, she could throw caution to the wind in a certain regard and rely on that. Senior police officers have reiterated over and over that this is a tool that not only was useless but also dangerous to police safety.

Senator Beyak: Thank you very much.

Did you have an answer, too?

Mr. Brown: The police officers I have talked to also found it quite dangerous in the same respects. No matter what the registry said, they would always walk up to a door with the assumption that there was something in there. They never went up there with the assumption, "Oh, well, the database told us this, so we don't have to worry." That was never the case with the officers I spoke to.

The Chair: Mr. Rogers, did you wish to comment on that?

Mr. Rodgers: I'll just say that it's a similar situation here. We've heard the same stories online from police officers that the firearm may have entered the home just before they arrived, so "Let's not rely on information like that."

Senator Joyal: My question is to Mr. Brown and Mr. Friedman, and Mr. Rodgers could comment.

Mr. Brown, I read your brief carefully. On page 1 you suggest two proposed changes. What is of concern to me are two things: The legal process to come forward with the implementation of the regulation, and then the appeal of a decision of a firearms officer if a firearms officer denies the permit or the condition for which the permit could be issued.

Those are two different steps. One is general. It is in the interest of the public to know how the regulations will be drafted, the period they will have in order to come back to make suggestions, and how it is going to be publicized because we are talking here about regulations that concern millions of Canadians. Then there

M. Friedman : L'arme à feu est utilisée pour commettre des homicides, c'est-à-dire dans une infime minorité des cas. Vous pouvez consulter le rapport de Statistique Canada sur le sujet.

Quand je parle de l'utilisation du registre des armes d'épaule, je dois rappeler à tout le monde, même aux législateurs, que la police a accès à un système appelé Registre canadien des armes à feu en direct, ou RCAFED. Par exemple, si j'y figure à titre de propriétaire d'armes à feu, l'information paraîtra à chacune de mes interactions avec la police, que mon arme soit enregistrée ou pas. Si une personne est titulaire d'un permis, cela se sait à chaque interaction, car la police dispose de cette information.

Les agents de police de première ligne nous ont constamment affirmé qu'il est en fait préjudiciable et dangereux pour la sécurité des agents de police de se fier excessivement aux données du registre. C'est également ce qu'a conclu le coroner après la terrible tragédie survenue à Laval, au Québec, quand une jeune policière a été tuée quand elle a fait l'erreur de présumer qu'elle pouvait faire fi des précautions d'usage simplement parce qu'une vérification auprès du registre n'avait rien donné. Les agents d'expérience ont répété encore et encore que cet outil était non seulement inutile, mais aussi dangereux pour la sécurité des agents de police.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup.

Souhaitiez-vous répondre également?

M. Brown : Les agents de police avec lesquels j'ai parlé le considéraient également comme dangereux pour les mêmes raisons. Peu importe ce qu'indique le registre, ils franchissent toujours le pas de la porte en présumant qu'il y a quelque chose à l'intérieur. Ils n'entrent jamais en se disant qu'ils n'ont pas de souci à se faire parce qu'ils se fient aux renseignements du registre. Les agents auxquels j'ai parlé n'ont jamais agi ainsi.

Le président : Monsieur Rogers, vouliez-vous formuler un commentaire également?

M. Rodgers : Je dirai simplement que la situation est similaire de notre côté. Les agents de police ont tenu les mêmes propos en ligne, indiquant que l'arme à feu est peut-être entrée dans la maison juste avant leur arrivée. Ils ne se fient donc pas à ces renseignements.

Le sénateur Joyal : Ma question s'adresse à M. Brown et M. Friedman, et M. Rodgers peut intervenir.

Monsieur Brown, j'ai lu attentivement votre mémoire. À la page 1, vous proposez deux modifications. Deux points me préoccupent : le processus juridique permettant la mise en œuvre des règlements et l'appel relatif à la décision d'un préposé aux armes à feu de refuser le permis ou la condition pour laquelle le permis pourrait être délivré.

Ce sont là deux démarches différentes. L'une est générale. Il est de l'intérêt du public de savoir comment le règlement sera élaboré, de connaître la période au cours de laquelle les gens peuvent formuler des suggestions et de savoir comment l'information sera diffusée, cas nous parlons de règlements qui concernent des

is the individual decision of a firearm owner who wants to challenge a decision of the firearm officer, which seems to be lacking in the bill.

Could you comment on those two issues that are legal in their definition but have very important implications individually and for the Canadian public generally?

Mr. Brown: Was it my first point or my second point to which you are referring?

Senator Joyal: What are the regulations? Who is writing these regulations? Are these regulations subject to change under section 117 of the FA by the Governor-in-Council? In other words, the overall process of enacting the regulations.

Mr. Brown: That's the reason I was concerned. I'm looking at this long term, and the present government I'm not really worried about. I worry about successive governments that want to start to deregulate firearms and give us another registry. I was just looking at closing any "back doors" that may be open to them to change things without notice. I would much prefer to have it go through Parliament where we can debate it and will know about it prior to something being enacted in law, rather than having it snuck in the back door through a regulatory measure.

Senator Joyal: In other words, you would have hoped for a provision in the bill that would have provided that before the regulations are enacted, they be tabled in Parliament and that Parliament have a period of time to go through them and report to each chamber. Is that the procedure you were contemplating?

Mr. Brown: Yes, it is more of a procedural thing. Too many times, laws have changed through order-in-council for firearms owners, and it comes as a surprise to us. It's situations like reclassifications, although that's not necessarily an order-in-council. It's always nice to be able to go forward and debate these things and look at the pros and cons before it actually becomes law and affects thousands of people financially.

Senator Joyal: Certainly my colleague Senator Baker, and maybe colleagues on the other side also, will know of some federal statute that provides that the minister table the regulations in both chambers and that both chambers have a fixed period of time to report, in a motion, that they accept the regulations so that there is an opportunity for a committee of either of the two chambers to hold public hearings and look into it. Because the subject is of such general concern in the country, it seems that it is a fair process. I would not say for all the regulations, of course, because some are rather technical in different bills. I'm talking about this bill especially, those regulations that are of concern to

millions de Canadiens. Puis il y a la décision personnelle que prend un propriétaire d'arme à feu qui souhaite contester la décision d'un préposé aux armes à feu, situation dont le projet de loi ne semble faire aucune mention.

Pourriez-vous nous donner votre avis sur ces deux points, qui, par définition, sont juridiques, mais qui ont des implications considérables pour les particuliers et le public canadien en général?

M. Brown : Faites-vous référence à mon premier ou à mon deuxième point?

Le sénateur Joyal : En quoi tiennent les règlements? Qui les rédige? Sont-ils assujettis aux modifications apportées par le gouverneur en conseil en vertu de l'article 117 de la Loi sur les armes à feu? Autrement dit, je m'intéresse à tout le processus d'élaboration de règlements.

M. Brown : C'est la raison pour laquelle j'étais préoccupé. J'envisage les choses à long terme, et ce n'est pas le gouvernement actuel qui me préoccupe, mais bien les gouvernements successifs qui voudraient commencer à déréglementer les armes à feu et instaurer un nouveau registre. Je souhaitais simplement éliminer toutes les échappatoires qu'ils pourraient utiliser pour changer les choses sans préavis. Je préférerais de beaucoup que les choses se passent devant le Parlement, où on peut tenir un débat et savoir à quoi s'en tenir avant qu'une mesure ne soit adoptée, plutôt que de voir un gouvernement agir en catimini en prenant une mesure réglementaire.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, vous espériez que le projet de loi contienne une disposition prévoyant que les règlements soient déposés au Parlement avant qu'ils ne soient adoptés pour que le Parlement dispose d'un laps de temps pour les examiner et faire rapport à chaque chambre. Est-ce la procédure que vous envisagiez?

M. Brown : Oui, c'est plus une question de procédure. Trop souvent, les lois ont été modifiées par voie de décrets à l'intention des propriétaires d'arme, et cela nous prend par surprise. C'est notamment le cas pour les reclassifications, bien que cela ne se fasse pas nécessairement au moyen d'un décret. Il est toujours bien de pouvoir débattre de ces questions et de peser le pour et le contre avant que les mesures ne soient adoptées et n'aient une incidence financière sur des milliers de gens.

Le sénateur Joyal : Certainement, mon collègue, le sénateur Baker, et peut-être quelques collègues de l'autre côté également, connaissent certaines lois fédérales qui prévoient que le ministre dépose les règlements devant les deux chambres. Ces dernières disposent alors d'une période donnée pour faire rapport et indiquer, par voie de motion, qu'elles acceptent les règlements. Ainsi, un comité d'une des deux chambres peut tenir des audiences publiques et se pencher sur la question. Comme le sujet est vraiment d'intérêt général au pays, cela semble un processus équitable. Je ne conseillerais pas de procéder ainsi pour tous les règlements, bien entendu, car certains sont plutôt

so many millions of Canadians and that there should be a public process to debate them and to move them so that everybody would know that that has happened.

Mr. Brown: Yes.

I support this bill in concept. It's just some of these little back doors that have me a little concerned as to what direction they will take. Considering that we are going to control something in any bill by regulation, what are the regulations? In what direction are you going to go, and what exactly are you going to control with it? It's like me giving you a contract to sign with a clause that says, "I may change something after you sign this."

Senator Joyal: I know that Mr. Friedman might want to address the second point I raised because it is an appeal to a decision, but maybe on the second round.

The Chair: Mr. Friedman can hold that until we have another opportunity.

Senator Batters: Thanks for your patience, earlier, while we had to suspend briefly for a vote.

Mr. Friedman, I've watched you on TV a little bit lately, and occasionally you are even talking about the Senate in a certain way. I was happy to see your opening statement where you say that the Senate of Canada is the home of sober thought, not irresponsible fear mongering. I was very glad to see that. Is this your first time before a Senate committee?

Mr. Friedman: No, it is not. I have had the pleasure of appearing before, and I have the greatest of respect for the work that's done in this committee and the other Senate committees.

Senator Batters: That's great. Thank you very much for saying that.

We have heard some discussion about comments regarding this legislation from Liberal Leader Justin Trudeau. He claimed that this bill will allow for restricted firearms to be transported to the grocery store. You said, in November, 2014, "I would advise a client that the kind of conduct Trudeau is describing would not be lawful and will continue to be unlawful." I'm wondering if you stand by those comments and if you could perhaps elaborate further on the safe transport requirements.

Mr. Friedman: Sure. In terms of transporting restricted firearms, the regulations for so doing are set out in regulations to the Firearms Act. There is a stand-alone set of regulations that govern both the method of transportation and where these firearms can be transported.

techniques dans divers projets de loi. Je parle précisément de ce projet de loi, de ces règlements qui concernent des millions de Canadiens, pour dire qu'il devrait y avoir un processus public pour en débattre et les adopter afin que tous sachent que le processus a eu lieu.

M. Brown : Oui.

J'appuie le concept de ce projet de loi. Ce ne sont que ces petites échappatoires qui me préoccupent un peu, car je me demande où elles nous mèneront. Considérant que pour chaque projet de loi, nous allons contrôler quelque chose par voie de règlements, en quoi tiennent ces règlements? Dans quelle direction irez-vous et qu'allez-vous contrôler exactement avec eux? C'est comme si je vous demandais de signer un contrat indiquant « Je peux changer quelque chose après la signature. »

Le sénateur Joyal : Je sais que M. Friedman veut peut-être traiter du deuxième point que j'ai soulevé parce qu'il concerne l'appel relatif à une décision, mais peut-être pourra-t-il le faire au deuxième tour.

Le président : M. Friedman peut attendre que l'occasion se présente.

La sénatrice Batters : Merci de la patience dont vous avez fait preuve plus tôt quand nous avons dû suspendre brièvement la séance pour un vote.

Monsieur Friedman, je vous ai regardé un peu à la télévision dernièrement et, à l'occasion, vous parlez même du Sénat d'une certaine manière. J'ai été enchantée de voir que dans votre exposé, vous affirmez que le Sénat est le lieu du second examen objectif et non des campagnes de peur irresponsables. Voilà qui m'a ravie. S'agit-il de votre première comparution devant un comité sénatorial?

M. Friedman : Non. J'ai déjà eu le plaisir de comparaître et j'éprouve le plus grand respect pour le travail accompli par votre comité et les autres comités sénatoriaux.

La sénatrice Batters : C'est formidable. Merci beaucoup d'avoir dit cela.

Nous avons entendu des discussions sur les propos qu'a tenus Justin Trudeau, le chef libéral, au sujet de ce projet de loi. Il affirme que cette mesure permettra aux gens de transporter des armes à feu à autorisation restreinte à l'épicerie. Or, en novembre 2014, vous avez indiqué que vous diriez à un client que le genre de comportement évoqué par M. Trudeau serait et continuerait d'être illégal. Je me demande si vous maintenez ces paroles et si vous pourriez peut-être nous en dire davantage sur les exigences qui encadrent le transport sécuritaire.

M. Friedman : Volontiers. Les exigences relatives au transport sécuritaire des armes à feu à autorisation restreinte figurent dans les règlements de la Loi sur les armes à feu, laquelle comprend un ensemble particulier de règlements qui régissent la méthode de transport et les endroits où ces armes à feu peuvent être transportées.

Included in those regulations is a requirement that the route taken by the firearms owner, from home to range and back or from home to gunsmith and back or from home to border crossing and back, be reasonably direct in the circumstances. This is an area of law that has yet to be litigated, so there is no jurisprudence on it. All we have is that requirement on its face.

If Mr. Trudeau were asking me for legal advice, I would tell him that going to the grocery store with your pistol in your trunk is not reasonably direct in the circumstance. That requirement is in no way affected by Bill C-42.

Senator Batters: Further, in the past, Mr. Friedman, I understand that you have acted as counsel for the National Firearms Association. Can you just clarify for us whether you are here today on their behalf, and have you had any communication with them about your testimony?

Mr. Friedman: That's a great question. Today I'm appearing as an individual in my capacity as a lawyer. As lawyers, we swear an oath to refuse no cause of action reasonably founded. That is something that's very important to me in the tradition of the English barrister, and I was proud to represent the NFA as an intervener before the Supreme Court of Canada.

I'm open to input from anyone who wishes to share ideas about firearms legislation. I have spoken at National Firearms Association conferences. I would be happy to speak at the Coalition for Gun Control's annual convention if I were so invited. As long as I can share my ideas and thoughts about firearms law and policy, I'm always happy to do so.

Senator Batters: Thank you very much.

Senator Jaffer: Thank you very much to all three presenters. Because of the limited time I have, I'm going to try to ask Mr. Friedman a question.

Mr. Friedman, your reputation is that you are well versed on the issues that we are looking at, so it's a privilege to ask you this question. I'm sure you have also looked at Bill C-51. Can you tell us how Bill C-51, with the privacy rights and the sharing of information with 17 departments, will affect this bill?

Mr. Friedman: I'll say candidly that when clients ask me about real estate advice or contract law advice, I tell them that I'm a criminal defence lawyer. I stick to my competence. I'm here well versed in the provisions of Bill C-42. I can tell you that I'm probably not the only criminal defence lawyer who has concerns about the content of Bill C-51, but I am not in a position to comment about it with respect to this legislation.

Ces règlements précisent notamment que le propriétaire d'arme à feu doit emprunter un itinéraire qu'il est raisonnable, dans toutes les circonstances, de considérer comme direct, que ce soit lorsqu'il quitte sa résidence pour se rendre au champ de tir, chez l'armurier ou au poste frontalier ou quand il en revient. C'est un domaine du droit qui n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucun litige; il n'existe donc aucune jurisprudence à cet égard. Tout ce que nous avons, ce sont les exigences comme telles.

Si M. Trudeau faisait appel à mes conseils juridiques, je lui dirais que le fait d'aller à l'épicerie avec son fusil dans le coffre ne constitue pas un itinéraire qu'il est raisonnable, dans toutes les circonstances, de considérer comme direct. Le projet de loi C-42 n'a aucune incidence sur cette exigence.

La sénatrice Batters : De plus, monsieur Friedman, je crois comprendre que par le passé, vous avez agi à titre de conseiller auprès de la National Firearms Association. Pourriez-vous éclaircir les faits et nous dire si vous témoignez aujourd'hui en son nom et si vous avez eu avec elle des échanges au sujet de votre témoignage?

M. Friedman : C'est une excellente question. Je témoigne aujourd'hui à titre personnel, en ma qualité d'avocat. Les avocats jurent de ne refuser aucune cause d'action raisonnablement fondée. C'est pour moi quelque chose de très important dans la tradition de l'avocat britannique, et c'est avec fierté que j'ai représenté la NFA à titre d'intervenant devant la Cour suprême du Canada.

Je suis ouvert aux propos de quiconque souhaite faire part de ses idées sur les armes à feu. J'ai pris la parole lors de conférences de la National Firearms Association. Je serais enchanté de parler à la convention annuelle de la Coalition canadienne pour le contrôle des armes si j'y étais invité. Tant que je peux partager de mes idées et de mes réflexions sur le droit et les politiques relatifs aux armes à feu, je suis toujours heureux de le faire.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup.

La sénatrice Jaffer : Merci beaucoup à nos trois témoins. Comme je dispose d'un temps limité, je vais tenter de poser une question à M. Friedman.

Monsieur Friedman, vous avez la réputation de bien connaître les questions que nous examinons; c'est donc un privilège de vous poser la question suivante. Je suis certaine que vous vous êtes aussi penché sur le projet de loi C-51. Pouvez-vous nous dire quelle incidence le projet de loi C-51, qui traite des droits à la vie privée et de la communication de renseignements avec 17 ministères, aura sur le projet de loi dont nous sommes saisis?

M. Friedman : Je dirai franchement que quand des clients me demandent des conseils sur le droit immobilier ou contractuel, je leur réponds que je suis avocat de la défense en droit criminel. Je m'en tiens à mon champ de compétences. Je suis ici parce que je connais fort bien les dispositions du projet de loi C-42. Je peux vous dire que je ne suis probablement pas le seul avocat criminaliste qui se préoccupe de la teneur du projet de loi C-51,

Senator McInnis: Thank you both for coming, and, Tony, it's nice to see you again, albeit by video. I see the Eastern Shore Wildlife Association became a member of your group, which is good news.

Tony, I understood you to say that you are proactive in dealing with government. I took it that you were talking about you being unstaunched and that these policies and rules and laws would be difficult to turn back.

I thought of this. As all members of this committee know, we try to be above politics, but it is important for groups such as yours — and I was going to put the question to the previous panel — to actually deal with the other parties. For example, have you dealt with the NDP to see what their policies might be with respect to gun control? There is a tremendous lobby out there on the other side. I would do that with all parties because, as we know, this fall there will be election, and sometimes when you get it on record in advance as to exactly what their policies are, it encumbers them following the election to go back on that.

Don't be too comfortable. What proactivity do you take?

Mr. Rodgers: The proactivity I was talking about in particular was dealing with one another when we see a piece of legislation come forward and having all of the organizations across Canada be proactive and react to that new legislation, whatever it might be.

With respect to the other political parties, we have not reached out to them formally, but certainly our membership has engaged their members of Parliament in their ridings to talk to them about it.

For instance, Peter Stoffer, who is an NDP within Lower Sackville just outside of Halifax, was a staunch supporter of ours at one time with respect to firearms legislation. In turn, he decided that he didn't want to go that way anymore and changed his position, which hurt us quite a bit. That fell hard on the firearms community of Nova Scotia, and we are very cautious now about who is saying what and what to believe from various politicians.

What I meant by unity is dealing with this within our own organizations. Every province has a wildlife operation somewhere, like the Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters. We have large national groups like Ducks Unlimited, Delta Waterfowl and the Fur Institute of Canada, to mention a few, that are affected directly by firearms legislation.

mais je ne suis pas en mesure de formuler des commentaires au sujet de l'incidence qu'il pourrait avoir sur le projet de loi qui nous intéresse.

Le sénateur McInnis : Je vous remercie tous les deux d'être venus. Tony, je suis heureux de vous revoir, même si c'est par vidéo. Je constate que l'Eastern Shore Wildlife Association s'est jointe à votre groupe; voilà une bonne nouvelle.

Tony, je crois que vous avez dit que vous êtes proactif dans vos rapports avec le gouvernement. J'ai présumé que vous entendiez par là que vous ne bénéficiez d'aucun appui et que ces politiques, des règles et ces lois seraient difficiles à rejeter.

J'ai réfléchi à la question. Comme tous les membres du comité le savent, nous tentons de rester au-dessus de la politique, mais pour un groupe comme le vôtre — et j'allais poser la question au groupe de témoins précédent —, il importe de communiquer avec les autres partis. Par exemple, avez-vous communiqué avec le NPD pour connaître ses politiques au sujet du contrôle des armes à feu? Il existe un lobby très puissant de l'autre côté. J'agirais ainsi avec tous les partis car, comme nous le savons, des élections auront lieu cet automne, et parfois, quand on demande aux partis d'énoncer à l'avance la teneur exacte de leurs politiques, ils sont tenus de la respecter après les élections.

Ne soyez pas trop à l'aise. De quelle manière êtes-vous proactifs?

M. Rodgers : Quand je parlais de proactivité, je faisais particulièrement référence au fait que nous communiquons les uns avec les autres quand un projet de loi est en préparation pour que toutes les organisations du pays se montrent proactives et réagissent à cette nouvelle mesure, quelle qu'elle soit.

En ce qui concerne les autres partis politiques, nous n'avons pas officiellement communiqué avec eux, mais nos membres se sont certainement adressés à leurs députés pour traiter de la question.

Par exemple, Peter Stoffer, député néo-démocrate de Lower Sackville, juste à l'extérieur de Halifax, a déjà été pour nous un précieux allié en ce qui concerne la loi sur les armes à feu. Il a depuis changé son fusil d'épaule et a modifié de position, ce qui nous a porté un coup dur. Le milieu des armes à feu de la Nouvelle-Écosse a accusé le coup, et nous sommes maintenant très circonspects en ce qui concerne les propos des divers politiciens et la foi qu'on peut leur accorder.

Quand je parle d'unité, je fais référence à la manière dont il faut s'occuper de ces questions au sein de nos propres organisations. Chaque province compte une organisation qui s'intéresse à la faune, comme la Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters. Canards illimités, Delta Waterfowl et l'Institut de la fourrure du Canada, pour ne nommer que ceux-là, sont directement touchés par la loi sur les armes à feu.

I heard the question earlier about whether Mr. Friedman had come before the Senate previously as a witness. I remember my one and only time had to do with the same issue — Bill C-68 — 20 years ago when I appeared before the Senate on the same subject, which is firearms legislation.

We have to stay vigilant and I will take your advice on that. Perhaps we should do more in contacting these other political parties and getting their views. I guess we're taking too much from media as well. We hear what Mr. Trudeau and Mr. Mulcair say about firearms, but it has only been in the media.

Senator McIntyre: Thank you all for your presentations.

My question has to do with the training aspect of the firearms program. As I understand, the training has two components — a classroom component and a practical component in terms of safe handling, basic safety requirements and the use and care of a firearm.

Does the program follow a basic curriculum set by the Canadian Firearms Program? In other words, is there uniformity across the country?

Mr. Brown: To the best of my knowledge, yes. I was a firearms instructor in Alberta, so I can only speak for Alberta. As far as the two components are concerned, you are correct, but both are classroom components because the firearms we use are disabled. They still function as an active firearm, but you cannot fire a cartridge from them.

Both components are done in the classroom and we follow a curriculum. There is a student manual. Everybody has to know the acronyms and they have to know safe handling. Don't point the gun at anybody, know how to load and unload your gun, how to clear it and all the things they need to know.

Senator McIntyre: Under the new legislation, those who possess a possession only licence are being converted to a possession and acquisition licence and will have acquisition rights, as was the case when the act came into force in 1998 after receiving Royal Assent in 1995.

My understanding is that the PALs will not be required to take the firearm safety course since they are known to be very experienced firearm owners. Do you have any comments about that?

Mr. Rodgers, are you satisfied with that?

Mr. Rodgers: Yes, I am very satisfied with that. We have to look at the case in point. The person that has the POL today is a responsible firearms owner and has a card in their pocket that has been vetted by the police. They own firearms and have owned them for years. The only thing they can't do is purchase a new

J'ai entendu la question posée plus tôt à M. Friedman afin de savoir s'il avait déjà témoigné devant un comité sénatorial. Je me souviens que ma seule comparution portait sur le même sujet, la loi sur les armes à feu, quand j'ai témoigné devant le Sénat pour traiter du projet de loi C-68 il y a 20 ans.

Nous devons rester vigilants, et je suivrai votre conseil à cet égard. Peut-être devrions-nous nous efforcer davantage de communiquer avec les autres partis politiques pour connaître leurs points de vue. Je présume que nous nous fions trop aux médias également. Nous avons entendu les propos de M. Trudeau et M. Mulcair au sujet des armes à feu, mais ce n'est que dans les médias.

Le sénateur McIntyre : Je vous remercie tous de vos exposés.

Ma question concerne la formation prévue dans le programme des armes à feu. D'après ce que je comprends, cette formation comporte deux volets : une partie en classe et une composante pratique sur le maniement sécuritaire, les exigences de base en matière de sécurité, et l'utilisation et l'entretien d'une arme à feu.

Ce programme suit-il un plan de base établi par le Programme canadien des armes à feu? Autrement dit, est-il uniforme à l'échelle du pays?

M. Brown : Au meilleur de mes connaissances, oui. Comme j'ai été instructeur de tir en Alberta, je ne peux parler que pour cette province. Vous avez raison de dire que le programme comporte deux volets, mais ils ont tous deux lieu en classe, car les armes que nous utilisons sont inopérantes. Elles fonctionnent toujours comme des armes à feu actives, mais elles ne peuvent tirer de cartouches.

Les deux volets se déroulent en classe et suivent un plan de cours. Il y a un manuel de l'étudiant. Tout le monde doit connaître les acronymes et le maniement sécuritaire. Il ne faut pas pointer le fusil vers qui que ce soit, il faut savoir comment charger, décharger et nettoyer l'arme, et posséder toutes les connaissances nécessaires.

Le sénateur McIntyre : En vertu du projet de loi, les permis de possession seulement deviendront des permis de possession et d'acquisition, et les propriétaires auront le droit d'acquérir des armes, comme c'était le cas quand la loi est entrée en vigueur en 1998 après avoir reçu la sanction royale en 1995.

Je crois comprendre que les titulaires d'un permis de possession et d'acquisition n'auront pas à suivre le cours de sécurité sur le maniement des armes à feu, puisqu'ils sont réputés être des propriétaires d'arme à feu très expérimentés. Avez-vous des observations à formuler à ce sujet?

Monsieur Rodgers, cette mesure vous satisfait-elle?

M. Rodgers : Oui, j'en suis fort satisfait. Il faut regarder les faits. Les personnes qui détiennent aujourd'hui un permis de possession seulement sont des propriétaires d'armes à feu responsables qui ont en poche une carte approuvée par la police. Elles possèdent des armes à feu depuis des années. Tout ce

firearm. To me, it's a matter of doing that conversion. We would have liked to see that long ago, but it is taking time to get to this point.

The Chair: I wanted to let you know that the TV broadcast will continue at this point, but the committee hearing will continue on the Web.

[*Translation*]

Senator Dagenais: You caught my attention with the murder of Valérie Gignac, a police officer with the Laval police force. Shortly after the murder, I made a presentation before the House of Commons committee as President of the Association des policiers provinciaux du Québec. Implementing the firearm registry had been relatively costly. The police officers had doubts about its effectiveness, and it tended to create a false sense of security among the police officers. It was always important to be very vigilant when responding to a call, particularly to a home when executing a warrant. I remember the murder of Ms. Gignac, a police officer in Brossard, four RCMP officers in Mayerthorpe, and so on.

As I mentioned to the other witnesses, what I find interesting in Bill C-42 is that, from now on, when spousal violence is involved, the police will have the authority to take away the firearms of the guilty party for life. The worst calls that the police receive are the ones that involve spousal violence toward a husband, a wife, a child. I would like to hear your comments on this part of Bill C-42. The police officers who respond to these calls are often gunned down through a door or in an isolated area. What are your thoughts on this?

[*English*]

Mr. Friedman: Thank you very much, senator, for the question. This is an interesting part of the act, and one I'm not in complete agreement with as it's drafted. I'll tell you why.

The first reason is that until this point in Canadian law, there has been no definition of domestic violence. Bill C-42, an act about firearms, seems to be an odd place to have the policy discussion about the constraints of domestic violence for the purpose of a firearms prohibition.

To this day, there is a regime in place in sections 109 and 110 of the Criminal Code to allow judges to give both discretionary and mandatory firearms prohibitions. As a criminal lawyer on the ground level, I can tell you that that power is not used sparingly. Judges are not loath to impose firearms prohibitions in appropriate cases. Depending on the type of offence, and certainly for all serious personal violence offences, it is mandatory.

qu'elles ne peuvent pas faire, c'est acheter une nouvelle arme à feu. Pour moi, il suffit de faire la conversion. Nous aurions voulu que cela se fasse il y a longtemps, mais il faut du temps pour en arriver à ce point.

Le président : Je voulais vous aviser que la télédiffusion de la séance se poursuivra, mais que l'audience du comité continuera sur le Web.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Vous avez attiré mon attention sur le meurtre de Valérie Gignac, une policière du Service de police de Laval. Peu de temps après le meurtre, j'ai fait une présentation devant le comité de la Chambre des communes en tant que président de l'Association des policiers provinciaux du Québec. La mise en œuvre du registre des armes à feu avait été relativement coûteuse. Les policiers doutaient de son efficacité, et il avait tendance à créer un faux sentiment de sécurité chez les policiers. Il fallait toujours être très vigilant lorsqu'on répondait à un appel, particulièrement à domicile lors de l'exécution d'un mandat. Je me souviens du meurtre de Mme Gignac, d'un policier à Brossard, de quatre policiers de la GRC à Mayerthorpe, et cetera.

Comme je l'ai mentionné aux autres témoins, ce que je trouve intéressant dans le projet de loi C-42, c'est que, désormais, lorsqu'il y aura violence conjugale, les policiers auront l'autorité de retirer les armes à feu des coupables à perpétuité. Les pires appels que reçoivent les policiers sont ceux qui concernent les cas de violence conjugale envers un conjoint, une conjointe, un enfant. J'aimerais entendre vos commentaires à propos de cette partie du projet de loi C-42. Les policiers qui répondent à ces appels se font souvent abattre à travers une porte ou dans un endroit isolé. Pouvez-vous me faire part de votre opinion à ce sujet?

[*Traduction*]

M. Friedman : Merci beaucoup de cette question, sénateur. C'est une partie intéressante du projet de loi, dont la teneur ne me satisfait pas entièrement. Voici pourquoi.

Tout d'abord, le droit canadien n'a, jusqu'à maintenant, donné aucune définition de la violence conjugale. Le projet de loi C-42, qui porte sur les armes à feu, me semble un drôle d'endroit pour tenir un débat de fond sur les contraintes de la violence conjugale dans le but d'interdire les armes à feu.

À l'heure actuelle, les articles 109 et 110 du Code criminel prévoient un régime qui permet aux juges d'autoriser l'interdiction discrétionnaire et obligatoire des armes à feu. À titre d'avocat criminaliste sur le terrain, je peux vous dire que ce pouvoir est amplement utilisé. Les juges n'hésitent pas à interdire les armes à feu dans les situations appropriées. Selon le type d'infraction, et certainement pour toutes les infractions graves de violence contre la personne, cette interdiction est obligatoire.

In general, legally owned firearms are not the problem. People who need to go through the proper process — get a licence and firearm — are not the people who are generally responsible for homicide by firearm. What I would like to see is a carefully thought out definition for the people who are committing offences at the most minor end of the spectrum, given the definition here of what is essentially a domestic violence offence. Perhaps that's deserving of consideration on its own. If we never thought it was necessary to define domestic violence in the Criminal Code, why are we doing it in Bill C-42, an act about firearms? That's my only comment.

Senator Joyal: I will come back to my issue, Mr. Friedman: a process of appeal from a decision of a firearms officer that a citizen would want to appeal. In the present conditions of the law, as it stands in this bill and as it stands in the Firearms Act, anybody who would want to challenge that would be forced to go to the Federal Court.

Mr. Friedman: No. Respectfully, sections 74 and 75 of the Firearms Act prescribe that a reference is taken to the provincial court, so the Ontario Court of Justice is your first stop. I can expand on that and tell you, in my humble opinion, what some of the problems are with that process and ones that are not addressed by Bill C-42 but perhaps this body should think about.

Right now, when the chief firearms officer makes a decision that you disagree with — or the registrar of firearms or the Canadian Firearms Program — about issuing a licence or attaching a condition to a licence, the onus is on the individual citizen to demonstrate to the provincial court, under sections 74 and 75, that this was an unreasonable or incorrect decision. In my submission, given the wide latitude the chief firearms officer has to make these sorts of decisions and attach conditions to licences, that really reverses the burden.

I would suggest a process where, if you choose to challenge at the provincial court, you get either a fresh hearing — in other words, where there is no assumption made that the chief firearms officer was right, or, if you want to go one step further, that the chief firearms officer has to justify their decision before the provincial court. But it's really unfair to put the burden on the individual.

Remember, the state has all the information. They have all the evidence. They have all the records of your conduct. They should be able to justify these decisions. But instead, the individual citizen has to prove that it is wrong, which is almost like proving a negative, specifically when it comes to proving that you are not a danger. When an individual is refused a licence, it's very difficult to prove that you are not a danger in terms of evidence and the legal burden. I would like to see that reversed.

En général, le problème ne vient pas des armes à feu détenues légalement. Ce ne sont pas les gens qui suivent le processus prévu pour obtenir un permis et acquérir une arme à feu qui commettent des homicides au moyen d'une arme à feu. J'aimerais qu'on élabore une définition soigneusement réfléchie pour les gens qui commettent les crimes les moins graves, compte tenu de la définition de ce qui constitue essentiellement ici une infraction en matière de violence conjugale. Peut-être que la question mérite en soi qu'on s'y attarde. Si nous n'avons jamais cru bon de définir la violence conjugale dans le Code criminel, pourquoi le faire dans le projet de loi C-42, qui concerne les armes à feu? C'est tout ce que j'ai à dire.

Le sénateur Joyal : Monsieur Friedman, je vais revenir à ma question concernant le processus d'appel que doit suivre un citoyen souhaitant contester la décision d'un contrôleur des armes à feu. Suivant les dispositions actuelles du projet de loi et de la Loi sur les armes à feu, une personne qui voudrait faire infirmer la décision serait obligée de passer par la Cour fédérale.

M. Friedman : Non. Avec tout le respect que je vous dois, les articles 74 et 75 de la Loi sur les armes à feu prévoient un renvoi à la cour provinciale, de sorte que la Cour de justice de l'Ontario serait le premier recours. Je peux aller plus loin et vous nommer certains problèmes qui découlent à mon humble avis de cette procédure, et auxquels le projet de loi C-41 ne remédie pas. Je vous invite à y réfléchir.

À l'heure actuelle, si le contrôleur des armes à feu — ou encore le directeur de l'enregistrement des armes à feu ou le Programme canadien des armes à feu — rend une décision avec laquelle vous êtes en désaccord concernant la délivrance d'un permis ou les conditions qui y sont assorties, il appartient au citoyen de démontrer à la cour provinciale que la décision était déraisonnable ou erronée, aux termes des articles 74 et 75. À mon avis, compte tenu de la grande marge de manœuvre laissée au contrôleur des armes à feu en ce qui a trait aux décisions et aux conditions assorties aux permis, cela renverse vraiment la charge de la preuve.

Je propose une procédure suivant laquelle la personne qui décide de contester la décision devant la cour provinciale a droit à une audience impartiale — autrement dit, une audience où personne ne présume que le contrôleur des armes à feu a raison. Si vous voulez aller plus loin, je propose que le contrôleur doive justifier sa décision devant la cour provinciale. Quoi qu'il en soit, il est vraiment injuste de faire porter le fardeau de la preuve à la personne.

N'oubliez pas que l'État a tous les renseignements. Il a toutes les preuves et tous les dossiers concernant votre conduite. Les responsables devraient être en mesure de justifier les décisions. Mais au contraire, le citoyen doit prouver que la décision est erronée, ce qui revient presque à prouver une chose qui n'existe pas, surtout s'il doit faire la preuve qu'il ne pose aucun danger. Lorsqu'une personne se fait refuser un permis, il est très difficile de prouver qu'elle ne représente aucun danger sur les plans de la preuve et du fardeau juridique. J'aimerais donc que ce fardeau soit renversé.

Senator Baker: You can call them for cross-examination, can you not?

Mr. Friedman: Here's the problem: You can call the chief firearms officer or his representative, but you can't cross-examine him. You can only examine him in chief, meaning you can only ask him open-ended, non-leading questions. I can tell you, as a criminal defence lawyer, I much prefer cross-examination.

Senator Baker: You can ask the court to make a judgment that he's not cooperating with you.

Mr. Friedman: Agreed.

Senator Joyal: Whether a firearms officer denies a positive decision or attaches conditions that somebody might want to challenge, the firearms officer will put that decision in writing so that the discretion is not merely, I would say, on the face of the petitioner. It has to be justified and explained; otherwise, what kind of judicial control could you exercise on a decision that is totally discretionary?

Mr. Friedman: I agree. This is one of the interesting things about the variations of chief firearms officers and their representatives across the country. Some are much better than others when it comes to delivering decisions. Some will give you a two-paragraph decision in letter form; others will give you a much more detailed decision, including your entire file, which allows you, I agree, to have a meaningful review of that decision. But in a context where sometimes these decisions are very brief — sometimes they are oral in terms of the refusal to issue an authorization. If you have a phone call with a representative of the Canadian Firearms Program, you dial 1-800-731-4000, as many of my clients do, to get the RCMP Canadian Firearms Program, and the person tells you over the phone, "We are not going to do that." What kind of meaningful review can you have of a decision like that to the provincial court?

Senator Joyal: Do you think that the issue could be addressed in the regulations that the minister will be allowed to adopt under Bill C-42?

Mr. Friedman: I do. I think, for example, to have a regulation prescribing written reasons for every decision would be a good place to start.

I'd also note, by the way, that the regulations in the Firearms Act are indeed reviewed by Parliament. This committee may remember. I testified about the regulations regarding business sales, so that's something that already happens.

Senator Joyal: Of course. That's why I said there are precedents in relation to that.

Another quick question is about the brief from Mr. Torino. I think he left the room. I don't know if you have his brief. Mr. Torino proposed additional changes to the bill, because the

Le sénateur Baker : Vous pouvez soumettre les responsables à un contre-interrogatoire, n'est-ce pas?

M. Friedman : Voici le problème : il est possible de citer le contrôleur des armes à feu ou son représentant, mais pas de les contre-interroger. Il est uniquement possible de leur parler en interrogatoire principal, ce qui signifie que seules les questions ouvertes et non suggestives sont autorisées. En tant qu'avocat de la défense en droit criminel, je peux vous dire que je préfère de loin le contre-interrogatoire.

Le sénateur Baker : Vous pouvez demander au tribunal de rendre un jugement du fait que la personne ne coopère pas.

M. Friedman : C'est vrai.

Le sénateur Joyal : Peu importe si un contrôleur des armes à feu refuse d'accorder un permis ou qu'il en accorde un assorti de conditions, si le demandeur conteste la décision, le contrôleur consignera sa décision à l'écrit pour éviter que le requérant ne soit le seul témoin du pouvoir discrétionnaire, disons. La décision doit être justifiée et expliquée. Autrement, quel genre de pouvoir judiciaire peut être exercé sur une décision totalement discrétionnaire?

M. Friedman : C'est vrai. Il est intéressant de constater que les pratiques des contrôleurs des armes à feu et de leurs représentants varient au pays. Certains sont bien meilleurs que d'autres pour rendre des comptes à propos de leurs décisions. Certains soumettent la décision sous forme de lettre de deux paragraphes, et d'autres donnent beaucoup plus de détails, y compris le dossier complet, ce qui permet, j'en conviens, d'examiner sérieusement la décision. Mais les décisions sont parfois très brèves, et il arrive même que le refus soit exprimé à l'oral. Vous pouvez avoir une conversation téléphonique avec un représentant du Programme canadien des armes à feu; il suffit de composer le 1-800-731-4000, comme le font bon nombre de mes clients, pour discuter avec un responsable de la GRC, qui peut dire au téléphone que la demande sera refusée. Quel genre d'examen sérieux d'une telle décision peut être fait devant la cour provinciale?

Le sénateur Joyal : Croyez-vous que cet élément pourrait être corrigé dans le règlement dont le ministre permettra l'adoption aux termes du projet de loi C-42?

M. Friedman : Oui. Je pense par exemple qu'un bon point de départ serait un règlement ordonnant de consigner la justification de chaque décision par écrit.

Permettez-moi de souligner en passant que les règlements de la Loi sur les armes à feu sont bel et bien examinés par le Parlement. Le comité se souviendra peut-être que j'ai témoigné au sujet d'un règlement sur les ventes d'entreprise; c'est donc déjà en cours.

Le sénateur Joyal : Bien sûr, et c'est pourquoi j'ai dit qu'il y avait des précédents à ce chapitre.

J'ai une autre petite question à propos du mémoire de M. Torino. Je crois qu'il a quitté la salle. J'ignore si vous avez son mémoire. M. Torino propose d'autres modifications du

bill does not permit the issuance of an ATT for the purpose of a safety course; the bill does not seem to provide for the issuance of an ATT for the purpose of completing an approved transfer between individuals; and the bill does not provide an ATT for the purpose of changing residence. It seems to me those are very rational justifications to provide for an ATT. Would you care to comment on that?

Mr. Friedman: My approach to the issue of reasons for ATTs is that there ought to be blanket permission for licensed firearms owners to transport their firearms for lawful purposes. Remember, people who commit acts of violence with restricted or prohibited firearms will never feel constrained by the terms of any authorization to transport, assuming they have one in the first place. We are talking here about a bureaucratic burden that's imposed on somebody who has willingly complied with the scheme.

I would also take issue, in terms of this bill, with the fact that it only allows authorizations to transport to be issued for restricted firearms and, in the class of prohibited firearms, prohibited handguns only. I would suggest that it should be extended to prohibited firearms, for example, semi-automatic firearms, automatic firearms that have been permanently converted to semi-automatic, or firearms that are only prohibited because they have been prescribed as prohibited by Governor-in-Council but function no differently than many non-restricted and restricted firearms. If we want to have a rational basis for how we regulate firearms, that distinction is, in and of itself, irrational.

Senator Joyal: Mr. Brown, on the basis of your experience, somebody who takes his firearm to go to a course —

Mr. Brown: I still have my non-restricted firearm teaching kit. I don't have a restricted teaching kit. But I find it a little bit ludicrous that if I want to go out and teach a course, and if I can't get authorization to transport this from point A — say I am doing a course at a house for several individuals and I need to transport it there. Why do I need an ATT? First off, these guns have been disabled. They are technically not a firearm. Why would I need an ATT? They are a paperweight. I shouldn't need an ATT in the first place.

Second, why wouldn't I be granted an ATT? The only way they could be used as a weapon, as a Criminal Code definition, is if I threw it at you.

The Chair: I thank all three of our witnesses for their appearance, their testimony and again for their patience. It's very much appreciated.

projet de loi, puisque ses dispositions ne permettent pas la délivrance d'une autorisation de transport aux fins d'un cours sur la sécurité; dans un but de compléter une cession approuvée entre deux personnes; et à des fins de déménagement. Voilà qui semblent être des raisons très rationnelles de délivrer une autorisation de transport. Qu'en pensez-vous?

M. Friedman : Ce que je pense des motifs d'autorisation de transport, c'est qu'il devrait y avoir une autorisation générale permettant aux propriétaires d'armes à feu enregistrées de transporter leurs armes à des fins légitimes. N'oubliez pas que les individus qui commettent des actes de violence avec des armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées ne se sentiront jamais limités par les modalités d'une autorisation de transport, en supposant qu'ils en aient même une. Nous parlons ici d'un fardeau bureaucratique imposé à une personne qui s'est conformée au régime de son plein gré.

Pour ce qui est du projet de loi, je dénonce aussi le fait qu'il ne permet la délivrance d'une autorisation de transport que pour les armes à feu à autorisation restreinte, et les armes de poing prohibées seulement dans la catégorie des armes prohibées. La disposition devrait selon moi englober les armes à feu prohibées, comme les armes à feu semi-automatiques, les armes automatiques ayant été converties de façon permanente en armes semi-automatiques, ou les armes à feu qui ne sont prohibées que par décret du gouverneur en conseil, mais dont le fonctionnement n'est pas différent de nombreuses armes à feu sans restriction et à autorisation restreinte. Vous voulez réglementer les armes à feu à partir de fondements logiques, mais cette distinction à proprement parler est déraisonnable.

Le sénateur Joyal : D'après votre expérience, monsieur Brown, disons qu'une personne transporte son arme pour assister à un cours...

M. Brown : J'ai encore ma trousse d'enseignement pour les armes à feu sans restriction, mais je n'en ai pas pour les armes à autorisation restreinte. Je trouve toutefois un peu absurde que pour aller enseigner un cours, si je n'obtiens pas l'autorisation de transporter l'arme à partir d'un lieu donné... Disons que je souhaite donner un cours à plusieurs personnes au domicile de quelqu'un, et que je dois y apporter ma trousse. Pourquoi ai-je besoin d'une autorisation de transport? Premièrement, ces armes sont hors services. Techniquement, il ne s'agit donc pas de véritables armes à feu. Pourquoi aurais-je besoin d'une telle autorisation? Elles ne sont que des presse-papiers. De toute façon, je ne devrais même pas avoir besoin d'une autorisation de transport.

En deuxième lieu, pourquoi l'autorisation de transport me serait-elle refusée? La seule façon d'utiliser ces engins comme une arme, suivant la définition du Code criminel, c'est de les lancer à quelqu'un.

Le président : Je remercie les trois témoins de leur comparution, leur témoignage et leur patience, encore une fois. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Members, we will meet again tomorrow morning with more witnesses on Bill C-42 and clause-by-clause consideration of Bill C-12.

(The committee adjourned.)

Chers membres, nous nous reverrons demain matin. Nous recevrons d'autres témoins au sujet du projet de loi C-42, après quoi nous procéderons à l'étude article par article du projet de loi C-12.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Thursday, June 11, 2015

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which were referred Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other acts; and Bill C-12, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act, met this day at 10:30 a.m. to give consideration to the bills.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good day. Welcome, colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

We are meeting today to continue our study of Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts.

As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and also available via webcast on the parl.gc.ca website.

For our first panel today, please welcome, from the Coalition for Gun Control, Wendy Cukier, who is president of that organization; and, representing the Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes, Polysesouvient, Heidi Rathjen, who is a spokesperson for the organization.

You each have five minutes for your opening statements, and we'll begin with Ms. Cukier.

Wendy Cukier, President, Coalition for Gun Control: Thank you very much, Senator Runciman.

I want to begin by reminding members of the committee of the purposes of the firearms legislation. We're very grateful to have this opportunity to speak to you today.

Essentially, the fundamental principles that underlie the regulatory framework in Canada are management of risk. The intention of the regulation is to reduce the chances that people who are potentially a threat to themselves or others will have access to firearms and also to prevent the diversion of legal guns to illegal markets because, as we know, every illegal firearm began as a legal firearm.

OTTAWA, le jeudi 11 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexe et corrélative à d'autres lois, et le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour étudier les projets de loi.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je souhaite la bienvenue à mes collègues, à nos témoins et aux membres du grand public qui suivent les délibérations d'aujourd'hui du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour poursuivre l'étude du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexe et corrélative à d'autres lois.

Je rappelle à tous ceux qui suivent nos délibérations que les audiences du comité sont ouvertes au public, en plus d'être accessibles en webdiffusion sur le site parl.gc.ca.

Je vous prie d'accueillir les membres du premier groupe de témoins d'aujourd'hui. Nous recevons Wendy Cukier, présidente de la Coalition pour le contrôle des armes, de même que Heidi Rathjen, porte-parole du Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient).

Vous avez chacune cinq minutes pour votre déclaration préliminaire, et nous allons commencer par Mme Cukier.

Wendy Cukier, présidente, Coalition pour le contrôle des armes à feu : Merci infiniment, sénateur Runciman.

J'aimerais commencer par rappeler aux membres du comité le but des lois sur les armes à feu. Nous sommes très heureux de saisir cette occasion de nous exprimer devant vous aujourd'hui.

Essentiellement, le cadre réglementaire canadien se fonde sur le principe fondamental de la gestion du risque. L'objectif de la réglementation est de réduire le risque que des personnes susceptibles de représenter une menace pour elles-mêmes ou les autres aient accès à des armes à feu, de même que de prévenir le détournement d'armes légales vers les marchés illicites parce que comme nous le savons, toutes les armes à feu illégales ont d'abord été des armes à feu légales.

The challenges we have today in Canada with respect to firearms include not only criminal violence in large urban centres but also domestic violence involving firearms. We've seen some horrific cases recently. Those instances are more likely to occur in rural areas and the West.

We also have challenges around the safety of police officers. Again, we've seen tragic consequences of firearms in the wrong hands.

With the elimination of the registration of all firearms, the burden on licensing to reduce the risk that dangerous people will have access to firearms is greater than ever before.

We also know that Canada has historically had a system of categorizing firearms based on an assessment of their usefulness versus the risks. Because rifles and shotguns are used by hunters, farmers and others, regulation over them has tended to be relatively light; whereas when we look at handguns and military assault weapons, the evaluation historically has been that they present a higher risk and therefore should be more strictly regulated.

While many of the provisions in the proposed legislation appear to be relatively minor, our perspective is that they actually erode the firearms regulation system and will put Canadians at risk.

Let me speak about the points very quickly.

When the legislation was introduced in 1995, there was a provision made for people who currently owned firearms to allow them to essentially be grandfathered with the Possession Only Licence. Possession Only Licences were granted to people who owned firearms, with relatively light screening. The proposal to effectively merge the Possession Only Licence and the Possession and Acquisition Licence essentially means that 1 million people who were never properly screened will now be able to acquire more firearms.

The provisions with respect to the Authorizations to Transport, again, while they seem minor, go from a system where individuals are allowed to carry their firearms from one location to another, to a much broader range of locations.

Finally, we think that the reduction in the discretion of the chief provincial firearms officers and the politicization of the decisions around prohibited weapons are problematic.

Les défis à relever au Canada en ce moment en ce qui concerne les armes à feu ne se limitent pas à la violence criminelle qu'on observe dans les grands centres urbains, il y a aussi toute la violence conjugale commise avec des armes à feu. Il y a eu quelques cas horribles récemment. Ces crimes sont plus susceptibles de se produire dans les régions rurales et dans l'Ouest.

Il y a aussi des préoccupations pour ce qui concerne la sécurité des policiers. Encore une fois, nous avons observé les conséquences tragiques qui arrivent quand des armes à feu aboutissent entre de mauvaises mains.

Avec l'élimination du registre de toutes les armes à feu, l'émission de permis n'a jamais revêtu autant d'importance pour réduire le risque que des personnes dangereuses n'aient accès à des armes à feu.

Nous savons aussi que le Canada a longtemps fondé son système de classification des armes à feu sur l'évaluation de leur utilité plutôt que des risques qu'elles présentent. Comme ce sont les chasseurs et les agriculteurs qui utilisent des carabines et des fusils de chasse, la réglementation qui en régit l'usage a tendance à être relativement légère, alors que pour les armes de poing et les armes d'assaut militaires, on a toujours jugé qu'elles présentaient un risque plus élevé et qu'elles devraient par conséquent être régies de façon plus stricte.

Bien que de nombreuses dispositions du projet de loi semblent relativement mineures, nous craignons qu'elles n'érodent le système de réglementation des armes à feu et qu'elles mettent la vie des Canadiens en péril.

Permettez-moi de vous présenter nos arguments très brièvement.

Lorsque la loi a été adoptée en 1995, elle comprenait une disposition applicable aux gens déjà propriétaires d'une arme à feu afin qu'ils jouissent essentiellement de droits acquis grâce au permis de possession seulement, le PPS. Des permis de possession seulement ont donc été accordés aux personnes qui possédaient déjà des armes à feu, sous réserve de vérifications assez sommaires. La proposition d'intégrer le permis de possession seulement au permis de possession et d'acquisition signifie en gros qu'un million de personnes n'ayant jamais fait l'objet de vérifications en bonne et due forme pourront désormais acquérir de nouvelles armes à feu.

De même, les dispositions sur les autorisations de transport, qui semblent être une formalité, vont nous faire passer d'un système dans lequel les gens sont autorisés à transporter leurs armes à feu d'un endroit à un autre à un système où les endroits permis sont beaucoup plus nombreux.

Enfin, nous jugeons problématiques les limites imposées au pouvoir discrétionnaire des contrôleurs des armes à feu des provinces et la politisation des décisions entourant les armes à feu prohibées.

I want to close by saying this is the chamber of sober second thought. Ask yourself one question, and one question only: Should we be making it easier or more difficult for dangerous people to get firearms? In our view, this legislation will make it easier, and we are asking you to not support it. Thank you.

The Chair: Thank you.

Ms. Rathjen.

[*Translation*]

Heidi Rathjen, Spokesperson, Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient): For the survivors, witnesses and many families of the victims of the Polytechnique massacre in 1989, our primary objective as members of PolyRemembers was, and still is, to prevent the loss of life and the heavy toll of suffering caused by violence committed with a firearm. Preventing violence requires interventions at several levels, including gun control. By definition, a firearm is designed to kill. It is a dangerous object that should be treated with the utmost care and respect. It is a privilege to be able to use a firearm, not a right, and this privilege must be governed by firm rules and involve a range of responsibilities.

[*English*]

The people represented by our group, PolyRemembers or Polysesouvient, are ordinary citizens. We are engineering graduates who witnessed the 1989 tragedy, some of whom were shot and survived; current students of Polytechnique; and many members of the families of the victims, some of whom are here today.

I'd like to take the opportunity to underline the presence of Suzanne Laplante-Edward and Jim Edward, who are the parents of Anne-Marie, who died at l'École Polytechnique 25 years ago; and also Romain Gayet, who is past president of the Polytechnique students' association; and Stéphane Rouillon, a graduate of Polytechnique who witnessed the shooting, as did I.

Families of gun violence victims have nothing to gain from this exercise. If they are involved and present today, it is because they want to make sure other families don't experience the horror and pain they lived through us because of the combination of one angry individual and easy legal access to firearms. They want to make sure that the lessons are learnt from the tragedy so that their daughters, sisters and wives have not died in vain.

However, we are not public safety experts, as are Canada's chiefs of police, police associations, Chief Firearms Officers, nor are we public health authorities, suicide prevention specialists or women's groups or shelters that have first-hand experience in

J'aimerais pour conclure rappeler que nous sommes dans la chambre du second examen objectif. Je vous invite à vous poser une question et une question seulement : devrions-nous faire en sorte qu'il soit plus facile ou plus difficile pour les personnes dangereuses de se procurer des armes à feu? À notre avis, ce projet de loi va leur rendre la vie plus facile, et nous vous demandons de ne pas l'appuyer. Merci.

Le président : Merci.

Madame Rathjen.

[*Français*]

Heidi Rathjen, porte-parole, Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (PolySeSouvient) : Pour les survivants, les témoins et les nombreuses familles des victimes de la tuerie de l'École Polytechnique de Montréal en 1989, membres de PolySeSouvient, notre premier objectif était et est toujours d'éviter des pertes de vie et de prévenir l'énorme souffrance que cause la violence commise à l'aide d'armes à feu. Cela nécessite des interventions à plusieurs niveaux, y compris le contrôle des armes. Par définition, une arme à feu est conçue pour tuer. C'est un objet dangereux qui mérite qu'on y accorde la plus haute attention et le plus grand respect. C'est un privilège de pouvoir l'utiliser et non pas un droit, et ce privilège doit être encadré par des règles solides et entraîner une gamme de responsabilités.

[*Traduction*]

Les personnes que représente notre groupe, Polysesouvient ou PolyRemembers, sont des citoyens ordinaires. Nous sommes des diplômés en génie qui avons été témoins de la tragédie de 1989; certains d'entre nous ont été blessés par balle et ont survécu; nous accueillons parmi nous également des étudiants actuels de Polytechnique et beaucoup de membres des familles des victimes, dont certains sont ici aujourd'hui.

J'aimerais profiter de l'occasion pour souligner la présence parmi nous de Suzanne Laplante-Edward et de Jim Edward, les parents d'Anne-Marie, qui est décédée à l'École Polytechnique il y a 25 ans, de même que la présence de Romain Gayet, ex-président de l'Association des étudiants de l'École Polytechnique et de Stéphane Rouillon, diplômé de l'École Polytechnique qui a été témoin de la fusillade, tout comme moi.

Les familles des victimes de la violence armée n'ont rien à gagner de cet exercice. Si ces personnes militent pour la cause et qu'elles sont présentes ici aujourd'hui, c'est pour faire en sorte que d'autres familles ne vivent pas la même douleur et la même horreur qu'elles parce qu'une personne en colère a eu facilement accès en toute légitimité à des armes à feu. Elles veulent qu'on tire des leçons de cette tragédie pour que leurs filles, leurs sœurs et leurs épouses ne soient pas mortes en vain.

Cependant, nous ne sommes ni spécialistes de la sécurité publique, comme les chefs de police du Canada, les associations policières ou les contrôleurs des armes à feu, ni des spécialistes de la santé publique ou de la prévention du suicide, ni des

dealing with violence against women. None of these experts appeared before the House of Commons committee studying this bill, and none will be heard by this committee. Other than government officials, the only witnesses being heard are civilian groups or individuals, two in favour of gun control and seven against.

This is disgraceful. It means that neither members of Parliament nor senators who have voted or who will be voting on this bill, nor the public, will have the opportunity to hear the opinions of the experts, those who are specifically mandated to protect Canadians from the misuse of guns, in order to properly and thoroughly understand the impacts of Bill C-42. Our position, however, is we do our best to base it on expert opinion, expressed through internal government memos, public statements, briefs, or by the very decisions they make in implementing the law.

Bill C-42 is a complex bill and it includes many measures. Given our limited time, I will only briefly address two.

The first concerns the ability of the RCMP to classify weapons. About a year ago, the RCMP ruled that thousands of semi-automatic weapons that had entered the country as non-restricted firearms, non-restricted long guns, were in fact prohibited given their ability to be converted to automatic mode. These weapons include the full range of Swiss Arms and various versions of the CZ858, one of which was used during the 2012 shootings at the Parti Québécois election victory celebrations in Montreal as newly elected premier Pauline Marois was giving her speech. One man was killed and another injured, but the toll could have been much higher had the gun not jammed after the first shot.

As soon as the RCMP's decision was rendered, Public Safety Minister Steven Blaney echoed the complaints of the gun lobby, criticizing the RCMP for its arbitrary decision and announced a two-year amnesty for owners of these weapons. This was followed a few months later by new regulations that prohibit the reclassification of firearms beyond one year after the day on which the initial classification was made.

Bill C-42 builds on this by authorizing the Minister of Public Safety, a politically partisan position, to override any and all classification, even though it's clearly defined by law. The minister could literally reclassify as non-restricted any weapon, no matter how dangerous, at any time, for any reason, thereby extracting it from any significant controls.

représentants des groupes de femmes ou des refuges qui doivent composer tous les jours avec la violence commise envers les femmes. Aucun de ces experts n'a comparu devant le comité de la Chambre des communes dans l'étude de ce projet de loi, et votre comité n'en entendra aucun non plus. Outre les fonctionnaires du gouvernement, les seuls témoins entendus sont des groupes de civils ou des personnes témoignant à titre personnel, deux en faveur du contrôle des armes à feu et sept contre.

C'est scandaleux. Cela signifie que ni les députés ni les sénateurs qui ont voté ou qui voteront sur ce projet de loi, ni le public, n'aura la chance d'entendre l'opinion des experts, des personnes mandatées en bonne et due forme de protéger les Canadiens contre le mauvais usage de fusils, pour bien comprendre en profondeur les effets du projet de loi C-42. Nous avons pour notre part pour philosophie de faire tout en notre pouvoir pour fonder notre position sur l'opinion des experts, telle qu'elle est exprimée dans des communiqués internes du gouvernement, des déclarations publiques, des mémoires ou des décisions quant à la mise en œuvre de la loi.

Le projet de loi C-42 est un projet de loi complexe qui comprend beaucoup de mesures. Compte tenu du temps limité dont nous disposons, je n'en soulignerai brièvement que deux.

La première concerne le pouvoir de la GRC de classifier les armes. Il y a environ un an, la GRC a déterminé que des milliers d'armes semi-automatiques qui étaient entrées au pays à titre d'armes à feu sans restriction, d'armes d'épaule sans restriction, étaient en fait des armes à feu prohibées compte tenu du fait qu'elles peuvent être converties au mode automatique. On trouve parmi ces armes tous les modèles Swiss Arms et les diverses versions du CZ858, celui-là même qui a été utilisé en 2012 lors de la fusillade survenue pendant les célébrations de la victoire électorale du Parti québécois, à Montréal, pendant que la nouvelle première ministre élue Pauline Marois prononçait son discours. Un homme a été tué et un autre blessé, mais les dégâts auraient pu être bien pires si l'arme ne s'était pas coincée après le premier tir.

Dès que la GRC eut rendu sa décision, le ministre de la Sécurité publique Steven Blaney s'est fait le porte-voix des plaintes du lobby des armes à feu, critiquant la GRC pour sa décision arbitraire et annonçant une amnistie de deux ans pour les propriétaires de ces armes. Quelques mois plus tard, un nouveau règlement venait interdire la reclassification d'armes à feu au-delà d'un an après leur classification d'origine.

Le projet de loi C-42 va encore plus loin en autorisant le ministre de la Sécurité publique, un poste partisan, à renverser toute décision de classification, même si les règles de classification sont clairement définies par la loi. Le ministre pourrait donc littéralement reclassifier n'importe quelle arme, quel qu'en soit le degré de dangerosité, pour n'importe quelle raison, pour en faire une arme sans restriction, la soustrayant ainsi à tout contrôle rigoureux.

Instead of applauding and appreciating the work and efforts of the RCMP in implementing the law by prioritizing public safety, the government has chosen, with Bill C-42, to make the kind of political interference that we saw with these two examples permanent and official.

The Chair: I'll have to ask you to wrap up.

Ms. Rathjen: One more minute?

The Chair: No.

Ms. Rathjen: I will conclude by saying that the discretion regarding the classification of guns and the implementation of the Firearms Act with respect to licences should be left in the hands of the RCMP and the CFOs. Subjecting the discretionary power of public safety officials to political interference places partisan politics over good governance, ideology over expertise, and gun interests over public safety. For these and many other reasons, Bill C-42 should be rejected by the Senate. Thank you.

The Chair: We'll now move to questions, beginning with the deputy chair of the committee, Senator Baker.

Senator Baker: Thank you to the witnesses for their presentations.

I think everybody watching these proceedings would like to know the answer to my question. You are very familiar with the laws as they exist in Canada regarding ownership and possession of guns. What would you like to see in legislation instead of this bill? What would you incorporate into this bill? What would you like to see in Canada, considering that you could go from completely outlawing firearms to a system that we have in place today? What would you like to see? That's the main question I'd like to put to both of you.

Ms. Rathjen: In terms of Bill C-42, I don't see any changes that could make it worthwhile, in our view, to be passed. Our group is not for banning all guns. We're for reasonable gun control. The law as adopted in 1995, Bill C-68, in combination with Bill C-17, which was passed before, pretty much represents the reasonable gun control regime that we support in terms of banning assault weapons. At the time, the regulations were up to date, but they haven't been updated since. That's why there are a lot of assault weapons are still legal.

In terms of the laws that we would want, it would basically be what we had before the current government started chipping away at not only the registry but also many other measures.

Ms. Cukier: There are two parts to the question. From a legislative point of view with respect to licensing, the issues are not regulatory but are around implementation. We've seen an

Plus tôt que d'applaudir la GRC, qui applique la loi en priorisant la sécurité publique, et de la féliciter de ses efforts, le gouvernement a choisi, par le projet de loi C-42, de favoriser l'ingérence politique qu'illustrent ces deux exemples et d'en faire des règles permanentes et officielles.

Le président : Je vais devoir vous demander de conclure.

Mme Rathjen : Encore une minute?

Le président : Non.

Mme Rathjen : Je vais conclure en disant que le pouvoir discrétionnaire en matière de classification des armes et la mise en œuvre de la Loi sur les armes à feu relativement aux permis devraient être laissés aux bons soins de la GRC et des contrôleurs des armes à feu. L'assujettissement du pouvoir discrétionnaire octroyé aux responsables de la sécurité publique à l'ingérence politique favorise la politique partisane au détriment de la bonne gouvernance, l'idéologie au détriment de l'expertise et le lobby des armes à feu au détriment de la sécurité publique. Pour ces raisons et de nombreuses autres, le Sénat devrait rejeter le projet de loi C-42. Merci.

Le président : Nous allons maintenant passer aux questions et commencer par le vice-président du comité, le sénateur Baker.

Le sénateur Baker : Je remercie les témoins de leurs exposés.

Je pense que tous ceux et celles qui suivent nos délibérations aimeraient connaître la réponse à ma question. Vous connaissez très bien les lois qui existent au Canada sur la possession de fusils. Qu'aimeriez-vous voir inscrire dans la loi à la place de ce projet de loi? Qu'aimeriez-vous intégrer à ce projet de loi? Qu'aimeriez-vous voir mis en place au Canada, si vous pouviez choisir ce qui vous convient depuis l'interdiction totale des armes à feu jusqu'au système en place à l'heure actuelle? Que préconiseriez-vous? C'est la principale question que j'aimerais vous poser à toutes les deux.

Mme Rathjen : Pour ce qui est du projet de loi C-42, je ne vois vraiment pas comment on pourrait le modifier pour qu'il vaille la peine de l'adopter. Notre groupe n'est pas pour l'interdiction de toutes les armes. Nous réclamons un contrôle raisonnable des armes à feu. La loi adoptée en 1995, le projet de loi C-68, en combinaison avec le projet de loi C-17, adopté auparavant, représente à peu près le genre de régime de contrôle des armes à feu raisonnable que nous réclamons, de manière à interdire les armes d'assaut. À l'époque, les règlements étaient à jour, mais ils n'ont pas été révisés depuis. C'est la raison pour laquelle il y a beaucoup d'armes d'assaut qui sont toujours légales.

Pour ce qui est des lois que nous voudrions, nous voudrions essentiellement revenir au régime en place avant que le gouvernement ne commence à réduire en miettes non seulement le registre des armes à feu, mais beaucoup d'autres mesures.

Mme Cukier : Il y a deux parties à cette question. D'un point de vue législatif, pour l'octroi de permis, les problèmes ne viennent pas tant de la réglementation que de sa mise en œuvre.

erosion of the implementation of the licensing provisions because of the amnesties and, frankly, the uneven application of the law. Strong licensing is the foundation.

When registration was eliminated, the bill not only destroyed the data on the more than 6 million firearms that had been registered, but also eliminated the provision that had been in place since 1977 that required gun sales to be recorded at the point of sale. We currently have less control over the sales of firearms in Canada than they do in most of the American states. We're no longer in compliance with many of the international regulations around trafficking. That's a huge hole that has to be filled.

I would echo what Ms. Rathjen said about updating the prohibited weapons. This is something that the police have been advocating for at least a decade. The list of prohibited weapons that was introduced in 1995 has not really been updated since then, except sporadically. Some states actually have lists of permitted weapons, which help to prevent manufacturers from changing small features and creating loopholes. That whole area needs to be looked at. We have to maintain tight restrictions on handguns and other restricted weapons.

We would reinforce the importance of laws that are consistent with international norms and what is in place in most countries around the world.

Senator Beyak: Thank you very much, ladies, for coming today and for your presentations. My heartfelt condolences to any victim of any crime. It's unconscionable with any weapon. I'm so sorry for your loss.

I want to ask you both about some statistics, because at this committee we hear a lot of them. We have heard, and I've reviewed the numbers, that a Canadian is 26 times more likely to die as a result of a slip and fall as they are to die from a firearms accident or homicide, and that firearms accidents and homicides are as likely to cause a death to a Canadian as a bicycle accident. I further reviewed the stabbing statistics and found that there are almost twice as many stabbing deaths in Canada as there are gun deaths.

My son is a police officer. I know he would never go through the door of a home listening to a computer registry that said there might be a gun in there. He would get hit in the head with a baseball bat or stabbed or shot. Do you think that resources could be used more wisely to go after the criminal use of firearms instead of all the paperwork for law-abiding firearms owners?

La mise en œuvre des dispositions sur l'octroi de permis s'est graduellement érodée en raison des amnisties et bien honnêtement, de l'application inégale de la loi. La base est de nous doter d'un régime de permis fort.

Quand le registre a été éliminé, non seulement le projet de loi a-t-il permis la destruction des données sur plus de six millions d'armes à feu enregistrées, mais il a éliminé une disposition en place depuis 1977, selon laquelle les ventes d'armes à feu devaient être enregistrées au point de vente. Il y a actuellement moins de contrôle sur les ventes d'armes à feu au Canada qu'il n'y en a dans la plupart des États américains. Nous ne respectons plus bon nombre des règlements internationaux sur le trafic d'armes à feu. C'est une énorme échappatoire qu'il faut éliminer.

Je suis d'accord avec Mme Rathjen sur la révision de la liste des armes prohibées. C'est ce que les services de police réclament depuis au moins une dizaine d'années. La liste des armes prohibées adoptée en 1995 n'a pas vraiment été revue depuis, sauf de façon sporadique. Certains États ont même des listes d'armes autorisées, ce qui contribue à éviter que les fabricants ne modifient de petites caractéristiques des armes, créant ainsi des échappatoires. Toute cette question mériterait un bon examen. Il faut maintenir des restrictions strictes sur les armes de poing et les autres armes à autorisation restreinte.

Nous rappelons aussi l'importance d'adopter des lois conformes aux normes internationales et comparables à celles de la plupart des pays du monde.

La sénatrice Beyak : Je vous remercie beaucoup, mesdames, de votre présence ici aujourd'hui et de vos exposés. Je transmets mes condoléances les plus sincères à toutes les victimes de crimes. Ces gestes sont totalement inadmissibles, quelle que soit l'arme utilisée. Je compatis sincèrement avec vous.

J'aimerais vous interroger toutes les deux sur quelques statistiques, parce que nous en entendons beaucoup à ce comité. Nous avons entendu dire, et j'ai vérifié les chiffres, qu'un Canadien est 26 fois plus susceptible de mourir d'une simple chute que d'un accident ou d'un homicide causé par une arme à feu et que les accidents et homicides causés par des armes à feu sont aussi susceptibles de causer la mort d'un Canadien qu'un accident de vélo. J'ai également regardé les statistiques sur les agressions à l'arme blanche, et j'ai observé qu'il y a presque deux fois plus de décès causés par une arme blanche au Canada qu'il n'y en a causés par une arme à feu.

Mon fils est policier. Je sais qu'il n'écouterait jamais l'information trouvée dans un registre informatique sur la présence possible d'armes à feu sur place lorsqu'il franchit la porte d'une maison. Il peut se faire frapper à la tête avec un bâton de baseball, se faire poignarder ou fusiller. Ne croyez-vous pas qu'il serait plus judicieux d'utiliser nos ressources pour poursuivre les criminels qui utilisent des armes à feu plutôt que d'imposer autant de paperasse aux propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi?

Ms. Cukier: I'll answer in terms of the statistics. You mentioned accidents and you mentioned homicides. You didn't mention suicides. In fact, firearms are the third leading cause of death of 15- to 24-year olds in Canada because of the prevalence of suicide. The legislation, as it was crafted in both 1991 and 1995, included suicide prevention as a major object in the legislation.

As well, we have to go back to what the major police organizations said from the outset: Investments in prevention are critical. As I said in my opening remarks, firearms legislation is around risk management. It's intended to reduce the chances that dangerous people will have access to firearms and to reduce the diversion of legal guns to illegal markets. If you don't invest in prevention — and nothing in this bill will save huge amounts of money — it will jeopardize public safety. I would argue that we should err on the side of prevention, not clean up situations after the fact.

Ms. Rathjen: I would add that when the gun control law works, there are no headlines. There are fewer shootings. You cannot see prevention happening. What you see is safe communities, and that doesn't make the headlines. Investing in gun control is investing in the safety of our communities.

We do not want to go down the path of our neighbours to the south. Every shooting is a tragedy. Every police shooting is a tragedy, and most police that die in the line of duty are shot. Investing in gun control includes more than just the money invested versus the number of deaths. You have to look at what we invest in gun control in terms of how safe our communities are. When our communities are safe, then the investment was worthwhile.

I would add, if I may, that since the implementation of the new measures following the Polytechnique shooting, all gun-related deaths and crime have progressively diminished to the point where, in the year 2011, which was the last year that the law was implemented in its entirety — there were some amnesties undermining some measures, but the law was in place — it was the year that recorded the lowest firearm homicide rate in 50 or 60 years.

Senator Beyak: May I have a supplemental?

The Chair: You may have a brief comment.

Senator Beyak: Those statistics continue to fall under our government's tough-on-crime legislation and being more lenient with law-abiding gun owners.

Senator Jaffer: Thank you to both of you for being here. Before I ask my question, I want to recognize Mr. and Mrs. Edward. Mrs. Edward, I was a member of Mr. Mulroney's panel on violence against women. We came to Montreal, and you educated

Mme Cukier : Je vais répondre à votre question sur les statistiques. Vous avez mentionné les accidents et vous avez mentionné les homicides. Vous n'avez pas mentionné les suicides. En fait, les armes à feu sont la troisième principale cause de décès chez les 15 à 24 ans au Canada, en raison de la prévalence du suicide. La loi, telle qu'elle a été rédigée en 1991 et en 1995, comprenait un objectif important de prévention du suicide.

De même, n'oublions pas ce que les grandes associations policières nous disent depuis le début : il est essentiel d'investir dans la prévention. Comme je l'ai dit dans mon exposé, les lois sur les armes à feu se fondent sur la gestion du risque. Cette loi vise à réduire le risque que des personnes dangereuses aient accès à des armes à feu et que des armes légales soient détournées vers des marchés illégaux. Si l'on n'investit pas dans la prévention — et il n'y a rien dans ce projet de loi qui va nous faire économiser beaucoup d'argent —, la sécurité publique sera compromise. Je serais portée à prêcher par excès de précaution plutôt que d'essayer de corriger le tir après coup.

Mme Rathjen : J'ajouterais que quand les lois sur le contrôle des armes à feu sont efficaces, elles ne font pas les manchettes. Il y a moins de fusillades. La prévention ne se voit pas. On peut constater le degré de sécurité qui règne dans la société, mais cela ne fait pas les manchettes. Tout investissement dans le contrôle des armes est un investissement dans la sécurité de nos collectivités.

Nous ne voulons pas emprunter la même voie que nos voisins du Sud. Toutes les fusillades sont des tragédies. Chaque fusillade impliquant la police est une tragédie, et la plupart des policiers morts en devoir sont tués par balle. L'investissement dans le contrôle des armes ne se mesure pas seulement en fonction de l'argent investi et du nombre de décès. Il faut évaluer nos investissements dans le contrôle des armes en fonction du niveau de sécurité de nos collectivités. Il vaut la peine d'investir pour que nos collectivités soient en sécurité.

J'ajouterais, si vous me le permettez, que depuis la mise en place de nouvelles mesures après la tuerie de l'École Polytechnique, tous les décès et crimes causés par une arme à feu ont diminué progressivement jusqu'en 2011, la dernière année où la loi a été mise en œuvre dans sa totalité. Il y a eu quelques amnisties atténuant l'efficacité de certaines mesures, mais la loi s'appliquait. C'est l'année où l'on a enregistré le taux d'homicides commis avec une arme à feu le plus bas en 50 ou 60 ans.

La sénatrice Beyak : Puis-je poser une autre question?

Le président : Vous pouvez faire une brève observation.

La sénatrice Beyak : Les statistiques continuent de descendre grâce aux lois sévères de notre gouvernement contre la criminalité et à notre clémence accrue envers les propriétaires de fusils respectueux de la loi.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie toutes deux d'être ici. Avant de poser ma question, j'aimerais souligner la présence ici de M. et Mme Edward. Madame Edward, j'ai fait partie du comité constitué par M. Mulroney sur la violence faite aux femmes.

us on this issue. We learned a lot from you. I believe you were very much responsible for Bill C-68. Although Bill C-68 is eroded very much, I want to assure you there are many of us who learned from you and will continue to see your vision. I do not want you to despair. I want to thank both of you, Mr. and Mrs. Edward, for the work you've done to keep Canadian communities safe.

Nous sommes passés par Montréal, où vous nous aviez bien éclairés sur la question. Nous avons beaucoup appris de vous. Je pense que vous avez été en grande partie l'inspiration du projet de loi C-68. Bien que le projet de loi C-68 ait perdu beaucoup de plumes, je tiens à vous assurer que nous sommes nombreux à en avoir beaucoup appris de vous et que nous continuerons à tenir compte de votre éclairage. Je ne voudrais pas que vous désespériez. Je souhaite vous remercier tous les deux, monsieur et madame Edward, de tout ce que vous faites pour assurer la sécurité de la société canadienne.

My first question — I have so many — is on gender analysis. I don't know of any gender analysis that has been done generally on the firearms issue. We hear of domestic violence. There are all kinds of statistics — I don't have time, so I won't go through them — about how the lives of women are jeopardized with firearms. I'd like to ask you, doctor, about your knowledge on gender analysis on this legislation.

Ma première question — et j'en aurais des centaines — porte sur l'analyse comparative entre les sexes. Je ne suis au courant d'aucune analyse de ce type qui ait été réalisée sur les armes à feu. Nous entendons parler de violence conjugale. Il y a toutes sortes de statistiques que je n'ai pas le temps de présenter en détail sur la menace que présentent les armes à feu pour la vie des femmes. J'aimerais vous demander, madame, ce que vous savez sur l'analyse comparative entre les sexes qui aurait été réalisée sur ce projet de loi.

Ms. Cukier: Thank you very much for the question, Senator Jaffer.

Mme Cukier : Je vous remercie beaucoup de cette question, sénatrice Jaffer.

As you know, or I believe you know, there was a brief submitted, signed by over 40 women's organizations, including the Provincial Association of Transition Houses and Services of Saskatchewan, the National Association of Women and the Law, the YWCA of Canada, the Centres de femmes du Québec and many other groups, particularly in rural areas where firearms are most likely to be used in violence because those are the guns that are in the home.

Comme vous le savez, du moins je crois, votre comité a reçu un mémoire signé par plus de 40 organisations de femmes, dont la Provincial Association of Transition Houses and Services of Saskatchewan, l'Association nationale Femmes et Droit, le YWCA du Canada, le Centre de femmes du Québec et beaucoup d'autres, particulièrement dans les régions rurales, où les armes à feu risquent le plus d'être utilisées dans des gestes violents parce qu'il y a des fusils dans les maisons.

As far as I can tell, many of the regulatory changes that have been introduced in recent years were not subject to any kind of gender analysis. Certainly I saw no evidence at the House of Commons, nor indeed at this committee, of a serious look at the gender impacts of this legislation and, in particular, the erosion of the licensing provisions.

À ma connaissance, la plupart des modifications réglementaires apportées depuis quelques années n'ont été soumises à aucune analyse comparative entre les sexes. Je peux vous dire, en tout cas, qu'aucune n'a été déposée en preuve à la Chambre des communes, ni à ce comité, pour évaluer sérieusement l'incidence de cette loi sur les deux sexes, particulièrement l'érosion des dispositions sur l'octroi de permis.

The organizations that reviewed the legislation, basically all major women's groups from across the country concerned about violence against women, argued that the erosion of the existing legislation in this proposed bill was not offset by the introduction of the mandatory prohibitions. Their focus was on increasing prevention and raising awareness on the risks associated with firearms and, in particular, rifles and shotguns.

Les organisations qui ont épluché ce projet de loi, essentiellement tous les grands groupes de femmes du pays qui s'inquiètent de la violence envers les femmes, estiment que l'érosion de la loi par ce projet de loi n'est compensée par aucune interdiction. Elles mettent particulièrement l'accent sur l'importance d'intensifier la prévention et la sensibilisation sur les risques associés aux armes à feu et en particulier, aux carabines et aux fusils de chasse.

Very often if you don't do the gender analysis, the picture is very different. Heidi mentioned the decline in firearm death and injury. We have seen the most pronounced decline in the murders of women with the strengthening of the law in both 1991, under Mr. Mulroney's government, and again in 1995. We have not seen a decline in murders of women without firearms, which is a

Bien souvent, le portrait est très différent quand on ne fait pas d'analyse comparative entre les sexes. Heidi a mentionné la diminution du nombre de décès et de blessures causés par des armes à feu. Nous avons observé le déclin le plus prononcé dans le nombre de meurtres de femmes après le renforcement de la loi en 1991, par le gouvernement Mulroney, et de nouveau en 1995.

very strong signal that firearms regulation plays an important role in the safety of women in this country.

Nous n'avons en revanche pas observé de diminution du nombre de meurtres perpétrés sur des femmes sans armes à feu, un signal très fort qui indique que la réglementation des armes à feu joue un rôle important dans la sécurité des femmes au Canada.

Senator Jaffer: When the minister was here, he showed us his gun licence and was very proud of it and his training. Maybe I don't know enough, but it gave the idea that a licence was a way of keeping — he didn't say that; I'm saying that — our communities safe. You did touch on the issue of licensing. Can you expand on it? Can we start with you, Ms. Rathjen?

La sénatrice Jaffer : Quand le ministre a comparu ici, il nous a montré son permis de possession d'arme, dont il était très fier, de même que de sa formation. Peut-être que je comprends mal, mais il semblait insinuer qu'il suffisait d'un permis pour assurer la sécurité de nos collectivités. Ce n'est pas ce qu'il a dit, c'est moi qui le dis. Vous avez effleuré la question des permis. Pouvez-vous nous en parler davantage? Nous pourrions peut-être commencer par vous, madame Rathjen?

Ms. Rathjen: As I understand, the Conservative government has talked about the possession licences as if they were sufficient in terms of gun control, and specifically sufficient to replace whatever function the registry may have had —

Mme Rathjen : D'après ce que je comprends, le gouvernement conservateur parle des permis de possession comme s'ils suffisaient pour assurer le contrôle des armes à feu et plus particulièrement, pour remplacer toutes les fonctions qu'avait le registre...

The Chair: We will have to move on. Senator Plett.

Le président : Nous allons devoir continuer. Sénateur Plett.

Senator Plett: Thank you, ladies. If you don't mind, I'll call you Wendy and Heidi. That way I won't mess up the names, as opposed to trying the last names. I apologize.

Le sénateur Plett : Merci, mesdames. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais vous appeler Wendy et Heidi. De cette manière, je ne massacrerai pas vos noms de famille. Je m'excuse.

Wendy, you talked about 1 million possession only licence holders. Our statistics actually show that it's just over half of what you said, so I'm wondering where that confusion is. Not only have we heard that here a number of times, but our investigations show it's just over half a million. Nevertheless, you said that they have not been thoroughly vetted. Are you aware that possession only licence holders are required to fill out this same licence application as PAL holders and that they are subject to continuous eligibility screening? Further, would you not agree that a risk of an incident with a firearm is not increased by someone owning more than one firearm?

Wendy, vous avez dit qu'il y avait environ un million de détenteurs de permis de possession seulement. Selon nos statistiques, il y en aurait à peine plus de la moitié d'un million, donc je me demande où est la confusion. Non seulement l'avons-nous entendu bien des fois ici, mais nos propres recherches nous montrent qu'il y en aurait à peine plus d'un demi-million. Quoi qu'il en soit, vous prétendez qu'ils n'ont pas fait l'objet de vérifications approfondies. Savez-vous que les titulaires de permis de possession seulement doivent remplir la même demande de permis que pour un permis de possession et d'acquisition et qu'ils sont continuellement l'objet de vérifications de l'admissibilité? De même, ne seriez-vous pas d'accord pour dire que le risque d'incident causé par une arme à feu n'est pas plus grand si une personne possède plus d'une arme?

Ms. Cukier: Thank you for the question. There were 1.3 million possession only licences issued in the period following the introduction of the legislation. Some of those may have lapsed, but that's the number out of the report of the RCMP, according to the information that I had. I'm happy to check that after the fact.

Mme Cukier : Je vous remercie de cette question. Il y a eu 1,3 million de permis de possession seulement octroyés depuis l'entrée en vigueur de la loi. Il y en a peut-être qui ont expiré depuis, mais c'est le chiffre qui figure dans le rapport de la GRC, selon l'information dont je dispose. C'est avec plaisir que j'irai vérifier plus tard.

Second, I'll refer you to the report of the RCMP on firearms from, I believe, 2004. The screening for the possession only licences, which was much lighter, includes spousal notification. It did not require the mandatory references. It's true that they check the forms, but it's all self-reported. If someone has issues with substance abuse, mental health issues or a history of violence that are not recorded in police records, you don't have access to that information.

Ensuite, je vous renvoie au rapport de la GRC sur les armes à feu, qui date de 2004, si je ne me trompe pas. Les vérifications pour les permis de possession seulement, qui sont beaucoup moins approfondies, comprennent la notification du conjoint ou de la conjointe. Il n'était pas obligatoire de fournir des références. Il est vrai que les formulaires sont vérifiés, mais ils se fondent exclusivement sur l'auto-déclaration. Si une personne a des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, de santé mentale ou un historique de violence non consignés dans les dossiers de la police, l'information n'est pas accessible.

Finally, with respect to the risks associated with people owning more than one gun, as all of you saw when Parliament was stormed by a man with a rusty old hunting rifle, it only takes one gun in the wrong hands to do a lot of damage. However, when we look at the diversion of legal guns to illegal markets, one person with 50 firearms who has not been properly vetted represents a much greater risk, both for the illegal sale of firearms and also for thefts. We've seen a number of cases where thefts from gun stores, gun collectors and so on have had a huge impact on public safety. I would actually argue that more guns in the hands of an individual does represent a higher risk.

Enfin, pour ce qui est du risque associé à la possession de plus d'une arme, comme vous l'avez tous constaté pendant la tempête qu'a provoquée un homme au Parlement avec une vieille carabine de chasse, il suffit d'un fusil entre de mauvaises mains pour faire beaucoup de tort. Du point de vue du détournement d'armes légales vers des marchés illicites, la personne qui possède 50 armes à feu mais qui n'a pas fait l'objet de vérifications appropriées représente un bien plus grand risque, tant pour la vente illégale d'armes à feu que pour le vol. Il est arrivé plus d'une fois que des vols de boutiques d'armes à feu ou de collectionneurs de fusils compromettent énormément la sécurité publique. Je serais effectivement portée à croire que plus une personne possède de fusils, plus le risque est grand.

Senator Plett: There are significant penalties for improper storage of firearms, but I'm not going to argue the point with you.

Le sénateur Plett : Il y a des sanctions sévères qui s'appliquent quand des armes à feu ne sont pas entreposées correctement, mais je n'en débattrai pas avec vous.

Heidi, recently you published an op-ed that stated Bill C-42 builds on this by authorizing the Minister of Public Safety, a partisan politician, with permission to override any and all classification. It sounds to me like you're promoting a police state.

Heidi, vous avez publié récemment un article d'opinion dans lequel vous affirmez que le projet de loi C-42 empire la situation en autorisant le ministre de la Sécurité publique, un politicien partisan, à renverser n'importe quelle classification. Vous semblez faire la promotion d'un état policier.

My colleague already has talked about the reductions in many of the crimes with some of our policies. In our government, we have many police officers, as I'm sure the opposition does. These people also would be involved in any of these types of laws. Do you not think that is as good as a bureaucrat at the RCMP making the decisions?

Ma collègue a déjà parlé de la baisse du nombre de beaucoup de crimes grâce à nos politiques. Il y a beaucoup de policiers au sein de notre équipe, comme dans l'opposition, j'en suis sûr. Ces personnes participent aux décisions sur ce genre de loi. Ne croyez-vous pas que cela vaut la compétence d'un bureaucrate de la GRC pour prendre des décisions?

Ms. Rathjen: No, I do not. I think that once a law is passed, it is up to the RCMP for certain decisions that should fall to them when it comes to evaluating case-by-case studies of guns and whether or not they should be classified as non-restricted, restricted or prohibited. The RCMP has done this job with respect to the two examples I brought up in my presentation, and they clearly stated that these guns pose a threat to public safety. These are weapons that not only were legal, but they were non-restricted, so they weren't even registered. This is not one of the two. This is one that actually is non-restricted and that still needs to be properly classified because it's considered a regular long gun.

Mme Rathjen : Non, je ne pense pas. Je pense qu'une fois qu'une loi est adoptée, certaines décisions reviennent à la GRC lorsqu'il s'agit d'évaluer individuellement les études sur diverses armes à feu et de déterminer si elles devraient entrer dans la catégorie des armes sans restriction, à autorisation restreinte ou prohibées. La GRC a fait son travail dans les deux exemples que j'ai mentionnés dans mon exposé, et elle a indiqué clairement que ces armes représentent une menace à la sécurité publique. Non seulement ces armes étaient-elles légales mais leur utilisation n'était pas restreinte, si bien qu'elles n'étaient même pas enregistrées. Ce n'est pas un cas sur deux. Il s'agit en fait d'une arme sans restriction qui aurait toujours besoin d'être classifiée correctement, parce qu'elle est considérée comme une arme d'épaule ordinaire.

The police have made the decision regarding the Swiss Arms and the CZ858 for public safety reasons and everything indicates that the reversal of that decision by Public Safety Minister Steven Blaney was in response to complaints of the gun lobby.

La police a pris une décision concernant les modèles Swiss Arms et le CZ858 pour des raisons de sécurité publique, et tout indique que le ministre de la Sécurité publique Steven Blaney a renversé cette décision en réponse aux doléances du lobby des armes à feu.

The Chair: I'm afraid I have to interrupt you there. I have 10 senators who want to ask questions and I know these are challenging issues, and complex ones as well, but I encourage you to be as brief as you can be. Senator Joyal is the next questioner.

Le président : J'ai bien peur de devoir vous arrêter ici. Il y a une dizaine de sénateurs qui veulent poser des questions, et je sais que ce sont des sujets difficiles et complexes, mais je vous encourage à être aussi brefs possible. Le sénateur Joyal sera le prochain intervenant.

Senator Joyal: Thank you and welcome. I want to thank you for the contribution you make to the public debate on the issue of firearms, safety and security in Canada. I think you should be commended for that.

[*Translation*]

My first question is for Ms. Rathjen. Yesterday, we heard from a witness from Quebec who questioned the positive impacts of Bill 9, known as Anastasia's Law. I am sure you are familiar with the scope of that legislation. The witness we heard from maintained that the bill had no real impact and that it was something of a public relations exercise by the Government of Quebec or the Quebec National Assembly, as it was adopted unanimously, if I remember correctly.

What impact do you think Bill 9 has in Quebec on striking a balance between the ability to own a firearm and security objectives, which are public policy objectives?

Ms. Rathjen: I don't know what their basis is for saying that the legislation has been ineffective. To my knowledge, no specific study has been carried out on the legislation's impact. It is often very difficult to see the impact of specific measures contained within a broader frame along with many other mutually interactive measures.

Anastasia's Law encouraged community members, when aware of risk factors such as suicidal behaviour, threats or irrational behaviour, to alert the authorities, so that police forces could use preventive measures, such as taking away a firearm from someone who may be a danger to themselves or to others. Those measures are perfectly in line with the current government's rhetoric to the effect that we must be tuned in to the community and use tools available to us to reduce the risk.

However, I will reiterate what I said earlier: when gun control laws are enforced, we are not told about it. When tragedies are avoided, we do not know which ones are avoided. The gun lobby argues that every shooting proves that firearm control does not work. According to them, the low number of crimes committed with firearms proves that we do not need more gun control or more funding for it.

However, we don't hear anything when gun control does work. Prevention is measured through statistics, which show that the number of deaths caused by firearms in Quebec and in Canada has decreased with the implementation of the federal legislation and Anastasia's Law. Added to this is testimony from police officers, people who work on the ground, women's groups and

Le sénateur Joyal : Merci et bienvenue. Je souhaite vous remercier de votre contribution au débat public sur la question des armes à feu, de la sûreté et de la sécurité au Canada. Je pense que vous méritez nos félicitations.

[*Français*]

Ma première question s'adresse à Mme Rathjen. Hier, nous avons entendu un témoin du Québec qui remettait en cause les effets positifs de la loi 9, connue sous le nom de Loi Anastasia. Je suis certain que vous connaissez la portée de cette loi. Le témoin que nous avons entendu soutenait que cette loi n'avait eu aucun impact réel et qu'il s'agissait en quelque sorte d'un exercice de relations publiques de la part du gouvernement du Québec ou de l'Assemblée nationale du Québec, puisqu'elle a été adoptée à l'unanimité, si je me souviens bien.

Selon vous, quel est l'impact de la loi 9 au Québec en ce qui a trait aux objectifs d'équilibre entre la possibilité de posséder une arme à feu et les objectifs de sécurité, qui sont des objectifs de politique publique?

Mme Rathjen : D'abord, je ne sais pas sur quelles bases ils s'appuient pour dire que cette loi a été inefficace. À ce que je sache, il n'y a pas eu d'étude précise en ce qui a trait à l'impact de cette loi. Il est souvent très difficile de déceler l'impact de mesures spécifiques contenues dans un cadre plus large avec nombre d'autres mesures qui interagissent entre elles.

La Loi Anastasia, entre autres, encourageait la communauté, lorsqu'elle était au courant de facteurs de risque tels des comportements suicidaires, des menaces ou des comportements irrationnels, à alerter les autorités afin que les corps policiers puissent utiliser des mesures préventives, comme celle de retirer l'arme à feu d'une personne qui potentiellement dangereuse pour elle-même ou pour d'autres. Ce sont des mesures tout à fait en lien avec le discours du présent gouvernement, à savoir qu'il faut être à l'écoute de la communauté et utiliser les outils à notre disposition pour réduire le risque.

Cependant, je vais répéter ce que j'ai dit auparavant : lorsque les lois sur le contrôle des armes à feu sont appliquées, nous n'en sommes pas avisés. Quand des tragédies sont évitées, on ne sait pas lesquelles sont évitées. L'argument du lobby des armes à feu est de dire que chaque fois qu'il y a une tuerie, c'est la preuve que le contrôle des armes à feu ne fonctionne pas. Selon eux, si l'on observe les statistiques peu élevées en ce qui a trait aux crimes commis avec des armes à feu, c'est la preuve qu'on n'a pas besoin davantage de contrôle des armes à feu ou d'accorder davantage d'argent au contrôle des armes à feu.

Toutefois, lorsque cela fonctionne, on n'en sait rien. La prévention se mesure par les statistiques, et les statistiques démontrent que le nombre de décès causés par des armes à feu au Québec et au Canada ont diminué, et ceci est en lien avec la mise en œuvre de la loi fédérale et la Loi Anastasia. On ajoute également à cela le témoignage des policiers, de gens qui

suicide prevention groups. They are all saying that the federal legislation and Anastasia's Law continue to be important tools that contribute to public safety.

Senator Joyal: You mentioned the chief firearms officer's status, which is being questioned in this legislation. You did not go over that in your report; can you do it quickly?

Ms. Rathjen: Before I discuss measures from the bill, I have to specify that some chief firearms officers have implemented rules related to gun shows, or specific conditions related to licences. For example, it may be a condition imposed on candidates for firearm licences. It may be the issuance of a doctor's certificate confirming that the candidate had recovered from a mental health problem prior to obtaining their firearm licence.

In implementing the legislation, chief firearms officers can impose conditions on the issuance of firearm licences on a case by case basis. The gun lobby has complained about some of those conditions, and all indications are that Minister Blaney was responding to those complaints when he said he wanted to limit chief firearms officers' discretionary power. So the bill authorizes regulations to provide a framework for that discretion, and we have every reason to believe that those changes will not be made based on the chief firearms officers' needs in order to ensure public safety, but rather to please the gun lobby.

[*English*]

Senator White: My question is for Ms. Cukier, if I may, and is in relation to the million people who have possession only licences that you referred to that would move to possession acquisition licences. Just so we're clear, that's a million people who today have the ability to possess firearms and, in fact, over the last 20 years have not been convicted of any criminal offences?

Ms. Cukier: Yes, Senator White. If I may correct the record; I don't have my glasses on. Actually there are currently 575,780 possession only licences, so Senator Plett was correct. I apologize.

Senator White: That's okay.

Ms. Cukier: It's small print; I'm getting older.

You're absolutely right but, as you know from your former life, the screening process, the risk factors associated with owning firearms, are not restricted to criminal acts and in fact when we look at domestic violence there are a whole series of risk factors that are not likely to end up in police databases, such as substance abuse and so on. It is also suicidal tendencies. We just saw a horrible case in B.C. where a daughter was suicidal; the father killed her, his wife and another family member.

travaillent sur le terrain, des groupes de femmes et des groupes liés à la prévention de suicide, qui disent tous que la loi fédérale et la Loi Anastasia sont toujours des outils importants qui contribuent à la sécurité du public.

Le sénateur Joyal : Vous avez mentionné le statut du contrôleur des armes à feu, qui est mis en cause dans cette loi. Vous n'avez pas présenté cela dans votre rapport; pouvez-vous le faire rapidement?

Mme Rathjen : Avant de parler des mesures contenues dans le projet de loi, je dois préciser que certains contrôleurs des armes à feu ont mis en œuvre des règles liées aux foires aux armes à feu, ou des conditions spécifiques liées aux permis. Par exemple, il peut s'agir d'une condition imposée aux candidats au permis de port d'arme à feu. Il pourrait s'agir de la production d'un billet médical confirmant que le candidat a été guéri d'un problème de santé mentale antérieur à l'obtention de son permis de port d'arme à feu.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi, les contrôleurs des armes à feu peuvent, au cas par cas, associer des conditions à la remise de permis de port d'arme à feu. Le lobby des armes s'est plaint de certaines de ces conditions, et tout indique que c'est en réaction à ces plaintes que le ministre Blaney a dit vouloir limiter le pouvoir discrétionnaire des contrôleurs des armes à feu. Le projet de loi autorise donc une réglementation pour encadrer cette discrétion, et tout nous porte à croire que ces changements ne seront pas faits en fonction des besoins des contrôleurs des armes à feu afin d'assurer la sécurité publique, mais plutôt pour plaire au lobby des armes à feu.

[*Traduction*]

Le sénateur White : Ma question s'adresse à Mme Cukier, si vous le voulez bien, et porte sur le million de personnes qui seraient titulaires d'un permis de possession seulement et qui obtiendraient maintenant un permis de possession et d'acquisition. Pour que ce soit bien clair, y a-t-il bel et bien un million de personnes aujourd'hui autorisées à posséder des armes à feu et qui, au cours des 20 dernières années, n'ont été trouvées coupables d'aucune infraction criminelle?

Mme Cukier : Oui, sénateur White. Si vous me permettez de rectifier les faits, je n'ai pas mes lunettes, mais il y a actuellement 575 780 permis de possession seulement, donc le sénateur Plett avait raison. Je m'excuse.

Le sénateur White : C'est bon.

Mme Cukier : C'est écrit petit et je vieillis.

Vous avez tout à fait raison, mais comme vous le savez d'expérience, de par votre carrière précédente, le processus de vérification, l'évaluation des facteurs de risque associés à la possession d'armes à feu ne se limite pas aux actes criminels, et dans le contexte de la violence conjugale, il y a toute une série de facteurs de risque peu susceptibles de ressortir des bases de données de la police, comme la toxicomanie. Il y a aussi les tendances suicidaires. Il vient tout juste d'y avoir une affaire

horrible en Colombie-Britannique, où une jeune fille était suicidaire; son père l'a tuée, elle, son épouse et un autre membre de la famille.

So the intention, as you will recall, of the licensing provisions, in spite of continuous eligibility which only tracks criminal activities in police databases, was to give access to broader information to give the chief provincial firearms officers the powers to undertake much broader investigations to assess someone's suitability to own a firearm, with appeal processes in place so if the firearms officer erred the applicant had recourse.

Bref, l'intention des dispositions de permis, comme vous vous en rappelez sans doute, même si la personne est toujours jugée admissible strictement selon les antécédents criminels qui paraissent dans les bases de données des services de police, était de donner aux contrôleurs des armes à feu un plus vaste accès à l'information pour qu'ils puissent mener des enquêtes beaucoup plus approfondies afin d'évaluer l'aptitude d'une personne à posséder une arme à feu, et de prévoir des recours au cas où le contrôleur des armes à feu fasse fausse route, pour que le demandeur ait des recours.

I think it's very important to recognize that the risks associated with firearms are not specific to criminal activity. They are much broader.

J'estime très important de reconnaître que les risques associés aux armes à feu ne se limitent pas à l'activité criminelle. Ils vont bien au-delà de la criminalité.

Senator White: If I may, however, we also know that as you refer to any case, whether it's POL or PAL, where the individual is under suspicion of investigation or a person of interest to police — and I can go through the list — not just charged criminally, it actually does generate police interest in whether or not they should be allowed to continue to possess those weapons and they are removed and, in fact, they are identified.

Le sénateur White : Vous me permettrez d'ajouter, cependant, que nous savons aussi que lorsqu'il y a des doutes dans le cadre d'une enquête sur un titulaire de permis de possession seulement ou de possession et d'acquisition, ou s'il s'agit d'une personne d'intérêt pour les services policiers (je pourrais vous donner toute une liste), même s'il n'y a pas d'accusation criminelle qui pèse contre elle, les services de police vont se demander si la personne devrait toujours avoir le droit de posséder des armes. Son permis peut lui être retiré et ces personnes sont identifiées.

My point is that we have 20 years of people who have not been charged and certainly have not done something that would have caused the police to remove their firearms and we have an issue with the fact that we want to amalgamate them so that in the future everyone goes through the same process — a stringent testing process.

Mon argument, c'est qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont fait l'objet d'aucune condamnation depuis 20 ans et qui n'ont absolument rien fait pour justifier que les services de police leur retirent leurs armes à feu. Mais il semble problématique que nous voulions les regrouper pour qu'à l'avenir, tout le monde suive le même processus, un processus d'évaluation rigoureux.

I would understand your argument if it was 10 months in but at 20 years, my feeling is that it actually strengthens our regulations.

Je comprendrais votre argument si nous parlions de 10 mois, mais je crois qu'au bout de 20 ans, cela rendrait notre réglementation encore plus forte.

Ms. Cukier: Again, I'll go back to the testimony that this committee has not heard, nor has the house heard from women's groups, suicide prevention experts and so on, who maintain that police databases are important but there is much more information in the community. That was part of the reason why the references — and this was actually introduced under Kim Campbell — on the licence application were so very critical, so that someone would have to actually read someone's answers to questions about substance abuse, job loss, history of mental illness and so on, and sign that they had no reason to believe that the individual was not telling the truth.

Mme Cukier : Encore une fois, je vous renvoie aux témoignages que ce comité n'a pas entendus, et que la Chambre n'a pas entendus non plus, ceux des groupes de femmes, des experts de la prévention du suicide et de tous les autres qui croient que les bases de données des services de police sont importantes, mais qu'il y a beaucoup plus d'information ailleurs. C'est l'une des raisons pourquoi les références qui accompagnaient la demande de permis — une mesure adoptée par le gouvernement de Kim Campbell — étaient si importantes. Quelqu'un devait lire les réponses du demandeur sur l'abus de substances, les pertes d'emploi, l'historique de maladie mentale et tout le reste, puis attester par sa signature qu'il n'avait aucune raison de croire que le demandeur ne disait pas la vérité.

If you look at the risks associated with firearms death and injury, it's much more than the information that is contained in police databases.

Les risques de décès ou de blessures causés par une arme à feu vont bien au-delà de l'information contenue dans les bases de données policières.

As I said before, you're right, one gun is enough to cause tragedy, but where you have people who are stockpiling firearms you have much greater risks of theft and diversion to illegal markets.

Senator McIntyre: Thank you both for your presentations and for being here today. Briefly, I would like to follow up on the issue of firearms and domestic violence.

As you know, the act will strengthen firearms prohibitions for those convicted of spousal violence. Anyone found guilty of an indictable offence involving domestic violence will have their firearms Possession and Acquisition Licence withdrawn for life. In addition, it will be mandatory on the courts to impose a prohibition order, which will be for life for restricted or prohibited weapons and a minimum of 10 years up to life for non-restricted weapons.

May I have your thoughts on this aspect of the bill, which I find is very important touching on domestic violence?

Ms. Cukier: Thank you very much. I think probably the best thing to do is cite the brief submitted by the Provincial Association of Transition Houses, the National Association of Women and the Law and 40 other groups specializing in domestic violence and to reiterate that their focus is on preventative measures. As you know, the 1995 legislation included the opportunity to issue prohibitions for individuals convicted of a wide range of offences, and judges had discretion in that matter.

The big issue, frankly, with prohibition orders is not what's in the law; it's the implementation of them. We had a case in Peel, for instance, where a judge issued a prohibition order. Because the firearm was not removed from the individual, he had time to go home, get his gun and kill his wife.

So the issuing of prohibition orders is important, but it does not in any way make up for the erosion of preventative measures.

I will quote from them: "Existing legislation provides a range of crimes for which prohibition orders should be issued. We need more data in order to assess the value of mandatory prohibition orders. Our assessment is more resources devoted to prevention and enforcement of prohibition orders should be the first priority."

So women's groups across the country were not the source of that measure in this legislation, and they are not prepared to stand behind it.

Senator McIntyre: But at least this is one more measure that would strengthen firearms prohibitions. It goes further than the existing law.

Ms. Cukier: As I said, I can only cite what women's groups are telling us.

Comme je l'ai déjà dit, vous avez raison, un seul fusil suffit pour causer une tragédie, mais quand une personne accumule les armes à feu, le risque de vol ou de détournement vers des marchés illégaux est encore plus grand.

Le sénateur McIntyre : Je vous remercie toutes deux de vos exposés. Merci d'être ici aujourd'hui. Brièvement, j'aimerais revenir à la question des armes à feu et de la violence conjugale.

Comme vous le savez, cette loi viendra renforcer l'interdiction de possession d'armes à feu pour les personnes trouvées coupables de violence conjugale. Quiconque est trouvé coupable d'un acte criminel impliquant de la violence conjugale se fera retirer à vie son permis de possession et d'acquisition d'armes à feu. De plus, les tribunaux n'auront d'autre choix que d'imposer une ordonnance d'interdiction, qui s'appliquera à vie pour les armes prohibées ou à autorisation restreinte et au moins 10 ans mais potentiellement jusqu'à la mort pour les armes sans restriction.

Puis-je savoir ce que vous pensez de cet aspect du projet de loi, que je trouve très important pour contrer la violence conjugale?

Mme Cukier : Merci beaucoup. Je pense que le mieux est probablement de vous citer le mémoire soumis par la Provincial Association of Transition Houses, l'Association nationale Femmes et Droit et 40 autres groupes qui se spécialisent dans la violence conjugale et de répéter qu'ils mettent l'accent sur les mesures de prévention. Comme vous le savez, la loi de 1995 permettait d'imposer des interdictions aux personnes trouvées coupables d'un vaste éventail d'infractions, et les juges avaient un pouvoir discrétionnaire à cet égard.

Bien honnêtement, le grand problème des ordonnances d'interdiction n'est pas ce qui se trouve dans la loi; c'est leur mise en œuvre. Nous en avons eu un exemple à Peel, où un juge a rendu une ordonnance d'interdiction. Comme l'homme ne s'est pas fait retirer son arme à feu, il a eu le temps de rentrer chez lui, de prendre son fusil et de tuer sa femme.

Les ordonnances d'interdiction ont donc leur importance, mais elles ne remplacent en rien les mesures de prévention qui s'érodent.

Je vais les citer : « La loi en vigueur dresse une liste de crimes pour lesquels les juges devraient rendre des ordonnances d'interdiction. Nous aurions besoin de plus d'information pour pouvoir évaluer la valeur des ordonnances d'interdiction obligatoires. Selon notre évaluation, la grande priorité devrait être d'investir davantage dans la prévention et la mise en application des ordonnances d'interdiction. »

Bref, les groupes de femmes du pays ne sont pas la source de la mesure qu'on trouve dans ce projet de loi et elles ne sont pas prêtes à l'appuyer.

Le sénateur McIntyre : Mais c'est au moins une mesure de plus pour renforcer les interdictions relatives aux armes à feu. Elle va plus loin que ce que prévoit la loi actuellement en vigueur.

Mme Cukier : Comme je l'ai dit, je ne peux que vous citer ce que les groupes de femmes nous disent.

Senator McInnis: Good morning and thank you for coming. One of the beautiful things about our country and our democracy is that we all have a right to state our opinion, as you have here, and we also have the right to disagree with one another.

I really appreciate what both of you do along with your organizations, but we are here this morning to talk about this bill and the content, and to say that it's not helpful I think is incorrect, with respect.

Those who are gaining a licence are going into a classroom and taking a safety course more stringent than before. With respect to classifications in your statement, saying that it will be political, that is the way legislation is worded. The minister will not be dealing with it. It will be a panel of experts, such as engineers, people who know about guns who will be classifying them.

Senator McIntyre mentioned domestic violence and the prohibition of holding a licence. Then we have in the bill as well sharing of information between the RCMP and CBSA, an extremely important thing, particularly when importing guns.

So, for the life of me, you didn't mention those positive things. Rather, you — I don't want to use the word "trashed," but you certainly did not agree with any aspect of the bill. In this country we have democracy, as I said earlier. The House of Commons, with duly elected individuals, passed this bill.

As I say, you have a right to disagree, but do you not see some positive things happening with respect to this legislation?

Ms. Cukier: I've already commented on the prohibition order, and it's a question of the costs and the benefits. We see the costs of this particular legislation outweighing the benefits.

Training is important, but the impact of training is primarily on the prevention of accidents. People are not prevented from killing their wives because they don't know how to use a firearm. In fact, if we look at many of the tragic cases recently involving police and domestic violence, it most clearly was not that the individuals involved were not trained; it was that people who shouldn't have guns had guns.

So, with respect, training is important, but that doesn't get at the root of the cause.

Senator McInnis: It's a positive step.

Ms. Cukier: With respect to the sharing of information, if you don't have information about who owns guns and about gun sales, there is a huge hole in the current legislation. Right now, we

Le sénateur McInnis : Bonjour, je vous remercie d'être venues. L'une des beautés du Canada et de notre démocratie, c'est que nous avons tous le droit d'exprimer notre opinion, comme vous le faites ici aujourd'hui, et que nous avons le droit d'être en désaccord les uns avec les autres.

J'apprécie vraiment beaucoup ce que vous faites toutes les deux avec vos organisations, mais nous sommes ici ce matin pour parler de ce projet de loi et de son contenu, et je pense en toute déférence qu'il est faux de dire qu'il est inutile.

Les personnes qui obtiennent un permis devront suivre un cours en classe beaucoup plus rigoureux qu'avant. Pour ce qui est de ce que vous dites sur la classification, vous prétendez que les décisions seront politiques, mais c'est à cause du libellé de la loi. Ce n'est pas le ministre lui-même qui va prendre les décisions mais un groupe de spécialistes composé d'ingénieurs, de personnes qui connaissent bien les armes à feu et qui vont les classer par catégories.

Le sénateur McIntyre a mentionné la violence conjugale et l'interdiction d'obtenir un permis. Ce projet de loi prévoit aussi l'échange de renseignements entre la GRC et l'ASFC, une mesure extrêmement importante, particulièrement lorsqu'il y a importation d'armes à feu.

Donc en toute bonne foi, vous n'avez pas mentionné ces éléments positifs. Au lieu de cela, je ne veux pas utiliser le mot « massacrer », mais vous n'avez appuyé absolument aucun aspect du projet de loi. Notre pays en est un de démocratie, comme je l'ai déjà dit. La Chambre des communes, qui se compose de personnes dûment élues, a adopté ce projet de loi.

Comme je l'ai dit, vous avez le droit de ne pas être d'accord, mais ne voyez-vous absolument rien de positif dans ce projet de loi?

Mme Cukier : J'ai déjà parlé des ordonnances d'interdiction, et c'est une question de rentabilité. Nous croyons que les coûts de ce projet de loi seront bien supérieurs aux avantages qu'il va nous procurer.

La formation est importante, mais elle aide surtout à prévenir les accidents. Un homme ne s'empêchera pas de tuer sa femme parce qu'il ne sait pas comment utiliser une arme à feu. En fait, dans bon nombre d'incidents tragiques impliquant une intervention policière et de la violence conjugale, le problème ne vient clairement pas du fait que les personnes n'avaient pas reçu de formation, mais plutôt du fait qu'elles n'auraient pas dû avoir de fusils, alors qu'elles en avaient un.

Donc malgré tout le respect que je vous dois, la formation est importante, mais elle ne change rien à la source du problème.

Le sénateur McInnis : C'est un pas dans la bonne direction.

Mme Cukier : Au sujet de l'échange de renseignements, si l'on n'a pas d'information sur les personnes qui possèdent des armes et sur les ventes d'armes, la loi crée une immense échappatoire. En ce

have no mechanisms for enforcing licensing because there is no record of guns that are being sold.

People think Canadian laws are stronger than American ones, but even in the state of New York they have better controls over the tracking of firearms. As I said, we are no longer in compliance with our international obligations to combat the illicit trade in firearms. I think that is a very serious issue and that's something this committee should have ideally thought about.

You talked about democracy. My understanding is that we have a Senate to offer sober second thought, not simply to rubber-stamp what comes through the House of Commons, and that was what I pointed to in my opening remarks.

Senator McInnis: Is that an allegation? You haven't heard a decision yet, have you?

The Chair: We will move on. We have time for a brief second round. I remind senators that we're going to stop at 11:30 sharp, even if we are in the middle of a question. We will move to Senator Baker for second round.

Senator Baker: All I wanted to do was congratulate the witnesses for their very excellent presentations.

The Chair: Senator Jaffer, I know you were in the middle of a question.

Senator Jaffer: Yes. May I please ask you to answer that question about licensing?

Ms. Rathjen: Can you repeat it again?

Senator Jaffer: The minister was showing us his licence and was quite proud of it. I got the feeling — he didn't say it — that he felt it was a way of protecting people with training and having a licence. Do you think just getting licenced is enough?

Ms. Rathjen: Licensing is important, as well as showing your licence and talking about the screening to get the licence. The problem is on two levels.

First, independent from Bill C-42, this government, when it abolished the registry with Bill C-19, didn't just get rid of the registry but also took away the obligation for sellers to verify the validity of a buyer's licence. So we can have a wonderful screening system in place for the licences, but if the transactions are done independently of the system, there is no verification that the person you are selling to could have an expired, revoked or fake licence or no licence at all. If the seller doesn't need to check and see it and there is no trace of the call, I would argue that seriously undermines the whole possession permit system.

moment, nous n'avons aucun mécanisme nous permettant de mettre les permis en application, puisqu'il n'y a pas de registre des armes vendues.

Les gens s'imaginent que les lois canadiennes sont plus solides que les lois américaines, mais même dans l'État de New York, il y a un meilleur contrôle du trafic des armes à feu. Comme je l'ai dit, nous ne respectons plus notre obligation internationale de combattre le commerce illicite d'armes à feu. Je pense que c'est un problème très grave, auquel ce comité aurait idéalement dû réfléchir.

Vous parlez de démocratie. Je pense que le Sénat est la chambre du second examen objectif et qu'il ne devrait pas être seulement là pour apposer son sceau sur tout ce qui sort de la Chambre des communes, comme je l'ai souligné dans ma déclaration préliminaire.

Le sénateur McInnis : Est-ce une accusation? Vous n'avez pas encore entendu notre décision, n'est-ce pas?

Le président : Nous allons continuer. Nous avons le temps de nous permettre un bref second tour. Je rappelle aux sénateurs que nous allons nous arrêter à 11 h 30 exactement, même si nous sommes en plein milieu d'une question. Nous allons donner la parole au sénateur Baker pour le second tour.

Le sénateur Baker : Je veux simplement féliciter les témoins de leurs exposés excellents.

Le président : Sénatrice Jaffer, je sais que vous étiez en plein milieu d'une question.

La sénatrice Jaffer : Oui. Puis-je s'il vous plaît vous demander de répondre à cette question sur les permis?

Mme Rathjen : Pouvez-vous la répéter?

La sénatrice Jaffer : Le ministre nous a montré son permis, dont il était très fier. J'ai eu l'impression, même s'il ne l'a pas dit, que le permis et la formation étaient pour lui une façon de protéger la population. Croyez-vous que la délivrance d'un permis est suffisante?

Mme Rathjen : La délivrance d'un permis est importante, de même que le fait de le montrer et de parler de contrôle avant de l'accorder. Il y a deux problèmes, en fait.

Le premier problème est que le gouvernement, si on fait abstraction du projet de loi C-42, en abolissant le registre des armes à feu avec son projet de loi C-19 n'a pas seulement aboli le registre, mais il a aussi éliminé l'obligation pour le vendeur de vérifier la validité du permis de l'acheteur. On peut donc avoir un excellent système de contrôle en place au moment de la délivrance des permis, mais si les transactions se font en dehors du système, il n'y a alors personne qui vérifie si l'acheteur a un permis qui a expiré, est faux ou a été annulé. Si le vendeur n'a pas à faire cette vérification, à voir le permis, et qu'on ne peut rien retracer, je crois que cela réduit grandement l'efficacité de tout le système de permis.

Second, as I was saying, one of the useful aspects of the registry is to provide more information to police when they arrive on the scene of a domestic dispute or when arresting a suspect or in any kind of urgent situation, to provide more information about the number and the type of guns they may find on the premises. Without the registry, this government says that all you need is a licence because you will know whether or not a gun owner lives there and then you can assume that there will be guns.

Bill C-42 undermines that very mechanism by giving a six-month grace period, so there is a hole in the system. Someone could move, not renew their licence and be in a new place, and when the police come on the scene and check the system, the address is not good any longer, so they have less information or faulty information. That seriously undermines the usefulness of the possession permits. They are still important, but in the implementation of the law, there are huge loopholes that you could drive a truck through.

Senator Plett: My question is to either one of you. We have had a lot of discussions around significant concerns with the proposed changes to the authorization to transport. Do you believe that criminals will become licensed, register their restricted firearms and get an ATT if we have stronger laws? Will the criminals then go and get these licences? Does this not simply target the duck hunter and the sports shooter, because they will license their guns and they are not criminals? They are not going to intentionally shoot someone. Criminals will not license their guns.

Ms. Cukier: First, authorizations to transport are not required by hunters. Authorizations to transport are specifically for restricted weapons, which are handguns and assault weapons, which cannot be used for hunting. Canadian tradition has been to have stricter controls on those firearms.

Under the existing legislation, to have a restricted weapons permit you have to have a legitimate purpose to have a handgun. Those purposes are specified. The authorization to transport says you may take your handgun from your house to the gun club, where you are a member, and back.

The new legislation, instead of saying that you can take a prohibited or restricted firearm between two or more specified places, says that you can use the authorization to transport between specified places, which include all shooting clubs and shooting ranges approved under section 29. In effect, that means you can take a handgun or an assault weapon anywhere you want, because, in virtually every town in the provinces of Ontario, Saskatchewan, Quebec and so on, there are shooting clubs. It's a real erosion of the historic controls we have had on handguns and restricted weapons — nothing to do with hunters.

Senator Plett: You're not answering my question.

Le deuxième problème, comme je l'ai mentionné, est lié au registre et au fait qu'il était utile pour fournir plus d'information aux policiers lorsqu'ils sont appelés sur les lieux d'une querelle de ménage ou lorsqu'ils arrêtent un suspect ou répondent à une autre urgence. Ils avaient plus d'information sur le nombre et le type d'armes pouvant se trouver sur les lieux. Le gouvernement actuel nous dit que le système de permis, sans le registre, est tout ce dont nous avons besoin pour savoir si la personne qui habite sur les lieux possède une arme à feu.

Le projet de loi C-42 vient toutefois miner ce mécanisme en accordant un délai de grâce de six mois, créant ainsi un vide dans le système. Une personne peut avoir déménagé, ne pas avoir renouvelé son permis et se trouver dans une nouvelle ville, et lorsque les policiers vérifient dans le système en arrivant sur les lieux, l'adresse n'est plus valide, et ils ont moins d'information ou ont de fausses informations. Cela réduit ainsi grandement l'utilité des permis. Ces permis sont toujours importants, mais les failles dans la mise en œuvre de la loi sont si importantes qu'on pourrait y faire entrer un camion.

Le sénateur Plett : Ma question s'adresse à l'une ou l'autre d'entre vous. Les modifications proposées concernant les autorisations de transport suscitent beaucoup d'inquiétudes et nous en avons beaucoup discuté. Croyez-vous que les criminels vont se procurer un permis, enregistrer leurs armes à feu à autorisation restreinte, et se procurer une ATA si nous durcissons la loi? Les criminels se procureront-ils un permis dans ce cas? Est-ce qu'on ne cible pas uniquement le chasseur de canard et le tireur sportif qui vont enregistrer leurs armes et qui ne sont pas des criminels? Ils ne vont pas tirer sur quelqu'un intentionnellement. Les criminels ne vont pas se procurer un permis pour leurs armes.

Mme Cukier : Je mentionnerai tout d'abord que l'autorisation de transport ne s'applique pas aux chasseurs. L'autorisation de transport ne s'applique qu'aux armes à autorisation restreinte, soit les armes de poing et les armes d'assaut, qui ne peuvent être utilisées pour la chasse. Le Canada a toujours exercé des contrôles plus sévères pour ces armes.

En vertu de la loi actuelle, vous devez avoir une raison légitime de posséder une arme à utilisation restreinte, comme une arme de poing, et les raisons sont précisées dans la loi. L'autorisation de transport mentionne que vous pouvez transporter votre arme de votre domicile au club de tir, où vous êtes membre, et du club de tir à votre domicile.

Dans la nouvelle loi, au lieu de permettre le transport entre deux points précis ou plus, on permet le transport entre des endroits précis, notamment tous les clubs et les champs de tir approuvés à l'article 29. Dans les faits, cela signifie que vous pouvez transporter une arme d'assaut ou de poing partout où bon vous semble, car on trouve des clubs de tir dans presque toutes les villes en Ontario, en Saskatchewan, au Québec, et cetera. C'est une diminution concrète des contrôles historiques que l'on a toujours exercés sur les armes de poing et à autorisation restreinte, et cela n'a rien à voir avec les chasseurs.

Le sénateur Plett : Vous ne répondez pas à ma question.

Ms. Cukier: I answered part of it. It has nothing to do with hunters.

Second, when you talk about the criminals, you have to ask yourself: Where do the criminals get their guns? A substantial proportion of the firearms that end up in the hands of "criminals" are diverted from legal gun owners. So if legal gun owners do not take good care of their guns —

Senator Plett: That's why we have safe storage laws.

Ms. Cukier: — which you can't enforce because you can no longer hold people accountable for their loss.

Senator Plett: Certainly you can enforce them.

Ms. Cukier: If you don't register rifles or shotguns and a rifle or shotgun is found at the scene of the crime, you have no way of tracing it back to the original owner and holding them accountable.

First, this has nothing to do with hunters, zero to do with hunters; and second, when we look at criminal misuse of guns, there are legal gun owners who shoot police officers and their wives and other people, becoming criminals when they pull the trigger. A major source of illegal guns in the hands of criminals are firearms that at one time were legally owned but were not safely stored and then stolen, or sold illegally; and we have lots of cases of those.

The intent of this is to have very strict controls over where people can have handguns and assault weapons in order to reduce the chances that they will be misused or will be stolen or otherwise diverted.

Senator Joyal: I would like to go back to your reference to Canada's international obligation. Could you explain which international obligation Canada subscribes to and in what way those commitments will be broken, as you said, with this proposed legislation?

Ms. Cukier: Well, unfortunately, our international obligations have been eroded over the last few years with a number of pieces of legislation. The Programme of Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects, which was passed by the United Nations, as well as the tracing instrument, required countries to track firearms effectively. We no longer have the provisions in place to track the sale of guns or the movement of firearms.

Similarly, the Organization of American States has a convention on the illicit trafficking of firearms, drugs and migrants. Again, it required the state to track the import,

Mme Cukier : J'y ai répondu en partie. Cela n'a rien à voir avec les chasseurs.

De plus, lorsque vous parlez des criminels, vous devez vous poser la question suivante : où se procurent-ils leurs armes? Une bonne partie des armes qui se retrouvent entre les mains des « criminels » ont été détournées et proviennent de propriétaires légitimes. Donc, si les propriétaires légitimes ne prennent pas soin de leurs armes...

Le sénateur Plett : C'est pourquoi nous avons des lois sur l'entreposage sécuritaire des armes à feu.

Mme Cukier : ... que vous ne pouvez pas faire appliquer, car vous ne pouvez plus tenir quelqu'un responsable de la perte...

Le sénateur Plett : On peut certainement les appliquer.

Mme Cukier : Si les fusils de chasse ou les carabines ne sont plus enregistrés et qu'on en trouve un sur une scène de crime, il n'y a aucune façon de retrouver le propriétaire original et de le tenir responsable.

Premièrement, cela n'a rien à voir avec les chasseurs, absolument rien à voir avec eux, et deuxièmement, si vous examinez les cas d'utilisation criminelle, vous constaterez qu'il arrive parfois qu'un propriétaire légitime tue un policier, sa femme ou d'autres personnes, et devient un criminel en tirant sur la gâchette. Les armes illégales qui se trouvent entre les mains des criminels sont souvent des armes qui appartenaient auparavant à des propriétaires légitimes, mais qui ne les ont pas entreposées de façon sécuritaire et qui ont été volées, ou vendues illégalement, et nous avons beaucoup de cas de ce genre.

Il faut donc avoir des contrôles très stricts sur l'entreposage des armes d'assaut et de poing afin de réduire les risques qu'elles soient utilisées à mauvais escient, volées ou détournées à d'autres fins.

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir sur les obligations internationales du Canada dont vous avez parlé. Pourriez-vous nous expliquer quelles sont ces obligations et en quoi le projet de loi y contrevient?

Mme Cukier : Eh bien, malheureusement, nous avons eu plusieurs projets de loi au cours des dernières années qui ont miné nos obligations internationales. En vertu du Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, de même que l'instrument de traçage des armes, les pays sont tenus de mettre en place un système de traçage efficace des armes à feu. Les dispositions législatives qui étaient en place pour effectuer un suivi de la vente et de la circulation des armes n'existent plus.

De même, l'Organisation des États américains a adopté une convention sur le trafic illicite des armes à feu, de la drogue et des migrants qui exige des États qu'ils mettent en place un mécanisme

export and movement of firearms. We have not ratified that agreement, in part because we are not in compliance with it.

We are one the few countries in the world certainly at odds with, for example the European states, in terms of meeting our international obligations. These measures just further erode our position. Canada is one of two countries in the world that is weakening its gun laws. Most other countries are strengthening them in order to be in compliance with these regulations.

Senator Joyal: Which is the other country?

Ms. Cukier: The European Union passed a directive that requires all countries in the European Union to license gun owners and register guns, et cetera. Most of the South African Development Community, SADC, the Middle Eastern states, Australia and most of Latin America have much stricter firearms legislation than we have. There are a number of reports that I can you refer to that look at international norms. We have slipped. We used to be a leader, but we are now not.

Senator Joyal: Did the United States ratify those conventions?

Ms. Cukier: No.

Senator Joyal: None of the two that you refer to.

Ms. Cukier: No.

The Chair: Thank you, witnesses. It's clear that these are issues you care deeply about. We appreciate that and thank you for providing your input to the committee for consideration.

Ms. Cukier: Thank you for your time and your patience.

The Chair: Our next item of business will be the clause-by-clause consideration of Bill C-12, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act.

Before we begin clause-by-clause consideration, we have officials from Public Safety Canada and I'd like to call them to the table. I understand there are a number of technical questions that members have, so please come forward. Ian Broom is Senior Policy Analyst, Corrections and Criminal Justice Division, Public Safety Canada; and Ari Slatkoff is Team Leader and Senior Counsel, Legal Services, Public Safety.

Members, would you like to pose your questions at this stage? Senator Baker, I believe you have a question. The floor is yours.

Senator Baker: Thank you to the department for providing the witnesses here today. There is one, I would say, major point brought up during the witness testimony concerning this piece of

de traçage des importations, des exportations et de la circulation des armes à feu. Nous n'avons pas ratifié cet accord, notamment parce que nous ne pouvions pas nous y conformer.

Nous sommes l'un des rares pays dans le monde qui ne respecte pas, contrairement aux pays européens par exemple, ses obligations internationales. Les mesures que vous vous apprêtez à adopter ne font qu'éroder davantage notre position. Le Canada est l'un des deux pays dans le monde qui assouplissent leurs lois sur les armes à feu. La plupart les renforcent pour se conformer à ces conventions.

Le sénateur Joyal : Quel est l'autre pays?

Mme Cukier : L'Union européenne a adopté une directive qui exige que tous les pays délivrent des permis aux propriétaires d'armes à feu, enregistrent les armes à feu, et cetera. La plupart des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, la SADC, les États du Moyen-Orient, l'Australie et la plupart des pays d'Amérique latine ont des lois sur les armes à feu beaucoup plus strictes que les nôtres. Je pourrais vous acheminer quelques rapports sur les normes internationales. Nous avons perdu du terrain. Nous avons déjà été un chef de file, mais nous ne le sommes plus.

Le sénateur Joyal : Les États-Unis ont-ils ratifié ces conventions?

Mme Cukier : Non.

Le sénateur Joyal : Aucune des deux que vous avez mentionnées.

Mme Cukier : Non.

Le président : Je remercie nos témoins. De toute évidence, ce sont des sujets qui vous tiennent énormément à cœur. Nous en sommes très conscients, et nous vous remercions de nous avoir fait part de votre point de vue.

Mme Cukier : Merci de votre temps et de votre patience.

Le président : Nous passons maintenant à notre prochain point à l'ordre du jour, soit l'étude article par article du projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Avant de commencer l'étude, nous avons avec nous des représentants de Sécurité publique Canada, et j'aimerais les inviter à prendre place. Je sais que les membres ont des questions techniques et je vous demanderais de vous avancer. Ian Broom est analyste principal des politiques à la Division des affaires correctionnelles et de la justice pénale de Sécurité publique Canada, et Ari Slatkoff est chef d'équipe et avocat-conseil aux Services juridiques de Sécurité publique Canada.

Chers membres, aimeriez-vous poser vos questions maintenant? Sénateur Baker, je crois que vous avez une question. Allez-y.

Le sénateur Baker : Merci au ministère de nous avoir envoyé les témoins qui sont ici aujourd'hui. Il y a un point très important, je dirais, qui a été soulevé par les témoins au sujet du projet de loi,

legislation, and quite simply it's this: In other sections of the Criminal Code pertaining to the provision of a requirement to provide a urine sample or a breath sample, there is in law, under the impaired driving provisions of the Criminal Code, this same sentence that will now be incorporated in the Corrections and Conditional Release Act. It states that if ". . . the offender fails or refuses to provide a urine sample when demanded to provide one under section 54 . . ." that same provision in existing law says — and we made reference to 283,I think it is, of the impaired driving provisions of the Criminal Code. Correct me, Mr. Broom, if I'm wrong. It's the section dealing with impaired driving and it says if the offender fails or refuses without reasonable excuse.

Those words "without reasonable excuse" are included in that provision of the Criminal Code and, to my recollection, to any other similar provision, where somebody is asked to provide a sample of their urine or breath or anything, they may have a reasonable excuse. At roadside, for example, it could be that if somebody has an asthmatic condition, then they obviously can't provide an adequate sample because they have to blow into a machine for 10 seconds, which the police officers here at this table will know everything about.

The provision is there as "without reasonable excuse." But we now have a law that we're bringing in that doesn't say that, "without reasonable excuse." It says that if you refuse or you fail, then you are guilty of whatever the consequences would be of your inaction.

Could you explain to us, then, how this is taken into account under the Corrections and Conditional Release Act? Because we don't want to pass something here that will be challenged in the court when there's no provision anywhere for a reasonable excuse. That's the basic question. If you could address it, please.

Ian Broom, Senior Policy Analyst, Corrections and Criminal Justice Division, Public Safety Canada: Mr. Chair, Senator Baker, it is true that within the Criminal Code there is that language "without reasonable excuse" for roadside testing where a sample is being demanded.

In the context of the federal correctional system, the Commissioner's Directive which is promulgated, that policy framework does provide for instances where an offender may not be able to provide a sample at a given time. It specifies, for example, an inability to provide a urine sample and allows for a certain period of time to re-test and other accommodations for that offender.

Senator Baker: Knowing the case law surrounding the directives of the commissioner, they are recognized as being law. So, with that qualification that you've put before us, it seems to me that it's covered off in the Commissioner's Directive.

That's it, Mr. Chairman, as far as I'm concerned.

The Chair: Does any other senator have a question for officials before we move to clause-by-clause?

et c'est simplement le suivant : dans les sections du Code criminel où on traite de l'obligation de fournir un échantillon d'urine ou d'haleine, soit les dispositions sur la conduite avec facultés affaiblies, on trouve le même passage qui fera maintenant partie de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, qui dit « Lorsque le délinquant [...] refuse ou omet [...] de fournir un échantillon d'urine exigé en vertu de l'article 54... ». On a parlé de l'article 283, je crois, soit les dispositions sur la conduite avec facultés affaiblies du Code criminel. Corrigez-moi si je me trompe, monsieur Broom. C'est la section qui porte sur la conduite avec facultés affaiblies et on précise dans ce cas que c'est si le délinquant omet ou refuse sans excuse raisonnable.

Les mots « sans excuse raisonnable » sont inclus dans la disposition du Code criminel, et si je me souviens bien, dans les autres dispositions similaires lorsqu'on exige de quelqu'un qu'il fournisse un échantillon d'urine ou d'haleine ou un autre type d'échantillon. Si on est sur la route, par exemple, une personne pourrait souffrir d'asthme et ne pas pouvoir fournir un échantillon convenable parce qu'elle doit souffler dans une machine pendant 10 secondes, ce que les agents de police à la table ici connaissent très bien.

La disposition contient les mots « sans excuse raisonnable », mais dans le projet de loi, ces mots n'y sont pas. On dit simplement que si la personne omet ou refuse, elle est coupable de ce que prévoit la loi.

Pourriez-vous nous expliquer comment cela est pris en considération dans la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition? Nous ne voulons pas, bien sûr, adopter une loi qui sera contestée par la suite devant les tribunaux parce que la loi ne prévoit pas d'excuse raisonnable. C'est essentiellement ma question. Pourriez-vous y répondre, s'il vous plaît.

Ian Broom, analyste principal des politiques, Division des affaires correctionnelles et de la justice pénale, Sécurité publique Canada : Monsieur le président, sénateur Baker, il est vrai que le Code criminel contient les mots « sans excuse raisonnable » pour les échantillons recueillis sur la route.

Dans le contexte du système correctionnel fédéral, nous avons une directive du commissaire qui est promulguée et qui prévoit les situations dans lesquelles un prisonnier peut ne pas être en mesure de fournir l'échantillon à un moment donné. Elle prévoit, par exemple, la situation où quelqu'un ne serait pas en mesure de fournir un échantillon d'urine, et elle autorise alors un délai pour la reprise du test et d'autres mesures d'accommodement.

Le sénateur Baker : Les directives du commissaire, si on se fie à la jurisprudence, sont considérées comme des lois. Donc, à la suite des explications que vous venez de nous fournir, il semble que cela soit prévu par la directive du commissaire.

C'est tout en ce qui me concerne, monsieur le président.

Le président : Quelqu'un d'autre aurait-il une question avant que nous passions à l'étude article par article?

Senator Joyal: Do you have those elements of text around the commissioner with you so that you could read it into the record?

Mr. Broom: I'm afraid I don't have the Commissioner's Directive with me right now, but I can make that available to the committee afterwards.

The Chair: If you can do that, provide it to the committee and we can circulate it.

Senator Joyal: We would be grateful if you could provide it to the committee. Thank you.

The Chair: Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-12?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 2 carry?

Senator Baker: Mr. Chairman, one observation that I'm sure will come up in case law in a challenge to this provision and, if somebody is not reading the minutes of the Senate proceedings, they can find the answer to the intent of the legislation, as supplied by the Department of Justice before us, that covers off this section that does not include the words "without reasonable excuse." I wanted to make that observation, because the intent of the legislation is as explained here today, that there's a Commissioner's Directive that covers off the challenge that could result from this wording.

The Chair: Thank you, senator.

Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Le sénateur Joyal : Auriez-vous la directive du commissaire avec vous afin que nous puissions la lire pour le compte rendu?

M. Broom : Je ne l'ai malheureusement pas, mais je pourrais vous la faire parvenir.

Le président : Ce serait bien si vous pouviez le faire. Nous pourrions la distribuer à tous les membres.

Le sénateur Joyal : Nous vous en serions reconnaissants. Merci.

Le président : Êtes-vous d'accord pour passer à l'étude article par article du projet de loi C-12?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

Est-ce que le titre est réservé?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il réservé?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

L'article 2 est-il adopté?

Le sénateur Baker : Monsieur le président, je vais faire une observation qui ressortira certainement en jurisprudence si cette disposition est contestée. Si quelqu'un ne lit pas le compte rendu des délibérations du comité, on va pouvoir trouver la réponse de l'intention du projet de loi, qui nous a été fournie par les témoins du ministère de la Justice devant nous, qui concerne cet article qui n'inclut pas les mots « sans excuse raisonnable ». Je tenais à faire cette observation, parce que le but du projet de loi, comme on nous l'a expliqué ici aujourd'hui, c'est que cette possibilité est prévue par la directive du commissaire.

Le président : Merci, sénateur.

L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Does the committee wish to consider appending observations to the report? Seeing none, is it agreed that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

That concludes our business for the day. Thank you very much. The meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, June 15, 2015

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts, met this day at 6:33 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening. Welcome colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

We are meeting this evening to take the final clause-by-clause consideration study of Bill C-42, An Act to amend the Firearms Act and the Criminal Code and to make a related amendment and a consequential amendment to other Acts.

Before we begin clause-by-clause consideration, I wanted to advise members that we do have officials from Public Safety Canada and Justice Canada who can be called to the table to answer any technical questions that members might have.

Would you like them to come to the table?

Senator Joyal: Yes.

The Chair: Officials, could you join us, please?

Senator Joyal: I have a point of order following that, Mr. Chair.

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport? Puisqu'il n'y en a pas, puis-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

Cela met fin à nos travaux pour aujourd'hui. Merci beaucoup. La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le lundi 15 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexe et corrélative à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 18 h 33, pour procéder à l'étude article par article du projet de loi.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Collègues, invités et membres du public à l'écoute, je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour procéder à l'étude article par article du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Avant de commencer, je tiens à informer les membres que nous avons avec nous des fonctionnaires de Sécurité publique Canada et de Justice Canada qui pourront répondre à toute question technique que pourraient avoir les membres du comité.

Souhaiteriez-vous qu'ils s'installent à la table?

Le sénateur Joyal : Oui.

Le président : Je demanderais aux représentants de bien vouloir se joindre à nous.

Le sénateur Joyal : Monsieur le président, j'aimerais invoquer le Règlement après les présentations.

The Chair: We have Lyndon Murdock, Director, Operational and Policing Policy Directorate, Public Safety Canada; Robert Abramowitz, Counsel, Public Safety Canada; and Julie Besner, Acting Senior Counsel, Criminal Law Policy Section of Justice Canada.

Point of order, Senator Joyal.

Senator Joyal: Thank you, Mr. Chair.

Before we move to clause-by-clause consideration of Bill C-42, I would propose that the letter of the Quebec Minister of Public Security and the Quebec Minister for Canadian Intergovernmental Affairs, which we have received from the clerk of the committee in both languages, be printed in the minutes of the committee. I have copies of the letter here.

The Chair: Any objection to that? Any discussion? Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Before we get to clause by clause, did you indicate you might have a question for officials, senator?

Senator Joyal: I have a question for officials from the department. Could you inform us if the department, the Minister of Public Safety, has answered the letter of the Quebec Minister of Public Security dated July 29, 2014, which is 10 months ago or so? Are you aware if there has been a formal answer sent to the Quebec Minister of Public Security in relation to the substance of Bill C-42?

Lyndon Murdock, Director, Operational and Policing Policy Directorate, Public Safety Canada: Thank you for the question. My understanding senator, as was indicated by Minister Blaney when he appeared before this committee last week, is that there has been an exchange of letters, but I have no further information on that matter.

Senator Joyal: Thank you.

The Chair: Nothing else for the officials?

Is it agreed the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-42?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Le président : Nous accueillons Lyndon Murdock, directeur, Division des armes à feu et de la politique opérationnelle, Sécurité publique Canada; Robert Abramowitz, conseiller juridique, Sécurité publique Canada; et Julie Besner, conseillère juridique, Section de la politique en matière de droit pénal, Justice Canada.

Sénateur Joyal.

Le sénateur Joyal : Merci, monsieur le président.

Avant de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-42, je propose que soit incluse dans le procès-verbal du comité la lettre de la ministre québécoise de la Sécurité publique et du ministre québécois responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes que nous a remise la greffière dans les deux langues officielles. J'ai des copies ici.

Le président : Y a-t-il des objections ou des commentaires? Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

Avant d'amorcer l'étude article par article, si j'ai bien compris, sénateur Joyal, vous auriez une question à poser aux fonctionnaires?

Le sénateur Joyal : Effectivement. Pourriez-vous nous dire si le ministère, le ministre de la Sécurité publique, a répondu à la lettre de la ministre québécoise de la Sécurité publique datée du 29 juillet 2014, soit il y a environ 10 mois? Savez-vous si une réponse officielle a été envoyée à la ministre québécoise de la Sécurité publique relativement au contenu du projet de loi C-42?

Lyndon Murdock, directeur, Division des armes à feu et de la politique opérationnelle, Sécurité publique Canada : Merci pour cette question. Si j'ai bien compris, sénateur, comme l'a souligné le ministre Blaney dans le cadre de son témoignage devant le comité la semaine dernière, il y a eu un échange de lettres, mais je n'en sais pas plus.

Le sénateur Joyal : Merci.

Le président : Y a-t-il d'autres questions pour les fonctionnaires?

Plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-42?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

L'étude de l'article 1, le titre abrégé, est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

Is it agreed, with leave, to consider the remaining clauses in groups of 10?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clauses 2 to 10 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall clauses 11 to 20 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall clauses 21 to 30 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall clauses 31 to 38 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. On division? On a roll call vote? All right, the clerk will carry out a roll call vote.

Shaila Anwar, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Runciman?

Senator Runciman: Agreed.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Baker?

Senator Baker: Agreed.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: Agreed.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Beyak?

Senator Beyak: Agreed.

Le comité consent-il à ce que les articles restants soient regroupés par groupes de 10?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

Les articles 2 à 10 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés, avec dissidence.

Les articles 11 à 20 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés, avec dissidence.

Les articles 21 à 30 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés, avec dissidence.

Les articles 31 à 38 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés, avec dissidence.

L'article 1, le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Avec dissidence? Vous voulez un vote par appel nominal? D'accord. La greffière procédera à un vote par appel nominal.

Shaila Anwar, greffière du comité : L'honorable sénateur Runciman?

Le sénateur Runciman : D'accord.

Mme Anwar : L'honorable sénateur Baker?

Le sénateur Baker : D'accord.

Mme Anwar : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : D'accord.

Mme Anwar : L'honorable sénatrice Beyak?

La sénatrice Beyak : D'accord.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Hervieux-Payette?

Senator Hervieux-Payette: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Joyal?

Senator Joyal: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator McIntyre?

Senator McIntyre: Agreed.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: Agreed.

Ms. Anwar: The Honourable Senator White?

Senator White: Agreed.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Wells?

Senator Wells: Agreed.

Ms. Anwar: The Honourable Senator LeBreton?

Senator LeBreton: Agreed. I'm representing Senator McInnis.

Ms. Anwar: Nine "yeas," three "nays."

The Chair: The bill carries.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: No.

The Chair: Seeing none, is it agreed that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Just to advise you, we'll see what happens this evening and tomorrow, but we're hoping that Wednesday will be our regular meeting and we'll begin to deal with Bill C-35.

Thank you all.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 17, 2015

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-35, An Act to amend the Criminal Code (law enforcement animals, military animals and service animals), met this day at 4:50 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

Mme Anwar : L'honorable sénatrice Hervieux-Payette?

La sénatrice Hervieux-Payette : Non.

Mme Anwar : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Non.

Mme Anwar : L'honorable sénateur Joyal?

Le sénateur Joyal : Non.

Mme Anwar : L'honorable sénateur McIntyre?

Le sénateur McIntyre : D'accord.

Mme Anwar : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : D'accord.

Mme Anwar : L'honorable sénateur White?

Le sénateur White : D'accord.

Mme Anwar : L'honorable sénateur Wells?

Le sénateur Wells : D'accord.

Mme Anwar : L'honorable sénatrice LeBreton?

La sénatrice LeBreton : D'accord. Je représente le sénateur McInnis.

Mme Anwar : Nous avons neuf votes pour et trois votes contre.

Le président : Le projet de loi est adopté.

Le comité souhaite-t-il que le rapport soit accompagné d'observations?

Des voix : Non.

Le président : Dans ce cas, est-il convenu que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

À titre informatif, nous verrons comment les choses se dérouleront ce soir et demain, mais nous espérons nous réunir mercredi à l'heure habituelle pour amorcer l'étude du projet de loi C-35.

Merci à tous.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 17 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel (animaux d'assistance policière, animaux d'assistance militaire et animaux d'assistance), se réunit aujourd'hui, à 16 h 50, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*English*]

The Chair: Good day and welcome colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. We are meeting today to begin our study of Bill C-35, An Act to amend the Criminal Code (law enforcement animals, military animals and service animals).

To begin our study of the bill, please welcome, for his final appearance of this Parliament, the Honourable Peter MacKay, Minister of Justice and Attorney General of Canada. Minister MacKay is accompanied, from the Department of Justice Canada, by Carole Morency, Director General and Senior General Counsel, Criminal Law Policy Section; and Michael Zigayer, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

Before we begin, I remind senators that the minister is here for the first hour. Officials will remain following the minister's departure.

Minister, we'll begin with your opening statement.

Hon. Peter MacKay, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada: Thank you, chair and honourable senators. I'm pleased to be here with you to discuss what I consider to be an important and compassionate bill.

[*Translation*]

Bill C-35 seeks to recognize the role that trained law enforcement animals, military animals and service animals have in ensuring the safety and security of our citizens and to appropriately punish those who would hurt or kill them.

[*English*]

In the 2013 Speech from the Throne, as senators may know, was a commitment to bring forward what was known as Quanto's Law, which I'll define in a moment. It was done in recognition of risks taken by police officers and the animals that assist them as they carry out their important duties. This bill meets the commitment and, in fact, goes further by extending enhanced protection in law to service animals, such as guide dogs for persons suffering from vision loss, and the Canadian Forces animals. It was a cause championed by Costas Menegakis, Member of Parliament for Richmond Hill.

Quanto, as many here may know, was an Edmonton Police Service dog that was fatally stabbed while assisting the police to apprehend a fleeing suspect in October 2013.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue, chers collègues, chers témoins, chers membres du grand public qui suivent aujourd'hui les délibérations du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Notre séance portera aujourd'hui sur l'étude du projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel (animaux d'assistance policière, animaux d'assistance militaire et animaux d'assistance).

Pour commencer notre étude du projet de loi, veuillez accueillir, pour ce qui sera sa dernière présence du Parlement, l'honorable Peter MacKay, ministre de la Justice et procureur général du Canada. Le ministre MacKay est accompagné de représentants du ministère de la Justice. Nous avons Carole Morency, directrice générale et avocate générale principale de la Section de la politique en matière de droit pénal; et Michael Zigayer, avocat-conseil de la Section de la politique en matière de droit pénal.

Avant de débuter, je rappelle aux sénateurs que le ministre sera présent durant la première heure, mais les représentants du ministère continueront de répondre à nos questions après le départ du ministre.

Monsieur le ministre, nous allons commencer par votre déclaration.

L'honorable Peter MacKay, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada : Merci, monsieur le président, honorables sénateurs. Je suis ravi de comparaître devant votre comité pour discuter de ce que je considère comme un projet de loi important et empreint de compassion.

[*Français*]

Le projet de loi C-35 vise, d'une part, à reconnaître le rôle que jouent les animaux d'assistance policière, les animaux d'assistance militaire et les animaux d'assistance dressés pour assurer la sécurité de nos citoyens et, d'autre part, à punir comme il se doit ceux qui blessent ou tuent ces animaux.

[*Traduction*]

Comme les sénateurs le savent peut-être, dans le discours du Trône de 2013, le gouvernement s'était engagé à présenter ce qui était connu sous le nom de la Loi de Quanto, que je vais définir dans un instant. L'objectif était de reconnaître les risques pris par les policiers et les animaux qui les aident à accomplir leurs fonctions importantes. Le projet de loi remplit cet engagement et va même encore plus loin en étendant la protection qui est prévue dans la loi aux animaux d'assistance, comme les chiens-guides pour les personnes qui ont une déficience visuelle et les animaux d'assistance des Forces canadiennes. C'était une cause défendue par Costas Menegakis, le député de Richmond Hill.

Comme la plupart d'entre vous le savent peut-être, Quanto était un chien du Service de police d'Edmonton qui a été mortellement poignardé alors qu'il aidait des policiers à arrêter un suspect en fuite en octobre 2013.

I'll pause here to say it is poignant that we saw the very sad funeral services taking place in Edmonton on this date for a fallen officer.

Mr. Chair, Quanto had been in service for four years with the Edmonton Police Service and had participated of note in over 100 arrests. Quanto's death was the catalyst for this bill but was also, I believe, the inspiration for much of the thought that has brought us to this point.

Law enforcement animals like Quanto support front-line police officers and investigative units by tracking suspects, searching for missing persons, searching for evidence and dangerous materials, and apprehending criminals.

This bill seeks to honour Quanto's memory and, more importantly, to recognize the critical role that law enforcement animals, service animals and military animals take on each and every day across our country. Like emergency responders themselves, these animals take on an elevated risk because of the nature of what they do.

Substantively this bill strives to specifically protect dogs and horses that are law enforcement animals; trained service animals that assist persons with disabilities, such as guide dogs for the visually impaired and dogs trained to assist persons suffering from post-traumatic stress disorder; and dogs to assist persons with disabilities that are certified in writing as having been trained by a professional service animal institute to assist such a person.

I would suggest that this could also be interpreted to expand into a new compassionate category of comfort animals that are sometimes used in child sexual assault cases, such as in Edmonton, I note, permitting a child to take the witness stand in the presence of an animal for the purposes of comfort and aiding in their testimony.

Honourable senators, service animals trained to aid a member of the Canadian Forces to carry out their duty, for example, is another recent phenomenon that has been successful. Not to stray too far afield, in the area of suicide where we have seen members from the Canadian Armed Forces suffering from post-traumatic stress, these animals have been extremely successful. Not a suicide has occurred when an animal has been assigned, just to demonstrate and underscore the importance of their work.

Je vais prendre une pause pour dire que c'était émouvant de voir les funérailles très tristes qui ont eu lieu aujourd'hui à Edmonton en l'honneur d'un policier mort en service.

Monsieur le président, Quanto travaillait depuis quatre ans au sein du Service de police d'Edmonton et avait participé à plus de 100 arrestations. Le décès de Quanto a été le catalyseur du projet de loi, mais je crois qu'il a également été l'inspiration derrière une très grande partie des discussions qui nous ont menés jusqu'à ce point.

Les animaux d'assistance policière comme Quanto aident les policiers de première ligne et les services d'enquête en suivant la piste de suspects, en cherchant des personnes disparues, en cherchant des preuves et des matières dangereuses et en participant à l'arrestation de criminels.

Le projet de loi cherche à honorer la mémoire de Quanto et, surtout, à reconnaître le rôle essentiel que jouent chaque jour au pays les animaux d'assistance policière, les animaux d'assistance et les animaux d'assistance militaire. Au même titre que les intervenants en cas d'urgence, ces animaux s'exposent à un risque élevé en raison de la nature de ce qu'ils font.

Essentiellement, le projet de loi vise précisément à protéger les chiens et les chevaux qui sont des animaux d'assistance policière; les animaux d'assistance dressés qui aident les personnes ayant des déficiences, comme les chiens-guides pour les personnes ayant des déficiences visuelles et les chiens dressés pour les personnes qui souffrent d'un état de stress post-traumatique; et les chiens dont les personnes ayant une déficience ont besoin pour les assister et qui font l'objet d'un certificat attestant qu'ils ont été dressés à cette fin par un organisme professionnel de dressage des animaux d'assistance.

J'avance que le projet de loi pourrait être interprété de manière à inclure une nouvelle catégorie à des fins de compassion pour les animaux qui sont parfois utilisés pour réconforter des enfants qui sont victimes d'une agression sexuelle, comme ce fût le cas à Edmonton. Cela permet à un enfant de prendre place à la barre des témoins avec un animal pour le réconforter et l'aider à faire son témoignage.

Honorables sénateurs, les animaux dressés pour assister un membre des Forces canadiennes dans l'exercice de ses fonctions, par exemple, sont un autre phénomène récent qui a connu du succès. Je ne veux pas trop m'écarter du sujet, mais nous avons vu des membres des Forces armées canadiennes qui souffraient d'un état de stress post-traumatique et qui se sont suicidés, et ces animaux se sont avérés extrêmement utiles. Pour vous démontrer l'importance de leur contribution, aucun suicide n'est survenu dans les cas où des animaux avaient été assignés à des membres des Forces canadiennes.

[*Translation*]

This proposed legislation recognizes that animals that are used in law enforcement, like law enforcement officers whom they work beside, face risks on a daily basis while assisting those officers in enforcing the law and protecting society.

[*English*]

This legislation also recognizes the vital role that service animals play as guide dogs and how they help persons with disabilities benefit from a better quality of life and lead to more independent lives. It's also important to note that the bill captures animals used by the Canadian Armed Forces, who play such an important role in our daily lives but also further afield, such as the work we saw them doing in Afghanistan in detecting improvised explosive devices and explosives generally. It occurred to me immediately that while we have come a long way with technology, when it comes to what mother nature has blessed these animals with in terms of their ability to detect by scent certain objects that are the source of much pain and suffering or the source that is often the object of the search for soldiers and police, it's quite impressive.

Government, therefore, is committed to ensuring that people who willfully harm these animals face the full force of the law.

To step back from this from an emotional standpoint, the creation of this offence specifically prohibiting the killing or injuring of these animals, coupled with the strengthening of the sentencing regime that would apply to those who commit such an offence, specifically denounces and deters the harming of these animals. These are recognized principles in the Criminal Code, as you're aware, and I'll touch on that in a moment.

With respect to penalties, Bill C-35 proposes several amendments to the Criminal Code. First, it would create a new hybrid offence that would prohibit specifically the killing or wounding of one of these service animals. The new hybrid offence would also apply where the killing or wounding is done willfully. This would ensure that the offence does not catch accidental or negligent conduct. I suspect there may be some questions for clarity on that point.

For context, animals that do not fall within the scope of this new hybrid offence in proposed section 445.01 would still be protected. That is to say, under existing cruelty sections that protect animals, including section 445, it is an offence to willfully and without lawful excuse kill, maim, wound, poison or injure dogs, birds or other animals. There is an important section to be mindful of in the examination of this bill.

[*Français*]

Le projet de loi proposé vise à reconnaître le fait que les animaux utilisés dans le cadre de l'application de la loi sont, à l'instar des agents de contrôle de l'application de la loi qu'ils accompagnent, exposés quotidiennement à des risques lorsqu'ils aident ces agents à faire respecter la loi et à protéger la société.

[*Traduction*]

Le projet de loi reconnaît également le rôle essentiel que jouent les animaux d'assistance, comme les chiens-guides, et la manière dont ils aident des personnes ayant des déficiences à profiter d'une meilleure qualité de vie et à mener une vie plus autonome. Il est également important de souligner que le projet de loi concerne également les animaux utilisés par les Forces armées canadiennes qui jouent un rôle très important dans notre quotidien et aussi à l'étranger, comme nous avons pu le voir en Afghanistan en ce qui concerne la détection d'engins explosifs improvisés et d'explosifs en général. En dépit de nos grandes avancées technologiques, je me suis rendu compte immédiatement à quel point ce que dame Nature avait donné à ces animaux était impressionnant, à savoir leur capacité de détecter grâce à leur odorat certains objets qui sont la source de grande douleur et souffrance ou qui sont souvent ce que cherchent des militaires et des policiers.

Par conséquent, le gouvernement s'engage à s'assurer que les gens qui blessent volontairement ces animaux seront jugés très sévèrement par la loi.

J'aimerais prendre un peu de recul par rapport à l'aspect émotif du projet de loi. La création de l'infraction visant précisément à interdire de tuer ou de blesser ces animaux, combinée au renforcement du régime de détermination de la peine qui s'appliquerait aux personnes qui commettraient une telle infraction, dénonce toute personne qui blesse ces animaux et a un effet dissuasif. Ce sont des principes reconnus dans le Code criminel, comme vous le savez, et je vais en parler dans un instant.

En ce qui concerne les peines, le projet de loi C-35 propose plusieurs modifications au Code criminel. Premièrement, il créerait une nouvelle infraction mixte qui interdirait précisément de tuer ou de blesser un animal d'assistance. Cette nouvelle infraction mixte s'appliquerait également lorsqu'un contrevenant le fait volontairement. Cela nous assurait d'éviter d'inclure les accidents et les actes de négligence. Je présume que vous me poserez peut-être des questions pour préciser ce point.

Pour vous mettre en contexte, les animaux qui ne sont pas visés par cette nouvelle infraction hybride prévue à l'article 445.01 du projet de loi seraient tout de même protégés. Par exemple, en vertu des présents articles sur la cruauté envers les animaux, y compris l'article 445, commet une infraction quiconque volontairement et sans excuse légitime tue, mutile, blesse, empoisonne ou estropie des chiens, des oiseaux ou d'autres animaux. C'est un article important dont il faut tenir compte en étudiant le projet de loi.

[*Translation*]

Bill C-35 distinguishes the criminal sanctions that would attach for the wilful killing of a law enforcement animal while it is aiding a law enforcement officer from those that would apply where the offender's conduct does not result in the death of a law enforcement animal. The proposed mandatory minimum penalty of six months for killing a law enforcement animal while it is aiding a law enforcement officer reflects the significant harm to society that results from the killing of such animals in the line of duty. We believe that this targeted mandatory minimum penalty would not result in the imposition of a grossly disproportionate sentence. The Supreme Court has set a high bar for what constitutes cruel and unusual punishment under the Charter.

[*English*]

Chair, honourable senators, the government believes that where a law enforcement animal is killed while assisting a law enforcement officer in enforcing the law and the offence is prosecuted by indictment, a mandatory minimum sentence is an appropriate and proper means of denunciation for such an offence. It's also of note less than what the sentencing judge meted out with respect to Quanto's killer. That is to say that the sentence in that case of 26 months, 18 of which were specifically attached to the killing of that police animal, was the sentence given. Here we're talking about a much lower minimum sentence.

Finally, the bill will include a clause that ensures that sentences imposed for assaults on certain law enforcement officers are served consecutively to any other sentence imposed arising out of the same set of events. This represents an important change in the law. This element of the proposed package reflects that these officers put their own lives at risk for Canadians on a daily basis, and an attack on them we believe is also an attack on the justice system itself.

Denunciation and deterrence, as I referred to earlier, found in section 718.02, was enacted in 2009 through an act to amend the Criminal Code. It dealt with organized crime and the protection of the justice system participants. This is a section that requires the court that sentences an individual who has been convicted of any type of assault against a peace officer or public officer in the course of their duties to give primary consideration to the objectives of denunciation and deterrence. I would suggest that in the context of this bill, a service animal serving in that capacity alongside a police officer should be afforded these same protections.

Therefore, Bill C-35 proposes to create a new section, 718.03, which would create a similar provision with regard to offences relating to law enforcement animals, military animals and service

[*Français*]

Le projet de loi C-35 a pour but d'établir une distinction entre les peines dont serait passible l'infraction consistant à tuer volontairement un animal d'assistance policière pendant que celui-ci assiste un agent de contrôle d'application de la loi, et celles qui s'appliqueraient lorsque l'agissement ne donnerait pas lieu à la mort d'un animal d'assistance policière. L'emprisonnement minimal obligatoire proposé de six mois relativement au fait de tuer un animal d'assistance policière pendant que celui-ci assiste un agent de contrôle d'application reflète l'important préjudice causé à la société lorsque de tels animaux sont tués dans l'exercice de leurs fonctions. Nous sommes d'avis que cette peine minimale obligatoire ciblée ne donnerait pas lieu à l'imposition d'une peine complètement disproportionnée. La Cour suprême du Canada a défini un seuil pour les actes qui constituent un traitement cruel et inusité en vertu de la Charte.

[*Traduction*]

Monsieur le président, honorables sénateurs, le gouvernement est d'avis que, lorsqu'un animal d'assistance policière est abattu pendant qu'il assiste un agent de contrôle d'application de la loi dans l'application de la loi et que l'infraction est poursuivie par mise en accusation, l'imposition d'une peine minimale obligatoire est une manière adéquate de dénoncer une telle infraction. Il convient aussi de souligner que c'est moins que la peine qu'a accordée le juge à la personne qui a tué Quanto. Dans ce dossier, la sentence imposée était de 26 mois, dont 18 mois pour le meurtre de ce chien d'assistance policière. Il est question ici d'une peine minimale beaucoup moins lourde.

Enfin, le projet de loi inclut une disposition qui s'assure que les peines imposées pour des voies de fait contre des agents de contrôle d'application de la loi sont purgées consécutivement à toute autre peine sanctionnant une autre infraction basée sur les mêmes faits. Cela représente un changement important dans la loi. Cette disposition du projet de loi reconnaît que ces agents mettent chaque jour leur propre vie en danger pour les Canadiens, et nous considérons qu'une voie de fait contre ces agents se veut aussi une attaque contre le système judiciaire.

Comme j'y ai fait allusion plus tôt, les objectifs de dénonciation et de dissuasion prévus à l'article 718.02 ont été adoptés en 2009 par l'entremise de la Loi modifiant le Code criminel. Cela concernait le crime organisé et la protection des personnes associées au système judiciaire. Cet article oblige le tribunal qui impose des peines à une personne qui a été reconnue coupable de tout type de voie de fait contre un agent de la paix ou un officier public dans l'exercice de ses fonctions d'accorder une attention particulière aux objectifs de dénonciation et de dissuasion d'un tel comportement. J'avance que nous devrions accorder dans le projet de loi les mêmes protections à un animal d'assistance policière qui exerce ses fonctions aux côtés d'un policier.

Par conséquent, le projet de loi C-35 propose le nouvel article 718.03 en vue de créer une disposition similaire concernant des infractions contre des animaux d'assistance policière, des

animals. In the future, courts will be required to give primary consideration to denunciation and deterrence with respect to the new offence found in proposed section 445.01.

Once this bill is passed, trained service animals would receive the recognition they so rightly deserve and criminals who hurt these animals or kill them are appropriately punished for these acts.

In closing, I want to thank members of the Legal and Constitutional Affairs Committee for their expeditious study of this bill. I know that on Monday, June 15, the House of Commons voted unanimously, 266 members to 0, to approve this legislation and send it to this house.

In conclusion, honourable senators, I believe that this bill is worthy of your support and I'm grateful for your deliberations. I'd be pleased to take your questions.

Thank you.

The Chair: Thank you, minister.

We will begin with the deputy chair, Senator Baker.

Senator Baker: In relation to the minister's closing statement, speeches were given on both sides of the Senate Chamber, and they were in support of the legislation before us.

In a moment, I will to pass my questioning to Senator Munson, the critic for this particular bill. I would first like to say, minister, that we're going to have police associations appear before us, the CNIB, the Canadian Federation of Humane Societies, the K-9 units and two lawyers' associations, and hopefully all of this will be done so that we can get this bill referred back to the Senate and voted on for final adjudication.

Minister, on behalf of the committee, we want to thank you for your great contribution to the deliberations of this committee over the years. You've perhaps introduced more legislation, I think, than any other minister and any other person probably in parliamentary history. Before you, the great Elmer MacKay was a man of great contribution to this country. And hopefully in the future, we'll have another MacKay down the road who will also be the Minister of Justice to follow in the tradition. We all, everybody on both sides, wish you the best and congratulate you on the wonderful contribution you've made to the Government of Canada.

With that, I will pass my question to Senator Munson.

Senator Munson: It must feel good just to be going down the road, just going home. I'm having flashbacks because you were talking about the minister's father, and we are aging a wee bit here. I covered your father over and over again here on the Hill back in the 1970s, early 1980s, and of course with Mr. Mulroney as well. Those are fond memories of a Progressive Conservative time.

animaux d'assistance militaire et des animaux d'assistance. À l'avenir, les tribunaux devront accorder une attention particulière aux objectifs de dénonciation et de dissuasion concernant la nouvelle infraction prévue à l'article 445.01 du projet de loi.

Lorsque le projet de loi sera adopté, les animaux d'assistance dressés recevront la reconnaissance qu'ils méritent, et les criminels qui blessent ou tuent ces animaux seront adéquatement punis pour leurs gestes.

En terminant, je tiens à remercier les membres du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles de procéder rapidement à l'étude du projet de loi. Je sais que le lundi 15 juin la Chambre des communes a adopté à l'unanimité — 266 voix contre 0 — le projet de loi et l'a renvoyé à votre Chambre.

En conclusion, honorables sénateurs, je crois que le projet de loi mérite votre appui, et je vous remercie d'en délibérer. Je serai ravi de répondre à vos questions.

Merci.

Le président : Merci, monsieur le ministre.

Nous commencerons par le vice-président, le sénateur Baker.

Le sénateur Baker : En ce qui concerne la conclusion du ministre, des discours ont été prononcés des deux côtés du Sénat pour appuyer le projet de loi dont nous sommes saisis.

Dans un instant, je vais laisser le sénateur Munson, le porte-parole pour le projet de loi, vous posez ses questions. J'aimerais d'abord dire, monsieur le ministre, que nous entendrons devant le comité des associations de policiers, l'INCA, la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, des escouades canines et deux associations de juristes. Avec un peu de chance, nous aurons le temps de tout faire et de renvoyer le projet de loi au Sénat pour y tenir le dernier vote.

Monsieur le ministre, au nom du comité, nous voulons vous remercier de votre grande contribution aux délibérations du comité au fil des ans. Je crois que vous avez probablement présenté plus de mesures législatives que tout autre ministre ou toute autre personne dans l'histoire du Parlement. Avant vous, le grand Elmer MacKay avait grandement contribué à notre pays. Avec un peu de chance, nous aurons un autre MacKay qui occupera le poste de ministre de la Justice en vue de poursuivre la tradition. Tout le monde des deux côtés du Sénat vous souhaite la meilleure des chances et vous remercie de votre grande contribution au gouvernement du Canada.

Sur ce, je vais laisser la parole au sénateur Munson.

Le sénateur Munson : Cela doit être agréable de retourner à la maison. J'ai des souvenirs qui remontent à la surface, parce que vous avez parlé du père du ministre, et cela ne nous rajeunit pas. J'ai suivi votre père et bien entendu M. Mulroney durant des années sur la Colline du Parlement dans les années 1970 et au début des années 1980. Ce sont de beaux souvenirs de l'époque du Parti progressiste-conservateur.

I spoke today, minister, in support of the bill. I do have reservations a wee bit with consecutive sentencing. It's part of my political philosophy, I guess.

I see where Quanto's killer was sentenced to 26 months and that included 18 months for the death of Quanto, and that's heartbreaking. He was also banned from owning a pet for 25 years.

Would it seem reasonable to you if this piece of legislation had a clause with a similar punishment for anyone who kills a police dog or service dog to be banned from owning a pet for 25 years or even life? Was this considered, and is there a reason it is not in the bill?

Mr. MacKay: Thank you both for your very kind words afforded to my family and me. I'm proud of public service. I don't know that I would counsel my own son to enter the field, but that will be a choice for him.

To your question, senator, the discretion I would suggest is still there with the court to impose a lengthier or even lifetime ban, although not specifically set out in this legislation. I would suggest that it could be more broadly applied by a sentencing judge.

In the circumstances, and depending on how the facts were laid out before the court, if there was a particular element of cruelty, if the actions which led to the injuring or the death of the service animal in question were so egregious that the judge felt that it should go beyond the 25-year prohibition, I would suggest that would still be available to the court.

Senator Munson: Thank you for that, minister.

What is available to us is the possibility of an amendment. Would you be in favour of an amendment in the Senate to deal with this? If a person deliberately has killed a dog in service of his country or in service of a person with a disability and had the intent of killing that dog, would you be in favour of that?

Mr. MacKay: Under normal circumstances, while what you're suggesting is not unreasonable, the effect would be to kill the bill, and it would therefore not be afforded the opportunity to be in the Criminal Code at the conclusion of this session of Parliament. For that reason, I would be opposed to an amendment.

Senator Munson: You talked about the negligent aspect of it and you expected questions. What were you expecting?

Mr. MacKay: I was expecting, for example, if in hot pursuit a service animal was to, as is often the case in a chase, identify the wrong person, and in the way in which you've seen these dogs are trained, they will usually grab and hold a person. Even if the person being pursued was the accused individual and had prior experience with a dog that led them to react in a way that might

Monsieur le ministre, j'ai pris la parole aujourd'hui en vue d'appuyer le projet de loi. J'ai quelques réserves concernant l'imposition de peines consécutives, mais j'imagine que cela fait partie de ma philosophie politique.

Je vois que la personne qui a tué Quanto a reçu une peine de 26 mois, dont 18 mois pour avoir tué Quanto, et c'est déchirant. Il lui a également été interdit de posséder un animal de compagnie durant 25 ans.

Selon vous, serait-il raisonnable que le projet de loi ait une disposition qui imposerait une peine similaire pour une personne qui tue un chien d'assistance policière ou un chien d'assistance, soit lui interdire de posséder un animal de compagnie durant 25 ans, voire à perpétuité? Cet aspect a-t-il été considéré? Y a-t-il une raison pour laquelle cela n'a pas été inclus dans le projet de loi?

M. MacKay : Merci à tous les deux de vos bonnes paroles à mon endroit et à l'endroit de ma famille. Je suis fier de servir la population. Je ne sais pas si je conseillerais à mon fils de se lancer en politique, mais ce sera son choix.

Pour répondre à votre question, sénateur, le tribunal a toujours le pouvoir discrétionnaire d'imposer une peine plus longue, voire une peine à perpétuité, même si ce n'est pas précisément mentionné dans le projet de loi. Le juge pourrait imposer des peines plus lourdes.

Selon les circonstances et la manière dont les faits sont présentés devant la cour, s'il y a cruauté envers les animaux et si les gestes en vue de blesser ou de tuer l'animal d'assistance en question sont tellement odieux que le juge ressent le besoin d'imposer une interdiction de plus de 25 ans, je crois que le tribunal peut toujours le faire.

Le sénateur Munson : Merci, monsieur le ministre.

Nous pouvons adopter un amendement au projet de loi. Seriez-vous favorable à l'adoption d'un amendement au Sénat à ce sujet? Si une personne tue délibérément un chien qui sert son pays ou qui aide une personne ayant une déficience et que c'était intentionnel, seriez-vous favorable à un tel amendement?

M. MacKay : Dans des circonstances normales, même si ce que vous suggérez n'est pas déraisonnable, cela aurait comme effet de tuer le projet de loi, et les modifications au Code criminel ne pourraient pas être apportées d'ici la fin de la session parlementaire. Pour cette raison, je m'oppose à un amendement.

Le sénateur Munson : Vous avez parlé des actes de négligence et avez dit vous attendre à ce que nous vous posions des questions à ce sujet. À quoi vous attendiez-vous?

M. MacKay : Par exemple, dans le cas d'une poursuite immédiate, un animal d'assistance peut se tromper de personne, comme c'est souvent le cas dans une poursuite, et ces chiens sont dressés, comme vous l'avez vu, pour s'agripper à une personne et ne pas lâcher prise. Même si la personne pourchassée est l'accusé, si elle a déjà vécu une expérience avec un chien qui la pousse à

not be the normal reaction and in so doing injured, harmed or killed the animal, that to me would be seen as a mitigating circumstance. It should be taken into consideration at trial.

These are sometimes very highly charged and instantaneous reactions that occur, and so just as that would be a consideration before the courts in an assault on a human being, it should also be afforded as part of the consideration before the court involving a service animal.

I anticipated a question that might be in the area of mitigation.

Senator McIntyre: Thank you, minister, for being here today and for your fine presentation. I echo Senator Baker's remarks. Thank you for the great contribution that you have made over the years to the Legal and Constitutional Affairs Committee.

Minister, as you have indicated, this bill amends the Criminal Code to better protect law enforcement animals, military animals and service animals and to ensure that offenders who harm those animals or assault peace officers are held fully accountable.

The key words that come to mind are "better protect." What was your motivation in bringing this legislation forward? In other words, was it to create a higher threshold under the law that will protect these animals and add an element of responsibility that brings about that service component? Was this bill drafted specifically with that purpose in mind?

Mr. MacKay: Thank you for the question. In short, yes. I think it does create a higher threshold. It's also based on prior experience working as a Crown with investigators that used service animals and seeing the efficacy and the importance of their work; similarly, the experience I had at the Department of National Defence and seeing the incredible contribution these animals make.

I should have noted in my opening remarks that the cost associated with the training of some of these dogs goes as high as $60,000. These animals begin training as young as eight to ten months, as pups. The time invested in the training of these animals is what not only makes them so valuable in terms of their service to Canadians and to society but valuable in terms of replacement cost.

It does, as you say, ratchet up the threshold and puts a spotlight on their value and their contribution and brings about a greater recognition that we need to protect these animals because of the jeopardy that they are often placed in by virtue of their important work.

If I can say so humbly, the drafting of this legislation accomplishes that. It is drafted in a way that is multi-faceted and that is meant to anticipate the way in which the courts will view this vis-à-vis the consecutive sentencing components and the necessity for a higher threshold involving a mandatory minimum penalty where it is deliberate. To that end, I think it achieves

réagir de manière anormale et, ce faisant, blesse ou tue l'animal, ce serait, selon moi, une circonstance atténuante, dont le tribunal devrait tenir compte.

Il s'agit parfois de réactions soudaines et très fortes en émotions. Donc, dans la même mesure où les tribunaux en tiendraient compte lorsqu'il s'agit de voies de fait contre une personne, ils devraient également en tenir compte lorsqu'il est question d'un animal d'assistance.

Je m'attendais à une question liée à l'atténuation de la peine.

Le sénateur McIntyre : Monsieur le ministre, je vous remercie de votre présence et de votre excellent exposé. Je vais faire écho aux observations du sénateur Baker. Merci de la grande contribution que vous avez apportée au fil des ans au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles.

Monsieur le ministre, comme vous l'avez indiqué, ce projet de loi modifie le Code criminel pour mieux protéger les animaux d'assistance policière, les animaux d'assistance militaire et les animaux d'assistance. Il vise à garantir que ceux qui s'en prennent à ces animaux ou qui agressent un agent de la paix soient tenus pleinement responsables de leurs actes.

Les mots à retenir sont « mieux protéger ». Qu'est-ce qui vous a motivé à présenter cette mesure législative? C'est-à-dire, vouliez-vous créer des règles plus sévères pour protéger ces animaux et ajouter un élément de responsabilité favorable à cette forme d'assistance? Est-ce précisément dans cette optique que ce projet de loi a été rédigé?

M. MacKay : Merci de poser la question. En un mot, oui. Je crois que cette mesure législative resserre les règles. Elle s'inspire également de mon expérience, en tant que procureur de la Couronne, auprès d'enquêteurs ayant recours à des animaux d'assistance, ce qui m'a permis de constater l'efficacité et l'importance de leur travail. J'ai également travaillé au ministère de la Défense nationale, où j'ai pu constater l'incroyable contribution de ces animaux.

J'aurais dû préciser dans ma déclaration liminaire que le dressage de certains de ces chiens peut coûter jusqu'à 60 000 $. Ce ne sont que des chiots de huit à dix mois lorsqu'il commence. Le temps consacré au dressage de ces animaux est non seulement ce qui rend si précieux le service qu'ils offrent aux Canadiens et à la société, mais aussi la raison pour laquelle leur coût de remplacement est élevé.

Le projet de loi renforce les règles, comme vous le dites, et il met en évidence la valeur et la contribution de ces animaux. De plus, il nous sensibilise davantage au besoin de les protéger contre les dangers qu'ils affrontent parfois du fait de leur important travail.

Si vous le permettez, je dirai très humblement que c'est ce que cette mesure législative accomplit. Elle comporte plusieurs volets et est rédigée de manière à prévoir la façon dont les tribunaux traiteront cette question en ce qui a trait aux peines consécutives et à la nécessité de renforcer les règles, notamment en imposant une peine minimale obligatoire lorsqu'il s'agit d'un acte délibéré.

what we've set out to achieve: first and foremost, protecting these animals and sending a message of deterrence for those who would harm them.

Senator Jaffer: Thank you, minister, for being here. I would be remiss if I didn't ditto the remarks that both my colleagues have made, and I would be doing a great disservice if I didn't recognize your mother. As you know, I worked closely with her. When you first became minister, you called me to convey her good wishes to me. I want to recognize your mother. In many ways, people say, "You're your mother's son," but sadly, she gets forgotten. I feel she has also been a very important part of your life, if I may say so.

Mr. MacKay: Thank you.

Senator Jaffer: I congratulate you for this bill, minister. I think it's a good bill, but the angst I always have is when you introduce a bill, like the latest one, you are looking at changing people's views. For example, with drinking and driving, our values have changed because of legislation and education. This bill is also part of education. By doing this, you are raising awareness and education.

Every time I see bills from you, I am a little concerned that you do not want to leave anything to the discretion of judges. You and I have the greatest respect for our judges. They're the best in the world. Why do you always want to take discretion away from judges?

We know in the *Nur* case that mandatory sentencing was once again thrown out. I feel with a good bill again, that will be the attention rather than what you're trying to do, which is to educate Canadians about how we treat animals.

Mr. MacKay: Thank you, senator, once again, for your very kind comments about my mum. I certainly feel the same. I'm grateful to both of my parents for all that I have, all that I am.

The reference to taking away discretion, I would simply say that in cases involving violence or the potential for violence, it's my considered opinion that having mandatory minimum penalties in place — which, by the way, is nothing new. As long as we've had the Criminal Code, we've had mandatory minimum penalties. There are some 60 currently in place by governments of all political stripes that have had the good fortunate to govern.

In this instance, a mandatory minimum penalty, we believe, is a reflection of society's condemnation of this type of offence.

In the case of *Nur* — only because you've raised it — once again, for context, the judges in the Supreme Court upheld the sentences for both Nur and Charles, which were significantly

À cet égard, je crois que cette mesure législative atteint l'objectif que nous nous étions fixé, qui consiste d'abord et avant tout à protéger ces animaux et à envoyer un message de dissuasion à ceux qui pourraient leur faire du mal.

La sénatrice Jaffer : Merci d'être ici, monsieur le ministre. Je m'en voudrais de ne pas ajouter mes commentaires à ceux de mes deux collègues, et il serait malavisé de ma part de ne pas rendre hommage à votre mère. Comme vous le savez, j'ai collaboré étroitement avec elle. La première fois que vous avez été nommé ministre, vous m'avez appelé pour me faire part de ses bons vœux. Je tiens à lui rendre hommage. De bien des façons, les gens disent : « Vous êtes le digne fils de votre mère », mais, malheureusement, on oublie trop souvent cette dernière. J'ai l'impression qu'elle a également joué un rôle très important dans votre vie, si je puis me permettre.

M. MacKay : Merci.

La sénatrice Jaffer : Je vous félicite pour ce projet de loi, monsieur le ministre. Je crois que c'est une bonne mesure législative, mais ce qui m'angoisse toujours lorsque vous présentez un projet de loi, comme le dernier, c'est que vous cherchez à changer l'opinion des gens. À titre d'exemple, dans le cas de la conduite en état d'ébriété, nos valeurs ont changé compte tenu de la législation et de la sensibilisation à cet égard. Ce projet de loi contribue également à la sensibilisation. En le déposant, vous sensibilisez davantage les gens.

Chaque fois que j'examine un de vos projets de loi, je crains un peu que vous ne vouliez rien laisser à la discrétion des juges. Vous et moi avons le plus grand respect pour nos juges. Ce sont les meilleurs au monde. Pourquoi voulez-vous toujours limiter leur pouvoir discrétionnaire?

Nous savons que, dans l'affaire *Nur*, la peine obligatoire a encore une fois été rejetée. J'ai l'impression qu'avec un bon projet de loi, c'est ce qui retiendrait l'attention au détriment de ce que vous tentez de faire, à savoir sensibiliser les Canadiens à la façon de traiter les animaux.

M. MacKay : Merci encore, madame la sénatrice, de vos bons mots au sujet de ma mère. Je suis certainement du même avis. Je suis reconnaissant envers mes deux parents, car je leur dois tout ce que j'ai, tout ce que je suis.

À propos de limiter la discrétion, je dirai simplement que lorsque l'on a recours ou potentiellement recours à la violence, j'estime que les peines minimales obligatoires sont justifiées — ce qui, en passant, n'est rien de nouveau. Nous avons des peines minimales obligatoires depuis l'adoption du Code criminel. Il y en a actuellement 60 qui ont été mises en place par des gouvernements de toutes allégeances politiques qui ont eu la chance de gouverner.

Dans ce cas-ci, nous croyons qu'une peine minimale obligatoire reflète la réprobation sociale à l'égard de ce genre d'infraction.

Dans l'affaire *Nur* — puisque vous en avez parlé —, une fois de plus, pour situer le contexte, les juges de la Cour suprême ont maintenu les peines imposées à Nur et à Charles, qui étaient

higher than the mandatory minimum penalty that they struck down. I'm sure that you've read the dissent in which Mr. Justice Moldaver quite adamantly points out that in fact the use of reasonable hypotheticals is sometimes quite unreasonable. That's my word, for emphasis.

In this instance, I believe that what we're attempting to accomplish here, as referenced by Senator McIntyre, is best accomplished by setting a minimum, a bar we feel sends a message to the public that harming service animals in the execution of their duty is of such a serious offence that you can expect that you will be incarcerated for such. I feel passionately about that, whether it's gun crimes, whether it's harming children and sexual assaults, whether it's child pornography. These are of such a serious offence that the word needs to go out that if you do this, you're going to jail.

I draw a very different line when it comes to white-collar crimes, for example, or other crimes that don't necessarily involve personal harm or violence.

Here, albeit these are our four-legged friends, this is about violence being conducted in society on working animals. We see them sometimes much differently. We see them in the course of their day-to-day existence, but these are working animals.

The same with a police horse; horses are often used effectively to disperse a crowd in a volatile situation. We have on record a case where a horse was deliberately rammed with a car and had to be subsequently put down.

This is about raising the bar of protection for people who work with animals and the animals themselves in the course and conduct of their duties.

Senator Batters: Minister, it has been an honour to serve with you as your parliamentary colleague for two and a half years. I want to thank you for your ongoing recognition and appreciation that you have voiced for the work of this committee and for the Senate at a difficult time for the Senate. I want to congratulate you for the significant legislative legacy that you leave as Minister of Justice.

First of all, could your go a little bit more in-depth — so we have this on record for this particular piece of legislation — to address concerns raised by some regarding the constitutionality of this particular provision.

Mr. MacKay: Thank you, Senator Batters. Similarly, it has been a pleasure.

As has been referenced, this has been a very busy session of Parliament, particularly in the area of justice and public safety. Let's be clear: None of this legislation makes it to Royal Assent without your important input. We have been partners on so many of these bills, and I thank you for that.

beaucoup plus sévères que la peine minimale obligatoire qu'ils ont rejetée. Je suis certain que vous avez lu l'opinion dissidente du juge Moldaver qui signale de manière très catégorique que, dans les faits, le recours à des situations hypothétiques raisonnables est parfois très déraisonnable. C'est mon choix de mot, pour souligner mon point.

Dans ce cas-ci, je crois que la meilleure façon pour nous de réaliser ce que nous essayons d'accomplir — ce dont a parlé le sénateur McIntyre — est de créer une peine minimale, un seuil qui indique à la population que de s'en prendre à un animal d'assistance dans l'exercice de ses fonctions est une infraction suffisamment grave pour qu'on s'attende au minimum prévu. Cela me tient vraiment à cœur, que ce soit pour les crimes commis avec une arme à feu, les torts causés aux enfants, les agressions sexuelles ou la pornographie juvénile. Ces infractions sont si graves que les gens doivent savoir que s'ils en sont reconnus coupables, ils iront en prison.

Je vois très différemment les crimes en col blanc, à titre d'exemple, ou d'autres crimes qui ne sont pas nécessairement violents ou la cause de préjudices personnels.

Dans ce cas-ci, même s'il s'agit de nos amis à quatre pattes, il est question d'actes violents commis dans notre société contre des animaux qui travaillent. Nous avons parfois une opinion très différente des animaux. Nous les voyons dans leur vie de tous les jours, mais, dans ce cas-ci, il s'agit de bêtes qui travaillent.

C'est la même chose avec les chevaux policiers. On s'en sert souvent avantageusement pour disperser une foule dans une situation explosive. Nous pouvons nous reporter au cas d'un cheval qui a été délibérément embouti par une voiture et qu'on a dû abattre par la suite.

Il est question ici d'accroître la protection de ceux qui travaillent avec des animaux et des animaux eux-mêmes dans l'exercice de leurs fonctions.

La sénatrice Batters : Monsieur le ministre, ce fut un honneur de vous avoir pendant deux ans et demi comme collègue parlementaire. Je tiens à vous remercier de la reconnaissance que vous avez continuellement manifestée à l'égard de notre comité et du Sénat pendant cette période difficile pour notre institution. Je veux vous féliciter de l'important héritage législatif que vous laissez en tant que ministre de la Justice.

Tout d'abord, pourriez-vous nous parler de manière plus approfondie — pour que cela figure au compte rendu — des préoccupations exprimées par certains au sujet de la constitutionnalité de cette disposition du projet de loi.

M. MacKay : Merci, madame Batters. Ce fut également un plaisir pour moi.

Comme on l'a mentionné, la session parlementaire a été très occupée, notamment dans le domaine de la justice et de la sécurité publique. Soyons clairs : cette mesure législative ne recevra pas la sanction royale sans votre importante contribution. Nous avons collaboré à de nombreux projets de loi, et je vous en suis reconnaissant.

With regard to the constitutionality, as I've expressed on all occasions when asked about whether a bill meets that Charter compliance, my answer is always the same: It has to in order for us to present it for your deliberations and consideration, likewise in the house.

This bill, similarly, in the course of second-reading debate with regard to the constitutionality of the mandatory minimum penalties — in particular the six-month period of imprisonment — we believe would meet that standard. Looking at it on balance, what we're attempting to achieve here — and the proportionality, which is always part of Charter compliance test that is applied — and having considered, as was pointed out by the honourable senator with respect to recent precedent, *R. v. Nur,* it is our position that mandatory minimum penalties here are appropriate, proportionate and would not result in the imposition of what is described as grossly disproportionate sentences. I say that having previously referenced what in fact transpired in the Quanto sentence that was meted out.

I believe that the cruel and unusual punishment standard under the Charter would not attach to a mandatory minimum penalty here. If this provision is challenged, we would vigorously defend its constitutionality.

So it is again my considered view, but it is also the view of the department, that the constitutionality test is met in this legislation.

Senator Batters: You mentioned this in your opening statement and I was pleased to hear this, but could you please tell us more about the service dogs that assistant people with post-traumatic stress disorder?

Mr. MacKay: This is a subject that is dear to many of our hearts, including your own. I happened to be in Edmonton the week that a child who had been sexually assaulted was permitted to take the stand and use the services of an animal known as Hawk. We met Hawk recently during the week that we were commemorating 10 years of the advent of Child Advocacy Centres.

With regard to their utility in helping persons suffering from operational stress disorder or post-traumatic stress, as I mentioned earlier, the success is undeniable that they have witnessed. I think it's also important that these animals are afforded that protection. I believe that the whole subject matter of post-traumatic stress is still being studied and still being understood in a way that is extremely important for us as a country in recognizing that it's not only soldiers; it is people who are often injured on the job. It is police officers, fire and emergency responders who will always be the beneficiaries of this.

So when we look at this in its totality, we will inevitably see more of these animals in service. We need to do more to recognize the value they bring, and one important way of doing that is to

À propos de la constitutionnalité, lorsqu'on me demande si un projet de loi est conforme à la Charte, je réponds toujours que c'est nécessaire pour pouvoir le soumettre à vos délibérations et à votre attention, ainsi qu'à celles de la Chambre.

Nous pensons que le débat en deuxième lecture sur la constitutionnalité des peines minimales obligatoires, notamment la peine d'emprisonnement de six mois, permettra d'établir que ce projet de loi respecte également ce critère. Après avoir bien considéré tout ce que nous essayons d'accomplir ici — et le principe de proportionnalité, dont dépend toujours le respect de la Charte, est appliqué — et compte tenu du jugement récent dans l'affaire *R. v. Nur*, auquel la sénatrice a fait allusion, nous sommes d'avis que les peines minimales obligatoires sont appropriées et proportionnelles au préjudice causé, et qu'elles ne se traduiraient pas par l'imposition de ce qui a été décrit comme des peines nettement disproportionnées. Je dis cela après avoir fait allusion précédemment à la peine qui a été prononcée contre le meurtrier de Quanto.

Je crois que les dispositions de la Charte relatives aux peines cruelles et inusitées ne s'appliqueraient pas à une peine minimale obligatoire dans ce cas-ci. Si cette disposition était contestée, nous en défendrions vigoureusement la constitutionnalité.

Donc, après mûres réflexions, je suis encore d'avis, à l'instar du ministère, que cette mesure législative respecte le critère de constitutionnalité.

La sénatrice Batters : Vous en avez parlé dans votre déclaration liminaire, et j'étais heureuse de l'entendre, mais pourriez-vous nous en dire davantage au sujet des animaux d'assistance qui aident les personnes qui souffrent de stress post-traumatique?

M. MacKay : C'est un sujet qui est cher à beaucoup d'entre nous, y compris vous. J'étais à Edmonton la semaine où l'on a permis à un enfant ayant été agressé sexuellement de témoigner en recourant aux services d'un animal du nom de Hawk. Nous avons rencontré Hawk dernièrement, la semaine où nous avons célébré les 10 ans de la création des centres d'appui aux enfants.

Pour ce qui est de leur utilité en vue d'aider les personnes qui souffrent du trouble de stress post-traumatique, comme je l'ai dit plus tôt, on constate qu'il s'agit d'une réussite indéniable. Je crois qu'il est important que ces animaux bénéficient de cette protection. Je pense que toute la question du stress post-traumatique fait encore l'objet d'études selon lesquelles il est extrêmement important pour nous en tant que pays de reconnaître que ce ne sont pas seulement les militaires qui en souffrent, mais aussi ceux qui sont souvent victimes d'accidents au travail. Ce seront toujours les policiers, les pompiers et les intervenants d'urgence qui bénéficieront de cette mesure.

Par conséquent, lorsque nous regardons la question dans son ensemble, nous pouvons conclure qu'il y aura inévitablement un plus grand nombre d'animaux d'assistance. Nous devons en faire

protect them in the workplace, which I believe this bill accomplishes to a large degree. I thank you for the question.

Senator Joyal: I had the privilege to serve in the other place with your father and I always appreciated his gentlemanly nature, even though we had different views on issues, which is normal in a house that is devoted to expressing different views and arguments. You have certainly shown the same kind of gentlemanly nature to people who have different views, and I personally appreciate that very much.

Mr. MacKay: That is very kind.

Senator Joyal: With regard to the bill, you answered Senator Batters in relation to mandatory minimum sentencing, but this bill recognizes at clause 2 the elements of consecutive sentences. I would like to come back to that because it also adds to the general sentencing objectives of the bill.

Could you explain the principles at the root of deciding to impose consecutive sentences? I could rephrase the question. What consecutive sentences should serve in relation to other offences that we have in the code? What kind of parallels could we draw to conclude that, in the end, the sentence will still be proportionate?

Mr. MacKay: Thank you very much, senator. I have great respect both for you and this committee and your personal commitment to the law broadly. Your constitutional prowess is well known across the country.

I will answer your question to the best of my ability, perhaps with an example. You're right to underscore the importance of proportionality, which is something all sentencing judges are bound to consider in the final disposition.

As a starting point in my response, as with individual victims, there has been a trend that this government has certainly underscored to have individual recognition in the law for the harm done to each individual. This is something that was also prevalent in our consideration around the victims' bill.

I would suggest that similarly here, and what happened in the case of Quanto, the sentencing judge recognized the harm done to the officer but also the harm done to the animal. That was to be reflected in the sentence itself very clearly to send that message of deterrence and denunciation.

If an RCMP officer, for example, stops a vehicle and thinks the driver is impaired, and the driver exits the vehicle and assaults the officer, as is sometimes unfortunately the case, the driver is later convicted of impaired driving and also convicted of having assaulted the police officer. The sentence under the principles of the code — section 718.02 — would require that the court impose

davantage pour mettre en valeur leur utilité. Pour cela, il est entre autres important de les protéger dans le cadre de leur travail. Je crois que c'est ce que ce projet de loi permet de faire dans une large mesure. Je vous remercie d'avoir posé la question.

Le sénateur Joyal : J'ai eu le privilège de siéger à l'autre endroit avec votre père, et j'ai toujours aimé ses manières courtoises, même si nous avions des opinions divergentes, ce qui est normal dans une Chambre servant à exprimer des points de vue et des arguments différents. Vous avez sans aucun doute fait preuve du même genre de courtoisie envers ceux dont l'opinion divergeait, et je vous en suis personnellement très reconnaissant.

M. MacKay : C'est bien aimable.

Le sénateur Joyal : À propos du projet de loi, vous avez répondu aux questions de la sénatrice Batters concernant les peines minimales obligatoires, mais l'article 2 du document reconnaît les peines consécutives. J'aimerais y revenir parce que cela s'ajoute également aux objectifs du projet de loi concernant la détermination de la peine.

Pouvez-vous nous expliquer les principes à l'origine de la décision d'imposer des peines consécutives? Je peux reformuler la question. Quelles peines consécutives devraient être purgées en raison d'autres infractions prévues dans le code? Quel genre de parallèles pourrions-nous faire pour conclure que, au bout du compte, la peine sera encore proportionnelle au crime?

M. MacKay : Merci beaucoup, sénateur. J'ai beaucoup de respect pour vous et le comité, ainsi que pour votre engagement personnel dans le domaine du droit en général. Vos prouesses constitutionnelles sont bien connues partout au pays.

Je ferai de mon mieux pour répondre à votre question, peut-être au moyen d'un exemple. Vous avez raison de souligner l'importance de la proportionnalité, qui est un concept dont tous les juges doivent tenir compte au moment de rendre une décision finale.

Comme point de départ à ma réponse, à propos des victimes, le gouvernement a certainement eu tendance à faire ressortir dans la loi la reconnaissance des torts causés à chaque personne. C'est une chose à laquelle nous avons également accordé beaucoup d'importance dans notre démarche entourant la Loi sur la Charte des droits des victimes.

Je suis d'avis que, de façon similaire à ce qui a été fait dans le cas de Quanto, le juge qui prononcera la peine reconnaîtra non seulement le tort causé à l'agent, mais aussi celui causé à l'animal. La peine doit refléter cela très clairement pour envoyer un message de dissuasion et de dénonciation.

Lorsqu'un agent de la GRC, par exemple, arrête un véhicule parce qu'il soupçonne que le conducteur a les facultés affaiblies, que le conducteur sort du véhicule et attaque l'agent, ce qui est parfois malheureusement le cas, le conducteur sera ensuite reconnu coupable de conduite avec facultés affaiblies et de voies de fait contre un policier. Selon les principes établis à

consecutive sentences, even though it occurred in the same course of events. These were two separate offences that were committed, so again the objectives of denunciation and deterrence apply.

Under the proposed amendments, the court would be required to order that a sentence imposed on a police officer who was working with a dog — and say the person was fleeing, resisting arrest and in the course of doing so harmed the officer and independently harmed the animal — I would suggest in that example that the consecutive sentencing principles would similarly be appropriate because it is a separate offence. They injured the officer and they injured the animal, both in the execution of their duties.

So in that scenario or any other scenario where the police are working with the animal to investigate an offence, and in the course of conducting a lawful arrest, resistance or assaults occur on the officer and the animal, it's appropriate that the sentencing judge consider those two offences not in isolation, because it's a consistent flow of events, but as separate entities in that they have committed offences against the individual and the animal. That's why we believe the consecutive principles here apply. As you know, for clarity, this means that the sentences are to be served back to back as opposed to at the same time, consecutively.

Senator Joyal: In the other section of the code where we find similar consecutive sentences, elements of reprobation are entrenched in the offence. Can you outline in another section of the code similar reasoning to the one you are explaining to us in relation to the fact that the animal is part of the officer? For the sake of this offence, the animal becomes part of the peace officer.

Mr. MacKay: I guess that leads us into almost a more philosophic discussion about animals. I would call my wife an animal advocate. She believes that animals have souls and that animals need to be respected in a way that, in some cases, society has not.

I would suggest that the type of animals that we are talking about here in particular need to be elevated to a place where under the law — and this is where I say we separate some of the emotion — the role that they are playing, the service that they are providing for the protection of Canadians, by virtue of that service, exposes them to a higher risk. So I believe there is a commensurate duty on the state in this instance to provide them a higher degree of protection than would be afforded other animals that are similarly essential but not as exposed to the risk that we are demanding of these animals.

To come back to your question, I believe that they are not simply an extension of the police officer. If the animal, for example, is required to chase down an individual or to provide support to a person who is suffering from a condition, and by

l'article 718.02 du code, le tribunal saisi de l'affaire devra imposer des peines consécutives, même si les infractions renvoient aux mêmes événements. Deux infractions distinctes ont été commises, ce qui signifie que les objectifs de dénonciation et de dissuasion s'appliquent également dans ce cas-ci.

Aux termes des modifications proposées, je crois qu'il serait également approprié, étant donné qu'il s'agit d'une infraction distincte, que les tribunaux soient tenus d'imposer des peines consécutives lorsqu'un individu en fuite qui résiste à son arrestation s'en prend à un policier accompagné d'un chien et blesse l'animal par la même occasion. Le policier et l'animal ont tous les deux été blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans ce genre de scénario, ou dans toute autre situation où un policier qui travaille avec un animal pour enquêter sur une infraction procède à une arrestation légale lors de laquelle on offre une résistance ou on s'en prend à l'agent ou à l'animal, il convient que le juge considère ces deux infractions pas de façon isolée, car il s'agit d'une suite d'événements, mais comme deux entités distinctes, soit une infraction contre le policier et une autre contre l'animal. C'est la raison pour laquelle nous pensons que les peines consécutives s'appliquent dans ce cas-ci. Comme vous le savez, par souci de clarté, cela signifie que les peines seront purgées l'une après l'autre plutôt qu'en même temps, soit de manière consécutive.

Le sénateur Joyal : Dans l'autre article du code où il est question de peines consécutives similaires, les éléments de réprobation sont établis dans l'infraction. Pouvez-vous cerner un autre article du code où l'on applique un raisonnement semblable à celui que vous nous expliquez en ce qui a trait au fait que l'animal fasse partie de l'agent? Pour les besoins de cette infraction, l'animal devient partie intégrante de l'agent de la paix.

M. MacKay : J'ai bien l'impression que cela débouche sur une discussion sur les animaux qui tient davantage de la philosophie. Je dirais que ma femme est une défenderesse des animaux. Elle croit que les animaux ont une âme et qu'ils doivent être respectés d'une certaine façon, ce que, dans certains cas, la société ne fait pas.

Je suis d'avis que le type d'animal dont il est ici question devrait se voir accorder une place particulière aux termes de la loi — et c'est là que je dis qu'il faut se délester d'une partie de l'émotion —, car le rôle qu'il joue, les services qu'il rend pour protéger les Canadiens et la prestation proprement dite de ces services l'expose à des risques plus grands que les autres animaux. J'estime donc que l'État a un devoir équivalent à son égard, et qu'il doit lui donner une protection plus grande que celle qu'il accorde aux autres animaux qui sont tout aussi essentiels, mais qui ne sont pas exposés aux mêmes risques que lui.

Pour revenir à votre question, je crois que ces animaux ne sont pas seulement une extension du policier. Par exemple, un animal qui est appelé à poursuivre une personne ou à fournir de l'aide à quelqu'un qui souffre d'une quelconque invalidité court

virtue of that they are exposed to a greater risk themselves, when you take this through to its natural extension of where a crime has been committed against that service animal, we believe it deserves separate, distinct recognition under the law. That would be signified by a consecutive sentence if in fact it happens in a set of circumstances where numerous offences have occurred, which is what we're discussing.

Therefore an assault on an officer, separate and distinct from the assault on the animal itself, is the best description I can give.

Senator McInnis: I wish you well in retirement, but I don't have to say goodbye. In Nova Scotia there's a road that runs across the province. I live in one end and you live in the other.

Mr. MacKay: You probably built that road, sir.

Senator McInnis: Your father and I had a great deal to do with construction of that road, as a matter of fact. It's probably why he got elected. Anyway, it's nice to see you again, minister.

As a former Crown you will know the answer to this, I'm sure. If the animal, as horrific as it is, is killed, you would proceed by indictable offence and it would summary if the animal is injured; would that be fair to say?

Mr. MacKay: I think as a rule of thumb that is correct. It's the degree of violence perpetrated here and whether a weapon was used or the degree of suffering. Even if an animal was caused to suffer I would suggest that might possibly lead to an indictable offence.

Senator McInnis: Would you have to proceed civilly if you wanted to recoup the cost?

Mr. MacKay: You would, although a judge in some cases could order a form of restitution. But, as I mentioned, we're talking about a significant sum of money. Some of these dogs and horses are very expensive. Trying to enforce a restitution order of $60,000 would be a formidable undertaking.

Senator McInnis: Exactly.

Where does this place us vis-à-vis other countries? Are we out front or are we equal?

Mr. MacKay: That's a good question. We did look at a number of international examples. If I could say so humbly, I think this will put Canada in a very good place, equal to or ahead of most countries in terms of how we are treating service animals.

nécessairement de plus grands risques que s'il faisait autre chose. Or, si un crime est commis envers cet animal de service — ce qui est une possibilité tout à fait plausible —, nous sommes d'avis que ce crime devrait être reconnu de façon séparée et distincte aux termes de la loi, et que cela serait exprimé par l'obligation de purger la peine associée à ce crime de façon consécutive à d'autres peines données pour d'autres infractions commises à la même occasion, pour peu qu'il y en ait. Et c'est la question qui est débattue.

La meilleure façon pour moi de le décrire est qu'une agression commise sur un agent est une agression séparée et distincte de l'agression commise sur l'animal lui-même.

Le sénateur McInnis : J'espère que vous allez bien profiter de votre retraite, mais je ne vous dis pas adieu. En Nouvelle-Écosse, il y a une route qui traverse la province. Je reste à un des bouts de cette route, et vous vivez à l'autre bout.

M. MacKay : C'est probablement vous qui avez bâti cette route, monsieur.

Le sénateur McInnis : C'est vrai, votre père et moi avons beaucoup à voir avec la construction de cette route. C'est probablement la raison pour laquelle il a été élu. Quoi qu'il en soit, c'est un plaisir de vous revoir, monsieur le ministre.

En tant qu'ancien procureur, vous connaissez sûrement la réponse à ma question. Aussi terrible que ça puisse paraître, si l'animal est tué, on considérera cela comme un acte criminel et, s'il est blessé, la chose sera traitée comme un délit mineur. Cela vous semble-t-il plausible?

M. MacKay : Je crois que c'est bien ce qui arriverait. Il s'agit de tenir compte du degré de violence, du fait qu'une arme a été utilisée ou non et de l'ampleur de la souffrance infligée. Même le fait de faire souffrir l'animal pourrait selon moi donner lieu à une accusation d'acte criminel.

Le sénateur McInnis : Faudrait-il passer par le civil pour récupérer les coûts?

M. MacKay : Oui, mais un juge pourrait, dans certains cas, demander une forme de dédommagement. Comme je l'ai dit, cela peut représenter une importante somme d'argent. Certains de ces chiens et de ces chevaux sont très chers. Ce serait vraiment un tour de force que de faire respecter une ordonnance de dédommagement de 60 000 $.

Le sénateur McInnis : Bien sûr.

Dans quelle position cela nous met-il par rapport à d'autres pays? Sommes-nous en avance ou au même niveau?

M. MacKay : C'est une bonne question. Nous avons effectivement examiné un certain nombre d'exemples de ce qui se fait ailleurs dans le monde. Si je puis dire cela en toute humilité, cette mesure législative met le Canada dans une position fort enviable, soit au même point ou plus loin que la plupart des pays en ce qui a trait à la façon de traiter les animaux de service.

The American jurisdiction is perhaps the most instructive. Of course, as you know, with state legislation they have different penalties that attach. But in some states they have up to 10 years of imprisonment for an indictable offence involving the death or serious injury of an animal. California's animal cruelty laws are some of the strictest in the world. We did look at other jurisdictions. Ohio has an offence for attempting to cause physical harm to a police dog or a police horse.

Les lois américaines sont probablement les plus instructives à ce sujet. Bien sûr, étant donné le système juridique de ce pays, les peines attachées à ces délits varient selon les États. Mais dans certains États, ils ont une peine d'emprisonnement qui peut aller jusqu'à 10 ans pour un acte criminel au cours duquel un animal est tué ou blessé grièvement. Les lois californiennes en matière de cruauté envers les animaux sont parmi les plus sévères du monde. Nous avons effectivement regardé ce qui se fait dans d'autres administrations. L'Ohio considère comme une infraction que d'essayer de faire mal à un chien ou à un cheval utilisé par les services de police.

We're in the high end of the range with the passage of this legislation, and that to me is a good thing, if I can say so.

Avec l'adoption de cette mesure législative, nous nous retrouverons parmi les meilleurs, et c'est, selon moi, une bonne chose.

Senator McInnis: I can see a case where self-defence is going to be pleaded here. A dog, normally a German shepherd, holds the person down. I know they're trained to hold on and not to do too much injury, but you can see that that will be the number one. I'm sure we'll hear that from the Criminal Lawyers' Association tomorrow or whenever. Do you envisage that that will be quite prevalent?

Le sénateur McInnis : Je peux envisager un cas où l'on tentera de plaider la légitime défense. Un chien — un berger allemand, habituellement — tente généralement de retenir la personne au sol. Je sais qu'ils sont entraînés pour retenir la personne et non pour chercher à la blesser outre mesure, mais vous pouvez comprendre qu'il y aura un précédent. Je suis convaincu que la Criminal Lawyers' Association va soulever cette question un jour ou l'autre. Vous attendez-vous à ce que cet argument devienne très courant?

Mr. MacKay: To come back to earlier references to judges' discretion, I recall a law professor at Dalhousie saying that bad facts make bad law. There are some instances where the circumstances will completely dictate not only the outcome of the trial but they will also be brought up at sentencing.

M. MacKay : Pour revenir aux références de tantôt quant à la discrétion des juges, je me souviens d'un professeur de droit de Dalhousie qui disait que les mauvais faits se traduisaient par une mauvaise application des lois. Dans certains cas, les circonstances dictent entièrement l'issue du procès, mais elles sont aussi évoquées au moment de l'attribution de la peine.

Mitigating factors are different from defences. Again, we're into some legal definitions about what is reasonable force in trying to extricate yourself from a dog that's holding you. What is reasonable force? I think in most circumstances where a weapon is used it's going to be quite clear to the court. We know that drug dogs, for example, that are searching for drugs or drug paraphernalia are often at risk of being shot or killed because they don't want the illegal substances, the contraband, to be detected.

Les circonstances atténuantes ne sont pas des défenses. Encore une fois, nous avons affaire à des définitions juridiques pour établir ce qui constitue une force raisonnable lorsqu'une personne essaie d'échapper à l'emprise d'un chien qui la retient. Qu'est-ce qu'une force raisonnable? Je crois que, dans la plupart des cas, lorsqu'une arme aura été utilisée, le tribunal n'aura vraisemblablement pas de difficulté à trancher. Par exemple, nous savons que les chiens utilisés pour détecter les drogues ou les accessoires relatifs aux drogues courent souvent le risque de se faire tirer dessus ou d'être tués par ceux qui cherchent à tout prix à les empêcher de trouver les substances illégales circulant en contrebande.

To come back to your question, I think it will very much depend on how the factual circumstances are presented to the court and what the evidence is in every case. Mitigating factors as to the means used to defend oneself from being held or stopped or chased by a dog will be described and accurately weighed by the court in every case.

Pour en revenir à votre question, je crois que cela dépendra énormément de la façon dont les faits seront présentés au tribunal et sur ce que sera la preuve. Quel que soit le dossier, les circonstances atténuantes quant aux moyens utilisés pour se défaire de l'emprise d'un chien ou pour mettre fin à la poursuite d'un chien seront décrites et examinées de près par le tribunal.

[*Translation*]

Senator Dagenais: I do not want to repeat what all of my colleagues have said. Thank you, Minister, for the excellent work you have done. I had the pleasure of meeting you about 15 years

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Je ne voudrais pas répéter tout ce que mes collègues ont dit. Merci, monsieur le ministre, pour l'excellent travail que vous avez fait. J'ai eu le plaisir de vous rencontrer il y a

ago when you took part in the Quebec police associations summit. You gave a remarkable presentation that was appreciated by all of the police officers of Quebec.

I should tell you that since I was appointed to the Senate, one of my former colleagues phones me on a regular basis to find out when a bill on police dogs will be introduced. He is a dog master with the Sûreté du Québec. I told him that we were meeting today and he thanks you most sincerely for having tabled this bill.

As you know, police dog masters were anxiously awaiting this bill that will protect their animals. That said, Mr. Minister, we see that the bill discusses various categories of animals according to the type of assistance they provide. My question is very simple. Will a dog that accompanies a Correctional Service officer be considered a law enforcement animal?

[*English*]

Mr. MacKay: I believe it would. In short, the animals that work with police officers at the border, at airports, those who work with correctional services, those who are by definition serving the public, very often alongside a dog handler, would fall within that description.

I have a very good friend, Duane Rutledge, who has worked with dogs now for 20 years. It's remarkable to see the bond that exists between the handler and the dog. In some cases they respond to more than one handler, which again is a testament to their intelligence.

German shepherds were mentioned, but there are now many different dogs being used for this purpose. Even poodles that have very strong olfactory senses for smell are being used in some airports.

In short, the definition of "service animal" is broad enough to capture those categories of corrections, border services and airport security.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Once again I thank you, on behalf of all the police dog masters who are waiting for the adoption of this bill. They will certainly appreciate it. Personally, I have always had dogs, and I would have liked to have become a dog master, but unfortunately, that did not happen.

This is a bill that will be appreciated. Like you, I think we have to consider law enforcement dogs as members of their teams. That is why I think that this bill will be applauded. Once again, Minister, thank you for your excellent work.

environ 15 ans, lorsque vous avez participé au Sommet des associations policières du Québec. Vous aviez fait une présentation remarquable qui avait été appréciée par l'ensemble des policiers du Québec.

Évidemment, aujourd'hui, depuis que je siège au Sénat, l'un de mes anciens collègues m'appelle régulièrement pour savoir à quel moment un projet de loi sur les chiens policiers sera élaboré. Il est un maître-chien à la Sûreté du Québec. Je lui ai dit que nous nous rencontrions aujourd'hui, et il vous remercie sincèrement d'avoir déposé ce projet de loi.

Vous savez que les maîtres-chiens attendent avec empressement ce projet de loi qui protégera leur animal. Ceci étant dit, monsieur le ministre, on constate que le projet de loi traite de différentes catégories d'animaux, selon le type d'assistance qu'ils fournissent. Ma question sera fort simple. Un chien qui accompagne un agent du Service correctionnel sera-t-il considéré comme un animal d'assistance policière?

[*Traduction*]

M. MacKay : Je crois que oui. Pour résumer, disons que les animaux qui travaillent avec les agents de police aux frontières, dans les aéroports, ceux qui travaillent avec les services correctionnels, et ceux qui, par définition, sont là pour servir le public — souvent accompagnés d'un maître-chien — font partie des animaux visés.

Un de mes bons amis, Duane Rutledge, a travaillé avec des chiens pendant 20 ans. C'est très impressionnant de voir le lien qui existe entre le maître et le chien. Dans certains cas, les chiens ont plus d'un maître, ce qui, encore une fois, en dit long sur leur intelligence.

Les bergers allemands ont été mentionnés, mais on utilise maintenant de nombreuses autres races. On utilise même des caniches dans les aéroports, car ils ont un odorat très développé.

Pour résumer, la définition d'« animal de service » est suffisamment vaste pour englober les services correctionnels, les services frontaliers et la sécurité dans les aéroports.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Encore une fois, je vous remercie, au nom de tous les maîtres-chiens qui attendent l'adoption de ce projet de loi. Ils vont certainement l'apprécier. Personnellement, j'ai toujours eu des chiens, et j'aurais aimé être maître-chien, mais, hélas, cela ne s'est pas produit.

C'est un projet de loi qui sera apprécié. Comme vous, je pense qu'on doit considérer le chien d'assistance comme faisant partie de l'équipe. C'est pourquoi je pense que ce projet de loi sera applaudi. Encore une fois, monsieur le ministre, merci de votre excellent travail.

Mr. MacKay: Thank you, senator, for your kind words. I agree with you entirely that this bill is important for the protection of the animals that contribute to ensuring the safety of Canadian citizens within our borders.

[*English*]

Senator White: Thanks for being here, minister. I know you've told us six times that this is your last time. I don't believe you anymore, actually.

I was the chief in Durham when Brigadier, the horse, was killed in Toronto, and I went to a memorial. I know that a number of people started at that time the pressure to deliver legislation. I think at some point a horse was ridden over a number of weeks from York to Ottawa to try to make the point.

I do support the suggestion from Senator Munson. I will be talking to him about future legislation because I think that's appropriate, but I have to say 2006 to 2015 has been a long time coming. I want to congratulate you on bringing this to an end because I think it is important. Having been out there with officers, I can tell you that it's not just an animal or a dog or a horse for the people who work with these brave partners — that's what they call them.

I take it you would support future legislation that would talk about automatic bans against people. Although I understand restitution is difficult, I think it might be appropriate to at least have the opportunity to have that in legislation. Would you support future legislation?

Mr. MacKay: Senator, I would. Your knowledge of this is obviously intimate, I suspect, having worked with service animals or certainly having had command of officers who did.

I think future legislation could examine other ways to send the message of deterrence. A lifetime prohibition on weapons is also often meted out in cases of extreme violence. The circumstances that sadly you can anticipate might warrant a lifetime prohibition.

What we're faced with here, though, to be quite frank, is let's not let perfection get in the way of the good. The bill as drafted accomplishes 95 per cent or more of what we're attempting to do.

Incidentally, if I might take one liberty, there's a monument to service animals not far from where we gather in the city of Ottawa, which is quite poignant.

M. MacKay : Merci, sénateur, pour votre gentillesse. Je suis entièrement d'accord avec vous pour dire que ce projet de loi est important pour la protection des animaux qui contribuent à assurer la sécurité au sein de notre pays.

[*Traduction*]

Le sénateur White : Merci d'être parmi nous, monsieur le ministre. Je sais que vous nous avez répété six fois que c'était votre dernière fois. Mais, pour dire vrai, je ne vous crois plus.

J'étais chef du service de police de Durham lorsque ce cheval nommé Brigadier, a été tué, à Toronto, et j'ai assisté à la cérémonie commémorative donnée en son honneur. Je sais qu'un certain nombre de personnes ont commencé à ce moment-là à faire des pressions pour que des mesures législatives soient prises. Je crois même qu'on a conduit un cheval de York à Ottawa afin de sensibiliser le Parlement à cette cause.

J'appuie la proposition du sénateur Munson. Je vais lui parler des mesures législatives futures, car je crois que c'est la chose à faire, mais je dois dire que cette attente de 2006 à 2015 a été longue. Je veux vous féliciter d'avoir mené cela à terme, car je pense que c'est quelque chose d'important. Ayant moi-même travaillé avec les agents, je peux vous dire que les personnes qui travaillent avec ces chiens et ces chevaux ne les considèrent pas comme de simples animaux, mais comme de braves partenaires. C'est ce qu'ils sont et c'est comme cela qu'on les désigne, de braves partenaires.

Je présume que vous appuieriez de futures mesures législatives pour imposer des interdictions automatiques à ces personnes. Je comprends que les dédommagements seraient difficiles à appliquer, mais je crois qu'il serait approprié de prévoir quelque chose dans la loi à cet égard. Donneriez-vous votre appui à de futures mesures législatives en ce sens?

M. MacKay : Oui. La connaissance que vous avez de cela est de toute évidence bien personnelle, puisque vous avez travaillé avec des animaux de service ou avez eu à commander des agents qui travaillaient avec des animaux de service.

Je crois que les mesures législatives qui suivront pourraient envisager d'autres façons de dissuader. L'interdiction à vie de posséder une arme est souvent imposée dans les cas de violence extrême. Les circonstances qui, malheureusement, risquent de se produire dans ces cas-là pourraient effectivement justifier une interdiction à vie de posséder une arme.

Mais, en ce qui concerne la question dont nous sommes saisis, n'oublions pas que le mieux est l'ennemi du bien. Dans sa forme actuelle, le projet de loi accomplit 95 p. 100 ou plus de ce que nous cherchons à faire.

Soit dit en passant — et si vous me permettez cet aparté —, je vous informe qu'il y a un monument à la mémoire des animaux de service où nous nous rassemblons, ici, à Ottawa, et qu'il est des plus émouvants.

Senator Baker might know that a famous Newfoundland dog, the mascot for the Royal Rifles of Canada Regiment, was commemorated recently for his service, which occurred, I believe, in the First World War.

The times have changed and people's views of the intrinsic value of service animals has brought us very much to this point, which I think is appropriate, as reflected by the consensus that's clearly here. Maybe what is sometimes seen as a very acrimonious Parliament, we would conclude on a note of doing the right thing to protect our friends in the animal kingdom.

Senator White: Congratulations.

Senator Plett: Let me also add my congratulations, minister, for all the work you've done. Some of us had the opportunity at a social setting last night to thank you for the work you've done. I would like to do that here on the record as well, and simply say that I had the honour and privilege of working with you in formulating our Conservative Party of Canada. It was certainly a pleasure to do that with you from the beginning. I want to wish you well in whatever you're doing and, as has been said before, hopefully we'll see you back here a few years from now, but we'll let that play out.

Minister, the bill states:

> . . . while it is aiding a law enforcement officer in carrying out that officer's duty, a military animal, while it is aiding a member of the Canadian Forces in carrying out that member's duties. . . ."

Does that mean if the dog is in a compound or the horse is out in the pasture and, let's say, is shot at that place, this bill would not apply?

Mr. MacKay: That's an interesting question, Senator Plett. Thank you for your earlier comments.

I would put it this way. If the dog or the horse in your scenario were engaged with training, for example, one might be able to make the connection. I earlier referenced other sections of the code that would probably be more appropriate for the Crown or the police to proceed with if an animal were randomly targeted because of the role they play. If it came to light through a confession or interrogation that an individual had singled out a dog or horse, even though it was in the pasture or in the compound, and killed the animal because they knew it was a police or service animal, one might be able to make the case. To answer your question, what's described in the bill before you is really designed to protect the animal while in service. It's a bit like an officer who is on duty, would be my answer.

Le sénateur Baker sait probablement qu'une cérémonie commémorative a été organisée dernièrement pour saluer les services d'un Terre-Neuve, la mascotte du Royal Rifles of Canada, qui, si je ne m'abuse, a œuvré durant la Première Guerre mondiale.

Les temps ont changé. La façon qu'ont les gens de percevoir la valeur intrinsèque des animaux de service nous a menés jusqu'ici et, si je me fie au consensus que nous avons, je crois que l'orientation que nous prenons est appropriée. Alors que le Parlement est parfois perçu comme étant peut-être un peu hargneux, nous terminons sur une note positive en ayant l'impression d'avoir fait ce qu'il fallait pour protéger nos amis du règne animal.

Le sénateur White : Je vous félicite.

Le sénateur Plett : Permettez-moi de vous féliciter à mon tour, monsieur le ministre, pour tout le travail que vous avez fait. Hier soir, dans un contexte social, certains d'entre nous ont eu la chance de vous remercier pour votre travail. J'aimerais toutefois que cela soit fait ici aussi, pour que cela figure dans le compte rendu. Je teins seulement à dire que le fait de travailler avec vous pour façonner le Parti conservateur du Canada a été pour moi un honneur et un privilège et, assurément, un plaisir depuis le début. Je veux vous souhaiter tout ce qu'il y a de mieux dans ce que vous choisirez de faire et, comme je l'ai déjà dit, j'espère que nous allons vous revoir ici d'ici quelques années. Mais laissons le temps suivre son cours.

Monsieur le ministre, le projet de loi indique ceci :

> [...] pendant que celui-ci assiste un agent de contrôle d'application de la loi dans l'exercice de ses fonctions ou un animal d'assistance militaire pendant que celui-ci assiste un membre des Forces canadiennes dans l'exercice de ses fonctions.

Cela signifie-t-il que le projet de loi ne s'applique pas si le chien ou le cheval est dans une enceinte ou un pré au moment où il se fait tirer dessus?

M. MacKay : Voilà une question intéressante, sénateur Plett. Merci pour vos commentaires de tantôt.

Voilà comment je vois la chose. Si le chien ou le cheval que vous évoquez dans votre scénario était en train de suivre un dressage, par exemple, il serait possible de faire le lien. Tout à l'heure, j'ai fait référence à d'autres articles du code qui serait probablement mieux désigné pour le travail du procureur ou de la police si un animal devait être ciblé de façon aléatoire pour le rôle qu'il joue. Si, grâce à un aveu ou dans le cadre d'un interrogatoire, on apprend qu'une personne a ciblé un chien ou un cheval en particulier et qu'il l'a tué alors qu'il était au pré ou dans une enceinte, il y aurait matière à faire exécuter la loi. Pour répondre à votre question, ce que le projet de loi établit vise à protéger l'animal alors qu'il est en service. En fait, c'est un peu comme si un agent était en service.

The Chair: Minister, we've arrived at your scheduled departure time. I know I have three senators who have indicated they would like to ask you another question.

Mr. MacKay: I'm certainly fine. We have votes happening and the bells are ringing, but we're okay.

Senator Baker: I have a couple of short questions, minister. I appreciate your answer to Senator Plett, because it depends upon one's interpretation of a dog that is in the process of carrying out an officer's duties.

I appreciate your comments about the training of those dogs. As you probably know, in recent case law a human sniff is not considered to be a search, but a dog sniff is now considered to be a search under our laws, sometimes triggering a challenge under section 8 of the Charter. It's absolutely incredible when you read the case law, as I'm sure you have, to realize the 100 per cent accuracy rate of these dogs in drug investigations. It's absolutely incredible.

My question relates to consecutive sentencing. As you know, because you dealt with provincial and federal offences when you were a Crown prosecutor, this particular case is under the Criminal Code, so you would have a provincial Crown prosecutor, presumably, prosecuting one of these cases.

Mr. MacKay: Yes, most often.

Senator Baker: You would have, in the case of every province, a violation of two laws, one provincial and one federal. Every province has animal protection legislation that is pretty compelling; so you would have an offence listed. Normally, you would have two counts under the Criminal Code and one count under the provincial act.

I know this is rather technical, but when you apply consecutive sentences, the bill says, ". . . committed against a law enforcement animal shall be served consecutively to any other punishment imposed on the person. . . ." for the same delict — it doesn't say "delict," but it should — ". . . for an offence arising out of the same event or series of events." Would that incorporate the provincial and the federal counts in that charge, or would it apply only to consecutive sentences for the federal sentences under the Criminal Code?

Mr. MacKay: My first thought is that it would apply broadly to all offences, as written. In most instances, senator, I expect that the lesser charge under the provincial legislation would result in a fine most often.

Senator Baker: That's true.

Le président : Monsieur le ministre, nous sommes arrivés à l'heure prévue pour votre départ. Or, trois sénateurs m'ont indiqué qu'ils voulaient vous poser une autre question.

M. MacKay : Je n'y vois pas d'inconvénient. Nous avons des votes à prendre et les cloches sonnent, mais nous avons le temps.

Le sénateur Baker : J'ai deux courtes questions pour vous, monsieur le ministre. J'ai bien aimé la réponse que vous avez donnée au sénateur Plett, car elle nous a permis de comprendre qu'il s'agit de l'interprétation que l'on donne au fait que le chien soit en train de prêter main-forte à un agent dans l'exercice de ses fonctions.

J'ai aussi aimé vos observations sur le dressage de ces chiens. Comme vous le savez probablement, la jurisprudence a récemment établi que le reniflement d'un humain ne saurait être considéré comme un acte de fouille, alors que celui d'un chien est maintenant considéré comme un acte de fouille aux termes de nos lois, ce qui est parfois contesté en vertu de l'article 8 de la Charte des droits et libertés. Lorsque vous lisez ces cas de jurisprudence — et je suis convaincu que vous l'avez fait —, c'est renversant de constater que ces chiens ne se trompent jamais lorsqu'ils participent à des enquêtes en matière de drogue. C'est absolument incroyable.

Ma question concerne les peines consécutives. Comme vous le savez, ayant vous-même eu à traiter d'infractions provinciales et fédérales lorsque vous étiez procureur, ce cas particulier relève du Code criminel. Alors, on peut supposer que, pour un de ces cas, il y aurait un procureur de la Couronne provincial.

M. MacKay : Oui, la plupart du temps.

Le sénateur Baker : Dans chaque province, il y aurait violation de deux lois, soit une loi provinciale et une loi fédérale. Chaque province a des lois pour la protection des animaux qui sont très rigoureuses; il y aurait donc une infraction prévue à cet égard. Normalement, vous auriez deux chefs d'accusation aux termes du Code criminel et un chef d'accusation aux termes de la loi provinciale.

Je sais que ce que j'explique est plutôt technique, mais lorsqu'il est question de l'application de peines consécutives, le projet de loi dit ceci : « Dans les cas où l'infraction [...] est commise contre un animal d'assistance policière, la peine infligée à une personne est purgée consécutivement à toute autre peine sanctionnant » le même délit — on ne se sert pas du mot « délit », mais c'est celui qui devrait être utilisé — « une autre infraction basée sur les mêmes faits ». Cela s'appliquerait-il aux chefs d'accusation provincial et fédéraux ou seulement aux peines consécutives découlant des sentences fédérales fixées en vertu du Code criminel?

M. MacKay : À première vue, je dirais que cela s'appliquerait à l'ensemble des infractions, tel qu'il est écrit. Dans la plupart des cas, sénateur, je pense que l'accusation la moins grave, en vertu de la loi provinciale, entraînerait une amende.

Le sénateur Baker : C'est vrai.

Mr. MacKay: We're not talking about the same thing when we're talking about being served consecutively. We're talking about periods of incarceration. In addition to or consecutive to any other sentence that was imposed at that time would denote consecutive throughout.

Senator Baker: I have one further clarification. Proposed subsection (2) of 445.01 says:

> (*a*) an indictable offence and liable to imprisonment for a term of not more than five years and, if a law enforcement animal is killed in the commission of the offence, to a minimum punishment. . . .

The "commission of the offence" refers to the offence of injuring the animal, I presume, and not to the offence for which the person was being investigated when the animal was assisting the enforcement officer; is that correct?

Mr. MacKay: That is correct.

Senator Baker: It's in the offence of harming the animal and not the offence that is being investigated.

Mr. MacKay: Yes. You have to read it in its totality: If the animal is killed in the commission of the offence as opposed to injured.

Senator Baker: As opposed to injured.

Senator Joyal: That's the key distinction.

Mr. MacKay: That's the key nuance.

Senator Baker: In the commission of the offence, but then you go back: What is the offence? The offence is injuring the animal. It's not in the commission of the criminal offence being investigated.

Mr. MacKay: No. For clarity, it would be for the higher end of the spectrum of violence. As questioned by Senator McInnis earlier, the decision to proceed by indictment versus to go summarily would also very much be predicated on whether it was injured or killed, or it was at the very high end of what would constitute perhaps a tortuous death for the animal. I would suggest you could still go by indictment if the animal was severely wounded, but you could not then have a mandatory minimum penalty.

Senator McIntyre: As you stated, the Crown has the option of proceeding summarily or by indictment. If it proceeds summarily, there are no mandatory minimum sentences, but if it proceeds by indictment, there are mandatory minimum sentences. We have to keep in mind that the intentional killing of a law enforcement animal while aiding a law enforcement officer in carrying out his or her duties is paramount.

Mr. MacKay: That's correct.

Senator McIntyre: You need that *mens rea*. If you don't have it, the Crown will not proceed by indictment. That's clear.

M. MacKay : Nous ne parlons pas de la même chose quand nous disons « purgée consécutivement ». Nous parlons de périodes d'incarcération. Si on disait « en plus de ou consécutive à toute autre peine imposée à ce moment », toutes les peines seraient consécutives.

Le sénateur Baker : Je voudrais une dernière précision. Le paragraphe 445.01(2) proposé dit :

> *a*) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans, la peine minimale étant de six mois si un animal d'assistance policière est tué lors de la perpétration;

Je présume que les mots « lors de la perpétration » font référence à l'infraction consistant à blesser l'animal, et non pas à l'infraction pour laquelle la personne faisait l'objet d'une enquête lorsque l'animal assistait l'agent d'application de la loi. Est-ce bien cela?

M. MacKay : C'est bien cela.

Le sénateur Baker : On parle de l'infraction consistant à blesser l'animal et non pas de l'infraction qui fait l'objet d'une enquête.

M. MacKay : Oui. Vous devez le lire dans son ensemble : si l'animal est tué, plutôt que blessé, lors de la perpétration de l'infraction.

Le sénateur Baker : Plutôt que blessé.

Le sénateur Joyal : C'est la distinction.

M. MacKay : Là est la nuance.

Le sénateur Baker : Lors de la perpétration de l'infraction... Mais on se demande ensuite : quelle est infraction? L'infraction, c'est de blesser l'animal. Ce n'est pas la perpétration de l'infraction criminelle qui fait l'objet d'une enquête.

M. MacKay : Non. Pour clarifier les choses, ce serait pour le niveau de violence le plus élevé. Comme je l'ai dit plus tôt au sénateur McInnis, la décision de procéder par voie de mise en accusation ou par voie sommaire pourrait être différente selon que l'animal aurait été blessé ou tué, ou s'il s'agissait d'une mort des plus atroces pour l'animal. Je dirais qu'on pourrait tout de même procéder par voie de mise en accusation si l'animal était gravement blessé, mais on ne pourrait pas imposer une peine minimale obligatoire.

Le sénateur McIntyre : Comme vous l'avez indiqué, la Couronne a la possibilité de procéder par voie sommaire ou par voie de mise en accusation. Si elle procède par voie sommaire, il n'y a pas de peines minimales obligatoires, mais si elle procède par voie de mise en accusation, il y en a. Il ne faut pas oublier que le fait de tuer intentionnellement un animal d'assistance policière pendant que cet animal assiste un agent d'application de la loi dans l'exercice de ses fonctions est un facteur prépondérant.

M. MacKay : C'est exact.

Le sénateur McIntyre : Il faut qu'il y ait une intention criminelle. S'il n'y en a pas, la Couronne ne procédera pas par voie de mise en accusation. C'est clair.

Mr. MacKay: That's right. I would hearken back to earlier references to the mitigating circumstances around it, whether the person had a prior experience that led them to react disproportionately to the animal or to the circumstance that might factor into whether there was the *mens rea*.

Senator McIntyre: Colleagues have also spoken about consecutive sentences. Don't you think we have to tie that in with the objectives of denunciation and deterrence?

Mr. MacKay: By all means.

Senator McIntyre: They work together; you can't separate them.

Mr. MacKay: To be clear, it's not meant to handcuff or diminish the important role of judges in meting out sentences, but if we are to send a clear message that certain offences are so offensive to the public and create such a risk, the starting point is going to be a minimum period of incarceration.

Senator Joyal: My question has been triggered by the definition of a law enforcement animal. I'm thinking of the horses used by police forces in protests. Being from Montreal, in the last two years we have had many protests involving student groups, and the horses have been one key element to try to re-establish order.

When I read clause 3 of the bill, especially the phrase "without lawful excuse," I immediately see what would be a defence in a protest: "I tried to protect myself because the horse was coming at me, and I didn't want to have the leg of a horse on my head or stomach where I could be mortally wounded." A person would more or less invoke self-defence in that context.

How do you think a court will interpret that element of the offence in relation to such a circumstance that I would not say is common but that we have seen, especially in student protests? My colleagues from the police forces could testify to that. It seems to me there's a loophole for this section to be open for a defence that might succeed in relation to that offence.

Mr. MacKay: Thank you, Senator Joyal. I would point you to clause 3 of the bill, which quite clearly sets out at proposed section 445.01(1): "Every one commits an offence who" — and here's the operative word — "wilfully and without lawful excuse. . . ." So to that extent in your scenario, while self-defence might make for a novel exercise as far as pleading that you were protecting yourself from being run over by a horse, you would have to use quite extraordinary means, if I could put it that way, either by virtue of a weapon or, as was the case with Brigade, a vehicle was used, if my memory serves me correctly.

In other words, in the factual scenario that you presented, you would have to use quite extensive force to prevent a horse from affecting your movement, either a weapon or a vehicle. You can think of various scenarios. If you were carrying a bat or you were

M. MacKay : C'est exact. Je reviens à ce qui a été dit plus tôt au sujet des circonstances atténuantes, à savoir si la personne a déjà vécu une expérience qui l'a poussée à réagir de façon disproportionnée à l'égard de l'animal ou de la situation et qui pourrait permettre de déterminer s'il y avait une intention criminelle.

Le sénateur McIntyre : Des collègues ont aussi parlé des peines consécutives. Ne pensez-vous pas que nous devons établir un lien avec les objectifs de dénonciation et de dissuasion?

M. MacKay : Certainement.

Le sénateur McIntyre : Ils vont ensemble; on ne peut les séparer.

M. MacKay : En fait, on ne vise pas à priver les juges de leurs moyens ni à diminuer leur rôle important dans l'imposition des peines, mais si nous voulons montrer clairement que certaines infractions sont tout à fait choquantes pour la population et qu'elles créent un grand risque, nous devrons commencer par imposer une période minimale d'incarcération.

Le sénateur Joyal : Ma question concerne la définition d'un animal d'assistance policière. Je songe aux chevaux qui sont utilisés par les forces policières durant les manifestations. À Montréal, ces deux dernières années, nous avons eu de nombreuses manifestations de groupes d'étudiants, et les chevaux ont joué un rôle clé dans le rétablissement de l'ordre.

Quand je lis l'article 3 du projet de loi, en particulier les mots « sans excuse légitime », je vois immédiatement le motif de défense qu'un manifestant pourrait présenter : « J'ai essayé de me protéger, car le cheval se dirigeait vers moi et je ne voulais pas qu'il me blesse à la tête ou à l'estomac avec ses pattes, parce que j'aurais pu mourir. » Une personne invoquerait plus ou moins la légitime défense dans ce contexte.

Comment, selon vous, un tribunal interprétera-t-il cet élément de l'infraction relativement à une telle situation, qui n'est pas courante, mais que nous avons déjà vue, en particulier dans les manifestations étudiantes? Mes collègues des forces policières pourraient en témoigner. Il me semble que cet article comporte une échappatoire qui permettrait d'invoquer avec succès une défense relativement à cette infraction.

M. MacKay : Merci, sénateur Joyal. L'article 3 du projet de loi énonce très clairement, au paragraphe 445.01(1) proposé : « Commet une infraction quiconque » — et voici les mots clés — « volontairement et sans excuse légitime... ». Dans cette mesure, dans votre scénario, même si une personne pourrait invoquer la légitime défense comme motif de défense inédit et affirmer s'être protégée afin d'éviter de se faire piétiner par un cheval, il faudrait qu'elle ait utilisé des moyens extraordinaires, si je peux m'exprimer ainsi, soit une arme ou, comme ce fut le cas pour Brigade, un véhicule, si ma mémoire est bonne.

Autrement dit, dans le scénario fictif que vous décrivez, il faudrait utiliser une force considérable, soit une arme ou un véhicule, pour empêcher un cheval de restreindre ses mouvements. On peut imaginer divers scénarios. Si on transportait un bâton de

using pepper spray or a knife, then you could severely injure the animal. I don't think you would be able to plead reasonable force or defence of person in that scenario.

I'm trying to envision another scenario in which you would be using reasonable force to protect yourself, but it certainly could be argued. There are novel arguments presented every day in courts across the land.

Senator Joyal: We have seen it in Montreal, especially. As you know, there were many protests two years ago. We had some this spring. Of course, horses play an important role in containing the movement of mobs. Fortunately, police have the horses. When the mob sees the horses coming, they know it's serious. There's no doubt they are part of the elements of essential tools to re-establish order and bring people to more common sense in their right to protest.

Mr. MacKay: That's why they're an effective deterrent. When the horses are coming, even the sound of the hooves startles the senses.

Senator Joyal: There's no doubt about that. That's why I'm trying to figure out how that section would be triggered in relation to a horse that would be wounded in the case of a group of people being involved in trying to push back the horse because they feel threatened once the horse is moving towards them. That's where I feel there might be a loophole or interpretation for a defence in relation to that offence.

Mr. MacKay: I think in all instances it will come down to a question of the facts as they unfold and the proof of the evidence before the court.

Senator Joyal: "Wilfully," as my colleague mentions, means *mens rea*. In such a case, the idea is not to try to wound the animal; the idea is for a person to protect him or herself. That's where the line is blurred between something very well defined whereby somebody comes to the protest with the idea of seriously wounding or even killing the animal, and somebody who, in the course of a protest, finds himself or herself caught in a situation where the animal is there and they feel threatened by the animal. That's why I feel there's a blurred distance between the clear *mens rea* and the essential element needed to prove that offence.

Mr. MacKay: I would emphasize the language in the previous section that speaks to "wilfully and without lawful excuse." So the lawful excuse would have to be weighed against the evidence that's before the court. That comes back to the important role of the judge.

The Chair: Minister, thank you for your generosity in your last appearance before the committee.

Mr. MacKay: I think this truly is my last.

Senator Joyal: We sit tomorrow.

Mr. MacKay: I do have another bill that I could try to get to you.

baseball, si on utilisait du gaz poivré ou un couteau, alors on pourrait blesser gravement l'animal. Je doute que l'on puisse invoquer l'usage d'une force raisonnable ou la légitime défense dans cette situation.

J'essaie d'envisager un autre scénario dans lequel on utiliserait une force raisonnable pour se protéger, mais cela pourrait certainement être invoqué. Des arguments inédits sont présentés tous les jours dans les tribunaux du pays.

Le sénateur Joyal : Nous l'avons vu en particulier à Montréal. Comme vous le savez, il y a eu de nombreuses manifestations il y a deux ans. Nous en avons eu ce printemps. Évidemment, les chevaux jouent un rôle important pour contenir le mouvement des foules. Heureusement, la police a des chevaux. Quand la foule voit arriver les chevaux, elle sait que la situation est sérieuse. Il ne fait aucun doute qu'ils font partie des outils essentiels pour rétablir l'ordre et inciter les gens à faire preuve d'un peu plus de bon sens dans leur droit de manifester.

M. MacKay : Voilà pourquoi ils sont un moyen de dissuasion efficace. Quand les chevaux arrivent, même le bruit des sabots fait sursauter.

Le sénateur Joyal : Cela ne fait aucun doute. C'est pourquoi j'essaie de comprendre comment cet article s'appliquerait dans le cas d'un cheval qui serait blessé lorsque des personnes tenteraient de le repousser parce qu'elles se sentent menacées. C'est là où, selon moi, il y aurait une échappatoire ou une interprétation possible pour une défense relativement à cette infraction.

M. MacKay : Je pense que dans chaque cas, cela dépendra du déroulement des faits et de la preuve présentée devant le tribunal.

Le sénateur Joyal : « Volontairement », comme le mentionne mon collègue, signifie l'intention criminelle. Dans ce cas-ci, l'idée n'est pas d'essayer de blesser l'animal, mais de se protéger. La ligne est mince entre quelqu'un qui vient manifester dans l'intention de blesser gravement ou même de tuer l'animal, et quelqu'un qui, durant la manifestation, se trouve pris dans une situation où il se sent menacé par l'animal. Voilà pourquoi j'estime qu'il y a une zone floue entre l'intention criminelle claire et l'élément essentiel requis pour prouver cette infraction.

M. MacKay : J'insiste sur le libellé de l'article précédent, qui dit « volontairement et sans excuse légitime ». L'excuse légitime devrait donc être évaluée au regard de la preuve soumise à la cour. Cela nous ramène au rôle important du juge.

Le président : Monsieur le ministre, je vous remercie de votre générosité à votre dernière comparution devant le comité.

M. MacKay : Je pense que c'est vraiment ma dernière.

Le sénateur Joyal : Nous siégeons demain.

M. MacKay : J'ai bien un autre projet de loi que je pourrais essayer de vous présenter.

The Chair: We want to congratulate you on your significant contributions as a parliamentarian. You're leaving a legacy you can certainly be proud of.

I want to thank you for also doing the best you could to ensure that this committee remains the busiest in the Senate; you've succeeded. On behalf of all the committee, we wish you only the best for whatever the future may hold.

Mr. MacKay: Very kind. Thank you, senators.

Hon. Senators: Hear, hear!

The Chair: Ms. Morency and Mr. Zigayer are remaining, and if senators have additional questions for them, the time is now.

Senator Baker: I have just one clarification. The minister addressed the restitution question to another member of this Senate committee a few moments ago. I wonder if the officials could enlarge on the answer given by the minister and reference the restitution provisions of the Criminal Code as they relate to this bill.

Carole Morency, Director General and Senior General Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice: As the minister said, the court has the authority to deal with whatever order should be made as part of the sentencing order, including the prohibition order.

This bill doesn't specifically propose a new form of restitution because the existing provisions on restitution — section 738 — could well apply in the sense that, for example, an RCMP officer who can show it cost $60,000 to train this animal would be able to demonstrate readily ascertainable cost, property, expenses and seek an order of restitution through the existing provisions.

As the committee knows, the Canadian Victims Bill of Rights, Bill C-32, that recently received Royal Assent also enacted other amendments relating to restitution.

Once those provisions come into force, in every case a sentencing court would be required to consider whether an order for restitution should be made. Other amendments were enacted as well through that bill that will facilitate that process to seek that restitution order.

Senator McIntyre: Subsection 429(2) of the Criminal Code provides a defence. It appears to me that the new section also provides a defence by amending the code to insert the words "wilfully and without lawful excuse." What similarity is there, if any, between these two types of defences? In other words, is Bill C-35 just maintaining a similar approach to what's there right

Le président : Nous voulons vous féliciter de votre contribution importante en tant que parlementaire. Vous laissez un héritage dont vous pouvez être fier.

Je veux également vous remercier d'avoir fait tout votre possible pour que notre comité reste le comité sénatorial le plus occupé; vous avez réussi. Au nom de tous les membres du comité, je vous souhaite la meilleure des chances dans vos projets futurs.

M. MacKay : C'est très aimable. Merci, sénateurs.

Des voix : Bravo!

Le président : Mme Morency et M. Zigayer restent avec nous; si les sénateurs ont d'autres questions à leur poser, ils peuvent le faire maintenant.

Le sénateur Baker : Je voudrais seulement obtenir un éclaircissement. Il y a quelques minutes, le ministre a répondu à la question d'un autre membre du comité au sujet du dédommagement. J'aimerais que les fonctionnaires nous expliquent davantage la réponse du ministre et nous parlent des dispositions du Code criminel relatives au dédommagement qui se rapportent à ce projet de loi.

Carole Morency, directrice générale et avocate générale principale, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice : Comme l'a dit le ministre, le tribunal a le pouvoir d'émettre n'importe quelle ordonnance dans le cadre de l'ordonnance relative à la détermination de la peine, y compris une ordonnance d'interdiction.

Le projet de loi ne propose pas expressément une nouvelle forme de dédommagement, car les dispositions existantes sur le dédommagement — l'article 738 — pourraient très bien s'appliquer; s'il en coûte 60 000 $ pour entraîner un animal, un agent de la GRC pourrait démontrer les coûts facilement vérifiables, la propriété et les dépenses, et demander une ordonnance de dédommagement au moyen des dispositions existantes.

Comme vous le savez, la Charte canadienne des droits des victimes, le projet de loi C-32, qui a récemment reçu la sanction royale, a également apporté d'autres modifications liées au dédommagement.

Lorsque ces dispositions entreront en vigueur, dans chaque cas, le tribunal qui détermine la peine sera tenu d'envisager la possibilité d'émettre une ordonnance de dédommagement. D'autres modifications ont aussi été apportées grâce à ce projet de loi; elles faciliteront le processus pour demander une ordonnance de dédommagement.

Le sénateur McIntyre : Le paragraphe 429(2) du Code criminel prévoit un motif de défense. Il me semble que le nouvel article prévoit également un motif de défense en modifiant le code pour y ajouter les mots « volontairement et sans excuse légitime ». Quelle similarité y a-t-il, s'il y en a une, entre ces deux types de défense? Autrement dit, le projet de loi C-35 maintient-il

now? Subsection 429(2) basically applies to all the other provisions in the code.

Ms. Morency: As the senator noted, the question was also raised in the other place, and it invited a fair bit of consideration in the sense of why would you have subsection 429(2) as well as in the new proposed offence of "wilfully and without lawful excuse"?

Subsection 429(2) has basically been in the Criminal Code since the first Criminal Code. Similarly, when you look at the existing animal cruelty provision in section 445 that Bill C-35 models, it also has that similar repetition of the same element. It's a fair question: Why would you have it in both?

Bill C-35 is only looking at addressing a small part, not at overhauling all of the provisions, but I think there's no inconsistency or other negative downside of that other than it seems to be repetitive. It's the model there now in the existing offence on which Bill C-35 is based, but the two operate in harmony, I would suggest to the committee.

Michael E. Zigayer, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice: I would only add the fact that if we hadn't put it there, there would be questions as to why it wasn't there, because we had modeled the new offence on the existing cruelty to animals offence, section 445.

Senator McIntyre: In other words, the defence under this bill would apply only to law enforcement animals, service animals and military animals?

Mr. Zigayer: This offence applies only to those three types of service animals, yes.

Senator McIntyre: Very well.

Are you aware of other jurisdictions at the provincial level within Canada that may already offer certain protections to service animals?

Mr. Zigayer: I'll quickly say that we're talking about a prosecution under the Criminal Code, resulting in a criminal record. I think there's an important distinction in terms of your future ability to cross the border or go anywhere else if you have a criminal record as opposed to an offence that may exist under provincial legislation.

I'm not familiar with what might exist in terms of animal welfare legislation at the provincial level. Our focus was doing something at the federal level, in the Criminal Code. We looked at different statutes and jurisdictions in the United States and at the federal level as well, and we designed this provision, keeping in mind section 445 and general Canadian legislative principles.

simplement une approche semblable à ce qui existe actuellement? Le paragraphe 429(2) s'applique essentiellement à toutes les autres dispositions du code.

Mme Morency : Comme l'a fait remarquer le sénateur, la question a également été soulevée à l'autre endroit et elle a suscité quelques interrogations. Pourquoi aurait-on le paragraphe 429(2), et en plus, les mots « volontairement et sans excuse légitime » dans la nouvelle infraction proposée?

Le paragraphe 429(2) est dans le Code criminel depuis l'entrée en vigueur du premier Code criminel. De même, lorsqu'on examine la disposition actuelle sur la cruauté envers les animaux, soit l'article 445 dont on s'inspire dans le projet de loi C-35, on constate qu'il y a une répétition semblable du même élément. C'est une question légitime : pourquoi l'aurait-on dans les deux dispositions?

Le projet de loi C-35 ne vise qu'à modifier une petite partie des dispositions, et non à toutes les revoir, mais je pense qu'il n'y a pas d'incohérence ni d'autre aspect négatif à ce chapitre, sauf que cela semble être répétitif. C'est le modèle qu'on utilise actuellement dans l'infraction existante sur laquelle le projet de loi repose, mais je dirais que les deux sont en harmonie.

Michael E. Zigayer, avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice : J'ajouterais seulement que si nous ne l'avions pas inclus, on nous aurait demandé pourquoi, puisque pour la nouvelle infraction, nous nous sommes inspirés de l'infraction existante sur la cruauté envers les animaux, à l'article 445.

Le sénateur McIntyre : Autrement dit, en vertu de ce projet de loi, le motif de défense s'appliquerait seulement aux animaux d'assistance, aux animaux d'assistance policière et aux animaux d'assistance militaire?

M. Zigayer : Oui, cette infraction s'applique uniquement à ces trois types d'animaux d'assistance.

Le sénateur McIntyre : Très bien.

Savez-vous si d'autres provinces au Canada offrent déjà certaines protections aux animaux d'assistance?

M. Zigayer : Je dirai rapidement que nous parlons d'une peine, en vertu du Code criminel, qui entraîne l'établissement d'un casier judiciaire. Je crois qu'il existe une distinction importante sur le plan de la possibilité future de franchir la frontière ou de se rendre ailleurs lorsqu'on a un casier judiciaire, comparativement à une infraction prévue dans une loi provinciale.

Je ne suis pas au courant de ce qui existe au niveau provincial en ce qui concerne les lois sur le bien-être des animaux. Notre objectif était de prendre des mesures à l'échelle fédérale dans le Code criminel. Nous avons examiné diverses lois dans divers États américains, ainsi qu'à l'échelon fédéral, et nous avons conçu cette disposition, en tenant compte de l'article 445 et des principes législatifs généraux du Canada.

Senator Jaffer: Thank you for always making yourselves available.

Since this is our last meeting, I would like to thank you, Ms. Morency. You have always made yourself available to our committee. Thank you for your work as well.

I'd like you to help me. I'm really struggling with the issue of mandatory minimum sentencing. As a lawyer, I'm very much aware that mandatory sentencing is not something that has come into place in the last 11 years, but I am not aware of the Supreme Court of Canada rejecting mandatory sentencing as much as it has in the last 11 years. I may be wrong.

What happened before 11 years ago? Was mandatory minimum sentencing addressed by the Supreme Court of Canada? How many times has it been rejected in the last 11 years?

Ms. Morency: I do have a bit of information that would assist.

The Supreme Court in its recent decision in *Nur* did not find the concept of mandatory minimums unconstitutional. It was in the reasonable hypothetical in that specific offence. On a previous occasion, the Supreme Court found a seven-year mandatory minimum penalty dealing with drugs to be unconstitutional. They upheld, I think it was in the *Ferguson* case, a four-year mandatory minimum penalty. So there haven't been many instances pointing to the Supreme Court on the specifics of what you've raised.

Certainly the *Nur* decision reaffirmed the court's analysis in how it assesses a mandatory minimum penalty under section 12 of the Charter in terms of the two-step analysis. One might suggest it clarified how the reasonable hypothetical is to be applied.

But as the minister said, in the context of the bill before this committee, the minister has ascertained that in accordance with that interpretation, even post-*Nur*, he remains satisfied that the bill meets that test.

Senator Batters: I have a quick question in follow-up to something that Senator Munson asked and that Senator White also referenced. In cases like Quanto's Law, there's nothing preventing a judge in such a case from imposing an accompanying lifetime ban on a criminal from owning an animal; is that correct?

Mr. Zigayer: I think the Quanto case is a perfect example of the judge exercising his discretion. I think that was a 25-year ban and there was nothing specifically in the law at the time that said he could or couldn't. It was the imposition of what he believed to be a reasonable sentence.

It has to be remembered that the accused who killed Quanto was being sentenced for a number of offences, and the judge was mindful of the need to respect the principle of totality, but he also recognized that the killing of Quanto was an attack on the

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie de toujours être prêts à venir comparaître.

Puisqu'il s'agit de notre dernière séance, je tiens à vous remercier, madame Morency. Vous avez toujours été à la disposition de notre comité. Je vous remercie également du travail que vous accomplissez.

J'aimerais que vous m'aidiez à comprendre la question des peines minimales obligatoires. En tant qu'avocate, je sais très bien que les peines obligatoires n'ont pas été mises en place dans les 11 dernières années, mais je doute que la Cour suprême du Canada ait rejeté auparavant les peines obligatoires autant qu'elle l'a fait ces 11 dernières années. Je me trompe peut-être.

Qu'est-il arrivé avant cela? La Cour suprême du Canada s'est-elle penchée sur la question des peines minimales obligatoires? Combien de fois a-t-elle rejeté les peines au cours des 11 dernières années?

Mme Morency : J'ai quelques renseignements qui vous aideront à comprendre.

Dans la décision qu'elle a rendue récemment dans l'affaire *Nur*, la Cour suprême a jugé que le concept des peines minimales obligatoires n'était pas inconstitutionnel. Il était raisonnablement justifié pour cette infraction précise. À une autre occasion, les juges de la Cour suprême ont déclaré inconstitutionnelle une peine minimale obligatoire de sept ans pour l'importation de stupéfiants. Ils ont confirmé — je crois que c'était dans l'affaire *Ferguson* — une peine minimale obligatoire de quatre ans. Il n'y a donc pas eu de nombreux cas où la Cour suprême s'est prononcée sur la question que vous avez soulevée.

Il est clair que l'arrêt *Nur* a réaffirmé la façon dont la cour évalue une peine minimale obligatoire en application de l'article 12 de la Charte dans le cadre de l'analyse en deux étapes. On pourrait faire valoir qu'elle a clarifié la façon dont les hypothèses raisonnables doivent être appliquées.

Cependant, comme le ministre l'a affirmé, dans le contexte du projet de loi à l'étude, il a établi que conformément à cette interprétation, même après l'arrêt *Nur*, il reste convaincu que le projet de loi satisfait au critère.

La sénatrice Batters : J'ai une question brève pour enchaîner sur un point que le sénateur Munson a soulevé et auquel le sénateur White a aussi fait allusion. Dans les cas comme la Loi de Quanto, rien n'empêche un juge de frapper un criminel d'une interdiction à vie de posséder un animal, n'est-ce pas?

M. Zigayer : Je crois que l'affaire Quanto est un parfait exemple de recours à la discrétion judiciaire. Je pense qu'il s'agissait d'une interdiction de 25 ans et qu'il n'y avait rien dans la loi à l'époque qui stipulait que le juge pouvait ou non le faire. Il a imposé ce qu'il croyait être une peine raisonnable.

Il faut se rappeler que l'accusé qui a tué Quanto a été condamné pour un certain nombre d'infractions; le juge a été attentif au besoin de respecter le principe de totalité, mais il a aussi reconnu que le meurtre de Quanto était une attaque contre

administration of justice writ large and to the values of society. He took pains to make clear that 18 months of the 26 total was for the killing of the police dog, the police service animal. Perhaps if he hadn't had all those other offences before the court at the same time the offender might have received more, not less, for the killing of Quanto. But there was the totality principle in play as well.

Senator Batters: Yes, and prosecutors prosecuting these types of cases obviously look back at past jurisprudence, which would include Quanto case and others that can go forward from this point, and would see the types of things that may be commonly asked for accompanying those. They might also see the testimony before this committee and realize that's something this committee recognizes could be a worthwhile addition to that type of a sentence; correct? That's the sort of thing that prosecutors would be looking at?

Mr. Zigayer: Absolutely. Prosecutors are always looking at precedent, as are defence counsel. In this particular case, this was an agreed proposal, agreed resolution. The Crown and defence had put forward the 26 months. Often the Crown and defence will get together to avoid a lengthy and costly trial, and this was one of those situations.

Senator Joyal: Welcome, Mr. Zigayer and Ms. Morency. I would like to come back to proposed subsection (3) in clause 3 of the bill. I will read it:

> (3) A sentence imposed on a person for an offence under subsection (1) committed against a law enforcement animal shall be served consecutively to any other punishment imposed on the person for an offence arising out of the same event or series of events.

I will continue with my example of student protests in Montreal last spring and two years before. Most of the protesters were accused of violating a municipal bylaw. It's not a provincial statute; it's a municipal bylaw. Would that be covered by a punishment? Suppose a protester is found guilty of being part of an illegal protest, because the leader has not given the route of the protest, which is an offence under bylaw P-6 of the City of Montreal. It says with any protest, you have to give the route to the authorities, the police and the city service. Would somebody who was found guilty under a municipal bylaw of taking part in an illegal protest find themselves with the responsibility to serve consecutively the sentence that would be imposed?

Mr. Zigayer: I think the short answer is no, but it deserves an explanation.

When we were looking at designing this particular provision, we were actually thinking of the case of Quanto where the suspect was fleeing from the police and committing certain crimes —

Senator Joyal: Under the Criminal Code?

l'administration de la justice en général et les valeurs de la société. Il a pris la peine de clairement énoncer que 18 des 26 mois au total lui étaient imposés pour avoir tué le chien policier, l'animal du service de police. Peut-être que s'il n'avait pas été jugé pour toutes ces autres infractions simultanément, le contrevenant aurait reçu une peine plus sévère, et non moindre, pour avoir tué Quanto. Cependant, le principe de totalité entrait aussi en jeu.

La sénatrice Batters : Oui, et les procureurs dans ces types d'affaires consultent évidemment la jurisprudence antérieure, qui engloberait l'affaire Quanto et d'autres qui sont venues par la suite, et verraient le type de peine habituelle dans ce genre de cas. Ils pourraient aussi consulter les témoignages devant ce comité et en tenir compte pour déterminer la peine qu'il convient d'imposer, n'est-ce pas? C'est le genre de choses que les procureurs examineraient?

M. Zigayer : Tout à fait. Les procureurs regardent toujours les précédents, tout comme les avocats de la défense. Dans cette affaire en particulier, il s'agissait d'une proposition, d'une résolution, convenue. La Couronne et la défense avaient suggéré la peine de 26 mois. Il arrive souvent que la Couronne et la défense se réunissent pour éviter un procès long et coûteux, et c'était une de ces situations.

Le sénateur Joyal : Bienvenue, monsieur Zigayer et madame Morency. J'aimerais revenir au paragraphe (3) à l'article 3 du projet de loi. Je vais le lire :

> (3) Dans les cas où l'infraction prévue au paragraphe (1) est commise contre un animal d'assistance policière, la peine infligée à une personne est purgée consécutivement à toute autre peine sanctionnant une autre infraction basée sur les mêmes faits.

Je vais continuer avec l'exemple que j'ai donné des manifestations étudiantes à Montréal le printemps dernier et deux ans auparavant. La plupart des manifestants ont été accusés d'avoir enfreint un règlement municipal. Il ne s'agit pas d'une loi provinciale, mais bien d'un règlement municipal. Cela serait-il passible d'une peine? Imaginez qu'un manifestant soit trouvé coupable d'avoir participé à une manifestation illégale, car le leader n'a pas donné l'itinéraire de la manifestation, ce qui constitue une infraction au titre du règlement municipal P-6 de la Ville de Montréal. Il stipule qu'il faut présenter l'itinéraire de toute manifestation aux autorités, à la police et aux services municipaux. Est-ce qu'une personne trouvée coupable d'avoir enfreint un règlement municipal pour avoir participé à une manifestation illégale serait tenue de purger consécutivement la peine qui lui serait imposée?

M. Zigayer : Je crois que la réponse abrégée est non, mais qu'elle mérite une explication.

Lorsque nous rédigions cette disposition en particulier, nous pensions en fait à l'affaire Quanto dans laquelle le suspect a fui la police et commis certains crimes...

Le sénateur Joyal : Au sens du Code criminel?

Mr. Zigayer: — under the Criminal Code. Those are the offences we were talking about.

If I could come up with a reasonable hypothetical totally different from the Quanto case, let's say you had an individual who was operating a clandestine drug lab. The police, with a law enforcement animal, are searching for him. They locate the place and arrive on the scene. The operator of this clandestine lab then shoots a gun, kills the dog and wounds the officer with him. What would happen? We'd have a drug offence of operating a drug lab, whatever offences existed there. We'd have the charge of killing a dog under this new offence, and we'd probably have wounding of a police officer under the Criminal Code as well.

If we put aside the wounding of the police officer, the offence we would be talking about is the drug offence. If he would get two or three years for the drug offence, then whatever the court imposed, whether it was the mandatory minimum of six months or a longer term of imprisonment for the killing of the law enforcement animal, that would be served consecutively.

Senator Joyal: I understand.

Mr. Zigayer: It's interesting, in my example, I also raised the injury to the police officer. That would also be served consecutively because of clause 2.

Senator Joyal: Clause 2, yes.

But you're clear that it's not the intent of this legislation to link the commission of the offence to the violation of a municipal bylaw in relation to a protest?

Mr. Zigayer: That's correct.

If I can return to your hypothetical, which was the demonstration in Montreal and the injury caused to the horse and the possibility of an attempt to raise self-defence, as the minister was saying, it will depend on the facts. However, let's say that the demonstrator came to the demonstration with a bottle of acid and threw that acid in the face of the horse. I don't know if that could be called self-defence. I think you'd see some premeditation, and I think that the accused might have a hard time satisfying the court that that was self-defence.

Senator Joyal: In other words, if somebody is found guilty of being part of an illegal protest under a municipal bylaw, then section 446(2)*(b)* would be applied, which is "an offence punishable on summary conviction and liable to a fine not exceeding five thousand dollars or to imprisonment for a term of not more than six months or to both," which would be deemed to be a criminal offence that would be causing damage or injury to an animal.

M. Zigayer : ...au sens du Code criminel. Voilà les infractions auxquelles nous faisions allusion.

Si je pouvais établir une hypothèse raisonnable qui diffère totalement de celle de l'affaire Quanto... Disons que la police recherche, avec un animal d'assistance policière, un individu qui exploite un laboratoire clandestin de fabrication de drogues. Elle déniche l'endroit où il se trouve et arrive sur place. L'exploitant de ce laboratoire clandestin utilise une arme avec laquelle il tue le chien et blesse l'agent qui se trouve avec lui. Qu'arriverait-il? Nous aurions l'infraction d'exploiter un laboratoire de fabrication de drogues et les infractions qui en découlent. Nous aurions l'infraction d'avoir abattu un chien au titre de cette nouvelle disposition et nous aurions probablement aussi celle de blesser un agent de police prévue au Code criminel.

Si nous faisons abstraction de la blessure infligée à l'agent de police, l'infraction en cause serait liée aux drogues. Si le contrevenant était condamné à une peine de deux ou trois ans pour cette infraction, ensuite, quelle que soit la peine que le tribunal lui imposerait, qu'il s'agisse d'une peine minimale obligatoire de six mois ou d'une peine d'emprisonnement plus longue pour avoir tué un animal d'assistance policière, il les purgerait consécutivement.

Le sénateur Joyal : Je comprends.

M. Zigayer : C'est intéressant, dans mon exemple, j'ai aussi parlé de la blessure au policier. Cette peine serait aussi purgée consécutivement en raison de l'article 2.

Le sénateur Joyal : L'article 2, oui.

Mais vous êtes certain que la mesure législative ne vise pas à établir un lien entre la perpétration de l'infraction et la violation d'un règlement municipal dans le cadre d'une manifestation?

M. Zigayer : C'est exact.

Si je reviens à votre situation hypothétique, c'est-à-dire la manifestation à Montréal, la blessure causée à un cheval et la possibilité d'invoquer la légitime défense, comme le ministre l'a mentionné, cela dépendra des faits. Cependant, disons que le manifestant est venu avec une bouteille d'acide et qu'il en a jeté à la tête du cheval. Je ne sais pas si on pourrait parler de légitime défense. Je pense qu'il y aurait préméditation et que l'accusé aurait bien du mal à convaincre le juge qu'il a agi en légitime défense.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, si une personne est trouvée coupable d'avoir participé à une manifestation illégale conformément à un règlement municipal, alors l'alinéa 446(2)*b)* du Code criminel s'appliquerait, c'est-à-dire que quiconque commet l'infraction visée au paragraphe (1) est coupable : « soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et passible d'une amende maximale de cinq mille dollars et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de l'une de ces peines ». Cette infraction serait réputée être une infraction criminelle causant une blessure ou une lésion à un animal.

Mr. Zigayer: Not 446. That's in the existing code. It would still be an offence under the new provision. We're just discussing whether or not there would be an ability to claim self-defence.

Senator Joyal: I mean it would not be consecutive. In other words, the consecutive element means that you need another offence for which the killing or the wounding of the animal is linked in the same "happening."

Mr. Zigayer: I would say another criminal offence, whether it's the Criminal Code or one of the drug statutes.

Senator Joyal: One of the federal acts.

Mr. Zigayer: Yes.

Senator Joyal: Did you discuss that with municipal police forces?

Mr. Zigayer: No.

Senator Joyal: You didn't discuss that. We will have police forces here and I can raise it. Thank you for the answer.

I think it's helpful to understand because that is essential, in my understanding, to determine the scope of the legislation in relation to wounding animals of aid to police.

Thank you.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you for that very useful information. Now I have a question for you about the new offences concerning the animals that help their masters in performing their duties. It happens sometimes that a police officer who is not on duty is called on to intervene when he or she witnesses a criminal act. When a police officer sees a crime being committed while he is not officially on duty, will the same penalties apply?

Mr. Zigayer: You raise a difficult question, a hypothetical question. It would be clearer if we said that neither the police officer nor his dog were on duty. The dog may simply be in the backyard when he gets killed. If someone kills a police officer who is not on duty, that is the murder of an individual, and not of a police officer in the line of duty. That can affect the sentence.

Can we say that a police officer is always on duty, in that case?

Senator Dagenais: I will give you an example. I was a police officer for 39 years; some of my colleagues who were not on duty witnessed a bank robbery while they were there doing their own banking. Any police officer, even if he or she is not on duty, has the obligation to arrest anyone who commits a criminal act. The police officer has to intervene.

M. Zigayer : Pas l'article 446. Il figure déjà dans le Code en vigueur. Cela constituerait toujours une infraction aux termes de la nouvelle disposition. Nous essayons simplement de déterminer si l'accusé pourrait invoquer la légitime défense.

Le sénateur Joyal : Je veux dire qu'il ne s'agirait pas de peines consécutives. Autrement dit, l'élément consécutif signifie qu'il faudrait qu'il y ait une autre infraction à laquelle le meurtre ou la blessure de l'animal est liée dans le contexte du même « incident ».

M. Zigayer : Je dirais une autre infraction criminelle, que ce soit au titre du Code criminel ou de l'une des lois sur les drogues.

Le sénateur Joyal : Une des lois fédérales.

M. Zigayer : Oui.

Le sénateur Joyal : En avez-vous parlé avec les forces policières municipales?

M. Zigayer : Non.

Le sénateur Joyal : Vous n'en avez pas discuté. Nous accueillerons des représentants des forces policières ici, alors je pourrai soulever la question. Merci pour votre réponse.

Je pense qu'il est utile de comprendre, car je crois savoir que cela est essentiel pour déterminer la portée de la loi en ce qui concerne les blessures causées aux animaux d'assistance policière.

Merci.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Je vous remercie pour ces renseignements, qui nous sont fort utiles. Maintenant, j'ai une question à vous poser au sujet des nouvelles infractions qui concernent les animaux qui assistent leur maître dans l'exercice de leurs fonctions. Il arrive à l'occasion qu'un policier qui n'est pas en devoir soit appelé à intervenir lorsqu'il est témoin d'un acte criminel. Lorsqu'un policier constate une infraction alors qu'il n'est pas officiellement en devoir, est-ce que les mêmes pénalités s'appliquent?

M. Zigayer : Vous posez une question difficile, une question hypothétique. C'est sans doute plus clair si nous disons que ni le policier, ni son chien ne sont en devoir. Le chien peut se trouver dans la cour arrière au moment où il se fait tuer. Si quelqu'un tue un policier qui n'est pas en devoir, il s'agit du meurtre d'un individu, et non d'un policier en devoir. Cela peut influencer la sentence.

Est-ce qu'on peut dire que le policier est toujours en devoir dans ce cas-là?

Le sénateur Dagenais : Je vais vous donner un exemple. J'ai été policier pendant 39 ans, et il est arrivé que certains de mes collègues, qui n'étaient pas en devoir, soient témoins d'un vol de banque pendant qu'ils y faisaient leurs propres transactions. Tout policier, même s'il n'est pas en devoir, a l'obligation d'arrêter toute personne qui commet un acte criminel. Le policier doit intervenir.

Here is a parallel: neighbours come to see you, and they know that you are a police officer and that you are a dog master; and then someone commits a criminal offence while you are not on duty. When you intervene, they attack your dog. That is a scenario, but it happens often that police officers have to intervene even if they are not on duty. In that case, would the same penalty apply if those individuals attacked the dog?

Mr. Zigayer: According to the counsel for the defence, that would probably be an offence under section 445. In both cases the maximum sentence would apply. The only difference is that if they kill the dog, the 6 month minimum sentence, and a consecutive sentence, would apply.

If I were the defence lawyer, I would plead guilty for that offence. The Crown will surely want to avoid arguments and settle the case rapidly, since there are many cases waiting to go to court.

Senator Dagenais: Thank you.

[*English*]

The Chair: Members and witnesses, I misled you. We have another final question from Senator McInnis.

Senator McInnis: I don't know how fluid it is or if the employ of the dog falls in one of the categories. For example, a guard dog that's on its own roaming around a property, probably fenced in, would that fall under a law enforcement animal or would it not?

Mr. Zigayer: No. It has to be specially trained.

Senator McInnis: This would be specially trained.

Mr. Zigayer: A law enforcement animal that's assisting a law enforcement officer in carrying out his duties.

Senator McInnis: That's what I was wondering. Thank you.

The Chair: Witnesses, thank you very much. It was very helpful and informative. We shall see you tomorrow morning as well.

Members, we're back here at 10:30 tomorrow morning.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, June 18, 2015

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-35, An Act to amend the Criminal Code (law enforcement animals, military animals and service animals), met this day at 10:30 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

Je fais un parallèle. Des voisins viennent vous voir tout en sachant que vous êtes policier, que vous êtes maître-chien. Puis, quelqu'un commet un acte criminel alors que vous n'êtes pas en devoir. Au moment où vous intervenez, on attaque votre chien. C'est un scénario, mais il arrive souvent que les policiers doivent intervenir même s'ils ne sont pas en devoir. Dans ce cas-là, la même pénalité s'applique-t-elle si on s'attaque au chien?

M. Zigayer : Selon l'avocat de la défense, il s'agirait sans doute d'une infraction en vertu de l'article 445. Les deux sont passibles de la même peine maximale. La seule différence, c'est que si on tue le chien, une peine minimale de six mois et une sentence consécutive s'appliquent.

Si j'étais l'avocat de la défense, je reconnaîtrais la culpabilité de cette infraction. La Couronne, quant à elle, voudra sûrement éviter une argumentation et régler le litige rapidement, étant donné que plusieurs causes sont en attente devant les tribunaux.

Le sénateur Dagenais : Je vous remercie.

[*Traduction*]

Le président : Membres du comité et témoins, je vous ai induits en erreur. Nous avons une autre question finale de la part du sénateur McInnis.

Le sénateur McInnis : Je ne sais pas dans quelle mesure c'est flexible ou si le recours à un chien entre dans l'une des catégories. Par exemple, est-ce qu'un chien de garde qui patrouille seul une propriété, probablement clôturée, serait considéré comme un animal d'assistance policière?

M. Zigayer : Non. Il doit être dressé spécialement.

Le sénateur McInnis : Il serait dressé spécialement.

M. Zigayer : Un animal d'assistance policière qui aide un agent d'application de la loi à s'acquitter de ses tâches.

Le sénateur McInnis : C'est ce que je me demandais. Merci.

Le président : Chers témoins, merci beaucoup. Vos contributions ont été très utiles et instructives. Nous vous reverrons demain matin.

Membres du comité, nous nous réunirons ici à 10 h 30 demain matin.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 18 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel (animaux d'assistance policière, animaux d'assistance militaire et animaux d'assistance), se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, afin d'étudier le projet de loi.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*English*]

The Chair: Good day and welcome colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. We are meeting today to continue on our study of Bill C-35, An Act to amend the Criminal Code (law enforcement animals, military animals and service animals).

For our first panel today, we welcome from the Canadian Federation of Humane Societies, Barbara Cartwright, Chief Executive Officer; from the Canadian Police Canine Association, Stephen Kaye, President; and from the Canadian National Institute for the Blind, Diane Bergeron, Executive Director, Strategic Relations and Engagement.

You each have five minutes for opening statements. We will begin with Ms. Cartwright, followed by Mr. Kaye and finally Ms. Bergeron.

Barbara Cartwright, Chief Executive Officer, Canadian Federation of Humane Societies: Thank you for inviting me to appear as a witness before the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. I want to start by thanking you for your attention on this important matter and for all of your hard work on behalf of Canadians.

My name is Barbara Cartwright, Chief Executive Officer of the Canadian Federation of Humane Societies. I'm appearing before you today to bring the support of humane societies and SPCAs from across the country in support of Bill C-35, An Act to amend the Criminal Code (law enforcement animals, military animals and service animals).

The Canadian Federation of Humane Societies is the national organization that represents humane societies and SPCAs, the very organizations that Canadians depend upon to care for the abused and abandoned animals in our communities, but also to enforce the law, to provide humane education and to celebrate the human-animal bond.

The federation represents 51 diverse members from all 10 provinces and two of our territories, along with their millions of individual supporters. The CFHS represents the largest SPCA in North America, the British Columbia SPCA, which has 37 branches across the province. We also represent some of the smallest SPCAs in the country, including Happy Valley-Goose Bay SPCA located on the central coast of Labrador, the Northwest Territories SPCA in Yellowknife, and Charlotte County SPCA in St. Stephen, New Brunswick.

Since we were formed in 1957, the CFHS has worked toward positive progressive change to end animal cruelty, improve animal protection and promote the humane treatment of all animals.

We were founded by four key individuals, and I want to give you some of their background.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue chers collègues. Souhaitons aussi la bienvenue aux témoins invités et aux membres du public en général qui suivent aujourd'hui les délibérations du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Durant cette séance, nous allons poursuivre l'étude du projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel (animaux d'assistance policière, animaux d'assistance militaire et animaux d'assistance).

Pour le premier groupe de témoins aujourd'hui, nous accueillons Barbara Cartwright, chef de la direction, Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux; Stephen Kaye, président, Canadian Police Canine Association; Diane Bergeron, directrice exécutive, Relations stratégiques et Engagement, Institut national canadien pour les aveugles.

Vous avez chacun cinq minutes pour présenter vos déclarations liminaires. Nous allons commencer par Mme Cartwright, suivie de M. Kaye et enfin de Mme Bergeron.

Barbara Cartwright, chef de la direction, Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux : Merci de m'avoir invitée à témoigner devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Je vous remercie tout d'abord de votre étude sur cette importante question et de tout le travail que vous faites au nom des Canadiens.

Je m'appelle Barbara Cartwright, chef de la direction, Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux. Je témoigne ici aujourd'hui que les sociétés d'assistance aux animaux et les SPCA partout au pays soutiennent le projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel (animaux d'assistance policière, animaux d'assistance militaire et animaux d'assistance).

La Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux est une organisation nationale qui représente les sociétés d'assistance aux animaux et les SPCA, sur lesquelles les Canadiens comptent pour prendre soin des animaux maltraités et abandonnés dans nos collectivités, mais aussi pour appliquer la loi, sensibiliser les gens à l'assistance aux animaux et célébrer les liens qui nous unissent aux animaux.

Notre fédération chapeaute 51 sociétés différentes issues des 10 provinces et de deux de nos territoires, en plus des millions de personnes qui les appuient. Nous représentons la plus vaste SPCA en Amérique du Nord, la SPCA de la Colombie-Britannique, qui comprend 37 établissements dans la province. Nous représentons aussi de petites SPCA, comme celles de Happy Valley-Goose Bay, située sur la côte centrale du Labrador, de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, et du comté de Charlotte, à St. Stephen, au Nouveau-Brunswick.

Depuis sa fondation en 1957, notre fédération s'emploie à apporter des changements positifs pour éradiquer la cruauté envers les animaux, améliorer leur protection et favoriser le traitement sans cruauté de tous les animaux.

Je vais vous présenter les quatre fondateurs de notre fédération.

Lieutenant-Colonel Taylor, the then President of the Ottawa Humane Society, was a founder.

Gord Gunn was the Honorary Secretary of the Ottawa Humane Society who, as a soldier in World War I, witnessed the suffering of war horses and developed a keen interest in preventing cruelty to animals and protecting those animals that worked alongside us.

Dr. Alne Cameron, the veterinary director general for Canada, was another.

And most importantly to this chamber, Senator Frederic McGrand from New Brunswick was one of our founders. Throughout his life, the senator recognized and advocated respect for all life. He believed passionately in the importance of humane education, the humane movement and a life-long commitment to improving the welfare of animals. He understood the vulnerability of animals and of children. Senator McGrand was adamant that human violence and animal abuse could not be separated. He raised awareness about the cruelty link — the connection between those who commit acts of animal cruelty and then escalate to violence towards people. He was the primary driving force behind the Senate of Canada's study on violence. Its report entitled *Child at Risk* was completed in 1980.

The legacy of Senator McGrand continues today as we discuss Bill C-35, which makes it an offence to willfully and without lawful excuse kill, maim, wound, poison or injure a law enforcement animal, military animal or a service animal.

At the CFHS, we promote the respect and humane treatment of all animals and believe that all animals used by humans should be provided with the highest levels of protection to ensure their health, welfare and safety.

Everyone here who has a companion animal understands the invaluable ways in which animals enrich our lives. The animals covered in Bill C-35 are ones that immeasurably improve the quality of our lives in ways that may not directly touch us individually on a day-to-day basis but impact our society significantly.

Enforcement and military animals have been given the job of protecting us. They provide a multitude of services including, but not limited to, searching out contraband, identifying explosives, finding lost people, crime scene evidence, individual officer protection and crowd control. It is a job that they do willingly and for which they sometimes pay the ultimate sacrifice as in the cases of Quanto or Brigadier, who I know you will hear more about later on today. These animals play a special role in protecting our communities.

Le lieutenant-colonel Taylor, qui était président de la Société d'assistance aux animaux d'Ottawa, est un fondateur.

Gord Gunn était secrétaire honoraire de la société d'Ottawa. En tant que soldat durant la Première Guerre mondiale, il a vu des chevaux de guerre souffrir et s'est intéressé à la prévention de la cruauté envers les animaux et à la protection des animaux qui nous assistent.

Alne Cameron, vétérinaire et directeur général pour le Canada, est un autre fondateur.

Plus important encore pour le Sénat, le sénateur Frederic McGrand, du Nouveau-Brunswick fait partie des fondateurs de notre fédération. Durant toute sa vie, le sénateur McGrand a milité pour le respect de toutes les formes de vie. Pour lui, il était essentiel de sensibiliser les gens au traitement sans cruauté des animaux. Le sénateur McGrand croyait fermement à l'importance de ce mouvement et s'est engagé toute sa vie à améliorer le bien-être des animaux. Il comprenait la vulnérabilité des animaux et des enfants. Pour lui, il n'y avait aucune différence entre la violence envers les personnes et la violence envers les animaux. Le sénateur McGrand a conscientisé les gens au fait que ceux qui se rendent coupables de cruauté envers les animaux risquent éventuellement de s'en prendre à des personnes. Il est un des principaux auteurs de l'étude du Sénat du Canada sur la violence, qui a mené au rapport *L'enfant en péril* publié en 1980.

L'héritage du sénateur McGrand se poursuit aujourd'hui alors que nous discutons du projet de loi C-35, qui érige en infraction le fait de tuer, mutiler blesser, empoisonner ou estropier, de façon volontaire et sans excuse légitime, un animal policier ou militaire ou un animal qui assiste une personne ayant une déficience.

Notre fédération milite pour le respect et le traitement sans cruauté de tous les animaux. Nous croyons que tous les animaux d'assistance doivent profiter des niveaux de protection les plus élevés en matière de santé, de bien-être et de sécurité.

Tous ceux qui ont des animaux de compagnie savent qu'ils nous apportent beaucoup. Les animaux compris dans le projet de loi C-35 améliorent énormément notre qualité de vie. Leur apport ne se fait pas toujours sentir directement dans notre quotidien, mais il est considérable à l'échelle de la société.

Les animaux policiers et militaires sont chargés de nous protéger. Ils fournissent une multitude de services. Notamment, ils recherchent des produits de contrebande, des explosifs, des personnes disparues et des preuves sur les scènes de crime, en plus de protéger les agents des forces de l'ordre et d'aider à contrôler les foules. Ils font ce travail de leur plein gré et y laissent parfois leur vie, comme Quanto ou Brigadier, dont vous entendrez parler davantage plus tard aujourd'hui. Ces animaux jouent un rôle hors pair pour protéger nos collectivités.

Service animals are specifically trained to assist people to enrich their lives by providing valuable medical assistance and allowing for greater independence. These are the animals who guide the blind, signal to the hearing impaired and provide other services to people in need. These animals measurably improve the quality of life for Canadians.

Many of our member societies have enforcement authority and appreciate the relationship between officer and animal. As well, they appreciate that the proposed legislation is aimed at denouncing and deterring the willful harming of these specially trained animals. Bill C-35 honours and recognizes these animals and the important contribution they are making to our society.

In many other jurisdictions, police and military animals are afforded greater protection in recognition of this service to society but also as recognition that an attack on them is also an attack on our rule of law and order.

The CFHS and all its members support the Senate committee in dealing with this important update to the Criminal Code and hope for its swift passage before the election.

Thank you very much.

Stephen Kaye, President, Canadian Police Canine Association: Good morning. Thank you for allowing me the opportunity to appear before you this morning. My name is Stephen Kaye, President of the Canadian Police Canine Association. I represent hundreds of canine law enforcement handlers from across Canada and bring with me this morning their unanimous support for this legislation.

Law enforcement canine teams attend the most dangerous high-risk calls of any division of any service. When a tactical team stacks at a door prior to a dynamic entry, they're frequently led through the abyss through a service dog. Most criminal suspects who flee from police are invariably pursued by a canine tracking team. The lost child in the woods is very often located by a search and rescue dog.

These fearless animals are one of the most of the capable searching and locating tools we in law enforcement have at our disposal and afford officers an enhanced level of safety and security.

It takes roughly four months and $70,000 to prepare a canine team for service. After this, they must train daily to maintain the highest levels of proficiency. These dogs become the human officers' partners and they are a team protecting one another as they serve the communities in which they deploy. Unlike most human partners, they are together always, both on and off duty. It is a marriage of sorts and requires massive commitment.

Given the role service animals play, they bear the brunt of a good deal of violence. Stories of them being punched, kicked, stabbed, shot, submerged and even bitten are all too common. We

Les animaux d'assistance sont spécialement dressés pour fournir une aide médicale précieuse et offrir plus d'indépendance à leurs maîtres. Ils guident les personnes aveugles, les personnes malentendantes et d'autres gens ayant des besoins particuliers. Ces animaux améliorent clairement la qualité de vie des Canadiens.

Dans notre société, bien des gens sont chargés d'appliquer la loi et comprennent la relation entre un agent des forces de l'ordre et son animal d'assistance. Ils savent aussi que le projet de loi vise à dénoncer et à décourager la maltraitance de ces animaux. Le projet de loi C-35 honore ces animaux et reconnaît qu'ils apportent une contribution majeure à la société.

Dans bien d'autres pays, les animaux policiers et militaires sont mieux protégés en reconnaissance de leurs services, mais aussi parce qu'une attaque contre eux constitue une attaque contre l'ordre public.

Notre fédération et tous ses membres soutiennent votre comité sénatorial. Il importe d'actualiser le Code criminel. Nous espérons que le projet de loi sera adopté rapidement, avant les élections.

Merci beaucoup.

Stephen Kaye, président, Canadian Police Canine Association : Bonjour. Merci de m'avoir invité à témoigner devant votre comité ce matin. Je m'appelle Stephen Kaye, président de la Canadian Police Canine Association. Je représente des centaines de maîtres-chiens des forces de l'ordre partout au Canada qui soutiennent unanimement ce projet de loi.

Les escouades canines participent aux opérations les plus risquées dans toutes les divisions et tous les services. Lorsqu'une équipe tactique enfonce une porte, c'est souvent le chien policier qui entre en premier. La plupart du temps, c'est l'escouade canine qui recherche les suspects en cavale et qui sauve les enfants égarés en forêt.

Ces braves animaux constituent un des meilleurs outils de recherche des forces de l'ordre, en plus de rehausser la sécurité des agents.

La formation d'une escouade canine nécessite environ quatre mois et 70 000 $ avant la mise en service. Ensuite, l'escouade exige un entraînement quotidien pour maintenir des compétences optimales. Ces chiens deviennent les partenaires des policiers. Ils forment une équipe et se protègent les uns les autres dans leur travail au sein de la collectivité où ils sont déployés. Contrairement aux autres agents en général, les chiens restent toujours avec leurs partenaires, qu'ils soient en service ou non. C'est presque comme un mariage, qui demande de s'engager pleinement.

Dans ce rôle, les animaux d'assistance subissent beaucoup de violence. Il n'est pas rare que les suspects les frappent, les bottent, les poignardent, les submergent, les mordent ou leur tirent dessus. Nous ne pouvons pas leur éviter ces dangers, pas plus que pour les

cannot free them from this danger, just as we are unable to keep peace officers free from injury, harm and death. The memorial service just yesterday for Dan Woodall is a clear reminder of this.

It has been a difficult time for the Edmonton Police Service as they also lost police service dog Quanto in October 2013 when he was stabbed and killed pursuing a criminal suspect. Clearly, the world remains a dangerous place.

To suggest that law enforcement has become dependent on these uniquely specialized creatures is an absolute understatement. They have become as public a servant and ambassador for law enforcement as any human officer or member could ever be. Some people may not care for the police, but a service dog demonstration always draws a crowd and attention.

In my role as a spokesperson for the Canadian Police Canine Association, I interact with thousands of Canadians a year at various events that we host across the country. Just last year, some 10,000 citizens came out in Kelowna to watch these amazing animals compete at our national trials. We expect a similar number this September at our championships in Medicine Hat, Alberta. I'm here to unequivocally tell you that most people I speak with are shocked to learn that there is no legislation protecting service animals.

The vast majority of people I speak with believe that these animals are protected similarly to their human partners. The terms "shocked" or "dumbfounded" would be the most appropriate terminology for their reaction when I tell them that this is not yet the case.

I believe the reason for this is that many Canadians see these animals as their service dogs. This is actually quite accurate. No police officer owns the animal that he or she deploys. They are the property of the municipalities or organizations in which they serve. Certainly we are their handlers, trainers and partners, and we care for them deeply, but they are the property of the taxpayers of the jurisdictions in which they operate.

When a service animal is injured or killed, the outpouring of community grief and support rivals that of the loss of a human officer. Clearly, these animals matter a great deal to the citizens they serve. There are roughly 40 names of service dogs on the national monument in Innisfail, Alberta — all dogs that have lost their lives in the line of duty. When one considers how far more frequently they are assaulted or injured, the need for this legislation takes on new priority.

While I am indeed here today to speak from the perspective of the law enforcement community, it is important to appreciate that this legislation is something that many Canadians also feel needs to exist.

We do everything we can to avoid the loss of life, human or animal. Law enforcement canines are a key factor in how we try to mitigate risk, and they fearlessly lead human officers into

policiers qui risquent d'être blessés ou tués. Le service commémoratif pour Daniel Woodall qui s'est tenu hier nous le rappelle cruellement.

Le Service de police d'Edmonton traverse des temps difficiles. Son chien policier Quanto est mort en octobre 2013 lorsqu'un suspect qu'il poursuivait l'a poignardé et tué. C'est clair que le monde dans lequel on vit demeure dangereux.

Ces animaux hautement entraînés sont devenus essentiels pour les forces de l'ordre. Ils sont maintenant des ambassadeurs au même titre que tout agent ou membre de la police. Certaines personnes ne se soucient guère des policiers, mais les démonstrations d'habileté des chiens policiers attirent les foules et suscitent toujours beaucoup d'attention.

En tant que porte-parole de la Canadian Police Canine Association, je rencontre chaque année des milliers de Canadiens dans diverses activités que nous tenons partout au pays. L'an dernier, quelque 10 000 personnes sont venues à Kelowna voir ces animaux formidables compétitionner dans nos essais nationaux. Nous prévoyons accueillir un nombre semblable de spectateurs en septembre à nos championnats nationaux de Medicine Hat, en Alberta. Je dois vous dire que la plupart des gens à qui je parle sont consternés d'apprendre qu'aucune loi ne protège les animaux d'assistance.

La grande majorité des personnes à qui je parle croient que ces animaux bénéficient du même niveau de protection que leurs maîtres. Lorsque je leur dis que ce n'est pas le cas, les gens sont en général consternés ou abasourdis.

Je crois que bien des Canadiens voient ces animaux comme leurs propres chiens d'assistance, ce qui est tout à fait vrai. Aucun policier ne possède l'animal qu'il déploie. Ces chiens appartiennent aux municipalités ou aux organisations qui les emploient. Nous sommes leurs maîtres, leurs dresseurs et leurs partenaires. Nous en prenons grand soin, mais ces chiens sont la propriété des contribuables dans les administrations où ils travaillent.

Lorsqu'un animal policier est blessé ou tué, la collectivité est aussi triste et solidaire que pour la mort d'un agent. Manifestement, les gens se soucient beaucoup de ces animaux. Les noms d'une quarantaine de chiens policiers ou militaires sont inscrits sur le monument national d'Innisfail, en Alberta. Tous ces chiens ont perdu la vie lorsqu'ils étaient en devoir. Lorsqu'on sait qu'ils sont très souvent agressés ou blessés, on comprend qu'il est prioritaire d'adopter une loi.

Je vous parle ici aujourd'hui du point de vue des forces de l'ordre, mais il importe de savoir que bien des Canadiens veulent aussi qu'une loi protège les animaux d'assistance.

Nous faisons tout pour éviter les pertes humaines ou animales. Les chiens policiers jouent un rôle essentiel pour atténuer les risques. Chaque jour quelque part au pays, ces braves chiens vont

harm's way every day somewhere in this country. They are our partners, our friends and our tools. They are an extension of the arm of law enforcement.

On behalf of Canadians, law enforcement dog-handlers and citizens alike, who all admire, respect and benefit from the valuable service and sacrifice that these animals make, I would ask that you please make passing this legislation a priority.

Diane Bergeron, Executive Director, Strategic Relations and Engagement, Canadian National Institute for the Blind: Thanks for the invitation to be here today. I am the Executive Director for Strategic Relations and Engagement for CNIB. I'm here in two capacities. First, as a representative of CNIB, I would like to thank you very much and hope that we can lend our support and encourage you to continue on to pass this bill.

CNIB was established in 1918; we were established in response to war-blinded veterans, people coming back who had served our country and who needed support and needed help. We provide post-vision-loss rehabilitation for Canadians who are blind or partially sighted, and that includes orientation mobility instruction, teaching people how to navigate and be safe in their environment and using white canes.

With that skill set, people can go on to use guide dogs, if they choose. A guide dog isn't right for everybody, but for those people who do use guide dogs, including myself, it is an essential part of our independence, freedom and, most importantly, our safety.

That brings me to the second reason I am here today, and I believe the more important reason. As a blind person who uses a guide dog — and for those who of you who noticed, she's at my feet, and her name is Lucy, because I know that's the next question that is going to come. Lucy has been with me for the last three years and has guided me in many different countries as I travel with work. She has been to Norway, England and to several states in the U.S., as well as across our great country.

I lost my sight when I was 5 years old. My parents discovered I had an eye condition that was degenerative. By the time I was 10, I became a client of CNIB, because I had become what they call "legally blind," which is 10 per cent sight or less. In my thirties, I lost my sight completely. Today, I cannot tell the difference between the lights being on or off. I can't see the sun and I can't see what my cute, fluffy dog looks like, nor can I see my child.

Those things would typically create a problem in a person's life, and they did for me. People who know me today would not have recognized the younger me. They would have said at any time today that I'm a strong-willed and independent person who is out there living her life to the fullest. But, in fact, when I was younger, I had a lack of confidence, self-esteem and self-worth because I did not have independence and didn't know where I was going.

au-devant du danger pour guider les policiers. Ils sont nos partenaires, nos amis et de précieuses ressources pour les forces de l'ordre.

Au nom des Canadiens, des maîtres-chiens des forces de l'ordre et de la population en général qui admirent et respectent le travail inestimable et les sacrifices de ces animaux qui profitent à tous, je vous saurais gré d'adopter ce projet de loi en priorité.

Diane Bergeron, directrice exécutive, Relations stratégiques et engagement, Institut national canadien pour les aveugles : Merci de l'invitation à témoigner ici aujourd'hui. Je suis directrice exécutive, Relations stratégiques et Engagement, Institut national canadien pour les aveugles. Je remplis deux fonctions par ma présence ici. Je représente tout d'abord l'institut. Je vous remercie beaucoup de pouvoir témoigner notre soutien. Je vous encourage à continuer le travail jusqu'à l'adoption du projet de loi.

L'institut a été fondé en 1918 pour aider les anciens combattants de retour au pays qui avaient perdu la vue durant la guerre. Nos services de réadaptation pour les Canadiens aveugles ou malvoyants comprennent la formation sur l'orientation et la mobilité, ainsi que sur la façon de se déplacer en toute sécurité à l'aide d'une canne blanche.

Avec ce bagage de compétences, les gens peuvent ensuite se servir de chiens-guides, s'ils le veulent. Ces chiens ne conviennent pas à tous, mais pour ceux qui en ont comme moi, les chiens-guides sont essentiels à notre indépendance, à notre liberté et surtout à notre sécurité.

Ce qui m'amène à parler de la deuxième raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui et qui est la plus importante selon moi. Pour ceux qui l'ont remarqué, mon chien-guide est à mes pieds en ce moment. Je sais que vous allez me poser la question, alors je précise qu'il s'appelle Lucy. Lucy est à mes côtés depuis trois ans et m'a guidée dans bien des pays où j'ai voyagé pour affaires. Elle est allée en Norvège, en Angleterre, dans plusieurs États américains et un peu partout dans notre grand pays.

J'ai commencé à perdre la vue à l'âge de 5 ans. Mes parents ont découvert que j'avais une maladie oculaire dégénérative. À 10 ans, je suis devenue cliente de l'institut, parce qu'il ne me restait que 10 p. 100 ou moins d'acuité visuelle et que j'étais donc devenue aveugle au sens de la loi. Dans la trentaine, j'ai perdu la vue complètement. À l'heure actuelle, je ne sais pas si les lumières sont allumées ou éteintes. Je ne peux voir ni le soleil, ni mon chien mignon et poilu, ni mon enfant.

En général, le fait de perdre la vue cause des problèmes dans la vie de la personne concernée, et cela a été le cas pour moi. Les personnes qui me connaissent aujourd'hui ne m'auraient pas reconnue lorsque j'étais plus jeune. Les gens me voient comme une personne indépendante et forte de caractère qui vit sa vie à plein. Mais quand j'étais jeune, je manquais de confiance et d'estime de moi, parce que je n'étais pas indépendante. Je ne savais pas où je m'en allais.

One day, somebody suggested I go get a guide dog, which I did: a beautiful golden retriever named Clyde — Classic Clyde, as he is known. Clyde gave me some something that I couldn't have anywhere else: Clyde gave me my sight back. I couldn't see the things, but Clyde could do it for me.

I'm lucky. I have never had anybody attack me or my dog. I have had dogs attack my dog. I have had dogs that have been attacked and needed to be retired right away, because the dog turned aggressive after being attacked. And although this bill does not cover animal attacks on our dogs, it does cover the other side of it, which is people attacking our dogs. Although I would like to say that never happens, unfortunately it does.

I know of at least one friend of mine who had to retire three dogs after her dogs were attacked by a human who was stalking her. The person would follow her and, of course, because she couldn't see them, she didn't know they were coming. They would reach under the dog, grabbing the dog's feet from the other side and flipping the dog on their back. This would happen so often that the dog eventually could not work anywhere near this person, and the dog would need to retire. Not only is that a waste of money, but it is damaging to the person's and the dog's emotional well-being.

I have also heard of incidences — unfortunately they do happen — where people who are blind or have a disability attack their own dogs. We know this happens in the general public; it happens in our world as well, and it should never happen.

I do believe that people who have service dogs or police officers or people in the Canadian Armed Forces who work with service animals understand this relationship better than most. I know that people who have dogs that are working with the public in the policing area, their work saves many. They're out there saving and working for the general public and protecting our citizens.

My dog is doing but one job: She is protecting me. But the fact that she can protect me, help me and guide me means that I can go out and live a fulfilling life where I get to contribute to my community.

This dog has given me confidence to do many things. As I said, I travel all around the world, and my dog typically goes with me, when laws permit. This dog also helps me to understand that there are adventures in this world that I can do and I don't need to worry about it. I have been skydiving; I driven a race car; I have repelled down the outside of a 29-storey building in Edmonton; on Sunday, I will be running in the Mont-Tremblant Half Ironman with the hopes of crossing the finish line upright; and in August I will be doing the full ironman.

These things can happen for me, not because I'm special, not because I have done something that others can't do, but because I have the confidence to know that I can do anything I choose to do, I just have to have the will to do it. That has come to me through the use of guide dogs for the last 32 years.

Puis un jour, on m'a suggéré de me procurer un chien-guide. C'était un beau golden retriever appelé Clyde et que j'ai surnommé Classic Clyde. Ce chien m'a donné ce que je ne pouvais trouver nulle part ailleurs; il m'a redonné la vue. Je ne pouvais pas voir, mais Clyde le pouvait pour moi.

Je suis chanceuse, car on ne m'a jamais attaquée. Personne n'a attaqué mon chien non plus. Mais j'ai eu des chiens qui ont été attaqués par d'autres chiens et qui ont dû être mis à la retraite tout de suite, parce qu'ils étaient devenus agressifs. Même si le projet de loi ne porte pas sur les animaux qui attaquent nos chiens, il porte sur les gens qui attaquent nos chiens. J'aimerais dire que ces attaques n'arrivent jamais, mais malheureusement elles surviennent.

J'ai au moins une amie qui a dû se départir de trois chiens qui avaient été attaqués. Mon amie ne pouvait pas voir la personne qui la suivait bien sûr, parce qu'elle est aveugle. Cette personne attrapait les pattes du chien-guide et le renversait au sol. C'était si fréquent que mon amie ne pouvait plus s'approcher de son chien, qui a dû être mis à la retraite. Non seulement ce genre de comportement entraîne un gaspillage d'argent, mais c'est dommageable aussi pour le bien-être émotionnel de la personne et du chien.

J'ai également entendu parler d'incidents malheureux où les gens aveugles ou ayant un handicap attaquaient leur propre chien. Nous savons que cela se produit dans la population en général; ce n'est pas différent dans notre communauté, et cela ne devrait jamais arriver.

À mon avis, les personnes qui ont des chiens d'assistance ou les policiers et les militaires des Forces armées canadiennes qui travaillent avec des chiens comprennent la relation maître-chien mieux que la plupart des gens. Dans les corps policiers, les escouades canines sauvent bon nombre de vie. Ils sauvent des vies en travaillant pour la population en général et en la protégeant.

Mon chien n'accomplit qu'une tâche, celle de me protéger. Mais grâce à ce chien qui me protège, m'aide et me guide, je peux mener une vie bien remplie et participer à ma collectivité.

Mon chien me donne la confiance nécessaire pour faire bien des activités. Comme je l'ai dit, je voyage partout dans le monde, et mon chien m'accompagne lorsque la loi le permet. Avec mon chien, je sais que je peux partir à l'aventure sans inquiétude. J'ai sauté en parachute, j'ai piloté une voiture de course et j'ai descendu en rappel un immeuble de 29 étages, à Edmonton. Dimanche, je vais courir le demi-Ironman de Mont-Tremblant en espérant franchir le fil d'arrivée. En août, je prendrai part à l'Ironman en entier.

Si je peux participer à ces activités, ce n'est pas parce que je suis spéciale ou que j'ai fait quelque chose de plus, mais parce que j'ai confiance de pouvoir faire tout ce que je veux, si je le veux. Cette confiance vient des chiens-guides qui m'accompagnent depuis 32 ans.

I really encourage you to pass this bill and protect those that serve us, whether it be an individual dog, a police dog or an animal in the military who serves our community.

Thank you.

The Chair: Thank you all.

We will begin questions with our committee's deputy chair, Senator Baker.

Senator Baker: Thank you to the three witnesses we have here today for your outstanding presentations, each one of you, and for contributing a different aspect to the necessity to pass this legislation. If I read you all correctly, you want this legislation passed without delay so that it can receive Royal Assent before this Parliament concludes.

I will have a question for the Commander of the Canine/Flight Operations Unit, which we will hear from shortly, I imagine via video conference, but I have an initial question to Mr. Kaye from the Canadian Police Canine Association.

Mr. Kaye, most of us in this committee are familiar with case law. We have noticed over the years the importance of the dog sniff. In recent times, the importance of the dog sniff has come to be judged by the Supreme Court of Canada as a search more valuable to the police than any other investigative technique that they have at their disposal for detecting cocaine shipments and other unlawful drugs under the Controlled Drugs and Substances Act.

Their value to you as enforcement officers is just remarkable. In reading the case law, we notice that there are no examples of a dog sniff proving to be untrue. In other words, in vehicle searches, home searches and container searches, it is so accurate. Would you agree that we have arrived at a point where the dog sniff is one of the most powerful investigative techniques that we have in law enforcement today?

Mr. Kaye: I frequently get a question from all areas of society: How sensitive is a dog's nose? The answer is that I don't have the foggiest idea because there is no scientific instrument more sensitive that I can use to measure the dog's olfactory capability. Used correctly, I have example after example that I can give you of dogs achieving results that machines can't yet duplicate. We may get to that point, but arguably we are not there yet.

Senator Baker: Certainly more value than a human sniff.

Mr. Kaye: Exponentially so.

Senator Baker: And certainly justifying the $70,000 that you have to spend for the training of that dog.

From the three witnesses, is there anything in the legislation that causes you concern, that you perhaps wish wasn't there or that you would be concerned about the interpretation of, in a particular portion of this legislation, that may lead to problems down the road?

Je vous encourage vivement à adopter ce projet de loi qui protège les chiens d'assistance, les chiens policiers ou les animaux militaires qui travaillent pour nos collectivités.

Merci.

Le président : Merci à tous.

Le sénateur Baker, vice-président du comité, va poser les premières questions.

Le sénateur Baker : Merci à chacun des trois témoins de présenter un point de vue différent sur la nécessité d'adopter ce projet de loi. Si j'ai bien compris, vous voulez tous qu'il soit adopté sans délai et reçoive la sanction royale avant la fin de la présente législature parlementaire.

Je veux poser une question au commandant de section Opérations aériennes et escouade canine, qui va témoigner par vidéoconférence sous peu. Mais je vais d'abord poser une question à M. Kaye, de la Canadian Police Canine Association.

Monsieur Kaye, la plupart des membres du comité connaissent la jurisprudence. Au fil des ans, nous avons pris conscience de l'importance du flair des chiens. Récemment, la Cour suprême du Canada a jugé que c'était un outil plus utile que toute autre technique d'enquête policière pour détecter de la cocaïne ou d'autres drogues illégales, en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Les chiens renifleurs revêtent une grande importante pour les agents d'application de la loi. La jurisprudence montre que ces chiens ne se trompent jamais. Autrement dit, les chiens policiers ont un flair très aiguisé, qui ne se dément pas pour les fouilles de véhicules, de domiciles et de conteneurs. Êtes-vous d'accord qu'à l'heure actuelle, ces chiens constituent la meilleure technique d'enquête?

M. Kaye : Dans tous les milieux, on me demande souvent quelle est l'acuité du flair des chiens. Je ne connais pas la réponse, car aucun instrument scientifique n'est assez sensible pour mesurer les capacités olfactives du chien. Je peux donner bon nombre d'exemples qui prouvent que les chiens, lorsqu'ils sont employés à bon escient, donnent de bien meilleurs résultats que les machines. La science va peut-être s'améliorer, mais nous n'en sommes pas encore là.

Le sénateur Baker : Le flair des chiens est certainement bien meilleur que celui des humains.

M. Kaye : Et de très loin.

Le sénateur Baker : Ce qui justifie sans nul doute les 70 000 $ nécessaires au dressage de ces chiens.

Ma question s'adresse aux trois témoins. Y a-t-il un aspect ou une partie du projet de loi qui vous préoccupe, qui pourrait être mal interprété et qui pourrait éventuellement causer des problèmes?

Ms. Cartwright: No.

Ms. Bergeron: No, I don't think so.

Mr. Kaye: No, sir.

Senator Baker: Thank you.

Senator McIntyre: Thank you for your presentations. I have a brief question for each of you, so I would invite you to be brief.

Ms. Cartwright, I'm pleased to see that a senator from New Brunswick, Senator McGrand, played a major role in the foundation of your society and, as you indicated, his legacy continues. In your opinion, is there a link between people who commit acts of animal cruelty and people who commit acts of human cruelty?

Ms. Cartwright: Yes, and it is not just an opinion. More and more social science is being done to demonstrate what is commonly called the violence link in that someone who commits an act of animal cruelty can go on to commit an act of human violence. And we often sadly see it in reverse. The act of human violence happens and then we look back through the history and they have been committing heinous acts of animal cruelty as a younger person.

Senator McIntyre: My next question is either for Ms. Bergeron or Mr. Kaye.

In describing killing or injuring certain animals, clause 3 of Bill C-35 states "without lawful excuse, kills, maims, wounds, poisons or injures . . . ," Would the word "injure" include instances where the animal was not physically injured but terrified?

Ms. Bergeron: In my opinion, "injure" would not had just mean physical injury. When you are talking about an animal trained to serve in the way they do, if the dog is damaged, as in the example I gave where the person was flipping the dog over, although the dog was not physically hurt, it could not continue its job and it put that person's life at risk in trying to get away from that person, trying to cross streets and so on.

Senator McIntyre: You are talking about service dog intimidation, for example.

Ms. Bergeron: Yes.

Senator McIntyre: Mr. Kaye, roughly how much would it cost to train service animals?

Mr. Kaye: For a new dog and new handler the course is roughly four months long. If salary is included, it is roughly $70,000.

The cost of a service dog since 9/11 has grown exponentially. Everybody is looking for the same animals.

Senator Joyal: Welcome. I have three sets of questions.

Mme Cartwright : Non.

Mme Bergeron : Non, je ne pense pas.

M. Kaye : Non, monsieur.

Le sénateur Baker : Merci.

Le sénateur McIntyre : Merci de vos exposés. Je vais poser une question brève à chacun de vous. Veuillez fournir une réponse concise.

Madame Cartwright, je suis ravi de savoir que le sénateur McGrand, du Nouveau-Brunswick, a joué un rôle majeur dans la fondation de votre fédération et que son héritage se poursuit, comme vous l'avez indiqué. Selon vous, y a-t-il un lien entre les gens qui commettent des actes de cruauté envers les animaux et ceux qui commettent des actes de cruauté envers les humains?

Mme Cartwright : Oui, et ce n'est pas seulement mon opinion. De plus en plus d'études en sciences sociales montrent qu'une personne cruelle envers les animaux peut l'être envers les humains. C'est triste à dire, mais le contraire se produit aussi. On peut s'apercevoir que la personne violente envers les autres a commis des actes haineux de cruauté contre les animaux dans sa jeunesse.

Le sénateur McIntyre : Ma prochaine question s'adresse à Mme Bergeron ou à M. Kaye.

Dans le projet de loi C-35, l'article 3 prévoit qu'une personne sans excuse légitime commet une infraction si elle tue, mutile, blesse, empoisonne ou estropie un animal d'assistance. Cette description s'applique-t-elle aussi si l'animal est terrifié, sans être blessé?

Mme Bergeron : Selon moi, les blessures ne sont pas seulement physiques. Dans l'exemple que je vous ai donné, le chien d'assistance que l'agresseur renversait au sol n'était pas blessé physiquement, mais il ne pouvait plus continuer son travail et il mettait son maître en danger alors qu'il prenait la fuite en traversant les rues et ainsi de suite.

Le sénateur McIntyre : Vous donnez un exemple d'intimidation contre les chiens d'assistance.

Mme Bergeron : Oui.

Le sénateur McIntyre : Monsieur Kaye, combien coûte le dressage des chiens d'assistance en moyenne?

M. Kaye : Il faut environ quatre mois pour former un nouveau chien et un nouveau maître. Si on inclut le salaire, c'est environ 70 000 $.

Le coût des chiens d'assistance a augmenté de façon exponentielle depuis le 11 septembre 2001. Tout le monde veut acquérir ce genre d'animal.

Le sénateur Joyal : Bienvenue. J'ai trois séries de questions.

The first is one that you answered, Mr. Kaye, about the cost of bringing an animal up to the level of its capacity to serve. I would ask the same question of Ms. Bergeron, because the definition of "service animal" in the bill states the following:

> "service animal" means an animal that is required by a person with a disability for assistance and is certified, in writing, as having been trained by a professional service animal institution to assist a person with a disability.

I would ask the same question that my colleague Senator McIntyre asked of Mr. Kaye. How much does it cost to bring a dog to be certified by a professional service institution to be able to be offered or be available for a person who needs that kind of service?

Ms. Bergeron: It depends on the type of service the dog is providing and the service they need to do. It can be anywhere from $40,000 to $70,000, approximately the same.

It takes about four to six months to train a dog in whichever capacity. Typically the schools have the dogs bred. They go through a puppy raising program and then it is anywhere from four months to six months to train them. They're trained with the person three to four weeks, and then it takes six months to a year for that team to be a good working team. It is about an 18-month to two-year process.

Senator Joyal: So roughly $40,000 to $50,000.

Ms. Bergeron: Yes.

Senator Joyal: The reason I ask that question is that the offence provides that the sentence would bring "an offence punishable on summary conviction and liable to a fine of not more than $10,000."

It seems to me it is within the damages that would be inflicted, because if you have to replace a dog that has been wounded or incapacitated to a point where that dog could not serve anymore in the function for which it was trained, $10,000 is way below what it would cost to replace that dog. Am I right by stating that?

Ms. Bergeron: Yes.

Senator Joyal: In other words, the fine provided in the bill doesn't reflect the seriousness of the damage that the replacement cost would represent.

Ms. Bergeron: Yes.

Senator Joyal: I have a similar question for Ms. Cartwright. Last week the Quebec government, as you are probably aware, announced a bill and I have a copy of it here. The Quebec government announced Bill 54, An Act to improve the legal situation of animals. Are you aware of that bill?

Ms. Cartwright: Yes, I am. I haven't read it, but I have read the media on it.

Monsieur Kaye, vous avez répondu à la première question sur les coûts exigés pour dresser un animal avant sa mise en service. Je vais poser la même question à Mme Bergeron, car voici comment le projet de loi définit un animal d'assistance :

> « animal d'assistance » animal dont une personne ayant une déficience a besoin pour l'assister et qui fait l'objet d'un certificat attestant qu'il a été dressé à cette fin par un organisme professionnel de dressage des animaux d'assistance.

Je vous pose donc la même question que mon collègue, le sénateur McIntyre, a posée à M. Kaye. Combien coûte la certification issue d'un organisme professionnel de dressage, afin que le chien puisse aider la personne ayant des besoins particuliers?

Mme Bergeron : Tout dépend du type de service que le chien doit fournir. Les coûts sont semblables et varient entre 40 000 et 70 000 $.

Le dressage de tous les chiens d'assistance prend de quatre à six mois. En général, les écoles de dressage s'occupent de la reproduction. Il y a un programme pour dresser les chiots, puis un autre qui dure de quatre à six mois. Les chiens s'entraînent avec leurs maîtres pendant trois à quatre semaines, et ils auront besoin de six mois à un an ensuite pour former une bonne équipe. Le processus dure en tout de 18 à 24 mois.

Le sénateur Joyal : Donc, le dressage coûte de 40 000 $ à 50 000 $.

Mme Bergeron : Oui.

Le sénateur Joyal : Je pose la question, parce que l'infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire est passible d'une amende maximale de 10 000 $.

Selon moi, il faudrait tenir compte des dommages subis. Si on doit remplacer un chien qui a été blessé ou qui ne peut plus continuer son travail d'assistance, ces 10 000 $ sont bien en deçà des coûts de remplacement, n'est-ce pas?

Mme Bergeron : En effet.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, l'amende prévue dans le projet de loi ne reflète pas la gravité des dommages et les coûts de remplacement.

Mme Bergeron : C'est exact.

Le sénateur Joyal : Je vais poser une question semblable à Mme Cartwright. Vous savez sans doute que le gouvernement du Québec a présenté un projet de loi la semaine dernière. J'en ai un exemplaire ici. Connaissez-vous le projet de loi 54, Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal?

Mme Cartwright : Oui. Je ne l'ai pas examiné, mais j'ai lu des articles de journaux là-dessus.

Senator Joyal: From what I read in the media, they say they are inspired or influenced by the best practices, which they say are from Manitoba, Ontario and British Columbia. Again, it seems that in this bill, for any damages caused to an animal, the maximum would be 18 months of prison.

Are you in a position to comment on the level of fines and prison that there is in Manitoba, Ontario and B.C. in relation to the fine and level of reliability that the bill contains? In other words, are we in sync with the best practices in the provinces of Ontario, Manitoba and British Columbia?

Ms. Cartwright: Unfortunately, I'm not in a position to comment on provincial legislation and the different levels of penalties with regard to them. They are certainly in line with the Criminal Code as far as prison and penalties go.

Senator Joyal: Yes, sections 445 and 446 of the Criminal Code. As I understand, section 445(2)*(b)* or one that would be added is in parallel with what exists already for the general provisions of animal cruelty that were increased some years ago, you will remember. I think you testified, did you not?

Ms. Cartwright: I did in 2008, yes.

Senator Joyal: You remember very well.

Senator Baker: Excellent testimony.

Senator Joyal: You remember the debate we had at that time on increase of penalties in the Criminal Code.

Ms. Cartwright: Yes.

Senator Joyal: In your opinion, is that level of penalty still meeting the threshold of what you would consider an appropriate signal of the importance of the crime that the sentence is supposed to sanction?

Ms. Cartwright: Yes, I think so. Thanks to the Senate pushing forward to increase those penalties, we recently saw the highest penalty to date in animal cruelty case here in Ottawa, which is Breezy — you may have seen the media — a dog involved in a domestic violence dispute that was beaten, thrown into a dumpster and left for dead. Fortunately, the dog survived thanks to the Ottawa Humane Society. The judge provided two-year jail term to that person and actually cited the updates from Parliament as being the reason that she was able to give the highest penalty. So I do think that it is in line.

Senator Joyal: I'm glad we ended up with a level of sentencing that meets the seriousness of the crime.

Ms. Bergeron, does it happen that a dog can serve with a blind person without having been trained by a professional service animal institution? Does it happen or does that not exist?

Le sénateur Joyal : Selon les médias, ce projet de loi s'inspirerait des meilleures pratiques du Manitoba, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Pour tout dommage causé à un animal, le projet de loi prévoit une peine maximale de 18 mois d'emprisonnement.

Êtes-vous en mesure de commenter la sévérité des amendes et des peines d'emprisonnement au Manitoba, en Ontario et en Colombie-Britannique, par rapport à ce que contient ce projet de loi? Autrement dit, notre projet de loi correspond-il aux meilleures pratiques de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique?

Mme Cartwright : Malheureusement, je ne peux pas commenter les lois provinciales et les différentes sanctions qu'elles prévoient. Je dirais toutefois qu'elles correspondent aux peines d'emprisonnement et aux sanctions prévues dans le Code criminel.

Le sénateur Joyal : Oui, il s'agit des articles 445 et 446 du Code criminel. Selon ce que je comprends, l'alinéa 445(2)*b*) ou une disposition qui serait ajoutée correspondrait aux dispositions générales actuelles sur la cruauté envers les animaux, qui prévoient des peines plus sévères depuis quelques années. N'avez-vous pas témoigné à l'époque?

Mme Cartwright : En effet, c'était en 2008.

Le sénateur Joyal : Vous vous en souvenez très bien.

Le sénateur Baker : C'était un excellent témoignage.

Le sénateur Joyal : Vous vous rappelez notre débat sur les peines plus sévères dans le Code criminel.

Mme Cartwright : Oui.

Le sénateur Joyal : Selon vous, la sévérité des peines concorde-t-elle avec le message que nous voulons envoyer sur la gravité du crime?

Mme Cartwright : Je pense que oui. Grâce au Sénat qui a œuvré pour augmenter la sévérité des sanctions, la peine la plus sévère jusqu'ici a été imposée dans un cas de cruauté envers Breezy, un animal d'Ottawa, qui a été battu, jeté dans un conteneur à déchets et laissé pour mort dans une affaire de dispute conjugale. Vous avez peut-être appris la nouvelle dans les médias. Heureusement, l'Ottawa Humane Society a pu sauver ce chien. La juge a imposé une peine d'emprisonnement de deux ans et a signalé que c'étaient les mises à jour effectuées par le Parlement qui lui avaient permis d'imposer une peine aussi sévère. Donc, je pense que ces peines correspondent aux meilleures pratiques.

Le sénateur Joyal : Je suis ravi de savoir qu'enfin, on impose des peines qui reflètent la gravité du crime.

Madame Bergeron, y a-t-il des chiens d'assistance aux personnes aveugles qui n'ont pas été dressés par des organismes professionnels? Est-ce possible, ou est-ce que cela n'arrive jamais?

Ms. Bergeron: There are people that will train their own dogs. They purchase harnesses through the Internet or make their own, and they train their own dogs.

There are also people who are animal trainers and choose to train dogs and give or sell them to people who have disabilities.

But there is the International Guide Dog Federation and also Assistance Dogs International, and they are accreditation bodies. I always recommend to people that they should think about going to a school that is accredited and has gone through the international accreditation process so they know they're getting a quality service animal.

Senator Joyal: According to the bill, if they are not certified in writing by a professional service animal institution, they would not be covered by the bill, because the definition is pretty clear. It has to be certified in writing as having been trained by a professional service animal institution.

If it is not trained in that context, it would not be protected according to this act; it would fall under the general provision of the other section of the code that I mentioned to Ms. Cartwright.

Ms. Bergeron: Yes.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you very much, Mr. Chair, and I thank our witnesses as well. As Senator Joyal said, I was very happy last week to hear Minister Paradis say that Quebec will be the worst place to try to run a puppy mill, because they are going to be very closely watched. I support the Quebec SPCA; I have always had dogs and I still have some.

As you know, Mr. Kaye, I am a former police officer and it is often said that police officers are on duty 24 hours a day; even when they are not working, they are sometimes forced to intervene. When that happens, we are on duty. So, if you have to get involved in something outside of your working hours with your dog, because for some reason, you are forced to intervene in some incident, do you not think that in those cases Bill C-35 should apply to the dog? I would like to hear your opinion on that.

[*English*]

Mr. Kaye: I would argue that happens the moment I became active. I can give you an example: a handler of mine, exercising his dog. He is performing a work-related function on his day off. He is not in uniform and is not working, but he is fulfilling an obligation of his employment to exercise his dog. The handler breaks his ankle, and he is covered by the provincial legislation for Workers Compensation; all the insurance practices and policies within our organization kick in to cover him.

I would suggest it is no different. As a peace officer, as you well know, you must intervene if you see something in progress. There are immediate caveats that apply to that. You transform from an

Mme Bergeron : Certaines personnes dressent leurs propres chiens. Elles achètent le harnais sur Internet ou fabriquent le leur et elles vont dresser leurs propres chiens.

Il y a aussi des dresseurs de chiens qui donnent ou vendent leurs chiens aux personnes ayant des déficiences.

L'International Guide Dog Federation et l'Assistance Dogs International sont des organismes d'accréditation. Je recommande toujours aux gens de songer à passer par une école de dressage accréditée qui a suivi le processus d'accréditation international, pour être certains qu'ils obtiennent un animal d'assistance de qualité.

Le sénateur Joyal : Dans le projet de loi, la définition est très claire et ne comprend pas les animaux qui n'ont pas été certifiés, par écrit, par un organisme professionnel d'animaux d'assistance. L'animal d'assistance doit avoir reçu une certification par écrit délivrée par un organisme de dressage professionnel.

Si l'animal n'a pas été dressé par un tel organisme, il n'est pas protégé par le projet de loi. Il le serait en vertu de la disposition générale dans l'autre article du code que j'ai mentionné à Mme Cartwright.

Mme Bergeron : Oui.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup, monsieur le président, et merci à nos invités. Comme le mentionnait le sénateur Joyal, j'étais très heureux d'entendre le ministre Paradis la semaine dernière nous dire que le Québec serait le pire endroit pour les usines à chiots, parce qu'elles seraient très surveillées. J'appuie la SPCA du Québec; j'ai toujours eu des chiens et j'en ai encore.

Monsieur Kaye, vous le savez, je suis un ancien policier et, souvent, on dit que les policiers sont en devoir 24 heures par jour, parce que même en dehors de notre travail, il peut arriver que nous soyons obligés d'intervenir. À ce moment-là, nous sommes en devoir. Alors, si vous avez à intervenir en dehors de vos heures de travail avec votre chien, parce que, pour une raison quelconque, vous êtes interpellé dans un événement, ne croyez-vous pas qu'à ce moment-là le projet de loi C-35 devrait s'appliquer pour le chien? J'aimerais entendre votre opinion à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Kaye : Je dirais que l'animal est protégé dès que je suis appelé à intervenir. Je vais vous donner un exemple. Un maître-chien qui fait faire de l'exercice à son chien d'assistance durant une journée de congé effectue une tâche liée à ses fonctions. Il ne porte pas l'uniforme et n'est pas en devoir, mais il remplit une obligation liée à son emploi. Si ce maître-chien se casse la cheville, il est couvert par la loi provinciale sur les accidents de travail. Il serait couvert par les assurances de notre organisation.

Je dirais qu'il en va de même pour le chien. Comme vous le savez bien, un policier doit intervenir s'il constate une infraction. Ce genre de situation entraîne des responsabilités. De ce fait, le

off-duty civilian to the member. Whether you have your uniform on or not, you are fulfilling a fiduciary responsibility of your office as a peace officer.

I would argue the coverage kicks in for a member if he has to engage his service dog to mitigate whatever threat or problem he has encountered. That coverage should and would automatically transfer over to the dog.

As I said in my remarks, these dogs are an extension of law enforcement. My service dogs are 20 feet ahead of me, but they're serving me; they're attached to me. I would argue that if the member must act and he must employ his animal to mitigate threats, I would say it is reasonable to say that it would kick in for both.

Senator McInnis: It is a very good point, because the service animal is certainly an extension of the law enforcement officer.

I was just intrigued by something. Does the Canadian Federation of Humane Societies ever get any complaints about sending service animals into harm's way?

Ms. Cartwright: No, we don't. I believe it is similar to what Mr. Kaye was speaking about, which is that Canadians very much value the service, but they want those animals to be afforded the proper protections. The frustrations come from finding out that they aren't covered the same way the police officer they're attending with is covered by the law.

Senator McInnis: The Canadian Service Dog Foundation Inc. — and I'm intrigued by this — states that a psychiatric service dog can be trained to support symptoms of mental illness. In reading about them, I was amazed about some of the things that they are trained to do: psychiatric support, tactile stimulation to disrupt emotional overload, provide deep pressure for calming effect, reducing hyper vigilance, providing a reality check, call 911 — I guess I could comprehend that — speech impairment tests and a whole host of things.

I know these service animals are brilliant, because I had a chocolate lab that did amazing things, but how do you train them to do this? Is that out of the ordinary in terms of cost? I have trouble comprehending how you can get a service animal to be trained to interrupt and to help someone suffering in such a way.

Mr. Kaye: I used to have a saying that I was very happy that my dog couldn't drive or I might be unemployed.

Our training techniques and the ones that I subscribe to and support are praise and motivation. The dogs truly love going to work. Work is the most fun thing they do. For a service dog, a police dog, they win every encounter they have with a human being. They think they're the toughest animal on the planet until someone shoots them down, because we do not train them to be afraid of being shot.

policier qui était en congé devient en devoir. Qu'il porte l'uniforme ou non, il remplit une responsabilité fiduciaire de son service de police.

Je dirais que la protection s'applique si le chien policier doit réagir à une menace ou au problème qui est survenu. Automatiquement, la protection vaudrait autant pour le policier que pour son chien.

Comme je l'ai dit dans l'exposé, ces chiens représentent les forces de l'ordre. Au cours d'une intervention, mes chiens policiers ont une longueur d'avance sur moi, mais ils sont à mon service et relèvent de ma responsabilité. Si le policier doit réagir à la menace avec son animal, il me paraît raisonnable que la protection s'applique aux deux.

Le sénateur McInnis : C'est une excellente remarque, parce que le chien policier agit bel et bien au nom de son maître.

Une question m'intrigue. La Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux reçoit-elle des plaintes concernant les animaux de service qui doivent affronter le danger?

Mme Cartwright : Non, nous ne recevons pas ce genre de plaintes. Comme l'a dit M. Kaye, les Canadiens accordent beaucoup d'importance au service fourni par les animaux d'assistance, mais ils veulent que ces animaux bénéficient de protection adéquate. Ce qui est frustrant, c'est d'apprendre que la loi ne protège pas les chiens policiers au même titre que leur maître.

Le sénateur McInnis : Voici une autre question qui pique ma curiosité. La Canadian Service Dog Foundation Inc. indique qu'un chien d'assistance psychiatrique peut être dressé à atténuer les symptômes de la maladie mentale. J'étais très impressionné d'apprendre que ces chiens peuvent offrir un appui psychiatrique, stimuler le toucher et réduire la surcharge émotive, appliquer des points de pression qui ont un effet calmant, réduire l'hyper-vigilance, aider la personne à reprendre ses sens, appeler le 911 — ce que je pourrais concevoir —, évaluer les défauts d'élocution et effectuer toutes sortes d'autres tâches.

Je sais que les animaux d'assistance sont brillants, parce que j'avais un labrador chocolat qui réalisait des prouesses, mais comment les dressez-vous pour accomplir ce genre de tâches? Ces compétences extraordinaires engendrent-elles des coûts supplémentaires? J'ai du mal à comprendre comment on peut dresser un animal d'assistance à enrayer les symptômes d'une personne qui souffre.

M. Kaye : J'ai toujours dit que je me comptais très chanceux que mon chien ne puisse pas conduire, sinon je serais au chômage.

Nos techniques de dressage reposent sur la récompense et la motivation. Les chiens adorent aller au travail; c'est leur activité préférée. Les chiens policiers sortent gagnants de chaque intervention auprès d'un suspect. Ils se croient les plus forts au monde jusqu'à ce qu'ils se fassent tirer dessus, parce qu'on ne leur enseigne pas à craindre d'être atteints par balle.

But truly, a statement I make to people is — well, for instance, sir, what was your favourite topic in school?

Senator McInnis: History.

Mr. Kaye: And what did you get the best marks in?

Senator McInnis: Math.

Mr. Kaye: Really? Well, generally speaking, a person's favourite subject is the one they also excel in. We simply apply that theory to the dogs, and they enjoy thoroughly what they do. We can motivate them to do many things but not yet drive, thank goodness.

Senator McInnis: It is amazing.

Mr. Kaye: Absolutely, it is.

Senator Plett: I want to pick up on what Senator Dagenais asked. I raised this yesterday with the minister. The bill says — and we talked about it — that "while it is aiding a law enforcement officer," or, with a military animal, "while it is aiding a member of the Canadian Forces." So it's basically on duty.

Mr. Kaye, you've said that when you're out there exercising your dog, it may be considered to be on duty. However, when it's in the pound, it is probably not considered to be on duty. A horse in pasture is probably not considered to be on duty.

Ms. Cartwright has been quite explicit about the fact that people also attack animals because they are cruel people, not just because it's in the line of duty where somebody has robbed a bank and the dog is chasing them down. They are simply mean and vindictive and will find a horse, possibly because they know it's a service animal, and they will shoot it for that reason.

So when all three of you said that you had no concerns about this bill, I guess I do, because I think that there should be something in this bill — and I support it in its entirety, and we know that it will pass — but I would like to see it a little clearer that if a horse or a dog is shot or attacked simply because of the type of work they do, that should be included in this legislation and maybe by regulation or something we can do later on.

Mr. Kaye, would you like to respond?

Mr. Kaye: Having read through this a number of times, I would hope common sense — which sometimes doesn't seem to be particularly common — would kick in. If someone targets a creature simply because of the function that creature performs, I would hope that the legislation would be interpreted to be applicable in that case.

Obviously, as happens with any legislation, when it's new and it comes out, it's tried, tested and proven. There may be amendments. There may have to be aspects of this that are tweaked to make it more suitable, but I think the foundation of this is very strong. I think the premise is just. While I'm not confident that we can create a perfect, airtight piece of legislation,

J'aime demander aux gens quelle était leur matière préférée à l'école. Quelle était la vôtre, monsieur?

Le sénateur McInnis : L'histoire.

M. Kaye : Et dans quelle matière aviez-vous les meilleures notes?

Le sénateur McInnis : En mathématiques.

M. Kaye : Ah bon. En général, les gens excellent dans leur matière préférée. Nous appliquons simplement cette théorie aux chiens, qui adorent leur travail. Nous pouvons les motiver à réaliser bien des tâches, mais heureusement ils ne savent pas encore conduire.

Le sénateur McInnis : C'est fascinant.

M. Kaye : En effet.

Le sénateur Plett : Je veux revenir à ce dont parlait le sénateur Dagenais. J'ai posé la question au ministre hier. Comme nous l'avons dit, le projet de loi précise qu'une infraction est commise si l'animal prête assistance à un agent de contrôle d'application de la loi ou à un militaire des Forces canadiennes dans l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Kaye, vous avez dit que lorsque vous faites faire de l'exercice à votre chien, il peut être considéré en devoir. Toutefois, le chien dans sa cage n'est sans doute pas considéré en devoir, tout comme le cheval dans un pré.

Mme Cartwright a dit très clairement que les gens attaquent aussi les animaux parce qu'ils sont cruels, pas seulement parce qu'ils sont poursuivis par un chien en devoir après avoir volé une banque. Certaines personnes mal intentionnées pourraient se venger en tirant sur un cheval d'assistance, parce qu'il représente les forces de l'ordre.

Contrairement aux trois témoins, je suis préoccupé par le projet de loi. Je le soutiens en entier, et nous savons qu'il sera adopté. Mais le projet de loi devrait tenir compte des circonstances si un cheval ou un chien se fait tirer dessus ou est attaqué simplement en raison de son rôle d'application de la loi. Nous pourrions apporter des améliorations dans la réglementation ou d'une autre manière plus tard.

Monsieur Kaye, voulez-vous répondre?

M. Kaye : Pour avoir lu le projet de loi à plusieurs reprises, j'espère qu'on appliquera le sens commun, qui ne semble pas si courant parfois. Si quelqu'un s'en prend à un animal en raison de ses fonctions, j'espère qu'on jugera que le projet de loi s'applique dans ce cas-là.

Comme pour tout nouveau projet de loi, il faudra le mettre à l'épreuve. On pourrait apporter des modifications. Il faudra peut-être corriger certains aspects, mais je pense que le fondement du projet de loi est très solide. Son objet me paraît tout à fait approprié. C'est impossible d'élaborer un projet de loi parfait en tout point, mais le gouvernement a présenté un projet de loi

I think what the government has proposed and brought forward is considerable, and I think we can work with it. Yes, we may have to tweak a few things in the future, but I think the substance of it is very credible.

Senator Plett: Thank you. And as the minister said, don't let perfection get in the way of good legislation. I certainly agree with that, but thank you for your answer.

Ms. Bergeron, your dog, your service animal, is on duty 24 hours a day, 7 days a week, I take it.

Ms. Bergeron: Yes.

Senator Batters: Thank you very much, all of you, for being here and for the work that you do to help vulnerable people on a daily basis and animals as well.

We're going to have a couple of defence lawyers on our next panel, and I'm just going to take a wild stab that at least one of them probably won't be in favour of this legislation, saying that we don't need it, that it's not necessary, that we don't need mandatory minimums, that we don't need consecutive sentences on this. That's my guess of what we might hear.

Mr. Kaye, would you respond to that and tell us why, in light of those objections that we're likely to hear, this legislation is necessary?

And as the law currently stands, do you have any idea of the frequency, as things exist right now, of cruelty to animal charges laid when a law enforcement dog is killed or wounded in the line of duty? What is the normal situation now and why is this legislation needed?

Mr. Kaye: I'll tell you what has happened. I lost my service dog in a shooting in 2001. We started this process roughly a year prior to that, so we've been at this a very long time.

Throughout that time, we've continued to lose service dogs and we've continued to try and get an amendment or an act within the Criminal Code to protect them. As you all well know, it's difficult to do. It takes a lot of support, time and commitment. We haven't really enjoyed much traction with that up until now.

Many provinces — British Columbia, Saskatchewan, Manitoba — have come up with provincial legislation for the protection of service animals as a result of trying to fill the void or the abyss until we could get to this level.

I think the reason it's needed is no service dog puts its hand up and says, "I want to be a policeman." We pick them because of the inherent drives they possess. They don't volunteer. We don't have a list of recruits we tick off. We go out and test dogs and we take the highest driven, most motivated dogs and arguably we put them into service. They're not asked. They're there because of their personality.

valable sur lequel nous pouvons plancher. Nous devrons peut-être apporter des améliorations, mais l'objet de ce projet de loi me paraît très certainement adéquat.

Le sénateur Plett : Merci. Comme le ministre l'a dit, le mieux est l'ennemi du bien dans le cas des projets de loi. Je suis tout à fait d'accord et je vous remercie de votre réponse.

Madame Bergeron, votre chien d'assistance travaille 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, si je comprends bien.

Mme Bergeron : Oui.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup à tous les témoins d'être ici et d'aider les gens vulnérables et les animaux au quotidien.

Nous allons entendre deux avocats de la défense dans notre prochain groupe de témoins. Je présume qu'au moins un des deux se prononcera contre le projet de loi en disant qu'il est inutile et que nous n'avons pas besoin de peines minimales obligatoires ou de peines consécutives pour ce genre d'infraction. C'est le type de discours que j'anticipe de leur part.

Monsieur Kaye, pourriez-vous réagir aux objections que nous pourrions entendre sur le bien-fondé du projet de loi?

Concernant la loi actuelle, savez-vous à quelle fréquence on dépose des accusations de cruauté envers les animaux lorsqu'un chien policier ou militaire en devoir est tué ou blessé? À quoi ressemble une situation normale à l'heure actuelle, et pourquoi ce projet de loi s'avère-t-il nécessaire?

M. Kaye : Je vais vous raconter une histoire. Mon chien policier est mort dans une fusillade en 2001. Nous avions commencé à demander plus de protection environ un an plus tôt. Nous y travaillons donc depuis très longtemps.

Entre-temps, nous avons continué de perdre des chiens d'assistance et nous avons poursuivi nos efforts en vue d'apporter des modifications ou d'ajouter des dispositions au Code criminel pour les protéger. Comme vous le savez bien, il s'agit d'un processus difficile qui demande beaucoup de soutien, de temps et d'engagement. Nous n'avions pas reçu beaucoup d'appui jusqu'à maintenant.

Dans plusieurs provinces comme la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba, des projets de loi ont été présentés pour protéger les animaux d'assistance et combler le vide juridique, jusqu'à ce qu'on envisage des mesures à l'échelle fédérale.

Ce projet de loi me semble nécessaire, car aucun chien ne demande de devenir policier. Nous les sélectionnons en fonction de leur motivation, mais ces chiens ne se portent pas volontaires. Nous ne dressons pas une liste de recrues potentielles. Nous leur faisons passer des tests et nous mettons en service les plus motivés. Ces chiens n'ont pas leur mot à dire; ils sont choisis selon leur personnalité.

It's very different than me, for instance. I wanted to be a policeman, I signed up and I got to pursue what I wanted to do. The dog's not making that choice. It is a living, breathing creature that we're conscripting and putting into service to assist us in assisting our communities and keeping them safe.

To suggest that they don't deserve protection, I think there's a watering down of the significance and importance of law enforcement. I couldn't be more accurate when I describe to you that people are aghast that there is no protection for service animals. The vast majority of people I speak to think the legislation exists and that it's no different if you assault a human police officer or a service dog. I would say 80 per cent of the people believe that's currently the case.

That is the perception of Canadians, and I deal with them all the time. Truly they are shocked, not in a pleasant way, to learn that about these animals, their service dogs. I saw that clearly when my dog was shot and killed. They named a park after him in my community. They still have an annual memorial service to this day for the dog. Someone donated $10,000 anonymously for ballistic vests. When you see that kind of buy-in and drive from your community, that tells me that Canadians are saying we need to have this and it's wrong for us not to have this.

Senator Batters: What about the types of sentences, though, in cases where service animals are killed or severely injured? What is happening with the sentences in those cases? We know about Quanto, but what about other ones?

Mr. Kaye: Ultimately if this was utopia, we'd never lay this charge because some would become aware of the law and say, "I'm going to keep my hands off a service dog no matter what's going on." If we never lay the charge that means this law has been unbelievably successful because we have deterred that activity, but that's not going to happen.

What we will see is a sentencing structure, a norm going across the country, and it will depend on the severity of the incident, obviously. Killing a service dog changed the life of my daughter. It didn't affect just me. It didn't affect just my community. My 21-year-old daughter talks about it to this day. To say what the impact or effect is, it's massive, and hopefully the sentencing will fit the event.

I can't tell you how many different events — a dog being submerged, for instance, in the South Saskatchewan River three or four times by someone trying to get away. Well, it's horrible and to see it was horrible, but it's not as severe as someone sticking a screwdriver through the skull of a dog, which we've also seen. The sentence has to fit the crime.

Senator Baker: Mr. Chairman, I think that the testimony here has been very valuable and very informative. As Officer Kaye pointed out, some provinces have enacted legislation covering this, especially Saskatchewan, as Senator Batters would know. Reading the case law from there, you normally would have three

C'est tout le contraire de moi, qui voulais devenir policier. J'ai fait un choix de carrière et je me suis enrôlé. Le chien policier n'a pas ce luxe. C'est nous qui décidons de le mettre en service pour protéger la collectivité.

À mon avis, ceux qui jugent inutile de protéger les animaux policiers ou militaires minimisent la valeur et l'importance des forces de l'ordre. Comme je l'ai mentionné, les gens sont éberlués d'apprendre que la loi ne protège pas les animaux d'assistance. La grande majorité des gens pensent que la loi ne fait aucune différence entre l'agression d'un policier et l'agression de son chien. Je dirais que 80 p. 100 des gens croient que la loi s'applique dans les deux cas.

C'est la perception des Canadiens à qui je parle tous les jours. Les gens sont estomaqués d'apprendre que les chiens d'assistance ne sont pas protégés. Je l'ai constaté clairement lorsque mon chien est mort par balles. La collectivité a donné son nom à un parc et tient encore un service commémoratif en son honneur chaque année. Une personne anonyme a donné 10 000 $ pour l'achat de vestes pare-balles. La solidarité de ma collectivité me porte à croire que les Canadiens veulent protéger les animaux d'assistance et que le statu quo est inacceptable.

La sénatrice Batters : Mais qu'en est-il des types de peines imposées si l'animal d'assistance est tué ou grièvement blessé? Quelles peines s'appliquent à ce genre de cas? Nous connaissons l'histoire de Quanto, mais qu'en est-il des autres animaux?

M. Kaye : Dans un monde idéal, nous ne déposerions jamais d'accusations, car les criminels connaîtraient la loi et se jureraient de ne jamais faire de mal à un chien d'assistance, peu importe le contexte. Si nous ne déposions jamais d'accusations, ce serait parce que la loi a un caractère dissuasif extrêmement efficace. Mais cela n'arrivera jamais.

Ce projet de loi permettra d'établir une structure de détermination de la peine et une norme à suivre partout au pays. La peine imposée dépendra bien sûr de la gravité de l'infraction. La mort de mon chien policier m'a attristé et a touché ma collectivité, mais elle a aussi bouleversé ma fille qui, à 21 ans maintenant, en parle encore. Les conséquences d'un tel événement sont dévastatrices, et on souhaite qu'une peine adéquate soit imposée.

Les animaux d'assistance subissent toutes sortes de sévices. Par exemple, un chien a été submergé trois ou quatre fois dans la rivière Saskatchewan Sud alors qu'il était aux trousses d'un suspect en fuite. C'est une scène horrible, mais pas autant qu'une personne enfonçant un tournevis dans le crâne d'un chien, ce qui nous a été donné de voir. La peine doit correspondre au crime.

Le sénateur Baker : Monsieur le président, les témoignages entendus ici sont très pertinents et très instructifs. Comme l'agent Kaye l'a indiqué et comme le sait la sénatrice Batters, certaines provinces comme la Saskatchewan ont promulgué des lois là-dessus. Selon la jurisprudence en Saskatchewan, trois

counts, whereas if it were in a province without that legislation you would only have one count. The sentences certainly reflect the way the sentences should be and would be covered under this bill.

I want to congratulate Officer Kaye for his persistence over the years, since the year 2000, to get this legislation into force. Thank you.

Senator McIntyre: Could you briefly elaborate on the service training facilities in Canada? I understand there are accredited and non-accredited facilities. I further understand that the two largest training facilities are located in Alberta and Ontario. Outside those provinces, much of that training occurs at local agencies.

Mr. Kaye: You're completely accurate, sir. You have the RCMP Police Dog Service Training Centre in Innisfail, Alberta. The RCMP has 130 to 150 K-9 teams across the country. They are running training courses there continuously. We have a training facility. Canada Border Services has a training facility in Quebec. The OPP have a large training facility here.

The picture I would like to paint is that it's not so much where the facility is; it's the individuals doing the training. In Canada, we have the Canine Law Enforcement Accreditation Registry. That is the highest national level that a police K-9 trainer can achieve. It's an accreditation process where you must submit your department's policy, your training records, and you must have trained a certain number of dogs to achieve a certain status within the accreditation registry. It's those sorts of organizations, and the Canadian Police Canine Association, that our police trainers are aspiring to achieve or must achieve before they can move into a training role.

Once they do that, it gives someone like myself — for instance, I've repeatedly gone out to Saanich, British Columbia, to perform a validation of that team. The teams may train on their own locally. They prepare the dog to a level that they believe is satisfactory and then they can bring in an outside agency trainer, an accredited trainer, someone who has worked at a number of these facilities, and I can go out and say whether they meet the standard or not. So I'm the person who is able to sign off, to give a written certificate to say that they meet a standard. But the building or location or facility that it occurs in is not an aside, but it's not critical to their certification.

Ms. Bergeron: When it comes to service animals, several organizations across Canada provide training. There are two accredited bodies for guide dogs that I know of in Ontario, one in Quebec, one in Alberta and one in B.C. PADS, the Pacific Assistance Dogs Society, is also certified. I'm sure that there others with assistance dogs that I don't know about, but they are facilities that are accredited through the International Guide Dog Federation or Assistance Dogs International.

accusations découlent normalement de ce type d'infraction, tandis que dans une province qui n'a pas mis en œuvre ces dispositions, une seule accusation serait portée. Les peines imposées sont appropriées et reflètent ce que prévoit le projet de loi.

Je tiens à féliciter l'agent Kaye de sa persévérance depuis l'an 2000 pour que de telles mesures entrent en vigueur. Merci.

Le sénateur McIntyre : Pourriez-vous donner des précisions sur les organismes canadiens de dressage d'animaux d'assistance? Si je comprends bien, certains organismes sont accrédités, tandis que d'autres non. Je crois savoir que les deux principaux organismes sont situés en Alberta et en Ontario. Ailleurs au pays, le dressage se fait en général par des organismes locaux.

M. Kaye : Vous avez tout à fait raison, monsieur. Le centre de dressage des chiens de police de la GRC est situé à Innisfail, en Alberta. La GRC compte de 130 à 150 escouades canines partout au pays. Ce centre de dressage donne des cours de dressage en continu. Nous avons aussi un centre de dressage, tout comme l'Agence des services frontaliers du Canada, au Québec. La Police provinciale de l'Ontario possède aussi un tel centre ici.

Je souligne que ce n'est pas tant l'emplacement du centre de dressage qui compte que les personnes qui donnent les cours. Au Canada, nous avons le Registre d'accréditation des escouades canines. C'est le plus haut niveau national que peut atteindre un dresseur de chiens policiers. Il s'agit d'un processus d'accréditation dans lequel il faut soumettre la politique du corps policier et le dossier de dressage. On doit avoir dressé un nombre minimum de chiens pour atteindre un certain statut dans le registre. Nos dresseurs de chiens policiers aspirent à l'accréditation par ces organismes et la Canadian Police Canine Association pour devenir formateurs.

Lorsque le dresseur a passé cette étape, il peut valider les équipes. Par exemple, je suis souvent allé à Saanich, en Colombie-Britannique. Les équipes peuvent s'entraîner elles-mêmes dans leurs propres installations. On prépare le chien pour atteindre un niveau jugé satisfaisant, puis on fait venir un dresseur accrédité qui a travaillé dans un certain nombre de centres pour établir si la norme est bel et bien respectée. Je suis l'un de ceux qui peuvent délivrer un certificat par écrit. Le bâtiment, l'emplacement ou le centre de dressage n'est pas négligeable, mais ce n'est pas un facteur essentiel à la certification.

Mme Bergeron : En ce qui concerne les animaux d'assistance, plusieurs organismes offrent des cours de dressage au Canada. Je connais deux organismes accrédités pour les chiens-guides en Ontario, un au Québec, un en Alberta et un autre en Colombie-Britannique. La PADS, la Pacific Assistance Dogs Society, est aussi un organisme accrédité. Je suis certaine qu'il y en a d'autres que je ne connais pas, mais ce sont des centres qui sont agréés par l'International Guide Dog Federation ou l'Assistance Dogs International.

Senator Joyal: Ms. Bergeron, how many dogs have been certified or would be presently serving in that capacity? Do you have any idea of the magnitude or the number?

Ms. Bergeron: In Canada?

Senator Joyal: In Canada, yes. Are we talking about 10,000 or 20,000 or 5,000? Do you have any idea of the magnitude?

Ms. Bergeron: I don't because I don't know of all of the various organizations and how many they produce. We're talking PTSD dogs and hearing dogs and all sorts of disabilities.

When it comes to people who use guide dogs, approximately 1 or 2 per cent of people who are blind use guide dogs.

I could certainly check with our staff, but CNIB doesn't always know how many are out there. I couldn't even guess. I just know the estimate was 1 or 2 per cent of people who are blind or partially sighted at this point.

Senator Joyal: What does that 1 per cent represent in terms of people who are registered as being blind under your association?

Ms. Bergeron: Again that's a difficult question because CNIB has a client base, but not everybody who is blind or partially sighted is a client or member of CNIB. Many people get dogs through organizations, and they never set foot in CNIB.

I would have to go check, but I think there are approximately 500,000 people who are blind or partially sighted in Canada. Again, that is an estimate and I would have to go back and look at the statistics to be sure.

Senator Joyal: Officer Kaye, how many dogs would be in service in various police forces in Canada presently?

Mr. Kaye: The rough number would be in the neighbourhood of 500.

Senator Joyal: That's only the dogs. That doesn't include horses. As you know, the bill covers horses also.

Mr. Kaye: Correct. I've never trained horses. I'm allergic, so I can only speak to the dogs.

Senator Joyal: You don't know how many horses might be in service presently in Canada.

Mr. Kaye: I don't know the answer to that, sir.

Senator Joyal: I'm sorry; I don't want to embarrass you. I should embarrass myself for not knowing it.

Le sénateur Joyal : Madame Bergeron, combien de chiens font l'objet d'un certificat ou font ce travail présentement? Avez-vous une idée de l'importance ou du nombre?

Mme Bergeron : Au Canada?

Le sénateur Joyal : Oui, au Canada. Est-ce qu'on parle de 10 000, de 20 000, de 5 000 chiens-guides? Avez-vous une idée de l'importance?

Mme Bergeron : Non, car je ne connais pas tous les organismes et je ne sais pas combien de chiens chacun d'entre eux dresse. Nous parlons de chiens d'assistance destinés à des gens souffrant de stress post-traumatique, de chiens pour personnes malentendantes ou pour des gens qui ont d'autres types d'incapacités.

Concernant les chiens-guides, environ 1 ou 2 p. 100 des gens aveugles en utilisent un.

Je pourrais vérifier auprès de notre personnel, mais l'INCA ne sait pas toujours combien il y en a. Je ne pourrais même pas deviner. Je sais seulement que d'après les estimations, 1 ou 2 p. 100 des personnes aveugles ou atteintes de cécité partielle y ont recours.

Le sénateur Joyal : Que représente ce 1 p. 100 relativement aux personnes aveugles qui ont recours aux services de votre association?

Mme Bergeron : Encore une fois, il est difficile de répondre à cette question, car l'INCA a une clientèle, mais les gens aveugles ou atteints de cécité partielle ne sont pas tous des clients ou des membres de l'INCA. Bien des gens obtiennent des chiens par l'intermédiaire d'organismes et ne mettent jamais les pieds à l'INCA.

Il faudrait que je le vérifie, mais je pense que le Canada compte environ 500 000 personnes aveugles ou atteintes de cécité partielle. Je le répète, c'est une estimation, et il me faudrait vérifier les statistiques pour m'assurer que les données sont exactes.

Le sénateur Joyal : Agent Kaye, combien y a-t-il de chiens d'assistance dans les différents services de police au Canada actuellement?

M. Kaye : Il y en a environ 500.

Le sénateur Joyal : Cela ne comprend que les chiens. Ce nombre n'inclut pas les chevaux. Comme vous le savez, le projet de loi porte sur les chevaux également.

M. Kaye : C'est exact. Je n'ai jamais dressé de chevaux. J'y suis allergique. Voilà pourquoi je ne parle que des chiens.

Le sénateur Joyal : Vous ignorez combien de chevaux fournissent de l'assistance présentement au Canada.

M. Kaye : Je ne connais pas la réponse, monsieur.

Le sénateur Joyal : Excusez-moi; je ne veux pas vous embarrasser. C'est moi qui devrais être gêné de ne pas le savoir.

Mr. Kaye: I don't have a figure for you for horses. I'm sorry.

Senator Plett: Further to that, you've spoken about the number of training facilities you have for service animals or, Officer Kaye, for your dogs. Do we have breeding facilities specific to getting dogs for the forces and, Ms. Bergeron, service animals? Do we have specific breeding facilities for that?

Ms. Bergeron: Yes. The schools that are accredited have their own breeding programs, typically. The International Guide Dog Federation actually has a program where they will exchange frozen sperm internationally to make sure that you don't get in-breeding. Just so you know, it's called the Pupsicle program. The breeding of the dogs, the genetics, is closely monitored to make sure they have the right quality of dogs.

Mr. Kaye: On the law enforcement side, the RCMP has their own breeding program, arguably producing some of the finest German shepherds I've had the opportunity to work with. Winnipeg has its own breeding program, and that would be about it.

The rest of the time we're trying to dealing with breeders, most of them in Europe. We will import dogs from there. There are a number of cost prohibitive factors to running a breeding program, and most organizations are attempting to import their dogs, with the exception of the RCMP. That said, the RCMP do still import a few as well.

Senator Plett: When you import, do you import them right after birth?

Mr. Kaye: No. I guess we'll jump into a little bit of what I do.

You really can't do an effective evaluation of a canine until 42 to 47, 49 days of age if you're trying to measure genetic predisposition to a task. Any time after that, the dog begins to learn behaviour. When you conduct your evaluations after that time period, you could be getting genetic predisposition as well as learned behaviour, so it's tough to separate the two.

Typically, for guidelines, depending on the breed of dog because certain breeds mature at different rates, between a year to 16 months is about the age we're trying to put them into service. If I can get an import dog somewhere in the range to 6 months to 8 months of age, that allows me to control a little bit, environmentally, the stimulation the animal receives, and I can shape behaviours toward tasks.

It's like a computer. If you put in bad programs, somehow you have to extract those, and it will impact the computer. If I can control the hard drive of the dog and input issues that are going to benefit me in the future, the sooner I can do that the more beneficial that is for me.

M. Kaye : Je suis désolé de ne pas pouvoir vous fournir le nombre de chevaux.

Le sénateur Plett : Par ailleurs, vous avez parlé du nombre de centres de dressage dont vous disposez pour les animaux d'assistance ou, monsieur Kaye, pour vos chiens. Y a-t-il des installations d'élevage précises où les services de police vont chercher leurs chiens et où les organismes — dans votre cas, madame Bergeron — vont chercher leurs animaux d'assistance? Y a-t-il des installations d'élevage pour cela?

Mme Bergeron : Oui. Habituellement, les écoles agréées ont leurs propres programmes d'élevage. En fait, l'International Guide Dog Federation a un programme sur l'échange de semence congelée dans le monde pour éviter l'élevage en consanguinité. À titre informatif, il s'agit du « Pupsicle program ». L'élevage de chiens, la génétique, c'est surveillé de près pour veiller à ce que les chiens soient en bonne santé.

M. Kaye : En ce qui concerne l'application de la loi, la GRC a son propre programme d'élevage, qui produit sans doute certains des meilleurs bergers allemands avec lesquels j'ai pu travailler. Winnipeg a son programme d'élevage, et cela s'arrête à peu près là.

Le reste du temps, nous essayons de faire affaire avec des éleveurs, dont la plupart sont en Europe. Nous importons des chiens. Il y a un certain nombre d'obstacles à la gestion d'un programme d'élevage sur le plan des coûts, et la plupart des organismes essaient d'importer leurs chiens, sauf la GRC. Cela dit, la GRC en importe un certain nombre également.

Le sénateur Plett : Lorsque vous en importez, le faites-vous tout de suite après leur naissance?

M. Kaye : Non. J'imagine que nous allons parler un peu de ce que je fais.

On ne peut vraiment pas bien évaluer un chien avant qu'il n'ait entre 42 et 47 ou 49 jours si on essaie d'évaluer sa prédisposition génétique à une tâche. À n'importe quel moment par la suite, le chien commence à apprendre des comportements. Lorsqu'on effectue les évaluations après cette période, on peut obtenir une prédisposition génétique de même qu'un comportement acquis; il est donc difficile de séparer les deux.

D'habitude, en principe, dépendamment de la race du chien — car certaines races se développent à un rythme différent —, de 12 à 16 mois, c'est l'âge où nous essayons de les mettre en service. Si j'ai un chien importé qui a entre 6 et 8 mois, je peux contrôler un peu les choses, sur le plan de l'environnement, concernant la stimulation de l'animal, et je peux orienter ses comportements en fonction des tâches qu'il aura à accomplir.

C'est comme un ordinateur. Si l'on y intègre de mauvais programmes, d'une manière ou d'une autre, il faudra les extraire, ce qui aura des répercussions. Si je peux contrôler l'unité de disque dur du chien et lui faire adopter des comportements qui seront avantageux pour moi plus tard, plus vite je peux le faire, plus c'est avantageux pour moi.

Senator Plett: Are we meeting demand?

Mr. Kaye: Yes. The cost is going up. The U.S. Department of Homeland Security, for instance, will go to a breeder that I'm trying to deal with with a contract for 80 dogs, and I'm there to look for two. For whatever reason, I don't get the same kind of attention. But it's a struggle we face, and the cost continues to rise.

Senator Batters: Mr. Kaye, when you testified before the House of Commons committee on April 29, 2015, you stated:

> The fact of the matter is that a lot of police officers don't lay the cruelty to animal charge, because it's ridiculous. There are a lot of other charges that are laid. There's a belief that not very much is going to happen. They might get a little fine for the animal cruelty charge, or based on a plea bargain, that is going to be the first charge that goes out the door. It will be gone.

Could you just give me a little more information about what the current state is of what happens in these kinds of cases and why this particular law is needed?

Mr. Kaye: I'm not a lawyer and don't play one on TV, but generally speaking in the court process, if matters can be dealt with prior to trial, that's an efficient method of dealing with things. As is sometimes the case, that involves plea bargains, withdrawing charges, et cetera.

Laying a cruelty to animals charge for someone assaulting a service dog just doesn't happen because it's kind of viewed like shoplifting, maybe. In the grand scheme of things, there isn't a lot of weight attached to it. The sentence is going to be insignificant. Here is a terrible pun. It just didn't have the teeth we thought it needed.

I think this sends a message from the government's perspective, on behalf of Canadians, that these dogs matter. They perform a service that we can't duplicate any other way. We need to keep them around, and it's not okay to disrupt their lives, injure them, kill them, et cetera.

The Chair: Thank you to all witnesses for a very interesting and helpful contribution to our deliberations on this legislation.

I want to extend a special thank you to Ms. Bergeron, as well, for your inspirational description of what a service dog has meant for your life. As well, we want to wish you the best of luck in the upcoming Ironman contest.

Ms. Bergeron: Thank you.

The Chair: For our second panel this morning, I welcome, from the Criminal Lawyers' Association, Michael Spratt, Member and Criminal Defence Counsel; representing the Edmonton Police Canine Unit, Troy Carriere, Staff Sergeant, Section Commander

Le sénateur Plett : Répondez-vous à la demande?

M. Kaye : Oui. Les coûts augmentent. Le département de la Sécurité intérieure des États-Unis, par exemple, ira vers un éleveur — avec lequel j'essaie de faire affaire — pour un contrat de 80 chiens, alors que moi je veux en obtenir deux. Pour une raison quelconque, on ne m'accorde pas la même attention. Or, c'est une difficulté à laquelle nous sommes confrontés, et les coûts continuent d'augmenter.

La sénatrice Batters : Monsieur Kaye, lors de votre comparution devant le comité de la Chambre des communes, le 29 avril 2015, vous avez dit ce qui suit :

> En fait, de nombreux agents de police ne portent pas d'accusation de cruauté envers un animal, puisque les conséquences sont ridicules. De nombreuses autres accusations sont portées. Il existe une croyance selon laquelle ce type d'accusation aura peu d'importance. L'accusé pourrait recevoir une petite amende pour l'accusation de cruauté envers un animal, ou, si un plaidoyer est négocié, il s'agit de la première accusation qui tombera. Elle ne sera plus portée.

Pourriez-vous me donner un peu plus de renseignements sur l'état actuel des choses concernant ce qui se passe dans des cas du genre et me dire pourquoi il est nécessaire d'adopter ces mesures?

M. Kaye : Je ne suis pas avocat et je n'en joue pas un à la télévision, mais en général, pour ce qui est du processus judiciaire, si les questions peuvent se régler avant le procès, c'est un moyen efficace de procéder. Comme c'est souvent le cas, cela comporte des négociations de plaidoyers, le retrait d'accusations, et cetera.

On ne porte pas d'accusations de cruauté envers un animal contre une personne qui attaque un chien d'assistance parce que c'est considéré en quelque sorte comme une infraction comparable à du vol à l'étalage, peut-être. Dans l'ensemble, on n'y accorde pas beaucoup d'importance. La peine sera mineure. Je vais faire un terrible jeu de mots. Les dispositions n'avaient pas le mordant nécessaire selon nous.

Je crois qu'avec ces mesures, le gouvernement, au nom des Canadiens, envoie le message que ces chiens sont importants. Ils rendent un service que nous ne pouvons reproduire d'aucune façon. Nous devons les garder, et on ne peut pas perturber leur vie, les blesser, les tuer, et cetera.

Le président : Je remercie tous les témoins de leur contribution très intéressante et utile à nos délibérations sur le projet de loi.

Je veux également remercier tout spécialement Mme Bergeron pour sa description inspirante de l'importance qu'ont les chiens d'assistance dans sa vie. De plus, nous voulons lui souhaiter la meilleure des chances au prochain championnat Ironman.

Mme Bergeron : Merci.

Le président : Je souhaite maintenant la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins. Nous accueillons M. Michael Spratt, membre et criminaliste de la Criminal Lawyers' Association. Nos deux autres témoins comparaissent par

of Canine/Flight Operations, who is appearing by video conference from Edmonton; and representing the Canadian Council of Criminal Defence Lawyers, Mr. Brian Hurley, who is himself a criminal defence lawyer and also appearing via video conference from Edmonton.

Before we start, I would like, in particular, to thank Staff Sergeant Carriere for being here. We all know this has been a very difficult week for the Edmonton Police Service following the loss of fellow officer Daniel Woodall. I'm sure I speak for all members of the committee when I express our sincere condolences.

I remind all our witnesses that you each have five minutes for opening statements. We will begin with Mr. Spratt, then I will call on Sergeant Carriere, and finally Mr. Hurley.

Michael Spratt, Member and Criminal Defence Counsel, Criminal Lawyers' Association: Thank you. It is a pleasure to appear before this committee again. I want to start by publicly acknowledging the good work the Senate does and specifically that this committee does.

When I was reflecting on the record in the House of Commons on this bill specifically, it was interesting to note that at that committee, there were no witnesses who testified who opposed this bill or who had a different opinion. That committee heard from the police association, the humane society and the association for the blind. The perspective of those witnesses, of course, is very valuable and very important, but this is a criminal law bill that contains — on one hand, it is very simple; on the other hand, there are complex issues to be dealt with, and there was no evidence from any legal experts or criminologists.

That's a real value this committee brings. The added value it brings to the legislative process needs to be acknowledged. We may not always agree on all issues, and lately we haven't agreed very often, but the record that is created in committees like this is complete, comprehensive and has proven invaluable in the court process going forward. I'd like to thank this committee and the Senate for that, specifically.

Moving on to the bill, we should start by saying the CLA doesn't oppose the creation of a specific offence as seen here. Indeed, the evidence from criminologists has suggested that creating an offence actually does deter crime and does help keep communities safe. The part we disagree with won't come as a surprise — it's the mandatory minimum sentence in the bill. The evidence on that specifically is quite different.

vidéoconférence à partir d'Edmonton. Il s'agit de M. Troy Carriere, sergent d'état-major, commandant de section, Opérations aériennes et escouade canine à l'Edmonton Police Canine Unit; et de M. Brian Hurley, représentant du Conseil canadien des avocats de la défense, qui est lui-même avocat de la défense.

Avant que nous commencions, j'aimerais remercier en particulier le sergent d'état-major Carriere de sa présence. Nous savons tous que la semaine a été très difficile pour le Service de police d'Edmonton à la suite du décès du policier Daniel Woodall. Je suis sûr d'exprimer la pensée de tous les membres du comité en disant que nous vous offrons nos sincères condoléances.

Je rappelle à tous nos témoins qu'ils ont chacun cinq minutes pour faire leur déclaration préliminaire. Nous commencerons avec M. Spratt. Ce sera ensuite au tour du sergent Carriere et nous terminerons avec M. Hurley.

Michael Spratt, membre et criminaliste, Criminal Lawyers' Association : Merci. Je suis ravi de comparaître une fois de plus devant votre comité. Je veux tout d'abord saluer publiquement le bon travail accompli par le Sénat et plus précisément, par votre comité.

Pendant que j'examinais les comptes rendus des délibérations de la Chambre des communes portant sur le projet de loi, j'ai trouvé intéressant de constater qu'aucun témoin qui a comparu devant ce comité ne s'opposait au projet de loi ou ne présentait une opinion différente. Le comité a entendu le témoignage de l'association, de la Fédération des sociétés canadiennes et de l'association pour les aveugles. Bien entendu, le point de vue de ces témoins est vraiment digne d'intérêt et très important, mais on parle ici d'un projet de loi qui touche le droit pénal — d'un côté, il est très simple; d'un autre côté, il comporte des questions qu'il faut examiner. De plus, il n'y a pas eu de témoignages de juristes ou criminologues.

Votre comité apporte vraiment une valeur ajoutée. Il convient de reconnaître la valeur ajoutée qu'il apporte au processus législatif. Nous ne nous entendons peut-être pas toujours sur toutes les questions, et ces derniers temps, nous n'avons pas été d'accord très souvent, mais les comptes rendus qui sont créés dans les comités comme celui-ci sont complets et se révèlent d'une valeur inestimable dans le cadre du processus judiciaire. Je veux remercier votre comité et le Sénat pour cela, précisément.

Pour ce qui est du projet de loi, nous aimerions d'abord souligner que la CLA ne s'oppose pas à la création d'une nouvelle infraction, comme on le propose. En effet, d'après les éléments recueillis par des criminologues, la création d'une infraction a un effet dissuasif sur la criminalité et contribue à la sécurité des collectivités. Vous ne serez toutefois pas étonnés de savoir que nous n'appuyons toutefois pas un autre aspect du projet de loi, soit la peine minimale obligatoire. Les éléments de fait à ce sujet sont passablement différents.

The evidence is compelling that minimum sentences don't deter crime. The Supreme Court has recognized that to some extent in the case of *Nur*, and I have yet to see any evidence at this committee or others to specifically rebut that point.

We can talk about the practical and constitutional problems of minimum sentences, and I would welcome questions about that. I have told you my concerns about that before, from the practical standpoint and from the constitutional standpoint, and we have the Supreme Court case of *Nur*, which sheds light on this issue as well.

The real problem is that when we look at the justifications of this bill and why it is being put forward, it causes some concerns with respect to mandatory minimum sentences and things that were said about that. In the house, it was said by the Minister of Justice that this bill punishes those who commit these offences, that it would be a specific and general deterrent, and that it would send a message to offenders and act as a general deterrent. We know that's just not the case through the use of mandatory minimum sentences.

MP Wilks said that it is important not to overlook the fact that this bill will provide a great measure of protection to service animals. Again, that's a message of deterrence. The minimum sentences aren't going to protect service animals because they don't deter the commission of the crime in the first place.

At committee, Minister MacKay said that the penalties of this bill are designed in a way to deter individuals who may be inclined to commit harm or to injure animals — again, the language of deterrence, both specific and general, which the bill as a whole can do, but the minimum sentence provisions in the bill won't accomplish that, and actually draw the risk of unconstitutionality and other practical problems.

When this bill was being drafted and when the committee of the house heard testimony from the Criminal Law Policy Section of the Department of Justice, it is interesting that they noted that in Quanto's case, the offender received 18 months for that specific crime. That might have been higher had he not been charged with other crimes. That was used as a justification or an explanation about how this bill isn't cruel and unusual, because the sentences that are imposed are often higher than six months.

That's the wrong way and a legally incorrect way to look at constitutionality, minimum sentences and the drafting of bills. When we look at cruel and unusual punishments, we have to look at reasonable hypotheticals, not the worst-case offender and worst-fact scenario. We need to look at other reasonable hypotheticals, and we can discuss what those may be.

Les faits sont probants : les peines minimales n'ont aucun effet dissuasif sur la criminalité. La Cour suprême l'a reconnu jusqu'à un certain point dans l'affaire *Nur* et j'attends toujours de voir un témoin réfuter ce point devant votre comité ou d'autres comités.

Nous pouvons parler des problèmes d'ordre pratique et constitutionnel que posent les peines minimales, et je vous invite à me poser des questions à ce sujet. Je vous ai déjà exprimé mes préoccupations à cet égard auparavant, des points de vue pratique et constitutionnel, et le jugement rendu par la Cour suprême dans l'affaire *Nur* a permis de jeter un peu de lumière sur cette question également.

Le vrai problème, c'est que lorsque nous examinons les justifications du projet de loi et les raisons pour lesquelles il est présenté, cela soulève des préoccupations relativement aux peines minimales obligatoires et on a dit des choses à ce sujet. À la Chambre des communes, le ministre de la Justice a dit que le projet de loi punit les gens qui commettent ces infractions, que ce serait un moyen de dissuasion particulier et général, et qu'il lancerait un message aux délinquants et aurait un rôle dissuasif en général. Nous savons que ce n'est tout simplement pas le cas, que le recours aux peines minimales obligatoires ne le permet pas.

Le député Wilks a dit qu'il est important de ne pas oublier que le projet de loi améliorera la protection des animaux d'assistance. Encore une fois, on parle d'un message dissuasif. Les peines minimales ne protégeront pas les animaux d'assistance, car elles ne dissuadent pas les gens de commettre le crime en premier lieu.

Devant le comité, le ministre MacKay a dit que les peines prévues dans le projet de loi sont conçues de façon à dissuader les gens qui sont peut-être portés à faire du mal ou à blesser des animaux — on fait encore référence ici à des moyens de dissuasion, de façon précise et générale, que l'ensemble du projet de loi favorise. Or, les dispositions relatives aux peines minimales contenues dans le projet de loi ne permettront pas d'atteindre cet objectif et, en fait, elles risquent d'être inconstitutionnelles et de comporter d'autres problèmes pratiques.

Lorsque le projet de loi a été rédigé et que le comité de la Chambre a entendu le témoignage de la Section de la politique en matière de droit pénal du ministère de la Justice, j'ai trouvé intéressant que l'on mentionne que dans l'affaire Quanto, le contrevenant a été condamné à une peine de 18 mois pour le crime qu'il a commis. La peine aurait peut-être été plus lourde s'il n'avait pas été accusé d'autres crimes. Cela a servi de justification ou d'explication pour dire que le projet de loi n'est pas cruel et inusité, car les peines imposées sont souvent supérieures à six mois de prison.

C'est la mauvaise façon — et sur le plan juridique, une façon incorrecte — d'examiner la constitutionnalité et les peines minimales et de rédiger des projets de loi. En ce qui concerne les peines cruelles et inusitées, nous devons examiner des situations hypothétiques raisonnables, et non le pire délinquant et le pire ensemble de faits. Il nous faut nous pencher sur d'autres situations hypothétiques raisonnables, et nous pouvons discuter de ce qu'ils peuvent être.

This is a very broad application of the minimum sentences. It is not just for killing a service animal; it is for injuring, wounding or harming a service animal. That's a broad concept, and that can draw in some very reasonable hypotheticals that may lead to a finding of cruel and unusual punishment.

I will end by speaking generally about some Ottawa examples. Courts have been very harsh — "harsh" is the wrong word. They have imposed very serious sentences, as they should, for crimes against animals. Last year in Ottawa there was a case involving Breezy the dog that was killed. That offender received two years.

Just two weeks ago in Ottawa, an offender was found guilty of killing a rabbit and received nine months in jail.

Courts are treating these offences very seriously. When we look at the downsides involved with mandatory minimum sentences, how courts are dealing with these, I would ask this committee to carefully consider the evidence and the utility of the mandatory minimum sentences.

The Chair: Thank you.

Staff Sergeant Carriere.

Troy Carriere, Staff Sergeant, Section Commander of Canine/ Flight Operations, Edmonton Police Canine Unit: I want to thank everybody for the opportunity to address the Senate. I have a prepared statement that I'm going to read. Obviously, I think some people have heard it a little bit before, but I have it prepared and I'll read it now.

I would like to thank you for the opportunity to speak on such an important bill. This is a topic that is near and dear to my heart, and it has certainly impacted me on a personal level. I would like to thank everybody who worked so hard on Bill C-35. I believe that not only law enforcement communities support this initiative, but the Canadian public we all serve also supports this initiative.

On October 7, 2013, police service dog Quanto and his handler, Constable Matt Williamson, were called to the area of 90th Street and 118th Avenue at approximately 5:15 in the morning in regard to a stolen vehicle. A pursuit with a stolen vehicle began through downtown Edmonton. The stolen vehicle struck a median near a service station, was disabled and the driver fled on foot.

The suspect refused to follow police direction to stop. As a result, police service dog Quanto was deployed to apprehend the subject. The subject was engaged by Quanto in a parking lot near RCMP headquarters K Division. During the apprehension, unfortunately Quanto was stabbed several times, and the individual then dropped the knife and was taken into custody by police.

Il s'agit d'une application très générale des peines minimales. Ce n'est pas seulement pour avoir tué un animal d'assistance, mais également pour avoir blessé un animal d'assistance. C'est un concept plutôt vaste, et des hypothèses très raisonnables peuvent mener à un verdict selon lequel il s'agit d'une peine cruelle et inusitée.

Je vais terminer mon exposé en parlant généralement de certains exemples à Ottawa. Des tribunaux ont été très durs — ce n'est pas le bon mot. Je veux dire qu'ils ont imposé des peines très sévères, comme il se doit, pour des crimes contre les animaux. L'an dernier, à Ottawa, il y a eu une cause concernant Breezy, le chien qui a été tué. Le contrevenant a été condamné à deux ans de prison.

Il y a à peine deux semaines, à Ottawa, un individu a été reconnu coupable du meurtre d'un lapin et a été condamné à neuf mois de prison.

Les tribunaux traitent ces infractions de façon très sérieuse. Compte tenu des aspects négatifs que comportent les peines minimales obligatoires, de la façon dont les tribunaux composent avec ces peines, je demande au comité de se pencher avec attention sur les faits et l'utilité des peines minimales obligatoires.

Le président : Merci.

Sergent d'état-major Carriere.

Troy Carriere, sergent d'état-major, commandant de section, Opérations aériennes et escouade canine, Edmonton Police Canine Unit : Je veux remercier tout le monde de me donner l'occasion de parler au Sénat. J'ai préparé un exposé que je vais vous lire. Évidemment, je crois que certaines personnes en ont déjà entendu une petite partie auparavant, mais je l'ai préparé et je vais maintenant vous le lire.

Je vous remercie de me donner la possibilité de parler d'un projet de loi aussi important. C'est un sujet qui me tient beaucoup à cœur et qui a eu des répercussions pour moi personnellement. Je remercie tous les gens qui ont consacré autant d'efforts au projet de loi C-35. Je crois que cette initiative reçoit l'appui non seulement des milieux policiers, mais aussi de la population canadienne.

Le 7 octobre 2013, un chien policier, qui s'appelait Quanto, et son maître-chien, le gendarme Matt Williamson, ont été dépêchés près de l'intersection de la 90e rue et de la 118e avenue, à environ 5 h 15, relativement à un véhicule volé. Une poursuite impliquant le véhicule volé s'est ensuivie au centre-ville d'Edmonton. Le véhicule volé a frappé un terre-plein central près d'une station-service et s'est immobilisé. Le conducteur a fui à pied.

Le suspect a refusé de s'arrêter comme les policiers le lui demandaient. Par conséquent, le chien de police Quanto a été déployé pour arrêter le sujet. Quanto a rejoint le suspect dans le parc de stationnement près des bureaux de la division K de la GRC. Au cours de l'appréhension du suspect, ce dernier a poignardé Quanto à de nombreuses reprises. Il a ensuite laissé tomber le couteau et il a été placé en état d'arrestation par les policiers.

Police service dog Quanto was rushed to an emergency veterinary clinic but sadly died from his wounds at approximately 5:30. The suspect, Paul Vukmanich, 27 years of age, was on a Canada-wide warrant for his arrest for armed robbery, and he was subsequently charged with several weapons offences, resist arrest and, of course, cruelty to animals.

Quanto a été amené d'urgence dans une clinique vétérinaire, mais, malheureusement, il a succombé à ses blessures vers 5 h 30, le 7 octobre. Le suspect, Paul Vukmanich, âgé de 27 ans, faisait l'objet d'un mandat d'arrêt national relativement à un vol à main armée. Il a par la suite été accusé de plusieurs infractions relatives aux armes, d'avoir résisté à une arrestation et de cruauté envers les animaux.

The loss of PSD Quanto was devastating to every member of the Edmonton Police Service Canine Unit, especially Constable Williamson and his young family. Hundreds of emails, phone calls, Facebook posts and other messages over social media were sent to the Edmonton Police Service.

Le décès du chien de police Quanto a été un dur coup pour tous les membres de l'unité canine du Service de police d'Edmonton, surtout pour l'agent Williamson et sa jeune famille. Le Service de police d'Edmonton a reçu des centaines de courriels, d'appels téléphoniques et de messages sur Facebook et d'autres médias sociaux.

There was an overwhelming response of support from the community, other police and agencies from across Canada. This tragic event struck a public nerve that in my 22 years of policing I had never been witness to.

La réaction et le soutien de la collectivité et des autres services de police de partout au Canada ont été retentissants. Cet événement tragique a vraiment touché une corde sensible chez le public. En 22 ans au sein des forces de l'ordre, je n'avais jamais rien vu de tel.

On February 28, 2014, Vukmanich pled guilty to animal cruelty charges and other offences, including evading police. Crown and defence lawyers recommended a plea deal for the 26 months. The presiding judge specifically said 18 months of this sentence was for the dog's death. While the judge said he wanted to impose more time, he decided that the recommendation that he could overrule it wasn't out of line. The conviction was precedent setting for animal cruelty charges, and I think we spoke about that just recently here.

Le 28 février 2014, Vukmanich a plaidé coupable à l'infraction de cruauté envers les animaux et aux autres infractions, y compris à celle de fuite devant la police. Les avocats de la Couronne et de la défense ont recommandé conjointement une peine de 26 mois. Le juge qui présidait le procès a dit clairement que 18 mois de la peine étaient liés au décès du chien. Même si le juge a dit qu'il voulait imposer une peine plus longue, il a conclu que la recommandation n'était pas assez exagérée pour qu'il puisse l'outrepasser. La déclaration de culpabilité était un précédent en matière d'accusations de cruauté envers les animaux et je crois qu'il en a été question ici récemment.

The Crown had also requested on behalf of the Edmonton Police Service that Vukmanich was ordered to pay $40,000 to police to cover the cost of a new dog and its training. The reality is that over a four-month period of time the cost is closer to $60,000 to $70,000, but the judge said the restitution matter should be handled in a civil court.

La Couronne avait aussi demandé, au nom du Service de police d'Edmonton, que Vukmanich paie environ 40 000 $ au service de police pour couvrir les coûts liés à l'achat et à la formation d'un nouveau chien. En réalité, le coût pour cette période de plus de quatre mois se rapproche davantage de 60 000 $ à 70 000 $, mais le juge a dit que la question du dédommagement devait être soulevée devant un tribunal civil.

As a section commander of the canine unit, this has placed a financial burden on Edmonton Police Service as a result of Vukmanich's actions that day.

En tant que commandant de la section canine, je peux vous dire que les gestes posés par Vukmanich le jour de l'infraction ont imposé un fardeau financier au Service de police d'Edmonton.

The animal cruelty charge was successfully prosecuted in this case, but having participated in this process, I did feel there was a significant gap. The animal cruelty charge is very wide in its scope and was not designed to speak specifically to incidents involving service animals who are poisoned, injured or killed while in execution of their duties by the illegal actions of an individual or individuals, whether intentional or recklessly committed.

Dans ce dossier, l'accusation de cruauté envers les animaux a été retenue. Cependant, j'ai participé au processus et j'ai eu l'impression qu'il y avait une lacune importante. L'accusation de cruauté envers les animaux a une très grande portée et n'a pas été conçue pour traiter des incidents précis dans le cadre desquels des animaux d'assistance sont empoisonnés, blessés ou tués dans l'exercice de leurs fonctions, en raison de gestes illégaux posés par une ou plusieurs personnes, que ce soit intentionnellement ou par insouciance.

Bill C-35, in my opinion, will address the need to have a specific section that addresses such incidents that unfortunately service animals face on an all too common basis. The way the bill

Selon moi, le projet de loi C-35 comblera le besoin d'avoir un article précis décrivant des infractions tenant compte de tels incidents auxquels, malheureusement, les animaux d'assistance

is framed is based on common sense and uses plain language. This will allow law enforcement and Crown prosecutors to align the appropriate charge section with the specific incident.

As in all criminal offences there's a wide range on the spectrum as to what the alleged crime was, the circumstances leading up to the incident and what the appropriate punishment should be. The old adage "does the punishment fit the crime" falls into this section.

I believe that Bill C-35 does have the appropriate dual offence sentencing criteria. As an indictable offence, the minimum sentence is appropriate, in my opinion. A significant event would have to take place, such as the death of a police service dog, for a Crown prosecutor to proceed with the indictable offence as stated in proposed paragraph 445.01(2)(*a*). Therefore, I support the six-month minimum imprisonment term. There has to be a deterrent or some cases of consequence to prevent further offences.

As a summary offence, I feel it is very important that a fine is also an option as there is a significant financial burden to law enforcement. This can be seen not only in the loss of a law enforcement service animal but also in vet bills, loss of time for the canine team, overtime that usually results while a service animal recovers from their injuries. Since the inception of the Edmonton Police Service Canine Unit in 1967, five service dogs have been killed in the line of duty. These range from being struck by a vehicle while pursuing a suspect to being stabbed or gunshots.

Fortunately, these incidents are rare. In the past 10 years we have had two other police service dogs survive after being stabbed, others struck with objects, punched, kicked, pepper sprayed or attacked by other dogs.

Without a doubt, canine teams across Canada have one of the most difficult jobs with the most unknowns and hazards in the communities that they serve. That is also why these dedicated and passionate police officers sign up to do the job. This is why we all train, why they mentally prepare for every possible situation they can think of, and then put into action when it comes time. Regardless of all the training and preparation, some situations that occur, such as the event on October 7, 2013, can shock and devastate the most experienced handler.

sont trop souvent confrontés. La structure du projet de loi respecte le gros bon sens, et son libellé est clair. Cela permettra aux agents d'application de la loi et aux procureurs de la Couronne de choisir la disposition appropriée en fonction d'un incident précis.

Comme c'est le cas pour toutes les infractions criminelles, il y a un large éventail de possibilités en ce qui concerne la nature du crime, les circonstances ayant mené à l'incident et la nature de la punition appropriée. Comme le dit le vieil adage, « la peine doit être proportionnelle à l'infraction. »

Je crois que le projet de loi C-35 s'appuie sur les critères appropriés touchant les infractions mixtes. En tant qu'infraction punissable par mise en accusation, je trouve la peine minimale appropriée. Il faudrait un événement important, comme le décès d'un chien de police, pour qu'un procureur de la Couronne intente une poursuite relativement à une infraction punissable par mise en accusation, comme le propose l'alinéa 445.01(2)*a*). Par conséquent, je suis favorable à une peine d'emprisonnement de six mois. Il doit y avoir un élément dissuasif ou des conséquences afin de prévenir d'autres infractions du genre.

En tant qu'infraction punissable par procédure sommaire, selon moi, il est très important d'avoir l'option d'imposer une amende, puisqu'un important fardeau financier pèse sur les responsables de l'application de la loi. De plus, il faut tenir compte non seulement du décès d'animaux d'assistance policière, mais des factures de vétérinaire, de la perte de temps pour l'équipe canine et des heures supplémentaires habituellement nécessaires pendant qu'un animal d'assistance se remet de ses blessures. Depuis la mise sur pied de l'unité canine du Service de police d'Edmonton, en 1967, cinq chiens d'assistance policière ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions, que ce soit après avoir été happés par un véhicule, pendant la poursuite d'un suspect, après avoir été poignardés ou des suites de blessures par balles.

Heureusement, ces incidents sont rares. Au cours des 10 dernières années, deux autres chiens policiers ont survécu après avoir été poignardés et d'autres ont été frappés avec des objets, roués de coups de poing ou de pied, aspergés de poivre de Cayenne ou attaqués par d'autres chiens.

Il est évident que les équipes canines à l'échelle du Canada font un travail qui compte parmi les plus difficiles. Elles sont confrontées au plus grand nombre d'inconnues et aux plus grands dangers dans les collectivités qu'elles servent. Cependant, c'est aussi pour cette raison que des agents de police dévoués et passionnés choisissent ce travail. C'est la raison pour laquelle ils suivent des formations, se préparent mentalement à toutes les situations possibles et passent à l'action, le temps venu. Peu importe toute la formation et la préparation, certaines situations, comme l'événement du 7 octobre 2013, peuvent survenir et ébranler les maîtres-chiens les plus expérimentés.

I believe we owe it to law enforcement animals to provide a level of protection. They dedicate their lives to protect the communities they serve, and some make the ultimate sacrifice when necessary with total disregard for themselves.

The Chair: I'm going to have to ask you to wrap up, please.

Mr. Carriere: In relation to yesterday, I wanted to take a minute to acknowledge the tragic loss of one of our own members on June 8, 2015. The Edmonton Police Service lost Constable Dan Woodall in the line of duty while executing a search warrant. He was a father, husband, police officer and in the eyes of many a hero. I cannot begin to articulate how deep this loss has cut into the very essence of who we are at the Edmonton Police Service. We may bend but we will never break.

On June 17, 2015, we laid to rest our brother, Constable Woodall. We marched in solidarity as first responders and demonstrated that we still are strong. I thank you for acknowledgment right off the hop of our loss that we had to endure over the last week. I thank you very much.

The Chair: Thank you.

Mr. Hurley.

Brian Hurley, Representative, Canadian Council of Criminal Defence Lawyers: Like my friends, I would like to thank you for allowing me to be present and express defence counsel point of view from Edmonton. To follow up on my friend's last comment, I encountered Constable Woodall on a number of files. He had the highest level of professionalism and was greatly respected by both defence and Crown counsellors. For defence counsel to know an officer is honest and diligent is exceptional. He will be missed by all participants in the criminal justice system.

Before we started, Staff Sergeant Carriere and I had a chance to chat about our love of dogs — my family and our golden retrievers and his family and their dogs. My brother's brother-in-law is a dog handler in Seattle. He has had both retired police dogs and dog school flunkouts as family pets, so I can appreciate the value and firsthand knowledge of how fantastic these animals are.

But like Michael, my concern first and foremost is whether this legislation is necessary. Does it address a need that has arisen in the criminal justice system, or is it addressing a failure of the criminal justice system to either be able to act appropriately or to act appropriately?

I'm mindful of the amendments in 2008 where we changed animal cruelty sections quite significantly. We took a section that had been in existence for 60, 70 years or longer that essentially recognized animals' value and their livestock value. As a person born and raised in Yorkton, Saskatchewan, I can appreciate the

Selon moi, nous devons aux animaux d'assistance policière un certain niveau de protection. Ils consacrent leur vie à la protection des collectivités qu'ils servent, et certains font le sacrifice ultime, lorsque cela est nécessaire, en faisant preuve d'une abnégation totale.

Le président : Je vais devoir vous demander de conclure, s'il vous plaît.

M. Carrière : Pour revenir aux événements d'hier, j'aimerais prendre quelques minutes pour souligner la perte tragique d'un des nôtres. Le 8 juin 2015, le Service de police d'Edmonton a perdu l'agent de police Dan Woodall dans l'exercice de ses fonctions alors qu'il exécutait un mandat de perquisition. C'était un père, un conjoint, un agent de police et, pour de nombreuses personnes, un héros. Les mots me manquent pour vous dire à quel point cette perte nous a ébranlés au Service de police d'Edmonton. Elle nous a fait fléchir, mais ne nous brisera pas.

Le 17 juin 2015, notre frère, l'agent de police Woodall, a été porté à son dernier repos. Nous avons marché, solidaires, en tant que premiers répondants et démontré notre résilience. Je vous remercie d'avoir exprimé votre sympathie à l'égard de la perte que nous avons connue. Merci beaucoup.

Le président : Merci.

Monsieur Hurley, vous avez la parole.

Brian Hurley, représentant, Conseil canadien des avocats de la défense : Comme mes collègues, je tiens à vous remercier de m'avoir invité à témoigner et à présenter le point de vue d'un avocat de la défense d'Edmonton. Pour revenir aux derniers commentaires de mon ami, j'ai travaillé à plusieurs dossiers avec l'agent de police Woodall. C'était un homme très professionnel et très respecté, tant par les avocats de la défense que par les procureurs de la Couronne. Il est exceptionnel pour un avocat de la défense de savoir qu'un agent de police est honnête et minutieux. Il manquera à tous les intervenants du système de justice pénale.

Avant de commencer, le sergent d'état-major et moi avons eu l'occasion de parler de notre amour pour les chiens — ma famille et moi avons des golden retriever et sa famille a aussi des chiens. Le beau-frère de mon frère est maître-chien à Seattle. Il a comme animaux de compagnie des chiens d'assistance policière à la retraite et d'autres qui n'ont pas réussi à l'école de dressage. Je comprends donc la valeur de ces animaux et je sais personnellement à quel point ils sont fantastiques.

Mais, tout comme Michael, ma première préoccupation concerne la nécessité de ce projet de loi. Répond-il à un nouveau besoin dans le système de justice pénale ou à l'incapacité du système de justice pénale à agir correctement ou à être en mesure d'agir correctement?

Je me souviens des amendements importants apportés en 2008 à l'article portant sur la cruauté envers les animaux, un article qui existait depuis au moins 60 ou 70 ans et qui reconnaissait, essentiellement, la valeur des animaux et du bétail. Je suis né et j'ai grandi à Yorkton, en Saskatchewan. Je suis conscient de la valeur

livestock value of animals, but society has changed over the last 70 or 80 years, and we increased the penalty for killing any animal to the same as that for livestock.

Quite frankly, ladies and gentlemen, that section has worked. It worked in Quanto's case and it worked in the proper punishment of Paul Vukmanich. I had coffee with the defence counsel who handled the case. There was a joint submission from experienced Crown and experienced defence for 18 months on the dog cruelty charge. That charge was, quite rightly, front and centre in the sentencing.

A very experienced trial judge indicated to defence and Crown that he had no problem with the 18-month sentence for animal cruelty, that it was appropriate. The discussion and sentencing focused on the eight-month consecutive sentence for his other crimes that day, whether or not that was sufficient.

Eventually an experienced trial judge went along with that joint recommendation under the laws as they existed, under the laws that I think both my friend Mr. Spratt and I would suggest work and have worked.

Like my friend Mr. Spratt, I looked at the case law to try and find cases here. Are there instances where this is not being taken seriously? And there is a real lack of cases because this is a very rare occurrence.

I was talking with Staff Sergeant Carriere about our own experiences. Many times when someone flees, the dog is trained to latch on. That obviously could be a challenging situation for both the dog and the individual who has a large German shepherd attached to them. I think quite rightly our system does exercise discretion in charging when and if appropriate.

But we have the Supreme Court of Canada and *Nur*. We have very serious concerns about mandatory minimums. I appreciate that this is hybrid legislation, but I'm sure, ladies and gentlemen, you have reviewed *Nur*. You know what the Supreme Court of Canada has said about the possibility of a Crown election and how, quite frankly, the possibility of a Crown election to proceed summarily or by indictment can create significant imbalance in the system and significant unfairness and can, in fact, magnify the potential unconstitutionality of a piece of legislation.

Paul Vukmanich got 18 months. He originally deserved it. The system worked appropriately. Is there need for variance in mandatory minimums? I would suggest no. If we put in mandatory minimums when they're not necessary and the system is functioning properly without them, what do we risk? I would suggest the risk is very real. We risk the unfortunate situation like we have seen in *Nur* and other cases where the public is left with the question: Why is our Supreme Court of Canada striking down laws? Is Parliament getting it wrong? Are the judges getting it wrong? And then we have the very potentially

des animaux. Mais, au cours des 70 ou 80 dernières années, la société a évolué. Nous avons augmenté la peine pour ceux qui tuent des animaux au même titre que le bétail.

Sincèrement, mesdames et messieurs, cet article a fait ses preuves. Dans le cas de Quanto, il a permis d'imposer une peine adéquate à Paul Vukmanich. J'ai pris un café avec l'avocat de la défense dans cette affaire. Le procureur de la Couronne et lui, deux avocats d'expérience, ont recommandé conjointement une peine de 18 mois pour l'infraction de cruauté envers les animaux. Comme il se doit, cette infraction était au centre de la détermination de la peine.

Le juge, qui avait beaucoup d'expérience, a dit aux deux parties que, selon lui, la peine de 18 mois pour cruauté envers les animaux était appropriée. La discussion et le prononcé de la peine ont porté sur la peine consécutive de 8 mois pour les autres crimes que l'accusé avait commis cette journée, que ce soit suffisant ou non.

Un juge d'expérience a accepté la recommandation conjointe proposée en vertu des lois en vigueur à l'époque, des lois qui, selon mon ami, M. Spratt, et moi étaient efficaces et le sont toujours.

Comme mon ami, M. Spratt, j'ai étudié la jurisprudence pour y trouver des cas semblables. Y a-t-il des cas où ce genre d'acte n'a pas été pris sérieusement? Le faible nombre de cas découle-t-il du fait que ce genre de situation ne se produit que rarement?

Le sergent d'état-major Carriere et moi avons parlé de notre vécu. Souvent, lorsqu'un individu fuit les policiers, le chien s'accroche à lui, comme il a été entraîné à le faire. Évidemment, cela crée une situation problématique, tant pour le chien que pour l'individu qui se retrouve avec un gros berger allemand sur le dos. Dans notre système, il est possible de faire preuve de discrétion, si nécessaire, au moment de porter des accusations, et je crois que c'est juste ainsi.

Mais, il faut aussi tenir compte de l'affaire *Nur* à la Cour suprême du Canada. Les peines minimales nous inquiètent beaucoup. Je suis conscient qu'il s'agit ici d'un projet de loi hybride, mais je suis convaincu, mesdames et messieurs, que vous avez tous examiné l'affaire *Nur*. Donc, vous savez ce qu'a dit la Cour suprême du Canada au sujet de la possibilité pour la Couronne de choisir le mode de poursuite et que le choix de procéder par voie sommaire ou par mise en accusation peut entraîner un déséquilibre important dans le système de justice pénale et causer de sérieuses injustices. D'ailleurs, il peut exacerber le potentiel inconstitutionnel d'un texte législatif.

Paul Vukmanich a reçu une peine de 18 mois et il la méritait. Le système a bien fonctionné. Les peines minimales sont-elles nécessaires? Je ne le crois pas. Que risquons-nous — car le risque est très réel — si nous ajoutons des peines minimales alors qu'elles ne sont pas nécessaires et que le système fonctionne bien sans elles? Nous risquons de nous retrouver avec des situations malheureuses comme l'affaire *Nur*, notamment, où le public se demandera pourquoi la Cour suprême invalide des lois. Le Parlement a-t-il tort? Les juges ont-ils tort? Il y a de fortes chances que le public perde alors confiance envers la législature et le

unseemly discussions in public where the public, quite frankly, loses faith in both the legislature and the judicial system. That's a very real risk, and I think it needs to be avoided unless a law is absolutely necessary, unless there's a proven need, a proven flaw in the system.

In 2008, there was a proven flaw in the system. We didn't have serious enough penalties for the abuse of animals. Over 60, 70, 80 years that law had become outdated. People were placing a much higher value on their pets.

The Chair: Mr. Hurley, could you wrap up, please.

Mr. Hurley: I can close right now by simply restating this is not necessary. The system is functioning appropriately. It risks undermining the system with a very real constitutional challenge to the mandatory minimum here.

The Chair: We will move to questions now, beginning with the deputy chair of the committee, Senator Baker.

Senator Baker: Thank you to the three presenters. You presented very interesting evidence to us in consideration of this bill.

Let me ask a question of Mr. Spratt and Mr. Hurley, both of whom are experienced litigators and who have a number of cases to their records reported in our superior courts and beyond that. Let me take the other side of the argument, because both of you have said that the mandatory minimum sentences in this bill are not justified and are perhaps unconstitutional down the road.

Let me ask you this simple question that a reasonable person would ask. In a normal hearing, you have both sides presenting to a judge their opinion on a sentence, or you could have a joint submission. In determining the sentence, the judge will look at the facts of the case and apply it to existing case law in that jurisdiction, normally — sometimes they go outside the jurisdiction — in arriving at the appropriate sentence.

In law, there's always a maximum sentence of up to a year, up to ten years, up to seven years, whatever.

The mandatory minimum sentences are put in legislation at the lowest level of the reported cases on any particular subject. In the case you mentioned, you said he got 18 months. Well, it is only 6 months in this legislation. The person can go, as you say, under section 12 and say it's cruel and unusual punishment.

Given the fact that the mandatory minimum sentence in this particular case is far down the rail as far as a possible sentence is concerned regarding the offence being tried, then why would it not be logical for the government to have mandatory minimum sentences as long as they are at the much lower end of existing case law?

système de justice. C'est un risque très réel qu'il faut éviter, à moins qu'une loi soit absolument nécessaire ou qu'un besoin ou une faille dans le système ait été démontré.

En 2008, une faille dans le système avait été trouvée. Les peines pour cruauté envers les animaux n'étaient pas suffisamment sévères. Au cours des 60, 70 ou 80 dernières années, la loi est devenue désuète. Les gens accordent beaucoup plus de valeur à leurs animaux de compagnie.

Le président : Monsieur Hurley, je vous demanderais de conclure, s'il vous plaît.

M. Hurley : Je peux conclure dès maintenant en répétant que cette mesure législative n'est pas nécessaire. Le système fonctionne bien. Les peines minimales risquent de faire l'objet d'une contestation constitutionnelle et de nuire au système.

Le président : Nous allons maintenant passer aux questions des membres en commençant par le vice-président du comité, le sénateur Baker.

Le sénateur Baker : Merci aux trois témoins d'avoir accepté notre invitation. Vous nous avez fourni des informations très intéressantes pour notre étude sur ce projet de loi.

Je vais d'abord m'adresser à MM. Spratt et Hurley, deux avocats-plaidants d'expérience qui ont plaidé plusieurs cas dans les cours supérieures du pays, notamment. Je vais me faire l'avocat du diable. Vous dites tous les deux que les peines minimales proposées dans ce projet de loi ne sont pas justifiées et que leur constitutionnalité pourrait être contestée.

J'aimerais vous poser la question que toute personne raisonnable poserait. Dans le cadre d'une audience normale, les deux parties présentent leur position au juge concernant la peine ou elles font une recommandation conjointe. Pour déterminer la peine, le juge s'appuie sur les faits et la jurisprudence dans sa juridiction — il arrive que les juges dépassent leur juridiction — et réussit habituellement à imposer une peine appropriée.

Dans le droit, il y a toujours une peine maximale : un an, dix ans, sept ans, peu importe.

Les peines minimales obligatoires correspondent aux peines les moins élevées imposées dans la jurisprudence pour un sujet donné. Dans le cas que vous avez souligné, l'accusé a reçu une peine de 18 mois. Dans le projet de loi, la peine minimale proposée n'est que de 6 mois. Comme vous le dites, un accusé pourrait dire qu'en vertu de l'article 12, il s'agit d'une peine cruelle et inusitée.

Étant donné que la peine minimale obligatoire pour l'infraction commise dans ce cas-ci se situe dans le bas de l'échelle, pourquoi n'est-il pas logique pour le gouvernement d'inclure des peines minimales obligatoires si elles cadrent avec les peines les moins sévères qui figurent dans la jurisprudence?

I don't agree with the argument, but I have to put the argument to you because that's what a reasonable person would put to you.

Mr. Spratt: I think that sort of illustrates the seductive allure of minimum sentences. You can look at the worst cases that are reported and say they deserve more than the minimum sentence.

The problem with minimum sentences and the problem with setting that floor is that for all our best efforts, if we sat around this table for the next number of days and turned our mind to every combination of fact scenario, to include every combination of the circumstances of the offender, the circumstances of the offence and general principles, we would be here for a long time. As wise as everyone around it table is, even the wisest of men can't see all ends. That's why you have to look at the reasonable hypothetical. It takes time, perhaps, for that case to arise.

In a case like this, with the minimum sentences under Bill C-35, you can look at someone who is homeless, is mentally ill, is perhaps breaking into a church to take shelter for a night or is camping out in an alley and is engaged by a police dog, and the dog latches onto their arm. They have mental health issues, and they're living on the street. Perhaps they have a fear of dogs. In the course of trying to get that dog off of them, they take the intentional step of pushing the dog away, which causes the dog to sprain a ligament, break a bone or be injured in some other way short of grievous bodily harm or death. In a situation like that, a sentence of less than six months may be appropriate. That is the reasonable hypothetical. That's what minimum sentences do. There is a whole bunch of other bad things they do, but they undervalue the diversity of experiences that can come before the court, and they punish everyone, that baseline minimal level, when there will be some cases that fall below that line.

Senator McIntyre: Thank you to all three for your presentations.

Mr. Carriere, I understand that you're supporting this bill. As you've indicated, the animal cruelty charge was successfully prosecuted in the Quanto case, but you felt that there was a significant gap. The gap is to the effect that the animal cruelty charge is very wide in its scope and was not designed to speak to specific incidents involving service animals who are poisoned, injured or killed while in the execution of their duties.

Have you had any feedback from the public in that they wanted a bill to deal specifically with this issue? In other words, they wanted the creation of a new specific offence.

Mr. Carriere: I did receive overwhelming feedback when this unfortunate incident occurred.

Je ne souscris pas à cet argument, mais je vous le soumets, car c'est ce que ferait une personne raisonnable.

M. Spratt : Je crois que cela illustre bien l'attrait des peines minimales. Vous pouvez analyser la jurisprudence et dire que les accusés méritaient une peine plus sévère que la peine minimale.

Le problème avec l'établissement des peines minimales, c'est que, malgré tous nos efforts, si nous nous réunissions autour de cette table afin d'imaginer tous les scénarios possibles, toutes les combinaisons de circonstances relatives aux contrevenants, toutes les circonstances entourant l'infraction et tous les principes généraux, nous pourrions être ici longtemps. Aussi sages que puissent être les gens autour de cette table, on ne peut pas tout prévoir. C'est la raison pour laquelle il faut trouver le cas hypothétique raisonnable. Cela peut prendre un certain temps avant que ce cas soit clair.

Dans un cas comme celui-ci, en vertu des peines minimales proposées dans le projet de loi C-35, prenons, par exemple, un sans-abri avec des problèmes de santé mentale qui entre par effraction dans une église pour y passer la nuit ou qui campe dans une allée. Disons qu'un chien de police est déployé et qu'il s'accroche à son bras. Cette personne est sans-abri et a des problèmes de santé mentale. Peut-être qu'elle a peur des chiens. En tentant de faire lâcher prise au chien, il le pousse et le chien tombe, s'étire un ligament, se casse un os ou subit une blessure qui n'est pas considérée comme étant une blessure corporelle grave et qui pourrait causer sa mort. Dans un tel cas, une peine de moins de six mois serait appropriée. C'est le cas hypothétique raisonnable. C'est ce que font les peines minimales. Elles comportent toutes sortes de désavantages et font en sorte que la diversité des circonstances des cas portés devant les tribunaux est sous-estimée. Elles punissent tous les contrevenants alors que dans certains cas, une peine moins élevée que la peine minimale serait appropriée.

Le sénateur McIntyre : Merci aux trois témoins pour ces exposés.

Monsieur Carriere, si je comprends bien, vous appuyez ce projet de loi. Comme vous l'avez souligné, dans le cas de Quanto, l'accusation de cruauté envers les animaux a été retenue, mais, selon vous, il y avait une lacune importante. Selon vous, l'accusation de cruauté envers les animaux a une très grande portée et n'a pas été établie pour traiter des incidents précis où des animaux d'assistance sont empoisonnés, blessés ou tués dans l'exercice de leurs fonctions.

Le public a-t-il demandé une loi pour traiter précisément de cette question? Autrement dit, le public a-t-il demandé qu'une nouvelle infraction précise soit créée?

M. Carriere : Il y a eu de nombreuses réactions à la suite de cet incident malheureux.

Through conversations with a variety of people, it was clear to me, in my personal opinion, that this was something people had concerns about, as to why there was not a bill addressing this issue, why there was not a charge addressing this specific incident.

Law enforcement animals are expected do a very dangerous job. That can be a dog or a horse, because we've lost a horse before in Toronto.

When I did talk to the public — and they were very quick to give me feedback — it was a very overwhelming response. People were shocked that there was nothing to deal with this specifically.

The animal cruelty charge, the reason I think we were successful was that we had a senior Crown and a senior defence lawyer, both with high qualifications. I know them both. They did a very good job on this file, but that's because they had the experience and worked through this to look at the totality of this event. It was a very tragic event and there were a lot of circumstances to it. I applaud them both. They did an exceptional job, but this is where as a law enforcement officer and as a Crown prosecutor, it makes it much easier to lay the charge and prosecute a charge when we have a bill, in this instance, or a law in the future that will address this specifically. It makes it easier for us to proceed.

Senator McIntyre: Mr. Hurley and Mr. Spratt, I understand you have issues with mandatory minimum sentences. I'm not going to dwell on that at this moment, but I'd like to draw your attention to the current subsection 429(2) of the Criminal Code and Bill C-35. This question was addressed to Justice officials yesterday, and I'll tell you in a second where they stand.

As you know, subsection 429(2) provides a defence, and the new section in Bill C-35 also provides a defence. Subsection 429(2) provides the defence where the accused proves that he acted with legal justification or excuse and with colour of right. Bill C-35 amends the code to insert the words "wilfully and without lawful excuse." How do the two fit together?

Justice officials that appeared before us yesterday were of the opinion that Bill C-35 is just maintaining a similar approach to where it is right now and that 429(2) applies to all of those other provisions. Bill C-35 is only going in to do something very narrow.

Could I have your thoughts on that very briefly, please, Mr. Spratt?

Mr. Spratt: With the "lawful excuse" and the "wilful" sections in Bill C-35, there is some overlap. Something that needs to be considered when looking at "wilful" and looking at the "lawful excuse" section is that there has been comment in other places that these might prevent a cure for someone with a phobia of dogs or mental health issues who injures an animal that would

Je me suis entretenu avec beaucoup de personnes et il était clair, à mes yeux, que cette question préoccupait les gens, c'est-à-dire, pourquoi n'y avait-il pas de loi pour traiter de cette situation et pourquoi n'y avait-il pas d'infraction pour ce genre d'incident bien précis.

Les animaux d'assistance policière font un travail très dangereux. Il peut s'agir d'un chien ou d'un cheval — d'ailleurs, un cheval a déjà perdu la vie à Toronto.

Les gens avec qui je me suis entretenu ont réagi très rapidement et leur réaction a été retentissante. Ils étaient choqués d'apprendre qu'il n'y avait aucune infraction pour ce genre d'incident.

Selon moi, la raison pour laquelle l'accusation de cruauté envers les animaux a été retenue, c'est que nous avions un procureur de la Couronne et un avocat de la défense expérimentés et très qualifiés. Je les connais tous les deux. Ils ont fait un très bon travail dans ce dossier en raison de leur expérience et ils ont regardé cet incident dans son ensemble. C'était un incident tragique et il y avait beaucoup de circonstances à prendre en compte. Je les félicite tous les deux. Ils ont fait un travail exceptionnel, mais il est beaucoup plus facile pour les agents de police et les procureurs de la Couronne de porter des accusations et d'intenter des poursuites lorsqu'ils peuvent s'appuyer sur une loi, dans ce cas-ci, un projet de loi, qui traite de cette situation précise. Cela nous facilite la tâche.

Le sénateur McIntyre : Monsieur Hurley, monsieur Spratt, vous êtes contre les peines minimales obligatoires. Je ne m'attarderai pas à votre position pour le moment, mais j'aimerais attirer votre attention au paragraphe 429(2) du Code criminel et au projet de loi C-35. Cette question a été posée hier aux représentants du ministère de la Justice. Je vous dirai dans quelques instants quelle est leur opinion.

Comme vous le savez, le paragraphe 429(2) propose une défense et la nouvelle section du projet de loi C-35 propose également une défense. Selon le paragraphe 429(2) du Code criminel, nul ne peut être déclaré coupable s'il prouve qu'il a agi avec une justification ou une excuse légale et avec apparence de droit. Le projet de loi C-35 propose de modifier le Code criminel en ajoutant « volontairement et sans excuse légitime. » Quel est le lien entre les deux?

Selon les représentants du ministère de la Justice qui sont venus témoigner hier, le projet de loi C-35 ne fait qu'entretenir une approche similaire à l'application actuelle, c'est-à-dire que le paragraphe 429(2) s'applique à toutes ces circonstances. La portée du projet de loi C-35 est très limitée.

Monsieur Spratt, j'aimerais, très brièvement, avoir votre opinion sur la question.

M. Spratt : Avec l'ajout de « volontairement et sans excuse légitime » proposé dans le projet de loi C-35, il y a un certain chevauchement. Une chose dont il faut tenir compte concernant cette expression, c'est que, selon certains, elle pourrait priver d'une défense une personne qui a une phobie des chiens ou qui a des problèmes de santé mentale et qui blesse un chien, des

somehow excuse or be mitigating in their actions with respect to the minimum sentence. That's not the case. This appears to be a general intent offence, and the willful and lawful excuse wouldn't save the reasonable hypotheticals that I was speaking of.

Senator Jaffer: Thanks to all three of you for appearing today,

Mr. Carriere, I want to say thank you to the men and women for their service, and I echo the chair's remarks.

Mr. Spratt, thank you for your kind comments. We appreciate your volunteer appearance on short notice to give us another point of view. I speak for all my colleagues when I say thank you for your presence.

Every bill that comes before us I get very discouraged. To me, this bill has very good vision. The heart is in the right place. Who can't support this? But each time we see mandatory minimum and consecutive sentencing. As somebody who is practised in criminal law, I feel that the sentencing principles are completely being destroyed. Mr. Hurley and Mr. Spratt, we are starting to have cookie-cutter sentencing, which is causing me great worry because the justice system will get the disrepute, not the legislators who make the law. The justice system is standing up for what is right. I am very concerned about that, and I would like your thoughts on this.

Mr. Hurley: I agree with you, senator. The issue is that if you do for this long enough, you always get the exceptional case that does not fit in the range. We've got a lack of range here because we've got a lack of cases. You always come to a situation with mandatory minimums where you get a fetal alcohol Aboriginal man who gets a life-awakening moment as a result of the charge, gets into treatment, gets into counselling, gets his life together and gets off the streets. Then you come to a situation where a judge says, "I would love not to give you the mandatory minimum, sir. I'd like you to keep doing what you're doing. I'd like you to keep this very positive life change, but I'm afraid I've got to send you to jail." That's when our justice system does exactly what it shouldn't do. It doesn't help to keep the streets safe for citizens. It puts a man in a situation where he's in jail, which is the last place he needs to be. If you do this for long enough on any mandatory minimum, you will run into that situation.

I believe our judges should be entitled to the discretion to impose the right sentence. They did it for Paul Vukmanich, and I want them to be able to do that when the case comes along, as it will, where you've got someone below the range. That's my problem with mandatory minimums.

circonstances qui pourraient l'excuser ou diminuer les conséquences de ses gestes par rapport à la peine minimale. C'est faux. Cela semble être une infraction d'intention générale et l'expression « volontairement et sans excuse légitime » n'aiderait pas le cas hypothétique raisonnable dont j'ai parlé.

La sénatrice Jaffer : Merci aux trois témoins d'avoir accepté notre invitation.

Monsieur Carriere, je tiens à remercier les agents et les agentes pour leur service et je fais écho aux commentaires du président.

Monsieur Spratt, j'aimerais vous remercier pour vos commentaires aimables. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir accepté de venir témoigner avec un court préavis pour nous partager votre point de vue. Au nom de mes collègues, je vous remercie.

Tous les projets de loi qui nous sont renvoyés me découragent. Selon moi, l'intention derrière ce projet de loi est très bonne. Le cœur est à la bonne place, comme on dit. Qui n'appuierait pas un tel projet de loi? Mais, chaque fois qu'il y a des peines minimales et des peines consécutives... J'ai pratiqué le droit pénal. À mon avis, on est en train de détruire complètement les principes de détermination de la peine. Monsieur Hurley, monsieur Spratt, nous commençons à avoir des peines universelles et cela m'inquiète beaucoup, car c'est le système de justice qui sera discrédité, et non les plaidants. Le système de justice défend ce qui est juste. Cela m'inquiète beaucoup et j'aimerais connaître votre opinion sur le sujet.

M. Hurley : Je suis d'accord avec vous, sénatrice. Le problème, c'est que si vous faites ce travail suffisamment longtemps, vous trouverez toujours des cas d'exception qui ne cadrent pas dans la fourchette. La fourchette est limitée, car le nombre de cas est limité. Avec les peines minimales obligatoires, il arrive toujours une situation où, par exemple, un Autochtone qui souffre de troubles causés par l'alcoolisation fœtale a un moment eurêka après avoir été mis en accusation, accepte d'obtenir de l'aide, se prend en main et quitte la rue. On l'amène devant un juge qui lui dit : « J'aimerais bien ne pas vous imposer la peine minimale obligatoire. J'aimerais que vous poursuiviez ce que vous faites. J'aimerais vous aider à poursuivre ce changement très positif dans votre vie, mais je dois vous envoyer en prison. » Dans une telle situation, notre système de justice fait exactement le contraire de ce qu'il est censé faire et l'imposition de la peine minimale n'aiderait pas à rendre nos rues sécuritaires. La peine minimale enverrait quelqu'un en prison alors que c'est le dernier endroit où cette personne devrait se trouver. Si vous faites ce travail suffisamment longtemps, vous trouverez toujours une situation semblable.

À mon avis, les juges devraient avoir le pouvoir discrétionnaire d'imposer la peine qui convient. C'est ce qui s'est produit dans le cas de Paul Vukmanich et j'aimerais que les juges puissent disposer d'un tel pouvoir discrétionnaire lorsqu'un contrevenant mérite une peine moins élevée.

Mr. Spratt: I agree with you that the heart is in the right place here. There can be no question about the value that service animals bring to police forces. There is no question about their inherent and intrinsic value. But what we don't want is for one of those cases that Mr. Hurley spoke of to make its way to the Supreme Court eventually and for the law to be struck down. If there is good in it, let's actually try to take a principled approach.

When there is no demonstrated problem that courts are giving inappropriate sentences for these types of offences, the last thing we want is a law that has heart and is in the right place to ultimately be struck down because we were too short-sighted or we were unable to imagine the hypothetical that arises a year or two or three from now.

The Chair: Senator White.

Senator White: Disregard; I'm not going to convince anybody.

Senator Batters: I might still try.

Mr. Spratt, I was going to say to you if there was a bone, but I guess you kind of did that with your opening statement when you indicated the value of the Senate and this committee, so I thank you for that.

However, the way your opening statement in part was phrased, it might have left some people watching or reviewing this later with a misconception. You talked about the mandatory minimum. I want to draw to your attention and get your concurrence that this is a hybrid offence, so there is the possibility either to prosecute by indictment or by summary conviction. If it's prosecuted by summary conviction, that mandatory minimum penalty of six months' imprisonment does not apply; correct?

Mr. Spratt: Yes.

Senator Batters: As well, if a law enforcement animal were to be killed while aiding a law enforcement officer in carrying out that officer's duties, that's when the minimum mandatory term of six months' imprisonment would apply, not if it's a wounding.

Mr. Spratt: Quite right. I obviously misspoke on that point. You can imagine scenarios where bodily harm would be a substantial and contributing cause of death, and that would fall into those situations.

I'll address the hybrid point, if I may, because you address a very good point.

Senator Batters: Briefly, as I have another question.

Mr. Spratt: I would comment your attention to the case of *Nur*, paragraphs 94 through 98, which speak to the election of a Crown and how that might cure or not cure unconstitutionality, speaking about the adversarial system, the unreviewable nature of

M. Spratt : Je suis d'accord avec vous : le cœur est à la bonne place. Personne ne peut remettre en question la valeur d'un animal d'assistance policière pour les forces de l'ordre. Leur valeur inhérente et intrinsèque est indéniable. Mais, ce que l'on veut éviter, c'est qu'un cas comme celui décrit par M. Hurley se retrouve devant la Cour suprême et que la loi concernée soit invalidée. Il serait préférable d'adopter une approche fondée sur des principes.

Si rien ne démontre que les tribunaux imposent des peines inappropriées pour ce genre d'infraction, la dernière chose que nous voulons, c'est qu'une loi dont les intentions sont bonnes soit invalidée parce que nous avons été trop imprévoyants ou incapables d'imaginer un cas hypothétique qui pourrait survenir dans un, deux ou trois ans.

Le président : Sénateur White, vous avez la parole.

Le sénateur White : Ça va. Je n'arriverai à convaincre personne.

La sénatrice Batters : Je vais tout de même essayer.

Monsieur Spratt, je tiens à dire que si vous vouliez nous aider, vous l'avez fait dans le cadre de votre exposé lorsque vous avez souligné la valeur du Sénat et de ce comité. Je vous en remercie.

Toutefois, en raison de la façon dont vous avez structuré votre exposé, les gens qui nous regardent ou qui liront plus tard le compte rendu de la séance pourraient avoir une idée fausse. Vous avez parlé des peines minimales obligatoires. J'aimerais vous signaler et que vous me confirmiez qu'il s'agit d'une infraction hybride. Il est donc possible que les contrevenants soient poursuivis par voie de mise en accusation ou par voie de déclaration sommaire de culpabilité. S'ils sont poursuivis par voie de déclaration sommaire de culpabilité, la peine minimale obligatoire de six mois d'emprisonnement ne s'applique pas. Est-ce exact?

M. Spratt : C'est exact.

La sénatrice Batters : Aussi, si un animal d'assistance policière est tué alors qu'il vient en aide à un agent de police dans l'exercice de ses fonctions, la peine minimale obligatoire de six mois d'emprisonnement s'appliquerait, mais pas s'il est blessé.

M. Spratt : Vous avez raison. De toute évidence, je me suis mal exprimé. On peut imaginer un scénario où une blessure corporelle serait suffisante pour entraîner le décès. Dans un tel cas, la peine minimale obligatoire s'appliquait.

Si vous me le permettez, je vais parler du caractère hybride de l'infraction, car vous soulevez un très bon point.

La sénatrice Batters : Brièvement, car j'ai une autre question à poser.

M. Spratt : J'aimerais attirer votre attention sur l'affaire *Nur*, plus particulièrement les paragraphes 94 à 98, où il est question du choix du mode de poursuites par la Couronne. On précise que ce choix pourrait remédier à un résultat inconstitutionnel, en parlant

that discretion — the trump card — and the fact that elections happen before all facts are known. It wasn't a cure in *Nur*, and I don't submit there'd be a cure here.

de la nature accusatoire du système, de la nature de ce pouvoir discrétionnaire qui ne peut faire l'objet d'un examen — la carte maîtresse — et du fait que le mode est choisi avant que tous les faits soient connus. Ce choix n'a pas permis de remédier à un tel résultat dans l'affaire *Nur*, et je crois que la même situation se répéterait dans ce cas-ci.

Senator Batters: Okay, you got your little point in there.

La sénatrice Batters : D'accord, vous avez passé votre message.

I'll ask a question of Mr. Carriere. First, I'm very sorry for your loss. Thank you for appearing before our committee today despite the fact that you've just been through a very difficult time in Edmonton.

J'aimerais maintenant poser une question à M. Carriere. D'abord, je tiens à vous exprimer toute ma sympathie. Merci d'avoir accepté de venir témoigner malgré les moments très difficiles que vous venez de traverser à Edmonton.

Mr. Carriere, I'm not sure if you heard the reasonable hypothetical that Mr. Spratt used earlier in his testimony. Given your significant experience in these matters dealing with canine operation units, can you comment on how reasonable or unreasonable you found that scenario to be?

Monsieur Carriere, j'ignore si vous avez entendu l'argument soulevé par M. Spratt un peu plus tôt au sujet du cas hypothétique raisonnable. En vous appuyant sur votre expérience considérable dans ce genre de situation au sein d'unités canines, pourriez-vous nous dire s'il s'agit d'un scénario raisonnable ou déraisonnable?

Mr. Carriere: We're fortunate here in Edmonton to have a special Crown assigned to deal with these offences, not just law enforcement incidents but animal cruelty charges overall. That speaks to why we've had a bit of success here in Edmonton with convictions.

M. Carriere : Nous sommes chanceux à Edmonton d'avoir un procureur de la Couronne qui se concentre uniquement sur ce genre d'infraction, non seulement sur des incidents impliquant les forces de l'ordre, mais également des infractions pour cruauté envers les animaux. Cela explique pourquoi nous connaissons du succès à Edmonton avec ces accusations.

You mentioned the fact that it's a hybrid offence, which is important. Just like in my statement, we have to look at the totality of what we're dealing with in front of us — the totality of the individual that committed the offence, the circumstances behind it and the nature of the injuries. If we get a good Crown, that's where we'll see the decision either to go indictable or summary, like we do now.

Vous avez souligné qu'il s'agit d'une infraction hybride et c'est important. Comme je l'ai dit dans mon exposé, il faut regarder l'ensemble de la situation — l'individu qui a commis l'infraction, les circonstances entourant l'infraction, et la nature des blessures. Un bon procureur de la Couronne fera le bon choix entre une mise en accusation et une accusation par voie sommaire, comme c'est le cas en ce moment.

In this bill, we can see both ends of the spectrum, one at the very high end where a service dog has been killed and the circumstances are such that an indictable offence and charge is laid. There are many cases on a regular basis where our law enforcement animals are kicked, punched or pepper sprayed. They come with cuts, bruises and all sorts of stuff, and the vets are treating them all the time. Those probably fall more in line with the summary part of the bill. I see that as really important because that's where the majority of charges laid would be dealt with if this bill is passed.

Ce projet de loi touche les deux extrêmes, notamment lorsqu'un chien d'assistance est tué et que les circonstances font qu'il s'agit d'un acte criminel. Des accusations sont alors portées. Nos animaux d'assistance policière se font souvent rouer de coups de poing ou de pied ou asperger de poivre de Cayenne. Ils ont des coupures et des meurtrissures, notamment, et se font traiter régulièrement par les vétérinaires. Ce genre d'infraction serait davantage poursuivie par voie sommaire. À mon avis, c'est très important, car si ce projet de loi est adopté, la majorité des cas seraient poursuivis ainsi.

Unfortunately, the other is the extreme, and that's where we need to have the indictable offence section. As rare are they are, the extremes are going to occur again and we need to have some kind of deterrent.

Malheureusement, il y a également des cas extrêmes. C'est dans ces cas qu'une poursuite par mise en accusation est nécessaire. Même si ce genre d'incident est rare, il y en a et en aura d'autres. Nous avons besoin d'un certain élément dissuasif.

Obviously I'm a little biased being a law enforcement officer, but having six-month minimums, which we all know is two thirds most of the time, is important to have in this section. I see value in it.

Évidemment, en tant qu'agent de police, je ne suis pas objectif, mais la peine minimale de six mois — nous savons tous que la plupart du temps, seulement les deux tiers de la peine sont purgés — est importante. Elle a de la valeur.

Senator Batters: You explained the hybrid nature of this offence and the types of offences that in your experience would be prosecuted as summary offences. Does it seem like the reasonable

La sénatrice Batters : Vous nous avez expliqué la nature hybride de cette infraction et parlé du genre d'infraction qui, selon votre expérience, serait poursuivie par voie sommaire. Selon

hypothetical that Mr. Spratt used earlier would be exactly the kind of offence that would probably be prosecuted as a summary nature rather than an indictable nature?

Mr. Carriere: I would have to agree.

Senator Joyal: I would like to thank Mr. Spratt and Mr. Hurley for reminding us of the important amendments brought to the Criminal Code in 2008 in respect of animal cruelty. I would like to add that Senator Baker was sitting on this committee when the committee adopted the legislation increasing the penalty. I remember also that Senator Jaffer and former Senator Bryden from New Brunswick were on the committee and were the strongest advocates. You must remember that we sent that bill back to the House of Commons three times before we came to agreement that the penalty needed to be increased to a substantial level. I thought you were right in praising this committee, because we were instrumental in making Canadian law better in relation to animal cruelty.

That being said, I want to take things from where you left off in relation to the sentences that Bill C-35 includes. You have not commented on the consecutive sentence, and that seems to me to be an important element in determining the proportionality that the *Nur* case established as being the criteria to ponder the totality of a sentence.

In my opinion, unless I'm mistaken, Bill C-35 comes after another criminal act has been committed, because as you read proposed subsection 445.01(3), it has to be linked to another offence and served consecutively to that offence. So the judge who will be asked to pronounce on the level of sentencing will have to take into account the fact that those sentences will be served consecutively, adding to the overall number of days, weeks, months or years that a person might be condemned to serve in prison.

But you have not commented on that aspect. I understand you are satisfied with the subsection (3) that established the principle of consecutive sentencing.

Mr. Spratt: No, that section is not something we would support either. Right in subsection (3), it contemplates the consecutive sentencing arising out of the same transaction, which is a departure from how we would normally see sentencing.

The way this is going to play out is if by virtue of those consecutive sentences the sentence would offend the principle of totality, you might have a reduction, actually, in the length of sentences that are pronounced in each individual offence to avoid that perverse result.

This is just another example of limiting judicial discretion in crafting the appropriate sentence, taking into account the principles.

I have to disagree that it is not an answer to rely on Crown discretion to correct these problems when we are limiting judicial discretion. If we want discretion in the system to

vous, le cas hypothétique raisonnable utilisé un peu plus tôt par M. Spratt correspond-il exactement au genre d'infraction qui serait probablement poursuivie par voie sommaire plutôt que par mise en accusation?

M. Carriere : À mon avis, oui.

Le sénateur Joyal : Je tiens à remercier M. Spratt et M. Hurley de nous avoir rappelé les modifications importantes apportées au Code criminel en 2008 en ce qui a trait à la cruauté envers les animaux. J'aimerais ajouter que le sénateur Baker siégeait au comité à l'époque où celui-ci a adopté l'amendement proposé. Je me souviens également que la sénatrice Jaffer et l'ancien sénateur Bryden du Nouveau-Brunswick siégeaient également au comité et étaient les ardents défenseurs. Il ne faut pas oublier que le projet de loi a été renvoyé trois fois à la Chambre des communes avant qu'il y ait un consensus sur une augmentation considérable de la peine. Vous avez raison de féliciter le comité, car nous avons joué un rôle déterminant dans l'amélioration du droit canadien par rapport à la cruauté envers les animaux.

Cela dit, j'aimerais reprendre là où vous en étiez concernant les peines proposées dans le projet de loi C-35. Vous n'avez pas parlé de la peine consécutive. Cet élément me paraît important pour définir la proportionnalité, soit, selon l'affaire *Nur*, le critère dont il faut tenir compte pour déterminer l'ensemble de la peine.

Si je ne m'abuse, le projet de loi C-35 a été proposé après qu'un autre acte criminel ait été commis, car selon le paragraphe 445.01(3) proposé, l'infraction doit être liée à une autre infraction et les peines doivent être purgées consécutivement. Donc, avant le prononcé de la peine, le juge devra tenir compte du fait que les peines seront purgées consécutivement, ce qui ajoute au nombre total de jours, de semaines, de mois ou d'années de la condamnation.

Mais vous n'avez pas parlé de cet aspect. Je crois comprendre que vous êtes satisfaits du paragraphe (3) qui établit le principe des peines consécutives.

M. Spratt : Non, cette section en est une autre que nous n'appuyons pas. Ce paragraphe parle d'une peine purgée consécutivement à toute autre peine sanctionnant la même infraction, ce qui est contraire à ce que nous voyons habituellement en matière de peine.

Ce qui se produira, c'est qu'en vertu de ces peines consécutives, la peine totale ne respectera pas le principe de totalité. En fait, la peine relative à chaque infraction pourrait être réduite afin d'éviter un résultat pervers.

Il s'agit là d'un autre exemple où la discrétion judiciaire dans le cadre de la détermination de la peine en tenant compte des principes est limitée.

Je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que la discrétion de la Couronne n'est pas la solution pour corriger ces problèmes alors que nous limitons la discrétion judiciaire. Si nous voulons

correct problems, that discretion should be vested not with the Crown who is in the adversarial role, but in the judicial figure that we have confidence in, so that the proper sentence can be applied. It is just another example of limiting judicial discretion.

Senator Joyal: I understand, Mr. Carriere, you are with the canine unit, but I would think that the Edmonton Police Service also has horses that they use in proper circumstances. Are you aware of any past experience with horses whereby horses also have been hurt in trying to control a mob or a crowd in public protests that would fit within the scope of this legislation?

Mr. Carriere: Shocking as it is, we don't have any horses for use here in Edmonton. Our counterparts in Calgary certainly do.

I know of a case in Toronto where a horse was used, as you were mentioning, in a crowd control situation. There was an incident where there was an intentional act where the horse was injured seriously and had to be put down as a result.

If we look at most cases across the country, you are probably going to see that the majority of cases are going to be with a police service dog. There are the odd ones with regard to horses, but I would venture that 90 per cent are going to be in relation to police service dogs and the application of their work there.

Senator McInnis: Thank you for being here.

Mr. Spratt, thank you for your kind remarks. Most of us in doing research look at what is said in the committees in the House of Commons, and they pale in comparison, to be honest, to the questioning here. Of course, they don't have the senior veterans that we have around here in the Senate.

I am especially pleased that you are here, and worried, because I have been trying to kill two rabbits on my property. I have been doing it — and I wonder if this would be a defence — at the insistence of my wife. The rabbits ate all her tulips. I think I hit one last weekend with the slingshot, but it ran off, so I don't know if that would be a defence or not. But I was unaware that this was a problem. It is a good thing I'm not a good shot with that slingshot. It worried me when I heard that because if you give me another weekend, I might get one.

Mr. Carriere, where do you house service animals? Do they stay with a handler at night, or are they corralled in some particular area?

I take it that you use certain dogs for certain tasks. For example, the CNIB seems to use a lot of retrievers and labs. Is it fair to say that law enforcement uses German shepherd dogs and have so for many years? When I was young, we used to refer to the German shepherd as a police dog. You may use them for searching containers — labs or whatever — but basically you use German shepherds?

que la discrétion puisse être utilisée pour corriger le système, alors cette discrétion devrait revenir non pas au procureur de la Couronne qui joue un rôle accusatoire, mais bien au juge en qui nous avons confiance. Ainsi, une peine adéquate peut être imposée. Ce n'est qu'un autre exemple de la limite imposée à la discrétion judiciaire.

Le sénateur Joyal : Si j'ai bien compris, monsieur Carriere, vous faites partie de l'unité canine, mais j'imagine que le Service de police d'Edmonton a aussi des chevaux qu'il peut utiliser lorsque la situation le permet. À votre connaissance, y a-t-il eu des cas où des chevaux ont été blessés alors que les agents tentaient de contrôler les participants à une manifestation, une situation qui cadrerait avec la portée de ce projet de loi?

M. Carriere : Aussi étrange que cela puisse paraître, nous n'avons pas de chevaux ici, à Edmonton. Par contre, nos homologues à Calgary en ont.

Je sais que, une fois, à Toronto, on a blessé volontairement un cheval employé, comme vous l'avez dit, dans une opération de contrôle de la foule. Comme la blessure était grave, il a fallu achever l'animal.

La plupart des cas, dans notre pays, sont probablement des chiens de police. Il est rare qu'il s'agisse de chevaux, mais je me risque à dire que 90 p. 100 des cas sont des chiens de police au travail.

Le sénateur McInnis : Merci d'être ici.

Monsieur Spratt, je vous remercie pour vos remarques gentilles. La plupart d'entre nous, dans nos recherches, s'informent sur ce qui se dit dans les comités de la Chambre. Les questions y représentent peu de chose, bien franchement, par comparaison avec les nôtres. Bien sûr, ces comités ne peuvent pas compter, comme nous, au Sénat, sur de vieux vétérans.

Je suis particulièrement heureux de votre présence ici et inquiet aussi, parce que j'ai essayé de tuer deux lapins chez moi. Je l'ai fait — et je me demande si cela pourrait me disculper — parce que ma femme insistait. Les lapins ont dévoré toutes ses tulipes. Je pense en avoir atteint un, pendant la dernière fin de semaine, avec un lance-pierre, mais il s'est enfui. J'ignore si je pourrais invoquer cela pour ma défense. Mais j'ignorais que cela posait un problème. Par chance, je suis mauvais tireur. Vos propos m'ont inquiété, parce que si j'avais une autre fin de semaine à ma disposition, je risquerais d'en tuer un.

Monsieur Carriere, où logez-vous les animaux d'assistance? Passent-ils la nuit chez un maître-chien ou sont-ils parqués dans un endroit particulier?

Je suppose que certains chiens sont spécialisés. Par exemple, l'Institut national canadien pour les aveugles semble préférer les chiens d'arrêt et les labradors. Peut-on dire que la police emploie depuis longtemps des bergers allemands? Quand j'étais jeune, on les appelait chiens policiers. On peut utiliser l'une de ces races pour la fouille de conteneurs, les labradors et ainsi de suite, mais, essentiellement, vous utilisez des bergers allemands?

Mr. Carriere: I'll answer both questions for you.

Our dogs go home each night with the handler. We have a kennel that's set up at each handler's residence. They have the doghouse and water bowl — it is a heated doghouse. They get treated very well. Most are obviously integrated with the family and usually the community, because most handlers who have a dog, everybody in the neighbourhood knows, so everybody is very aware of that.

As far as the training component of why we use German shepherd dogs, we also use Belgian Malinois, which are a similar dog to the German shepherd. We use those as "general duty" dogs. There are seven profiles they look after, such as tracking, building searches, article searches, compound searches, and we do protection work with them as well. Those are some of the basic skills that they have.

We do use other animals. You mentioned labs, golden retrievers and springer spaniels. That's for single-detection work where they're searching for explosives or drugs. Those are two things that we have with our service regarding single-profile animals.

The difference with the German shepherd is that they have the ability to do it all. They can do the seven profiles, one of which is what we spoke a little bit about with Quanto's situation, where they are at times asked to go in and apprehend a subject. It is not an easy thing to teach; it is one of the harder profiles to teach a dog to do with confidence and success. That's an important part.

When we look at the traits of a dog, we want to ensure that we have a well-balanced dog that can do the job on both ends of the spectrum. Can they be social in an environment where they are doing demonstrations for people in the public, but can they also do the job when it gets dirty? It happens quite often that not everybody agrees with the police. We have seen that recently here in Edmonton. There's a job they have to do, and sometimes it is nasty.

In trying to find a well-balanced dog, we have found in law enforcement that the German shepherd dog has the ability to do both.

Another important part here in Canada, and we discussed it earlier, is that we also have to deal with the cold. A German shepherd is a dog that's durable, both in their working ability but also to endure the heat, the cold and our environment.

That's why we find and why you see so often here in Canada that a law enforcement animal is generally a German shepherd dog.

The Chair: We have roughly five minutes remaining. We have time for a few brief questions and concise responses.

Senator Joyal: Mr. Spratt and maybe Mr. Hurley, the level of *mens rea* included in the offence, which is essentially — and I'll read from subsection 445.01(1) — "Every one commits an offence who, wilfully and without lawful excuse. . . ." So the *mens rea* is

M. Carriere : Je répondrai aux deux questions.

Nos chiens passent la nuit dans une niche chez leur maître-chien. Chaque maître-chien, chez lui, met à la disposition de son chien une niche chauffée et un bol à eau. Les chiens sont très bien traités. La plupart sont manifestement intégrés dans la famille et, habituellement, dans la communauté, parce que la plupart des maîtres-chiens sont connus de tout le voisinage. Tout le monde est donc au courant.

À part les bergers allemands, nous dressons aussi des malinois, qui sont des bergers belges, semblables aux bergers allemands, parce que ces chiens sont polyvalents. Nous les sélectionnons d'après sept profils, par exemple : dépistage, fouille d'immeubles, recherche d'objets, recherche de substances, protection. Voilà ce à quoi ils peuvent essentiellement servir.

Nous utilisons aussi d'autres races. Vous avez mentionné les labradors, les golden retrievers et les springers. C'est pour le travail de détection uniquement, pour des explosifs ou des drogues. Ce sont deux emplois que nous avons pour nos animaux spécialisés.

Les bergers allemands sont différents par leur polyvalence. Ils peuvent répondre aux sept profils, dont l'un a été évoqué à propos de Quanto, l'arrestation, parfois, d'un individu, une tâche, l'un des profils pour lesquels le dressage est le plus difficile pour que le chien s'en acquitte avec confiance et succès. C'est un profil important.

Nous cherchons à nous procurer des chiens aux caractéristiques équilibrées, qui peuvent s'acquitter de la gamme complète des tâches. Peuvent-ils être sociables pendant que nous les montrons au public, mais peuvent-ils aussi faire le sale boulot? Il arrive très souvent que certains ne soient pas d'accord avec la police. Nous l'avons vu dernièrement, ici, à Edmonton. Parfois le travail est désagréable.

La recherche d'un chien équilibré a conduit la police au berger allemand, capable de faire les deux genres de tâches.

Un autre facteur important, au Canada, dont nous avons parlé, c'est le froid. Le berger allemand est endurant à la tâche comme à la chaleur, au froid et à notre environnement.

Voilà pourquoi il se trouve si souvent, et vous le constatez aussi, qu'au Canada le chien de police est en général le berger allemand.

Le président : Il reste en gros cinq minutes. Nous avons le temps pour quelques questions brèves et quelques réponses concises.

Le sénateur Joyal : Monsieur Spratt, et peut-être vous aussi, monsieur Hurley, l'intention de commettre l'infraction, décrite est essentiellement comme suit — et je cite le paragraphe 445.01(1) — « Commet une infraction quiconque volontairement et sans

to be very strong because you have to want to kill the animals and you have to have no reason to kill the animal. It seems to me that that bar might mitigate some of the comments you have made. I'm trying that on a defence lawyer.

Mr. Hurley: The *mens rea* is strong, sir, but the cases we deal with at the lower end are the borderline individual who don't qualify for mental health defence and still have an operating mind. They're a fetal alcohol individual from a reserve near Edmonton, limited education, borderline individual, but they will still fit into that given our Canadian law.

We're not talking about you and me, educated people who can make really good decisions. The people we deal with at the bottom end below the spectrum still fit the minimum level to have an operating mind, but that's where we run into the problem that "I would love to do something different for you, sir, but as a judge I just can't."

I don't disagree with your interpretation of the section of the law, but the real problem is that very low-end individual.

Mr. Spratt: I would certainly agree with your characterization, but I don't think that's settled. You might have a Crown making a different argument, that the "wilfully" doesn't elevate the *mens rea* to a specific intent and that "without lawful excuse" would — I can't even actually think of the application here. Maybe if it was a self-defence case, but that certainly wouldn't cover someone with significant mental health issues that fall short of being not criminally responsible. Someone with a phobia of dogs wouldn't be a lawful excuse.

I would argue that it would be an increase; it would narrow the offences. I suspect that would meet some resistance, and that has yet to be determined.

Senator McIntyre: Mr. Spratt, you answered my question. In other words, the *mens rea* would not be raised to specific intent as in the case of first-degree murder, but it would remain at the level of general intent.

Mr. Spratt: There are arguments to be made both ways. There's a credible argument that despite that wording in the section, it would be a general intent offence.

Senator McIntyre: Second-degree murder is at the general intent level, so I assume it would remain at that level, but there's an argument, as you said.

Senator Joyal: The sentence would have to be served consecutively, so the judge would have to take into account the appreciation of the *mens rea* for the second-degree murder versus the *mens rea* in relation to that offence.

The Chair: We're not going to argue any further.

excuse légitime... », il faut donc qu'elle soit très évidente, parce qu'il faut vouloir tuer l'animal sans raison valable. Il me semble que le barreau pourrait atténuer certaines de vos affirmations. Qu'en pense l'avocat de la défense?

M. Hurley : L'intention coupable est forte, mais les cas dont nous nous occupons sont limites, en bas de gamme, des individus qui ne peuvent pas se disculper par la défense de santé mentale et qui sont conscients, des victimes du syndrome d'alcoolisation fœtale qui viennent d'une réserve près d'Edmonton, très peu instruits, des cas limites, mais à qui s'applique quand même le droit canadien.

Il ne s'agit pas de personnes comme vous et moi, instruites, capables de vraiment bonnes décisions. Non, ces personnes se trouvent à l'extrémité inférieure du spectre et même en dessous et elles correspondent au niveau minimum de conscience. Le problème est que le juge voudrait les aider d'une manière différente, mais qu'il ne le peut pas.

Je suis d'accord avec votre interprétation de l'article, mais le vrai problème se situe ailleurs, dans la profonde marginalité de ces individus.

M. Spratt : Je suis d'accord avec cette peinture, mais rien n'est décidé d'avance. La Couronne pourrait invoquer un argument différent, que l'action commise « volontairement » n'élève pas l'intention coupable à un niveau précis, ce que ferait l'absence d'excuse légitime — en fait, je ne peux même pas songer à une application, ici. La légitime défense ne s'appliquerait certainement pas à quelqu'un qui présente des problèmes importants de santé mentale, mais insuffisants pour le rendre criminellement non responsable. La phobie des chiens ne serait pas une excuse recevable.

Je dirais que ce serait une aggravation, qui réduirait la gamme des infractions. Je soupçonne d'éventuelles résistances, mais que cela reste à déterminer.

Le sénateur McIntyre : Monsieur Spratt, vous avez répondu à ma question. Autrement dit, l'intention criminelle n'atteindrait pas l'intention précise, comme c'est le cas pour le meurtre au premier degré, mais il resterait au niveau de l'intention générale.

M. Spratt : On pourrait invoquer des arguments pour et contre. L'argument selon lequel, malgré le libellé de l'article, ce serait une infraction d'intention générale, serait crédible.

Le sénateur McIntyre : Le meurtre au second degré se situe au niveau de l'intention générale. C'est pourquoi je suppose que cela resterait à ce niveau, mais, comme vous avez dit, on peut en discuter.

Le sénateur Joyal : Il faudrait purger les peines consécutivement. Le juge devrait donc tenir compte de l'appréciation de l'intention coupable pour le meurtre au deuxième degré par rapport à l'intention coupable pour cette infraction.

Le président : La discussion va s'arrêter ici.

Thank you, witnesses, for being with us today and providing us with your views on the Bill C-35. It is very much appreciated.

Staff Sergeant Carriere, given the very difficult circumstances, we really appreciate your appearance here today.

Mr. Carriere: Thank you.

The Chair: Members, while our witnesses depart, I would like to move immediately to clause-by-clause consideration, so I'm going to encourage you to remain here.

Before we begin, I want to make you aware that we have officials from Justice Canada with us today, as they were yesterday. We have Carole Morency, Director General and Senior General Counsel, Criminal Law Policy Section; and Michael E. Zigayer, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

I would ask you both to come forward. I believe there may be a question or two for you. We appreciate you being here. Perhaps we can deal with the questions and hopefully move to clause by clause.

Senator Joyal, you have a question.

Senator Joyal: Yes.

Mr. Zigayer or Ms. Morency, as we mentioned yesterday, a bill that has been tabled in the Quebec legislature, Bill 54, An Act to improve the legal situation of animals. I would like to read section 13 of the bill, which is essentially on the substance of Bill C-35.

[*Translation*]

> 13. No person may directly or indirectly touch a personal service animal with a view to hindering it or obstructing its passage or view. The same holds for a service animal while it is assisting a peace officer in the performance of the officer's duties.
>
> For the purposes of the first paragraph, a "personal service animal" means an animal that is needed by a handicapped person to assist the person and that has been certified as having been trained for that purpose by a professional service animal training organization.

[*English*]

In other words, it covers exactly the same group of animals as Bill C-35 describes — law enforcement animals, military animals or service animals.

Je remercie les témoins d'avoir été ici et de nous avoir livré leur opinion sur le projet de loi C-35. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Sergent Carrière, vu les circonstances très difficiles, nous vous sommes vraiment reconnaissants de votre comparution.

M. Carrière : Merci.

Le président : Chers collègues, pendant que nos témoins nous quittent, passons immédiatement à l'étude article par article. Je vous invite donc à rester.

Avant de commencer, je tiens à vous prévenir que nous aurons la compagnie de fonctionnaires de Justice Canada, comme hier. Il s'agit de Mme Carole Morency, directrice générale et avocate générale principale, Section de la politique en matière de droit pénal; et de M. Michael E. Zigayer, avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal.

Je vous demande à tous deux de vous avancer. Je crois que nous avons une question ou deux pour vous. Nous vous sommes reconnaissants d'être ici. Peut-être pouvons-nous régler les questions et, si tout va bien, passer à l'étude article par article.

Sénateur Joyal, vous avez une question.

Le sénateur Joyal : Oui.

Monsieur Zigayer ou madame Morency, comme nous l'avons dit hier, on a déposé à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi 54, Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal. J'en lis l'article 13, qui, essentiellement, touche le fond du projet de loi C-35.

[*Français*]

> 13. Il est interdit de toucher, directement ou indirectement, un animal d'assistance personnelle dans le but de lui nuire ou de lui obstruer le passage ou la vue. Il en est de même dans le cas d'un animal d'assistance pendant qu'il assiste un agent de la paix dans l'exercice de ses fonctions.
>
> Pour l'application du premier alinéa, est un « animal d'assistance personnelle » un animal dont une personne handicapée a besoin pour l'assister et qui fait l'objet d'un certificat attestant qu'il a été dressé à cette fin par un organisme professionnel de dressage des animaux d'assistance.

[*Traduction*]

Autrement dit, ce projet de loi vise exactement le même groupe d'animaux que le projet de loi C-35, les animaux d'assistance policière, les animaux d'assistance militaire ou les animaux d'assistance tout court.

What concerns me is the coherence of Bill C-35 with the proposed legislation in Quebec, because the legislation provides sanctions at section 76. I will quote the section:

[*Translation*]

> Penal proceedings for an offence [. . .] may be instituted before the municipal court by the local municipality in whose territory the offence was committed. The fines and costs relating to such an offence belong to the municipality.

[*English*]

If I understand the bill correctly, it means that for similar offences, the Crown prosecution can elect to lay a charge at the municipal level or lay a charge in a criminal court. In other words, it widens the options that the Crown attorney might have to consider in its plea bargain with the offender.

Are you aware of that proposal? How do you see it in sync with the objectives of Bill C-35?

Michael E. Zigayer, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice: Senator, thank you for having made us aware of this proposed legislation in Quebec. I wasn't aware of it before yesterday. I have had an opportunity in discussing the proposed legislation with you to become a little bit more familiar with it.

You are correct. It seems to me that it covers the same types of animals, service animals. It is the conduct of interference, which is a little less likely to engage criminal activity as opposed to what we're looking at here in the Criminal Code.

I agree with you about the range of options available to a prosecutor or to the police. We know that in Quebec all criminal prosecutions have to be approved beforehand.

Senator Joyal: By the prosecutor.

Mr. Zigayer: By the prosecutor. It will give the people responsible for the enforcement of the law — municipal, provincial and federal, the Criminal Code — an expanded range or scope of actions. We will continue to see if it's a very serious interference, to the point that an assault on any service animals or the killing of any of those animals is likely to result in a criminal prosecution.

I would see this as perhaps being more likely to be employed in the case that Ms. Bergeron described this morning where it wasn't affecting her personally. It was one of her friends who said she had lost the service of three dogs because someone was coming up and flipping the dog over. Eventually the dog became unusable as a service animal, as a guide dog for her.

It might be that if this was a first offence, the provincial Crown might go that route, but if it's a second or third offence, I think they would switch over to the criminal courts.

Ce qui me préoccupe, c'est la cohérence entre les deux projets de loi, parce que, dans son article 76, que je lis, le projet de loi québécois prévoit des sanctions :

[*Français*]

> Les poursuites pénales [...] peuvent être intentées devant la cour municipale par la municipalité locale sur le territoire de laquelle est commise l'infraction. Les amendes et les frais relatifs à ces infractions appartiennent à la municipalité.

[*Traduction*]

Si je comprends bien, cela signifie que, pour des infractions semblables, la Couronne peut choisir d'intenter des poursuites devant la cour municipale ou intenter des poursuites pénales devant une cour pénale. Autrement dit, cela élargit les options qu'elle pourrait envisager dans le marchandage d'un plaidoyer avec le contrevenant.

Êtes-vous au courant de ce projet de loi? En quoi voyez-vous que ses objectifs correspondent à ceux du projet de loi C-35?

Michael E. Zigayer, avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice : Sénateur, je vous remercie de nous avoir informés de l'existence du projet de loi québécois. Je ne l'ai apprise qu'hier. En en discutant avec vous, j'ai pu en prendre un peu plus connaissance.

Vous avez raison. Il me semble que ce projet de loi vise le même genre d'animaux, les animaux d'assistance. Il concerne aussi des actions visant à nuire à l'animal, ce qui est un peu moins susceptible de se traduire par une activité criminelle, par opposition aux actions envisagées ici dans le Code criminel.

Je suis d'accord avec vous sur la gamme des options disponibles pour le procureur ou la police. Nous savons que, au Québec, toutes les poursuites pénales doivent être préalablement approuvées.

Le sénateur Joyal : Par le procureur.

M. Zigayer : Par le procureur. Cela donnera aux personnes chargées de l'application de la loi — au niveau municipal, provincial et fédéral, le Code criminel — une plus grande marge de manœuvre. Nous continuerons de voir si l'action constitue une intervention grave, au point qu'une agression contre un animal d'assistance ou la mort de l'animal est passible de poursuites pénales.

D'après moi, on est plus susceptible d'invoquer cette loi dans un cas comme celui qu'a décrit Mme Bergeron, au sujet d'une de ses amies, qui avait perdu le service de trois chiens, parce que quelqu'un les retournait brutalement sur le dos. Cela a fini par les rendre inutilisables comme chiens-guides.

Pour une première infraction, la Couronne pourrait choisir cette voie, mais, pour une deuxième ou troisième, elle pourrait privilégier des poursuites pénales.

Senator Joyal: I don't want to prolong the discussion, but legally it is important because it also provides for service animals for a police officer. Yesterday, you answered the very specific question that if there is a violation of a municipal bylaw, then Bill C-35 would not be triggered. I understand that if there is a violation of a municipal bylaw, this would trigger. In other words, the offences of hurting a service animal in a protest, for instance, would be covered by this new section, always under section 446 of the Criminal Code, but there would now be a new offence created in relation to somebody who, during a protest, would hurt a horse or another animal being used by the police forces.

Mr. Zigayer: I should make my position clear on this. Where the bill refers to an offence, it is referring to a federal offence.

Senator Joyal: A criminal offence under federal statute.

Mr. Zigayer: Yes.

Carole Morency, Director General and Senior General Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice: The provincial government has authority over legislation dealing with property rights, for example, and they can create an offence under provincial law dealing with that. It is less than two years, but it is not a criminal offence. They have authority over animal welfare, how animals are to be treated during testing, and other things.

As you have noted with the new bill that they're proposing, if you look at child protection legislation, you have a similar approach, where the provinces deal with child welfare and regulate child abuse and can impose an offence up to less than two years. The Criminal Code can also apply and deal with conduct that reaches over into the criminal area with a different purpose under the criminal law power than under child welfare legislation.

There are many examples where federal and provincial legislation may address similar fact situations, and Crowns and police may use a different tool to address the situation. But as my colleague said, this is clearly dealing with a criminal offence under federal jurisdiction.

Senator Joyal: Are you aware of any other provinces that might have a similar section in their provincial statute, the one similar to the section 13 I just read to you?

Mr. Zigayer: I am not personally aware.

Senator Baker: Saskatchewan and B.C. have similar legislation.

Le sénateur Joyal : Je ne veux pas prolonger davantage la discussion, mais, juridiquement, c'est important, parce que cela s'applique aussi aux animaux d'assistance des agents de la paix. Hier, à une question très précise, vous avez répondu que le projet de loi C-35 ne s'appliquerait pas à une infraction à un règlement municipal. D'après ce que je comprends, dans les mêmes circonstances, ce projet de loi s'appliquerait. Autrement dit, les infractions consistant à blesser un animal d'assistance au cours d'une protestation, par exemple, seraient visées par ce nouvel article, toujours sous le régime de l'article 446 du Code criminel, mais une nouvelle infraction correspondrait au fait d'infliger des blessures à un cheval ou à un autre animal employé par la police, pendant une protestation.

M. Zigayer : Je devrais clarifier ma position. Quand le projet de loi parle d'infraction, il s'agit d'une infraction à une loi fédérale.

Le sénateur Joyal : Une infraction criminelle, conformément à la loi fédérale.

M. Zigayer : Oui.

Carole Morency, directrice générale et avocate générale principale, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice : La province a compétence juridique sur les droits de propriété, par exemple, et elle peut créer une infraction en la matière dans une loi provinciale. Cette infraction, non criminelle, est passible d'une peine de moins de deux ans. La province a compétence sur le bien-être animal, le traitement des animaux pendant des tests et ainsi de suite.

Vous aurez surement observé, dans ce nouveau projet de loi provincial, qu'il suit une démarche semblable à celle des lois sur la protection des enfants : en matière de bien-être des enfants et de réglementation de la maltraitance, la province peut punir une infraction par une peine de moins de deux ans. Le Code criminel peut aussi s'appliquer et sévir contre une conduite qui devient criminelle en visant un objectif différent, en droit pénal, que la loi sur le bien-être des enfants.

On trouve de nombreux exemples de l'application de lois fédérales et provinciales à des situations semblables, et la Couronne ainsi que la police peuvent employer différents moyens pour s'attaquer à la situation. Mais comme mon collègue l'a dit, il s'agit ici manifestement d'une infraction criminelle de compétence fédérale.

Le sénateur Joyal : Savez-vous si d'autres provinces auraient un article semblable dans leurs lois, un article semblable à l'article 13 que je viens de lire?

M. Zigayer : Personnellement, non.

Le sénateur Baker : La Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont des lois semblables.

I am just a little confused, and I don't know if we can get to the bottom of it. If you have a federal act that is not the Criminal Code, and you have a prosecution under the federal act and a prosecution under the Criminal Code for the same delict — I always use the word "delict" because I'm old, I suppose.

Senator Joyal: It is a good common law word.

Senator Baker: You would have two Crowns. You would have a federal Crown prosecuting a CDSA offence under the same delict, and you would have a provincial Crown. You would have two Crowns in the court at the same time, one handling the Criminal Code offence and the other handling the CDSA offence.

Now, you have in this case — this is the Criminal Code we're dealing with — one provincial Crown prosecutor, and you have a provincial law and a federal law concerning the same delict. As I read this, it says in subclause (3):

> A sentence imposed on a person for an offence under subsection (1) committed against a law enforcement animal shall be served consecutively to any other punishment imposed on the person for an offence arising out of the same event or series of events.

So we have the same offence or series of events arising out of the same delict. We have got two different laws, one provincial and one federal. Does that mean that we will then have sentences to be served consecutively? Or are you suggesting that the Criminal Code offence under this section of the Criminal Code will not be served consecutively because that is a provincial offence? It could be under the municipal regulations or it could be like the Quebec section.

I wonder if we could seek some clarity on that and whether or not it is possible to get the clarity given that this is a new piece of legislation.

Mr. Zigayer: I will approach this in two phases.

First, I will refer specifically to the case of Quanto and the sentencing Mr. Vukmanich received at that time. I think the sentencing regime that we proposed in the legislation would fit this case to a T. You've heard that he received 18 months of the 26 for the killing of Quanto. At the same time, he was convicted of fleeing from the police, and for that he received three months consecutively. Those are two events that occurred at about the same time. That's a perfect fit.

Another one, the possession of weapon for a purpose dangerous to the public, the knife, again committed at the same time as the killing of Quanto and running from the police. That was made consecutive as well.

Je suis un peu mêlé et j'ignore si nous pourrons vider la question. Si on intente des poursuites sous le régime d'une loi fédérale et du Code criminel, contre le même délit — j'emploie toujours ce mot, parce que je suis vieux, je suppose.

Le sénateur Joyal : C'est un bon terme de droit.

Le sénateur Baker : Il y aurait deux Couronnes. La Couronne fédérale intentant des poursuites pour infraction à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et la province, en même temps, devant le même tribunal, l'une s'occupant de l'infraction au Code criminel et l'autre de l'infraction à la loi que je viens de mentionner.

Maintenant, dans ce cas-ci — il s'agit du Code criminel — nous avons un procureur de la province et une loi provinciale ainsi qu'une loi fédérale concernant le même délit. Dans le paragraphe (3), on lit :

> Dans les cas où l'infraction prévue au paragraphe (1) est commise contre un animal d'assistance policière, la peine infligée à une personne est purgée consécutivement à toute autre peine sanctionnant une autre infraction basée sur les mêmes faits.

Par conséquent, nous avons la même infraction ou série d'événements découlant du même délit. Nous avons ici deux lois différentes : une loi provinciale et une loi fédérale. Est-ce que cela veut dire qu'il y aura des peines consécutives? Ou dites-vous que cette infraction au Code criminel en vertu de cet article du Code criminel ne sera pas purgée consécutivement, étant donné qu'il s'agit d'une infraction provinciale? Cela pourrait même être une infraction à un règlement municipal ou à une loi provinciale comme au Québec.

Pourrait-on clarifier les choses puisqu'il s'agit d'un nouveau projet de loi?

M. Zigayer : Ma réponse a deux volets.

Je vais tout d'abord parler du chien Quanto et de la peine qui a été imposée à M. Vukmanich dans cette affaire. Je crois que le régime proposé dans ce projet de loi y correspond tout à fait. Vous savez que sur les 26 mois d'emprisonnement qui ont été infligés au coupable, 18 étaient attribuables à la mort de Quanto. L'individu a également été condamné pour avoir tenté d'échapper à la police et pour cela, il a reçu une peine consécutive de trois mois. Ces deux événements se sont produits à peu près en même temps.

Il y avait aussi la possession d'une arme dans un dessein dangereux pour la paix publique, le couteau, qui a servi à tuer Quanto. Cela a aussi fait l'objet d'une peine consécutive.

There was also possession of stolen property — the car — and resisting arrest and, finally, impaired driving by drugs. All of these things happened at the same time, so they fit in this proposed language that we have inserted into the Criminal Code.

That's the first phase. That's really what that goes to.

With regard to potential existence of a provincial Crown prosecutor faced with a Criminal Code prosecution as well as an available or similar provincial offence, I don't think it is quite the *Kienapple* situation, but I think there would be an interesting discussion between Crown and defence as to which one there would be a conviction on, a guilty plea to, but I don't think one is a bar to the prosecution of the other.

Senator Baker: The *Kienapple* principle goes out the window, though, when you have consecutive sentences in law. The *Kienapple* principle would only apply when you have, for the same delict, two separate sentences accomplishing the same purpose.

Senator Joyal: That's the nature of consecutive sentences, the implication, the reason why.

Senator Baker: I know it is difficult to answer. Maybe we should leave it to the judge.

What do you think, lawyer?

Mr. Zigayer: I think it would be a wonderful thing to leave it to the judge.

Senator Batters: Do you have anything to add to this conversation, Ms. Morency?

Ms. Morency: I would take the view that when you have a series of transactions that form one event, as my colleague noted, each part of it had a different charge, a different conviction and consecutive between the animal cruelty charge and fleeing the police officer. That's different than the scenario you are describing where you have, under provincial law, an offence that could constitute interference with the animal or, under the Criminal Code, would be maiming, injuring, harming the animal. I think a court is not going to convict the same individual of both. The nature of the offence is the same.

The description we had before was a number of offences being committed in the same line of transaction or over a period of time. Again, as I was mentioning before, the courts can be faced with this on a number of different things where there's the Highway Traffic Act, the Criminal Code, the dangerous driving offence. They will come at it, but at the end of the day either some charges will be withdrawn or not proceeded with, or they're convicted on one or the other. But if it's the same set of facts, resulting in the same charge, they're not going to be convicted on both.

Senator Baker: They won't be serving it consecutively.

Ms. Morency: There will be one conviction.

Il y avait également la possession d'un bien volé — la voiture —, la résistance à l'arrestation et, enfin, la conduite avec facultés affaiblies par la drogue. Tous ces événements se sont produits en même temps, alors ils s'inscrivent très bien dans le cadre de ce projet de loi.

C'est donc le premier volet.

En ce qui a trait à la possibilité qu'un procureur de la Couronne provincial doive composer avec des poursuites en vertu du Code criminel et d'une loi provinciale semblable, je ne crois pas qu'on applique ici le principe de *Kienapple*, mais j'imagine qu'il y aura une discussion entre la Couronne et la défense quant à savoir le chef d'accusation qui sera retenu et qui pourrait faire l'objet d'un plaidoyer de culpabilité, mais l'un n'exclut pas l'autre.

Le sénateur Baker : Le principe de *Kienapple* est éliminé lorsqu'il y a des peines consécutives. En droit pénal, le principe de *Kienapple* a pour effet de prohiber les condamnations multiples lorsque deux ou plusieurs infractions découlent d'un même acte.

Le sénateur Joyal : C'est la nature des peines consécutives, l'implication, les motifs.

Le sénateur Baker : Je suis conscient que ce n'est pas une question évidente. Nous devrions peut-être nous en remettre au juge.

Qu'en pensez-vous?

M. Zigayer : Je pense que ce serait une excellente idée.

La sénatrice Batters : Aviez-vous quelque chose à ajouter, madame Morency?

Mme Morency : Lorsqu'on a une série de transactions qui s'enchaînent et qui mènent à un événement, comme mon collègue l'a indiqué, chacune d'entre elles a une peine distincte, comme l'infraction de cruauté et le fait d'avoir fui la police. C'est différent du scénario que vous venez de décrire où une infraction pourrait constituer une atteinte à un animal aux termes d'une loi provinciale ou une infraction consistant à blesser, mutiler ou estropier un animal en vertu du Code criminel. Le tribunal ne condamnera pas la même personne pour des infractions dont la nature est semblable.

On parle ici d'une série d'infractions qui ont été commises dans le cadre d'un même délit au cours d'une certaine période de temps. Encore une fois, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, il peut arriver que les tribunaux doivent tenir compte de plusieurs différents éléments, par exemple le Code de la route et le Code criminel, lorsqu'il y a infraction de conduite dangereuse. Toutefois, au bout du compte, certaines accusations ne sont pas portées. On doit faire des choix. Il s'agit de la même série de faits, donnant lieu à la même infraction, et il n'y aura pas de condamnation pour les deux infractions qui sont semblables.

Le sénateur Baker : Elles ne seraient pas purgées consécutivement.

Mme Morency : Il y aurait une seule condamnation.

Senator Baker: Look, I have read many recent cases out of Saskatchewan concerning injuries to dogs. There are usually three counts on a simple injury case. One is the Criminal Code, another is the provincial law, and the other is the consequences of it. The three counts are tried together, three different judgments.

The problem with the consecutive nature of the same delict and where you have the unusual situation of three provinces in Canada who have similar legislation — as the police officer testified before the committee, he said, "Look, three provinces have gone ahead with this. We're waiting on the federal government to do the same thing."

Thank you for your explanation. It will be interesting to see how the court interprets it.

The Chair: Are there additional questions from other members? Seeing none, is it agreed the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-35?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Le sénateur Baker : J'ai lu de nombreuses décisions rendues en Saskatchewan concernant des blessures causées à des chiens. Il y a habituellement trois chefs d'accusation pour chaque cas : tout d'abord, le Code criminel, ensuite, la loi provinciale, et enfin, les conséquences. Les trois chefs d'accusation sont jugés ensemble; ce sont trois jugements différents.

Le problème, en ce qui concerne la nature consécutive de la peine pour le même délit, c'est qu'on se retrouve dans une situation inhabituelle de trois provinces au Canada qui ont des lois semblables — et comme l'a dit le policier au comité, il y a trois provinces qui sont allées de l'avant et on attend que le gouvernement fédéral en fasse autant.

Merci pour votre explication. Il reste à voir comment les tribunaux interpréteront la loi.

Le président : Y a-t-il d'autres questions? Comme il n'y en a pas, le comité veut-il procéder à l'étude article par article du projet de loi C-35?

Des voix : Oui.

Le président : D'accord.

Le titre est-il réservé?

Des voix : Oui.

Le président : D'accord.

L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il réservé?

Des voix : Oui.

Le président : D'accord.

L'article 2 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

L'article 3 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

L'article 4 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: No.

The Chair: There are none.

Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Before you leave, I want to thank the witnesses, of course, for their assistance.

This is our final meeting of the Legal and Constitutional Affairs Committee for this Parliament, and I want to thank the excellent staff who support our work in committee.

I want to say it's been a pleasure for me working with such a hard-working group of senators who do their homework. That hard work shows during every committee meeting. I think we can all be proud of the good work we do and the very congenial and, for the most part, non-partisan way we go about that work. Thank you all very much.

Senator Joyal: We appreciate your chairmanship, chair.

The Chair: Thank you.

(The committee adjourned.)

Le comité souhaite-t-il annexer des observations à son rapport?

Des voix : Non.

Le président : Il n'y en a pas.

Est-il convenu que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : Oui.

Le président : D'accord.

Avant de partir, j'aimerais, bien entendu, remercier les témoins de leur aide.

Il s'agit de la dernière séance du Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour la présente législature, et je tiens à remercier l'excellent personnel qui appuie nos travaux.

Je tiens à dire que c'est un plaisir pour moi de travailler avec des sénateurs aussi vaillants, qui arrivent toujours bien préparés, comme on peut le constater à chaque séance. Je pense que nous pouvons tous être très fiers du travail accompli par le comité et de la façon dont nous collaborons, c'est-à-dire dans un esprit non partisan. Je vous en suis très reconnaissant.

Le sénateur Joyal : Nous vous remercions également pour votre travail à la présidence.

Le président : Merci.

(La séance est levée.)

Appendix
(*see p. 33:8*)

[Letterhead]
Government of Quebec

July 29, 2014

The Hon. Steven Blaney
Minister of Public Safety and Emergency Preparedness
269 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
K1A 0P8

Dear Minister Blaney:

On July 23, 2014, you announced the coming into force of the Order Declaring an Amnesty Period (2014) and the federal government's intention to table the *Common Sense Firearms Licensing Act*. We are writing to express our reservations and concerns, based on the information available to us.

First, the Government of Quebec's priority in terms of gun control is to protect the public. Consequently, we believe that measures prohibiting persons convicted of offences (especially domestic violence) from possessing firearms, and the requirement to take a safety course, would be a step in the right direction in terms of ensuring public safety.

In terms of the federal government's legislative intent, the Government of Quebec is concerned that the Chief Firearms Officer for Quebec, who reports to the Sureté du Québec, would no longer have the same authority to take action to protect the public. Current federal firearms legislation allows the provinces that wish to do so to appoint a chief firearms officer to take into account the particularities of that province in the enforcement of that legislation. The Order made by the federal government will unjustifiably limit the discretionary authority of the Chief Firearms Officer for Quebec, who currently effectively fulfils the province's wishes in terms of gun control. The Chief Firearms Officer has always exercised his discretionary authority in a fair, objective and fair manner, to ensure the safety of Quebeckers.

The Quebec government also deplores the decision to authorize, effective immediately with the adoption of an order, the use of certain types of CZ 858 and Swiss Arms rifles for target practice or competitions. No shooting club in Quebec is permitted to use these types of firearms on site. Moreover, following the announcement made by your government, the Chief Firearms Officer for Quebec had to issue a press release to remind operators of clubs and shooting ranges and owners of firearms subject to the amnesty of this important point.

In the wake of the abolition of the long gun registry, it is disappointing to see that, based on the measures announced last week, your government seems to want to relax gun control in this country even further.

Furthermore, all of these decisions were made without first consulting Quebec.

Quebec wants to ensure that effective control of firearms is carried out by the appropriate authorities, to ensure the safety of Quebeckers. The Quebec government's main concern is public safety; consequently, it finds any measure to limit the authority of the Chief Firearms Officer for Quebec and all measures to relax gun control provisions unacceptable.

Respectfully,

[signed]
Lise Thériault
Deputy Premier of Quebec and
Minister of Public Security

[signed]
Jean-Marc Fournier
Quebec Minister for Canadian
Intergovernmental Affairs

Annexe
(*voir p. 33:8*)

Québec

Gouvernement du Québec

COPIE

Le 29 juillet 2014

L'honorable Steven Blaney
Ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
269, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0P8

Monsieur le Ministre,

Le 23 juillet dernier, vous avez annoncé l'entrée en vigueur du Décret fixant une période d'amnistie (2014) élargi, ainsi que l'intention du gouvernement fédéral de déposer un projet de loi qui s'intitulerait *Loi sur la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu*. Nous souhaitons, par la présente, vous exprimer certaines réserves et vous faire part de nos préoccupations, au regard de l'information dont nous disposons.

D'entrée de jeu, la priorité du gouvernement du Québec en matière de contrôle des armes à feu est d'assurer la protection de la population. Conséquemment, nous considérons que les mesures qui viseraient à renforcer les interdictions de possession d'armes à feu pour les personnes condamnées, notamment à la suite d'infractions liées à la violence conjugale, et l'obligation de suivre un cours de sécurité constitueraient un pas dans la bonne direction en matière de sécurité publique.

En ce qui a trait à vos intentions législatives, le gouvernement du Québec est toutefois inquiet de constater que le Contrôleur des armes à feu du Québec, qui relève de la Sureté du Québec, n'aurait plus la même capacité d'action pour protéger le public. Rappelons que la loi fédérale sur les armes à feu permet actuellement aux provinces qui le souhaitent de nommer, sur leur territoire, un contrôleur des armes à feu pour tenir compte des particularités de la province dans l'application de cette loi. L'intention affichée par votre gouvernement viendrait restreindre sans raison le pouvoir discrétionnaire du Contrôleur des armes à feu du Québec, qui répond présentement de façon efficace à la volonté québécoise en matière de contrôle des armes à feu. Celui-ci a toujours usé de ce pouvoir de façon équitable, objective et juste pour assurer la sécurité des Québécoises et des Québécois.

...2

Le gouvernement du Québec déplore également la décision d'autoriser dès maintenant, par l'adoption d'un décret, l'utilisation de certaines armes de type CZ 858 ou de la famille des Swiss Arms afin de pratiquer le tir à la cible ou de participer à une compétition de tir, alors qu'aucun club de tir du Québec ne possède les autorisations nécessaires permettant l'usage de ces types d'arme à feu dans leurs enceintes. D'ailleurs, à la suite de l'annonce de votre gouvernement, le Contrôleur des armes à feu du Québec a dû diffuser un communiqué destiné aux exploitants de clubs et de champs de tir, ainsi qu'aux propriétaires des armes à feu visés par l'amnistie, afin de leur rappeler cette information essentielle.

Après l'abolition du registre des armes d'épaule, il est décevant de constater avec les mesures annoncées la semaine dernière, que votre gouvernement semble vouloir assouplir encore davantage le contrôle des armes à feu au pays.

De surcroît, toutes ces interventions surviennent sans consultation préalable avec le Québec.

Le Québec désire s'assurer qu'un contrôle efficace des armes à feu est effectué par les autorités compétentes afin d'assurer la sécurité des Québécoises et des Québécois. Le gouvernement du Québec a pour principale préoccupation la protection du public et jugerait donc inacceptable de restreindre la capacité d'action du Contrôleur des armes à feu du Québec et toutes les mesures ayant comme conséquences un assouplissement du contrôle des armes à feu.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.

La vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique,

Mme Lise Thériault

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne,

M. Jean-Marc Fournier

Thursday, June 11, 2015

Coalition for Gun Control:

Wendy Cukier, President.

Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient):

Heidi Rathjen, Spokesperson.

Public Safety Canada:

Ian Broom, Senior Policy Analyst, Corrections and Criminal Justice Division;

Ari Slatkof, Team Leader and Senior Counsel, Legal Services.

Monday, June 15, 2015

Public Safety Canada:

Lyndon Murdock, Director, Operational and Policing Policy Directorate.

Robert Abramowitz, Counsel.

Department of Justice:

Julie Besner, Acting Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

Wednesday, June 17, 2015

Department of Justice:

Carole Morency, Director General and Senior General Counsel, Criminal Law Policy Section;

Michael E. Zigayer, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

Thursday, June 18, 2015

Canadian Federation of Humane Societies:

Barbara Cartwright, Chief Executive Officer.

Canadian Police Canine Association:

Stephen Kaye, President.

Canadian National Institute for the Blind:

Diane Bergeron, Executive Director, Strategic Relations and Engagement.

Criminal Lawyers' Association:

Michael Spratt, Member and Criminal Defence Counsel.

Edmonton Police Canine Unit:

Troy Carriere, Staff Sergeant, Section Commander of Canine/Flight Operations (by video conference).

Canadian Council of Criminal Defence Lawyers:

Brian Hurley, Representative (by video conference).

Department of Justice:

Carole Morency, Director General and Senior General Counsel, Criminal Law Policy Section;

Michael E. Zigayer, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

Le jeudi 11 juin 2015

Coalition pour le contrôle des armes à feu :

Wendy Cukier, présidente.

Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient) :

Heidi Rathjen, porte-parole.

Sécurité publique Canada :

Ian Broom, analyste principal des politiques, Division des affaires correctionnelles et de la justice pénale;

Ari Slatkof, chef d'équipe et avocat-conseil, Services juridiques.

Le lundi 15 juin 2015

Sécurité publique Canada :

Lyndon Murdock, directeur, Division des armes à feu et de la politique opérationnelle.

Robert Abramowitz, avocat.

Ministère de la Justice :

Julie Besner, avocate-conseil par intérim, Section de la politique en matière de droit pénal.

Le mercredi 17 juin 2015

Ministère de la Justice :

Carole Morency, directrice générale et avocate générale principale, section de la politique en matière de droit pénal;

Michael E. Zigayer, avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal.

Le jeudi 18 juin 2015

Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux :

Barbara Cartwright, chef de la direction.

Canadian Police Canine Association :

Stephen Kaye, président.

Institut national canadien pour les aveugles :

Diane Bergeron, directrice exécutive, Relations stratégiques et engagement.

Criminal Lawyers' Association :

Michael Spratt, membre et criminaliste.

Edmonton Police Canine Unit :

Troy Carriere, sergent d'état-major, commandant de section, Opérations aériennes et escouade canine (par vidéoconférence).

Conseil canadien des avocats de la défense :

Brian Hurley, représentant (par vidéoconférence).

Ministère de la Justice :

Carole Morency, directrice générale et avocate générale principale, section de la politique en matière de droit pénal;

Michael E. Zigayer, avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal.

APPEARING

Tuesday, June 9, 2015

The Honourable Steven Blaney, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness.

Wednesday, June 17, 2015

The Honourable Peter MacKay, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada.

WITNESSES

Tuesday, June 9, 2015

Public Safety Canada:

John Ossowski, Associate Deputy Minister;

Lyndon Murdock, Director, Operational and Policing Policy Directorate.

Department of Justice:

Julie Besner, Acting Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

Wednesday, June 10, 2015

Public Safety Canada:

Kathy Thompson, Assistant Deputy Minister, Community Safety & Countering Crime Branch;

Lyndon Murdock, Director, Operational and Policing Policy Directorate.

Department of Justice:

Julie Besner, Acting Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

Ontario Federation of Anglers and Hunters:

Greg Farrant, Manager, Government Affairs and Policy.

As individuals:

John Gayder, Constable;

Jessie Mc Nicoll;

Solomon Friedman, Firearms Law Expert.

Canadian Shooting Sports Association:

Steve Torino, President.

Firearms Institute for Rational Education:

Todd Brown, Executive Director.

Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters:

Tony Rodgers, Executive Director (by video conference).

(*Continued on previous page.*)

COMPARAISSENT

Le mardi 9 juin 2015

L'honorable Steven Blaney, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Le mercredi 17 juin 2015

L'honorable Peter MacKay, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

TÉMOINS

Le mardi 9 juin 2015

Sécurité publique Canada :

John Ossowski, sous-ministre délégué;

Lyndon Murdock, directeur, Division des armes à feu et de la politique opérationnelle.

Ministère de la Justice :

Julie Besner, avocate-conseil par intérim, Section de la politique en matière de droit pénal.

Le mercredi 10 juin 2015

Sécurité publique Canada :

Kathy Thompson, sous-ministre adjointe, Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime;

Lyndon Murdock, directeur, Division des armes à feu et de la politique opérationnelle.

Ministère de la Justice :

Julie Besner, avocate-conseil par intérim, Section de la politique en matière de droit pénal.

Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario :

Greg Farrant, directeur, Affaires gouvernementales et politiques publiques.

À titre personnel :

John Gayder, agent de police;

Jessie Mc Nicoll;

Solomon Friedman, spécialiste des lois sur les armes à feu.

Canadian Shooting Sports Association :

Steve Torino, président.

Firearms Institute for Rational Education :

Todd Brown, directeur exécutif.

Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters :

Tony Rodgers, directeur exécutif (par vidéoconférence).

(*Suite à la page précédente.*)